

RAPPORT DU COMITE DU DESARMEMENT

APPENDICE III

VOLUME V

Index des déclarations par pays et par sujet et comptes rendus  
in extenso du Comité du désarmement en 1981



COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT TRENTIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 18 juin 1981, à 10 h 30

Président : M. I. Kómives (Hongrie)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. M. MATI  
M. M. MEDKOUR

Allemagne, République  
fédérale d' : M. G. PFEIFFER  
M. N. KLINGER  
M. W. ROHR

Argentine : M. E. ROS  
M. C. CARSALES  
M. J.F. GOMENSORO  
M. J.M. CANTILO  
Mlle N. NASCIBENE

Australie : M. R.A. WALKER  
M. R. STEELE  
M. T. FINDLAY

Belgique : M. A. ONKELINX  
M. J.M. NOIRFALISSE

Brésil : M. C.A. DE SOUZA E SILVA  
M. S. DE QUEIROZ DUARTE

Birmanie : U SAW HALAING  
U NGWE WIN  
U THAN HTUN

Bulgarie : M. I. SOTIROV  
M. R. DEJANOV  
M. K. PRAMOV  
M. P. POPTCHEV

Canada : M. D.S. McPHAIL  
M. G. SKINNER

Chine : M. YU Peiwen  
M. YU Mengjia  
M. PAI Jusheng

Cuba : M. PREDO NUNEZ MOSQUERA

Egypte : M. EL S.A.R. EL REEDY  
M. I.A. HASSAN  
M. M.N. FAHMY

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Etats-Unis d'Amérique :  
M. C.C. FLOWERREE  
M. F.P. DESIMONE  
Mlle K. CRITTENBERGER  
M. J. MISKEL  
M. S. FITZGERALD  
M. R. SCOTT

Ethiopie :  
M. T. TERREFE  
Mlle K. SINEGIORGIS  
M. F. YOHANNES

France :  
M. F. de la GORCE  
M. J. DE BEAUSSE

Hongrie :  
M. I. KÖMIVES  
M. F. GAJDA  
M. C. GYÖRFFY

Inde :  
M. A.P. VENKATESWARAN  
M. S. SARAN

Indonésie :  
M. S. DARUSMAN  
M. E. SOEPRAPTO  
M. F. QASIH  
M. ACHDIAT

Iran :  
M. M. JALALI  
M. D. AMERI  
M. T. AFSAR  
M. J. ZAHIRNIA  
M. H. SHARIFIV

Italie :  
M. A. CIARRAPICO  
M. B. CABRAS  
M. M. BARENGHI  
M. E. DI GIOVANNI

Japon :  
M. I. OKAWA  
M. M. TAKAHASHI  
M. K. SHIMADA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Kenya :

Maroc :

M. A. SKALLI  
M. M. CHRAIBI  
M. L. ABDELHAMID

Mexique :

M. A. GARCIA ROBLES  
Mme Z. GONZALES Y REYNERO

Mongolie :

Nigéria :

M. W.O. AKINSANYA  
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan :

M. M. AHMAD  
M. M. AKRAM

Pays-Bas :

M. R.H. FEIN  
M. H. WAGENMAKERS

Pérou :

M. A. THORNBERRY

Pologne :

M. B. SUJKA  
M. J. CIALOWICZ  
M. T. STROJWAS

République démocratique allemande :

M. G. HERDER  
M. H. THIELICKE  
Mlle H. HOPPE

Roumanie :

M. M. MALITA  
M. O. IONESCU  
M. T. MELESCANU

Royaume-Uni :

M. N.H. MARSHALL  
M. B. NOBLE

Sri Lanka :

M. A.T. JAYAKODDY  
M. H.M.G.S. PALIHAKKARA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)Suède :

M. C. LIDGARD  
M. L. NORBERG  
M. G. EKHOLM  
M. J. LUNDIN  
M. BERGLUND

Tchécoslovaquie :

M. M. RUŽEK  
M. P. LUKEŠ  
M. A. CIMA  
M. J. FRANEK

Union des Républiques socialistes  
soviétiques :

M. V.L. ISSRAELYAN  
M. B.P. PROKOFIEV  
M. V.A. SEMIONOV  
M. L.A. NAUMOV  
M. V.M. GANJA  
M. V.V. LOSHCHININE  
M. M. IPPOLITOV

Venezuela :

M. O.A. AGUILAR

Yougoslavie :

M. B. BRANKOVIĆ

Zaire :

M. O. GNOK

Secrétaire du Comité et  
Représentant personnel  
du Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (Hongrie) (traduit de l'anglais) : J'aimerais souhaiter une chaleureuse bienvenue au Comité à Son Excellence M. l'Ambassadeur Enrique Ros, Vice-Ministre des affaires étrangères d'Argentine. Monsieur l'Ambassadeur Ros a été nommé Vice-Ministre des affaires étrangères au début du mois d'avril. Diplomate de carrière, il a été en poste à l'Organisation des Etats américains, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en République populaire de Chine et deux fois au siège de l'Organisation des Nations Unies, récemment en tant que Représentant permanent à New York. Avant d'être nommé à son poste actuel, il était Directeur général des affaires politiques au Ministère des affaires étrangères. Il est inscrit sur une liste aujourd'hui et je serai heureux de lui donner la parole comme deuxième orateur.

M. de SOUZA E SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens également à souhaiter la bienvenue la plus chaleureuse à l'Ambassadeur Ros, qui représente un grand pays si proche du mien. Permettez-moi aussi d'exprimer la satisfaction de la délégation brésilienne de vous voir accéder à la présidence pour le mois de juin, et de vous assurer de notre coopération dans votre tâche difficile.

Mardi dernier, le Comité a adopté son programme de travail pour la deuxième partie de la session de 1981. A cet égard, la délégation du Brésil aimerait présenter quelques idées concernant notre tâche, car nous pensons que le Comité devrait redoubler d'efforts pour assurer une contribution positive à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous sommes persuadés que les résultats limités obtenus par le Comité durant la première partie de sa session de 1981 ont posé les fondements modestes de quelques progrès concrets. A coup sûr, la communauté internationale, représentée tout entière à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale, attendra du Comité qu'il présente, quatre ans après sa création, des réalisations concrètes dans au moins quelques-uns des domaines auxquels il a consacré ses efforts, et particulièrement en ce qui concerne les questions prioritaires.

Les résultats de nos efforts doivent être à la mesure du mandat donné par la communauté internationale à cet organe de négociation, à ses débuts. Lorsque nous avons rédigé le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, nous avons tous reconnu les difficultés qui nous attendaient. Néanmoins, nous sommes tous convenus, en juin 1978, qu'il y avait des questions prioritaires auxquelles le Comité devrait donner une attention particulière. Le Programme d'action incorporé dans le Document final représente l'engagement pris par la totalité des membres de l'Organisation des Nations Unies de travailler de manière constructive à la réalisation de progrès, principalement en ce qui concerne ces questions prioritaires. Ma délégation espère que, pendant la deuxième partie de notre session de 1981, il sera possible de progresser encore sur la base des travaux accomplis durant les deux années et demie qui viennent de s'écouler. Les domaines dans lesquels le Comité a travaillé sont clairement définis par les six points fondamentaux de son ordre du jour. Permettez-moi d'examiner brièvement les possibilités de progrès dans ces domaines spécifiques.

Au premier plan des questions examinées, figure celle de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, à propos de laquelle l'interdiction des essais d'armes nucléaires constituerait un premier pas important. Sur l'initiative du Groupe des 21, le Comité a tenu cette année un certain nombre de réunions officieuses concernant quelques aspects fondamentaux de ces deux questions, à l'issue desquelles le Groupe a publié deux documents.

Le premier, CD/180, contient une évaluation des débats officiels relatifs au point 1 de l'ordre du jour et renouvelle l'appel du Groupe en vue de la création d'un groupe de travail dont le mandat s'appuierait sur les éléments présentés dans ce document et au paragraphe 50 du Document final. Le deuxième, CD/181, pose des questions directes aux trois parties qui, jusqu'à l'année dernière, menaient des discussions privées sur la cessation de leurs propres essais d'armes nucléaires, et propose un libellé spécifique pour le mandat d'un groupe de travail. En outre, à la demande du Groupe des 21, le secrétariat a distribué un résumé des réunions officielles tenues à propos de ces deux points. (CD/UN.SUMM/1). A ce point de mon intervention, j'aimerais remercier le secrétariat, et plus précisément son service de la documentation, d'avoir élaboré et distribué cet excellent document à temps pour notre session d'été, comme l'avait demandé le Comité lors de sa session de printemps. La délégation brésilienne pense que les négociateurs trilatéraux d'une interdiction des essais nucléaires auront eu amplement le temps d'examiner les points essentiels soulevés à propos de cette question et qu'ils pourront enfin répondre, ensemble ou séparément, aux préoccupations profondes d'un grand nombre de délégations. Il semble maintenant raisonnable d'attendre des puissances nucléaires une réaction constructive aux suggestions et propositions contenues dans les deux documents du Groupe des 21.

La récente attaque israélienne contre les installations nucléaires pacifiques de l'Iraq, Etat qui a accepté les garanties de l'AIEA et adhéré à un instrument international dont les signataires non nucléaires ont renoncé à l'acquisition d'armes nucléaires tout en admettant qu'une poignée de nations ait le droit de posséder de telles armes, ajoute à la complexité des questions posées par le désarmement nucléaire et donne du poids à l'argument souvent répété que le désarmement nucléaire est une préoccupation vitale pour tous les Etats, tant nucléaires que non nucléaires. A cet égard, je me permettrai aussi de signaler que, cette semaine, mon gouvernement a eu l'occasion, à deux reprises, à Brasilia et au Conseil de sécurité des Nations Unies, d'exprimer ses vues quant à cette attaque injustifiée. Nous ne pouvons plus nous contenter de dire que le monde entier est prisonnier d'une situation dans laquelle l'existence d'armes nucléaires dans les arsenaux de quelques puissances menace directement et fondamentalement la sécurité de tous les Etats. Il semble que certains Etats s'estiment maintenant habilités à décider unilatéralement des intentions des autres Etats en ce qui concerne leurs activités nucléaires pacifiques, et donc à utiliser tous les moyens à leur disposition pour promouvoir leur sécurité telle qu'ils la conçoivent. Ne s'agit-il pas là du même argument fondamental sur lequel s'appuient les théories de dissuasion nucléaire ? Si les Etats pris individuellement, ou les alliances d'Etats, continuent de revendiquer le droit de faire fond sur l'armement nucléaire pour maintenir et développer leur capacité d'écarter toute menace extérieure à leur sécurité, et de refuser tout engagement au désarmement nucléaire, les autres Etats ne se sentiront-ils pas autorisés à acquiescer les moyens d'éliminer coûte que coûte toute menace qu'ils percevraient à l'égard de leur sécurité ? Il semble évident que la possession d'armes nucléaires n'implique pas nécessairement la possession de la sagesse ou le monopole d'un comportement international responsable; si tel était le cas, les puissances dotées d'armes nucléaires se seraient depuis longtemps rendu compte qu'aucune sécurité stable ne peut être fondée sur le maintien et la perpétuation d'une situation discriminatoire. La discrimination et l'inégalité n'offrent pas non plus une base solide à des instruments internationaux durables et équitables.

(M. de Souza e Silva, Brésil)

Seule la participation constructive des Etats dotés et non dotés d'armes nucléaires à des négociations internationales significatives permettra d'apporter des solutions permanentes et justes aux risques toujours croissants qu'implique l'existence d'armes nucléaires. Ma délégation prie instamment le Comité, et en particulier les puissances qui se sont jusqu'à présent opposées à l'ouverture de négociations multilatérales concrètes sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaires, de réfléchir attentivement aux conséquences de la longue absence de progrès dans ce domaine. Pour sa part, le Brésil reste persuadé que le désarmement nucléaire est le problème le plus pressant auquel est confrontée la communauté internationale, et que cette dernière doit trouver des réponses multilatérales concertées à une menace qui met en péril les intérêts vitaux de sécurité de tous les pays.

Le Comité doit aussi poursuivre ses travaux sur les autres points fondamentaux de son ordre du jour par l'intermédiaire des organes subsidiaires auxquels ont été confiées des tâches spécifiques. Ma délégation estime le moment venu de réviser le mandat du Groupe de travail sur les armes chimiques, afin de lui permettre de poursuivre son action sur la base des travaux accomplis durant la première partie de la session. Le nouveau mandat devrait contenir des directives bien précises pour l'ouverture de négociations sur le texte d'une convention sur la destruction des armes chimiques et sur l'interdiction de la fabrication, du stockage et de la mise au point de ces armes, et nous comptons bien que ceux qui possèdent déjà une capacité de guerre chimique ne s'opposeront pas à un consensus sur la révision du mandat, afin que le Comité puisse remplir sa fonction de négociation en ce qui concerne les armes chimiques, assez tôt pour pouvoir présenter des résultats concrets à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, et de préférence avec un texte négocié définitif.

Le Comité devra aussi présenter à la deuxième session extraordinaire un programme complet de désarmement, dont le texte définitif devra être adopté par la session extraordinaire elle-même. Ma délégation continuera de coopérer à l'effort accompli en vue d'élaborer des formulations qui pourront refléter l'engagement de la communauté internationale à l'égard des objectifs énoncés dans le Document final et qui constitueront un plan d'action. Beaucoup reste à faire en ce qui concerne la question des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires. Nous sommes persuadés que le Groupe de travail chargé de cette question pourra faire progresser les travaux selon les principes qui inspirent ses délibérations actuelles. En attendant le désarmement nucléaire, la question de la non-utilisation des armes nucléaires devrait aussi être examinée de façon approfondie.

Enfin, le Comité reprendra les négociations sur les armes dites "radiologiques". Le faible degré de priorité assigné à ce point de son ordre du jour ne devrait pas empêcher le Groupe de travail d'accomplir sa tâche. Plusieurs questions fondamentales restent ouvertes, notamment la portée d'une éventuelle convention. Les faits nouveaux récents dont je viens de parler ont fait passer au premier plan la question des dangers inhérents à une attaque directe contre des installations nucléaires pacifiques. En raison des nombreuses difficultés techniques et pratiques que pose le montage et l'utilisation militaire réelle d'un dispositif que l'on pourrait considérer comme une "arme radiologique", il semble à ma délégation que pour que les négociations actuelles aient un fond et un sens, il est impératif que le Groupe de travail examine de façon approfondie trois points principaux, en dehors de la définition réelle des armements ou du groupe d'armements spécifiques qui devront être interdits au titre de la convention proposée : premièrement, le rapport entre cette convention et les mesures réelles de désarmement nucléaire; deuxièmement, la promotion des utilisations pacifiques de sources radioactives; et troisièmement, les moyens

(M. de Souza e Silva, Brésil)

d'empêcher que les installations nucléaires pacifiques soient transformées en agents de mort par une attaque, même si cette dernière ne met en œuvre que des moyens de guerre classiques.

Ce bref résumé des tâches qui attendent le Comité fait ressortir la nécessité d'utiliser le peu de temps qui est disponible de la façon la plus constructive possible. Ma délégation s'intéresse évidemment aux débats pouvant résulter des observations faites quant à l'efficacité des travaux du Comité. Nous pensons que la fonction de négociation du Comité devrait être renforcée par des décisions de procédure appropriées, et nous aurons plaisir à écouter toute proposition concrète allant en ce sens. A notre avis, les aspects fondamentaux des travaux du Comité sont couverts par les points spécifiques de l'ordre du jour; le Comité du désarmement a créé des organes subsidiaires adéquats en ce qui concerne tous ces aspects, à l'exception de deux d'entre eux, qui sont aussi ceux auxquels a été assignée la plus haute priorité. Ma délégation demande donc instamment que les débats organisationnels soient axés sur les arrangements visant à traiter ces deux questions prioritaires, et que le Comité ne perde pas de vue sa fonction de négociation. Pour illustrer ce point, je pourrais rappeler le document très intéressant qui a été présenté la semaine dernière par la délégation canadienne au sujet de la question générale de la vérification, document que ma délégation a transmis pour examen aux autorités brésiliennes compétentes. Comme première réaction, je dirais que ce Comité n'est pas l'instance adéquate pour examiner dans l'abstrait le problème de la vérification. Naturellement, il serait bon que le Comité négocie sur des dispositions réelles de vérification dans le cadre d'accords spécifiques. Si une question telle que la vérification est considérée dans sa généralité, ma délégation pense qu'il revient à l'organe délibératif de l'examiner. Le Comité du désarmement n'est pas un forum approprié pour entamer des débats sur des questions générales, qui pourraient le distraire des tâches spécifiques et des priorités que reflète son ordre du jour. Pour sa part, la Commission du désarmement des Nations Unies pourrait tenir un débat très intéressant et éventuellement utile sur la question générale de la vérification ou sur d'autres questions connexes, et formuler des recommandations par l'intermédiaire de l'Assemblée générale.

Dans ce contexte, j'aimerais dire deux mots de la récente session de la Commission du désarmement des Nations Unies, qui vient de s'achever à New York. A notre avis, les résultats de cette session sont très en-deçà de ce que l'on pouvait raisonnablement espérer. Toutefois, il vaut la peine de noter que le seul point de l'ordre du jour au sujet duquel il a été possible d'élaborer un rapport concret est celui relatif aux armes nucléaires, ce qui illustre la préoccupation profonde et constante de la communauté internationale à l'égard de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Malheureusement, après de longues consultations et négociations à propos d'un texte pour le rapport sur ce point, l'une des grandes puissances nucléaires a estimé nécessaire de formuler une réserve expresse à son égard. La Commission n'a donc pas pu présenter de recommandation spécifique sur les questions liées au désarmement nucléaire, point qui attend encore d'être traité de façon adéquate sur le plan multilatéral. Nous ne voulons pas renoncer à l'espoir que ceux qui ont des responsabilités spéciales et qui affirment reconnaître les préoccupations profondes des pays non nucléaires finiront pas comprendre qu'ils ont tout intérêt à permettre à la communauté internationale d'examiner de manière approfondie les questions qui influent si fortement sur la sécurité et les possibilités mêmes de survie de l'humanité.

(M. de Souza e Silva, Brésil)

Voilà les points que ma délégation voulait aujourd'hui porter à l'attention du Comité. Nous espérons que, durant cette deuxième partie de notre session de 1981, une attitude constructive et responsable prévaudra et que le Comité pourra poursuivre son action sur la base des travaux effectués durant la première partie de la session, compte dûment tenu des priorités établies et des aspirations et intérêts de la communauté mondiale dans son ensemble.

Le PRESIDENT (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je remercie M. l'Ambassadeur de Souza e Silva de sa déclaration et des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. ROS (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Présider les travaux du Comité du désarmement est probablement l'une des tâches les plus ardues que l'on puisse confier à un diplomate.

Conscient de la difficulté politique et de la complexité technique du mandat de ce Comité, je tiens, au nom de ma délégation, à vous féliciter et à vous assurer de notre meilleure volonté pour vous faciliter le succès dans vos fonctions.

La situation internationale continue de se caractériser par la permanence de foyers de tension en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique australe et en Amérique centrale. Il est clair pour mon pays que cela n'aide pas le processus du désarmement et ne facilite pas la tâche du Comité. Néanmoins, nous devons redoubler d'efforts pour parvenir à des résultats significatifs.

Au cours de la dernière décennie, les membres de la communauté internationale ont assisté - dans la majorité des cas comme simples témoins - à l'accélération démesurée de la course mondiale aux armements. Qu'un montant de plus de 500 milliards de dollars ait été dépensé en 1980, chiffre alarmant en soi, indique une tendance qui nous semble s'aggraver de jour en jour.

Nous savons tous à qui incombe la principale responsabilité de cette situation; l'analyse des pourcentages dans ce gaspillage des ressources nous dispense de donner de plus grandes précisions. Il est certes nécessaire de faire observer que la cause première et le moteur de cette tendance n'est pas uniquement l'accentuation des divergences entre les principales alliances militaires, ni l'apparition de nouveaux problèmes internationaux. Mais nous croyons au contraire que cette tendance se trouve stimulée, de façon quasi mécanique, par la combinaison des doctrines sur l'emploi de la force et par les progrès de la technologie militaire de pointe. C'est pourquoi, nous partageons l'une des conclusions à laquelle est parvenue l'"étude d'ensemble des armes nucléaires" qui dit, je cite : "Il est clair que, dans bien des cas, la technologie détermine la politique au lieu de la servir et que de nouveaux systèmes d'armes sont fréquemment créés non pour répondre à un besoin militaire ou de sécurité mais parce que la logique propre au progrès technique veut qu'il en soit ainsi ... Aussi est-il impératif que les hommes d'Etat et les dirigeants politiques assument leurs responsabilités; sinon, la course aux armements ne peut que devenir incontrôlable." (Document A/35/392, par. 493).

Il nous paraît en outre évident que les doctrines de la dissuasion ou de la supériorité stratégique portent en eux le germe d'un déséquilibre et d'un danger qui peut mener le monde à la catastrophe. En fait, l'histoire de ces trente dernières années montre de façon formelle que :

- Le concept originellement défensif de la dissuasion nucléaire a permis, en s'appuyant sur lui, de se livrer à des recherches et au développement de systèmes d'armes de capacité nettement offensive,

(M. Ros, Argentine)

- La sécurité des Etats en cause ne paraît avoir augmenté en aucune façon, car c'est une erreur que de vouloir prétendre renforcer la sécurité par une augmentation quantitative et qualitative des armes qui favorise l'émulation et la compétition chez l'adversaire potentiel.

Ces faits et ces considérations, applicables à toutes les superpuissances et à leurs alliances militaires, ont en outre des répercussions auxquelles mon pays attache la plus haute importance. Je veux dire que l'existence et le développement constant des armes nucléaires compromettent la sécurité des Etats tiers et de l'humanité tout entière. Une erreur technique ou humaine dans des systèmes peu fiables de contrôle, de communication et de commande, une attaque préventive ou le dépassement de la limite ténue entre la guerre classique et la guerre nucléaire produiraient une catastrophe qui ne ferait aucune distinction entre les amis et les ennemis, entre les neutres et les belligérants.

La situation que j'ai décrite montre que le désarmement nucléaire est un impératif vital de notre époque pour la raison très pragmatique que la course aux armements ne favorise pas la sécurité des Etats en jeu, et surtout parce que nous avons un devoir à l'égard de la survie de la civilisation et de l'humanité.

Ce sont ces raisons qui, à cette tribune, ont amené la République argentine à exhorter sincèrement les puissances dotées d'armes nucléaires, et spécialement les Etats-Unis et l'Union soviétique, à faire preuve de la prudence que leur imposent leurs responsabilités et à négocier des mesures significatives pour arrêter et inverser la prolifération verticale des armes nucléaires.

Le programme d'action adopté par la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement indique, spécialement dans les paragraphes 49 à 53, les mesures les plus urgentes et les plus appropriées pour parvenir à cette fin. Mon pays est pleinement conscient des difficultés inhérentes au déroulement de ces négociations mais il connaît aussi l'engagement politique pris par les Etats pour avoir participé à cette session et décidé de cette ligne générale d'action.

Parmi ces mesures, il en est quelques-unes auxquelles je voudrais me référer expressément : le processus "SALT", bien que bilatéral, a été constamment lié à la possibilité de progrès dans le domaine du désarmement multilatéral. Si ce lien est certain, si la reprise et l'aboutissement des conversations sur la limitation des armements stratégiques sont des conditions nécessaires pour progresser dans d'autres secteurs plus importants, nous devons alors demander instamment aux gouvernements en cause de reprendre leurs contacts. Cela favoriserait non seulement le processus de désarmement mais aussi la détente et la création d'un climat politique qui permettrait de discuter des différends existants.

D'autre part, l'urgence d'un traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et l'absence de résultats significatifs dans les négociations trilatérales sur ce point nous ancrent dans la conviction que ce Comité doit assumer pleinement sa fonction d'organe de négociation. Le meilleur moyen pour atteindre cet objectif est de créer un groupe de travail sur cette question, conformément au mandat proposé par le Groupe des 21 dans le document CD/181.

Nous croyons qu'un traité sur ce point doit réunir une série de caractéristiques qui inciteront tous les pays à y adhérer. Parmi celles-ci il convient, je crois, de mettre l'accent sur la protection des intérêts des Etats non dotés d'armes nucléaires, l'absence de toute discrimination, le caractère complet et permanent des objectifs et la protection nécessaire du droit des pays en développement d'utiliser pleinement la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

(M. Ros, Argentine)

Pour réunir ces caractéristiques dans des dispositions assurant un juste équilibre des droits et des devoirs, il est indispensable que la négociation de cet instrument soit multilatérale. Le contraire reviendrait à renouveler l'expérience d'autres traités dont l'inefficacité est malheureusement manifeste.

Mon pays croit également qu'il est indispensable que le Comité du désarmement se mette d'accord sur la création d'un Groupe de travail spécial pour le point 2 de l'ordre du jour intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Nous croyons que personne ne doit craindre la discussion franche de cette question par l'organe le plus compétent de la communauté internationale dans ce domaine. Dans le document CD/180 le Groupe des 21 a déjà fait des propositions qui pourraient servir de base pour orienter notre action.

Mon pays estime qu'il est important d'éviter la prolifération horizontale et se déclare opposé à l'existence même des armes nucléaires, quel que soit le pays qui les possède. L'arrêt de la prolifération des armes nucléaires, tant verticale qu'horizontale, doit recevoir l'appui de toute la communauté internationale. Mais, de l'avis du Gouvernement argentin, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'offre pas le cadre approprié pour parvenir à cet objectif. Nous croyons qu'il faut parvenir à un consensus international, inexistant jusqu'ici, fondé sur des bases universelles, non discriminatoires, qui assure un équilibre des devoirs réciproques des Etats qui sont dotés d'armes nucléaires et de ceux qui n'en n'ont pas.

Jusqu'à ce que ce consensus puisse se dégager, l'Amérique latine continuera à donner au monde l'exemple de sa vocation historique de paix et de développement dans le cadre du "Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine". Mon gouvernement, signataire de cet instrument, a récemment participé à la septième Conférence générale de l'OPANAL, organe de contrôle du Traité de Tlatelolco. Nous avons à cette occasion réaffirmé explicitement l'engagement de l'Argentine de respecter l'esprit et la lettre du Traité latino-américain, position qui a été consignée par la Conférence générale dans une résolution qui signale l'attitude positive et l'adhésion de l'Argentine aux propositions et principes du traité.

Conformément à cette politique, mon pays négocie depuis le mois de juin 1979 avec l'Agence internationale de l'énergie atomique la portée de l'accord de garanties prévu par l'article 13 du Traité de Tlatelolco afin que ses devoirs et ses droits éventuels dans ce domaine puissent être déterminés. Actuellement nous nous efforçons d'obtenir que le secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique élabore un texte conforme aux dispositions du Traité. Malheureusement le secrétariat de l'Agence internationale pour l'énergie atomique s'est jusqu'ici borné à modifier légèrement l'accord de garanties type pour le TNP et à le présenter comme étant approprié pour le Traité de Tlatelolco. Mon gouvernement espère que le secrétariat de l'Agence de Vienne pourra changer d'attitude dans un proche avenir.

D'autre part, nous croyons que les efforts en faveur de la création et de l'amélioration des zones exemptes d'armes nucléaires dans les diverses régions du monde sont positifs. Néanmoins, nous sommes persuadés que ce type d'accords régionaux ne peut remplacer ni retarder l'adoption de mesures efficaces pour réduire les arsenaux nucléaires existants.

Monsieur le Président, je veux maintenant parler brièvement de la question des armes chimiques. Mon pays est pour l'interdiction de l'emploi, de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de la conservation de telles armes, sauf en quantités raisonnables pour répondre aux besoins de la protection et de la défense.

(M. Ros, Argentine)

En nous prononçant pour l'interdiction de l'emploi des armes chimiques dans le cadre d'une convention multilatérale, nous ne prétendons affaiblir, en quoi que ce soit, la validité du Protocole de Genève de 1925, bien qu'il ne devrait pas être très difficile, pour ce comité, de trouver une formule pour lier ces deux instruments sans amoindrir la portée d'aucun d'eux.

Nous estimons en outre que le système de vérification est, sur ce point, plus délicat que pour la majorité des traités de désarmement. Nous sommes pour un système approprié à la portée de la convention qui fasse appel à la combinaison de mesures nationales et internationales et laisse une place prépondérante au Comité consultatif, dont les caractéristiques ont occupé une bonne partie des travaux du Groupe de travail spécial sur les armes chimiques. Nous répétons également que le mandat de ce groupe devrait être modifié pour lui permettre de négocier un texte de traité. Le cas échéant, il pourrait également continuer l'examen des questions techniques en cours ou le renvoyer au niveau des experts.

D'autre part, mon gouvernement souhaite exprimer sa satisfaction pour les progrès réalisés par le Groupe de travail sur les armes radiologiques. Bien que nous ayons quelques réserves sur certains des textes à l'étude, nous croyons que, dans l'ensemble, le bilan est positif. La priorité de l'interdiction de cette catégorie d'armes hypothétiques est faible, mais l'accord sur un projet de traité permettrait d'alléger l'ordre du jour du Comité, ce qui faciliterait l'examen des questions réellement importantes.

On a dit à ce comité que le traité sur les armes radiologiques devrait en outre interdire les attaques contre les installations nucléaires civiles. Cette initiative a suscité un nouvel intérêt depuis la récente attaque d'Israël contre les installations nucléaires d'Iraq. Mon gouvernement, qui a exprimé sa profonde contrariété devant cette attaque - question dont nous avons traité au Groupe des 21 et qui sera portée à l'attention du Comité au cours de la séance de ce matin - estime que cette action montre une fois de plus la fragilité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les installations iraqiennes sont soumises aux garanties de cet instrument international, et la confiance placée dans cet instrument comme moyen efficace pour promouvoir le développement de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, se trouve maintenant de nouveau sapée. Nous croyons que les objections que nous n'avons cessé d'élever contre le TNP trouvent désormais une autre confirmation qui s'ajoute à l'échec des deux conférences d'examen du Traité et aux déclarations de nombreux Etats parties.

Nous estimons que, pour éviter autant que faire se peut la répétition de faits comme ceux que je viens de mentionner, la communauté internationale devrait convenir d'interdire les attaques contre les installations nucléaires civiles par des dispositions juridiques multilatérales contraignantes, soit dans le corps de la Convention sur les armes radiologiques soit dans un instrument distinct.

Mon pays estime que les résultats obtenus en 1978 par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement ont été extrêmement positifs. Le consensus auquel est parvenue la communauté internationale doit se concrétiser par l'application pleine et entière de son programme d'action, des priorités et des principes. La deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement nous donnera, en 1982, l'occasion d'évaluer la mise en oeuvre de ce programme, où le Comité du désarmement joue un rôle important. Nous espérons que ce forum pourra compter sur la volonté politique de ses membres et que celle-ci sera suffisante pour élaborer les traités qui figurent dans son mandat et un accord concret sur le programme global de désarmement et contribuer ainsi de façon significative au succès de l'Assemblée de 1982. L'Argentine promet sa coopération et adoptera les mesures nécessaires pour

(M. Ros, Argentine)

que les dispositions du Document final de 1978 ne restent pas lettre morte en ce qui la concerne. A ce propos, nous avons entamé le processus qui nous mènera prochainement à la signature de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et de ses trois Protocoles.

La politique extérieure de l'Argentine en matière de désarmement, de limitation et de contrôle des armements résulte d'une évaluation pondérée de la situation internationale actuelle. Elle repose principalement sur les éléments ci-après :

- Les intérêts de défense légitimes des Etats.
- La nécessité de renforcer la paix et la sécurité internationales.
- L'interdépendance mondiale qui existe entre le désarmement, la sécurité et le développement.
- L'incidence négative directe que la course aux armements entre les grandes puissances et les blocs militaires a sur la sécurité des Etats tiers.

Comme conséquence de l'analyse des éléments mentionnés, l'Argentine participe activement à tous les efforts tendant à consolider la paix dans le monde grâce à la solution négociée des conflits et des divergences, au lieu de la faire reposer sur l'équilibre précaire qu'engendrent les doctrines de la dissuasion ou de la supériorité militaire. Cela étant, mon pays n'a cessé de préconiser pendant plusieurs décennies la conclusion d'accords internationaux qui permettraient d'arrêter et d'inverser la course mondiale aux armements.

Nous estimons qu'il faut voir dans la politique extérieure de l'Argentine une contribution positive, fondée sur un équilibre des droits et des devoirs, qui tienne compte des nécessités de la défense, qui ne nuit pas à nos efforts de développement économique et social et qui renforce la paix et la sécurité internationales.

Le PRESIDENT (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'Argentine, Son Excellence M. l'Ambassadeur Ros, Vice-Ministre des affaires étrangères de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. SKALLI (Maroc) : Permettez-moi, tout d'abord, de m'acquitter de l'agréable tâche de vous adresser les vives félicitations de la délégation marocaine à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois de juin, et de vous exprimer nos vœux de succès dans l'accomplissement des lourdes responsabilités qui sont les vôtres. Nous sommes persuadés que, grâce à votre compétence, à votre sagesse et à votre dévouement exemplaires, que vous avez largement démontrés, en particulier, en tant que Président du Groupe de travail sur les armes radiologiques, le Comité sera en mesure de réaliser des progrès substantiels dans ses travaux au cours de la session d'été de cette année.

Nos félicitations et nos remerciements s'adressent également à votre prédécesseur, le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur Pfeiffer, pour la manière brillante et efficace avec laquelle il a su diriger les travaux de notre Comité pendant le mois d'avril.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue parmi nous à nos nouveaux collègues, les distingués représentants de l'Argentine et du Sri Lanka et les assurer de notre entière coopération.

(M. Skalli, Maroc)

Monsieur le Président, la reprise des travaux du Comité a été marquée par un bien triste événement, dont la gravité et les conséquences ont été unanimement soulignées.

Il s'agit de l'attaque par l'aviation israélienne, le 7 juin dernier, du centre de recherches nucléaires iraquien.

Dans un message adressé au Président iraquien, Sa Majesté le roi du Maroc a notamment déclaré, je cite :

"Nous avons appris avec affliction et une grande indignation la nouvelle de l'odieuse agression de l'aviation israélienne dirigée contre l'une de vos importantes unités industrielles et des destructions consécutives à cette agression perfide et préméditée. Cet acte barbare et injustifiable apparaît comme un défi manifesté à toutes les règles internationales, à toutes les valeurs de la civilisation et aux principes moraux de l'humanité, et constitue une tentative destinée à compromettre irrémédiablement les efforts sincères déployés en vue de l'établissement de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient..." Fin de citation.

Le Maroc, à l'instar de tous les pays épris de paix et de justice, ne peut tolérer cet acte irresponsable et le condamne avec vigueur. En commettant son forfait ignoble et insolent, Israël a manifesté une fois de plus sa volonté de demeurer hors-la-loi et de persister à ignorer et à bafouer les principes universellement reconnus et respectés.

Cette entreprise criminelle constitue indéniablement un défi au droit souverain et inaliénable qu'ont tous les Etats d'acquérir et de développer la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

L'Iraq, en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et en souscrivant aux accords de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, a clairement démontré son intention et sa volonté d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins strictement pacifiques, et de se conformer ainsi aux principes qui régissent la coopération internationale en la matière.

Or, en détruisant le centre de recherches nucléaires de Tammouz, Israël, qui n'a du reste pas signé le Traité de non-prolifération, qui refuse les inspections de l'AIEA, et qui s'est doté d'une capacité nucléaire, tente délibérément de porter atteinte au régime de non-prolifération et de mettre en cause le système de garanties de l'Agence internationale. De ce fait, l'Etat sioniste tente de compromettre gravement les efforts déployés par toutes les bonnes volontés qui se manifestent de par le monde, tant au niveau gouvernemental que non gouvernemental pour engager d'une façon efficace et sincère le processus du désarmement.

Monsieur le Président, devant cet acte de vandalisme sans précédent, qui a soulevé la réprobation unanime et l'indignation du monde entier, il nous appartient, au Comité du désarmement, d'aller au-delà de la condamnation verbale, en prenant toutes les mesures nécessaires afin de prévenir la répétition de toute action de cette nature.

L'attaque de l'aviation israélienne contre la centrale nucléaire iraquienne vient à point nommé, et je dirai malheureusement, pour montrer toute l'opportunité et le bien-fondé de la proposition suédoise tendant à ce que la Convention sur la prohibition des armes radiologiques, que nous sommes en train de négocier, prévoit des dispositions interdisant l'attaque des installations nucléaires civiles.

(M. Skalli, Maroc)

Il serait par conséquent fort judicieux que notre Comité se penche d'une manière sérieuse sur la proposition de la Suède que ma délégation accueille avec beaucoup de sympathie.

En tout cas, le Maroc tient à cette occasion à flétrir l'agression israélienne, qui constitue un nouveau défi à l'ordre international et qui met en danger tous les efforts qui sont tentés pour l'établissement de la paix au Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur du Maroc, M. Skalli, de sa déclaration et des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. MALITA (Roumanie) : M. le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence du Comité pour le mois de juin. Au plaisir de voir le représentant d'un pays voisin et ami de la Roumanie présider nos travaux, s'ajoute celui de voir à la présidence un collègue et ami de longue date dont la compétence et l'autorité dans les affaires des Nations Unies n'ont cessé d'augmenter. Je vous souhaite, M. le Président, un plein succès dans vos importantes activités en vous assurant de tout notre appui.

Nos félicitations s'adressent aussi à votre prédécesseur, le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne, M. l'Ambassadeur Pfeiffer, pour la compétence et l'efficacité dont il a fait preuve dans l'accomplissement de ses fonctions.

J'aimerais aussi profiter de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au Comité aux distingués représentants de l'Argentine, M. Julio Carasales, de l'Iran, M. Ahmad Jalali et de Sri Lanka, M. Tissa Jayakoddy, et je me réjouis de la coopération entre nos délégations, que je désire fructueuse et amicale.

Au moment où le Comité du désarmement recommence ses travaux, la délégation roumaine partage la conviction que la présente étape de notre activité peut et doit être marquée par un travail intense et responsable, aboutissant à des résultats tangibles sur tous les points qui figurent à l'ordre du jour, tout particulièrement à la mise au point de divers projets concrets à soumettre à la session extraordinaire de l'année prochaine. L'inscription des thèmes spécifiques à l'ordre du jour du Comité reflète l'existence d'un large consensus quant au fait qu'ils offrent les meilleures chances de réalisation de résultats concrets. La récente réunion du Comité préparatoire de la session extraordinaire à New York nous rappelle avec insistance l'échéance prochaine du délai qui nous a été imparti pour arriver à des résultats dans nos négociations. La délégation roumaine appuie donc toute modalité pratique et organisationnelle visant à accélérer les travaux et à renforcer l'efficacité des négociations du Comité. C'est à notre avis dans cette direction que vont les initiatives tendant à réviser le mandat du Groupe spécial pour les armes chimiques en vue de préciser davantage son rôle consistant à élaborer, par la voie de négociations, le projet d'une convention interdisant les armes chimiques, ainsi que le mandat du Groupe spécial pour les armes radiologiques. En même temps, nous appuyons l'idée d'entamer sans plus tarder et d'accélérer les négociations en vue d'élaborer le projet de Programme global du désarmement, dont l'importance capitale dans le cadre de la prochaine session extraordinaire dédiée au désarmement a été soulignée par le représentant du Mexique, l'Ambassadeur Alfonso García Robles. Dans la même ligne d'idées s'inscrit la continuation et l'intensification de l'activité du Groupe spécial pour les arrangements visant à garantir la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires.

(M. Malita, Roumanie)

Par ailleurs, le Comité ferait la preuve de son efficacité et de sa clairvoyance en répondant durant cette partie de la session par la constitution d'un groupe de travail aux appels pressants et fondés de l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de l'ouverture des négociations sur les thèmes nucléaires, qui figurent à l'ordre du jour du Comité depuis sa création. L'initiative du Groupe des 21 dans ce sens (document CD/180 du 24 avril 1981), présentée par le distingué représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Sallah-Bey est d'une actualité pressante. Elle constitue une base d'action que nous espérons unanimement acceptable en vue de parvenir à l'élaboration et à la clarification des étapes du désarmement nucléaire envisagées au paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Les discussions officieuses de la première partie de la session du Comité sur les thèmes nucléaires, les conclusions de l'Etude d'ensemble des Nations Unies sur les armes nucléaires (A/35/392), ainsi que le récent annuaire de l'Institut de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI, Yearbook, 1981) prouvent l'utilité et l'actualité d'un pareil débat.

En vérité, les armes nucléaires et les conceptions stratégiques qui sont à la base de leur développement et utilisation constituent la principale source d'insécurité dans le monde contemporain. Ce que nous appelons le progrès et le développement de ces armes, qui se perfectionnent d'une façon exponentielle, ainsi que les théories stratégiques connexes, ont généré un courant d'inquiétude encore sans précédent. En pratique, tout se passe comme si les experts s'efforçaient de libérer la bombe atomique de l'horreur qui l'accompagne pour lui conférer une vertu répudiée jusqu'à présent, celle d'un instrument conçu pour être utilisé. Certes, l'obsolescence des théories de la dissuasion va de pair avec les raffinements technologiques. La gamme des mini-produits atomiques utilisables dans diverses situations est en progression. Le danger d'un pareil développement est évident, car il annonce, en dernière instance, la création d'un véritable détonateur de la guerre nucléaire, à même de déclencher un conflit dévastateur, avec les conséquences incalculables que cela peut avoir. En reflétant cette préoccupation des pays européens, la Roumanie et l'Autriche ont souligné dans le communiqué final adopté à l'occasion de la récente visite en Autriche du président de la République socialiste de Roumanie, Nicolae Ceausescu, qu'une "importance particulière revient à la cessation de la course aux armements, en premier chef dans le domaine des armes de destruction massive. La Roumanie et l'Autriche se prononcent en faveur de l'ouverture de négociations globales en vue de l'adoption de mesures concrètes pour la réalisation de cet objectif. L'équilibre de forces doit être réalisé non par l'accroissement de la course aux armements, mais par la réduction constante des forces armées et des armements".

Se référant à la situation qui existe dans le domaine nucléaire, en général, l'Annuaire du SIPRI relève que même si les négociations de désarmement n'ont pas donné de résultats concrets, il y a néanmoins un élément positif et encourageant. Cet élément positif est le renforcement des préoccupations de tous les gens face aux dangers d'un conflit mondial. Les mouvements populaires qui s'opposent à l'accroissement des dépenses militaires en général et de celles destinées aux armes nucléaires en particulier, se sont développés durant les dernières années, ce qui constitue un motif d'espoir (Annuaire du SIPRI, 1981, p. 18).

Nous aimerions attirer tout spécialement l'attention sur le danger réel de déclenchement d'une guerre nucléaire par accident auquel s'est référé dans son intervention du 11 juin 1981 le chef de la délégation de l'Inde, M. l'Ambassadeur A.P. Wenkateswaran.

Ce thème de la prévention d'un conflit nucléaire résultant d'une erreur de calcul ou d'un accident figurait déjà parmi les préoccupations des prédécesseurs du Comité du désarmement. Par ailleurs, il existe des arrangements bilatéraux à ce sujet entre certains

(M. Malita, Roumanie)

pays dotés d'armes nucléaires. Mais, tous les Etats, y compris les Etats petits et moyens en voie de développement et non-alignés sont en droit de s'assurer que le système multilatéral de contrôle et de garantie est en mesure d'éviter un accident susceptible de provoquer, par simple inadvertance, une guerre affectant instantanément les pays, quelles que soient leurs intentions. Le bien-fondé de ces préoccupations est démontré par la multiplicité des incidents mettant en cause des armes nucléaires, soit 125 pendant les 30 dernières années. L'automatisme des techniques de guerre atomique, l'utilisation de plus en plus généralisée d'ordinateurs et de systèmes autonomes pour le déclenchement des ripostes, font que le sort de l'humanité dépend de plus en plus du bon fonctionnement de systèmes électroniques complexes, eux-mêmes susceptibles de défaillances.

Ces tendances augmentent le risque d'un conflit nucléaire inopiné, surtout dans un climat où les efforts politiques visant à développer la confiance entre les Etats sont dans une situation notoirement difficile.

En même temps, nous assistons à des événements qui démontrent la fragilité des arrangements internationaux existants. Nous nous référons à l'acte agressif très grave que constitue le bombardement par l'aviation israélienne des installations nucléaires situées près de Bagdad. L'opinion publique roumaine a pris connaissance avec une profonde inquiétude et une vive indignation de cette attaque aérienne menée par l'aviation militaire israélienne sur le territoire de la République d'Iraq. Le Gouvernement roumain, l'opinion publique de mon pays, condamnent avec toute la fermeté cet acte agressif que rien ne justifie et qui constitue une grave violation des normes élémentaires des rapports entre Etats, des principes sacrés de l'indépendance et de la souveraineté nationales, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'intégrité territoriale et du non-recours à la force ou à la menace de la force. Il est impératif de comprendre de la façon la plus claire que nul, sous aucun prétexte et dans aucune circonstance, ne peut se permettre de violer la souveraineté et l'indépendance d'un autre Etat, son intégrité territoriale et qu'on ne peut pas justifier la défense de sa sécurité en violant d'une manière flagrante la sécurité d'autres Etats.

Dans le contexte international actuel, le Comité du désarmement occupe une position unique. Il a un mandat précis, confié par la session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, celui de négocier des accords multilatéraux de désarmement, en premier lieu de désarmement nucléaire. L'axiome qui est à la base de son activité est que tous les Etats veulent mettre fin à la course aux armements et convenir de mesures concrètes de désarmement capables d'assurer leur sécurité à des niveaux de plus en plus bas des forces militaires et des armements. Notre incapacité d'arrêter de telles mesures spécifiques et concrètes, est utilisé comme un argument en faveur de l'intensification de la course aux armements, tout particulièrement sur le plan nucléaire. Les sommes gigantesques inscrites aux budgets militaires démontrent d'une façon éloquente l'ampleur de ce cercle vicieux. La délégation roumaine a affirmé pendant les débats du Comité que tout progrès réalisé dans nos négociations peut se répercuter favorablement sur l'ensemble de la situation internationale. L'ordre du jour de la session de l'Assemblée générale de cet automne comprendra de nouveau des dizaines de points concernant le désarmement. Les orateurs s'efforceront de décoller, ne fût-ce que le plus faible indice d'une contribution du Comité. Les forces qui se prononcent en faveur du désarmement : mouvements populaires de divers pays, hommes de science et personnalités politiques progressistes - sont évidemment étrangères au cadre du Comité. Mais, nous sommes convaincus que leur existence est un facteur encourageant qui ne peut qu'influer d'une manière positive sur nos travaux.

Le PRESIDENT (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur de Roumanie, M. Malita, pour sa déclaration et pour les mots aimables qu'il m'a adressés.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Permettez-moi tout d'abord, Camarade Président, de vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Comité du désarmement, vous qui représentez un pays socialiste ami, la République populaire hongroise.

La tâche qui vous incombe n'est pas aisée : il s'agit de lancer le plus rapidement possible et à plein régime le dispositif multilatéral complexe du Comité.

(M. Issraelyan, -Union des Républiques socialistes soviétiques)

Les divers problèmes organisationnels qui se posent à nous ne devraient pas nous prendre trop de temps, bien que les résultats finals de nos travaux dépendent dans une certaine mesure de l'efficacité de leur solution. La délégation soviétique vous souhaite un plein succès dans l'accomplissement de vos fonctions.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude au représentant de la République fédérale d'Allemagne, M. l'Ambassadeur Pfeiffer, qui a présidé le Comité au mois d'avril dernier.

Nous nous félicitons de la présence, à la séance d'aujourd'hui, du Ministre de l'Argentine, M. l'Ambassadeur Ros, que nous connaissons tous en raison de ses travaux aux Nations Unies. Nous sommes également heureux d'accueillir de nouveaux représentants au Comité : M. Carasales, Ambassadeur de l'Argentine, M. Ahmad Jalali, Ambassadeur d'une nation amie, l'Iran, et M. Tissa Jayakoddy, Ambassadeur du Sri Lanka.

Plusieurs délégations ont déjà évoqué au Comité l'acte de banditisme commis par Israël contre l'Iraq. La position de l'Union soviétique à ce sujet est clairement exposée dans la déclaration de l'Agence Tass publiée par la presse soviétique le 10 juin de cette année.

Élargissant la guerre criminelle qu'il mène contre les peuples arabes, Israël a commis un nouvel acte d'agression armée, dirigé cette fois contre l'Iraq. L'aviation israélienne a lancé un raid aérien contre Bagdad en vue de détruire un centre de recherche atomique.

Or chacun sait que l'Iraq est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et que ses activités nucléaires sont donc placées sous le contrôle de l'AIEA. En revanche, Israël, qui aspire depuis longtemps à posséder l'arme atomique, refuse catégoriquement d'y adhérer.

Les dirigeants soviétiques condamnent résolument l'attaque barbare menée par l'aviation israélienne contre la capitale de l'Iraq et estiment que la responsabilité de cet acte revient à Israël et aux Etats-Unis d'Amérique, qui arment l'agresseur et lui fournissent tout l'appui possible.

Le Comité du désarmement reprend ses travaux dans une situation internationale considérablement dégradée, alors que les adversaires de la détente s'efforcent de lui porter des atteintes graves. Ils se sont orientés vers une nouvelle intensification de la course aux armements; en conséquence, l'accumulation des armements, y compris des types d'armes les plus dangereux, progresse plus rapidement que les efforts accomplis pour freiner la course aux armements. Les négociations menées sur plusieurs questions concrètes en vue de limiter et de restreindre le processus de perfectionnement qualitatif et d'accroissement quantitatif des armements ont été interrompues ou suspendues.

Dans ces conditions, la tâche qui consiste à freiner la course aux armements est encore plus actuelle et plus urgente et la responsabilité qui incombe au Comité du désarmement dans ses travaux prend une nouvelle dimension. En effet, ce qu'on attendait et ce qu'on continue d'attendre de notre Comité, dont la vocation est d'élaborer des mesures de désarmement réalistes, c'est qu'il soit en mesure d'apporter une certaine contribution à la consolidation du processus de détente et à la réalisation d'accords concrets de désarmement.

Ces dernières années, il existait des conditions favorables à une progression satisfaisante des négociations au sein du Comité du désarmement. En effet, une série

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

d'accords internationaux importants ont été conclus dans les années 60 et 70 en ce qui concerne la limitation des armements et le désarmement. Un grand nombre de propositions et d'initiatives concernant des questions de désarmement ont été présentées par l'Union soviétique, les pays socialistes et d'autres Etats. En outre, bon nombre de décisions utiles ont été prises à l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

Certains des changements intervenus ces dernières années dans la composition et la nature des travaux du Comité de Genève pourraient également exercer une influence positive sur les négociations. L'admission d'un nouveau groupe d'Etats a élargi le nombre des membres du Comité. Pour la première fois, les cinq puissances nucléaires et les Etats les plus avancés sur le plan militaire prennent part aux négociations multilatérales sur le désarmement. Il importe également d'observer que les principaux groupes d'Etats du monde - socialistes, capitalistes, non alignés et neutres - sont représentés au Comité de façon équilibrée dans l'ensemble.

En outre, de nouveaux éléments sont apparus dans la nature même des activités de notre Comité. Si, les années précédentes, cet organe se bornait à un débat général sur les questions de désarmement, il assume maintenant le caractère d'un organe multilatéral procédant à des négociations sur une vaste gamme de problèmes de désarmement. Ses activités visent essentiellement à ce que tous les Etats qui participent à ses travaux sur un pied d'égalité élaborent d'importants instruments internationaux - accords, conventions - ayant force juridique obligatoire dans le domaine du désarmement.

La réorganisation des travaux du Comité du désarmement qui a été effectuée ces dernières années aurait pu également permettre de concrétiser plus aisément les innombrables vœux et recommandations de l'ONU par des accords et des traités. Actuellement, dans les activités du Comité, l'accent est mis sur les travaux de ses organes auxiliaires - les groupes de travail spéciaux, dont chacun procède à des négociations objectives en vue d'élaborer tel ou tel accord concret dans le domaine du désarmement.

Il va sans dire que le Comité aurait pu engager des négociations sur d'autres questions. En effet, son ordre du jour embrasse la quasi-totalité des nombreux problèmes posés par la limitation de la course aux armements et le désarmement. Le règlement intérieur du Comité, élaboré et adopté il y a deux ans, vise à accroître l'efficacité de ses travaux. Il convient de faire observer que nombre des modifications susmentionnées apportées aux travaux du Comité reflètent les idées et les conceptions de l'Union soviétique, qu'elle a exprimées dans le cadre de sa proposition relative à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

Cependant, malgré cette évolution positive, le Comité du désarmement n'a obtenu aucun résultat au cours des dernières années et marque le pas. Quelles sont les causes de cette situation ? Elles tiennent avant tout à la politique de certains Etats membres du Comité qui freinent ses travaux. Les débats du Comité du désarmement démontrent clairement qu'il est une arène où s'affrontent âprement deux grandes orientations de la politique mondiale, deux approches à l'égard des négociations sur le désarmement : d'une part, la voie qui consiste à maîtriser la course aux armements, à parvenir à des résultats concrets dans le domaine du désarmement et, d'autre part, celle qui consiste à faire traîner en longueur ou à arrêter les négociations. Les partisans de cette dernière tendance s'efforcent d'empêcher le Comité de procéder à des négociations sur les questions de désarmement les plus actuelles, tentent de raccourcir indûment la durée de ses travaux et emploient d'autres moyens pour parvenir à leurs fins.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Ainsi, qui peut contester que le problème de désarmement le plus brûlant est la cessation de la course aux armements nucléaires ? Il y a plus de trois ans, l'Union soviétique, appuyée par d'autres pays socialistes, a présenté une proposition concernant l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète. Dès 1979, un document correspondant (CD/4) était présenté au Comité du désarmement par des pays socialistes, activement soutenus par des Etats non alignés et neutres. L'Organisation des Nations Unies a également adopté bon nombre de décisions, notamment lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dans lesquelles elle invitait le Comité à entreprendre sans délai des négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires. Néanmoins, ces négociations ne sont pas engagées au Comité. Pour quelle raison ? A cause de l'opposition des pays dont les représentants soutiennent que des négociations de cette nature seraient "prématurées". Ce prétexte est manifestement faux.

La délégation soviétique estime que les échanges de vues qui ont eu lieu sur le point de l'ordre du jour intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", au cours de la première partie de la session actuelle du Comité, ont été utiles. Cependant, ce n'est pas ce qu'attend de nous la communauté mondiale. Il est temps, il est grand temps même, d'entreprendre dans le cadre du Comité des négociations sur le désarmement nucléaire.

La délégation soviétique appelle à nouveau l'attention de toutes les délégations sur les conceptions et les idées contenues dans le document de travail CD/4 et demande que des négociations concrètes sur cette question soient entreprises immédiatement au sein du Comité, dans le cadre de toute procédure ou modalité acceptables.

S'agissant d'une autre question - l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires -, il semble que des conditions suffisamment favorables pour progresser vers une solution soient actuellement réunies au Comité. En effet, ses membres comprennent les cinq puissances nucléaires, qui pourraient, de concert avec les Etats membres non nucléaires, apporter une contribution constructive à l'élaboration d'un accord correspondant. Le groupe des Etats neutres et non alignés a présenté une proposition concrète consistant à créer un organe de travail spécial dans le cadre du Comité et à engager immédiatement des négociations sur cette question d'actualité. Il va de soi que l'examen de ce problème sous tous ses aspects en vue de la conclusion, à une date aussi rapprochée que possible, d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, avec la participation de toutes les puissances nucléaires, ne doit pas gêner le déroulement des négociations engagées à ce sujet entre l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, négociations qui, incidemment, ont été interrompues depuis la fin de l'année passée sans que nous en soyons responsables. Sur cette question également, le Comité se trouve dans l'impasse. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni sont obstinément opposés à la création d'un groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires, et les représentants de la Chine et de la France, tout en affirmant qu'ils n'ont rien contre la création d'un tel groupe, ajoutent qu'ils ne sont pas prêts à mettre fin à leurs essais nucléaires, du moins au stade actuel.

La délégation soviétique appuie la proposition du groupe des pays non alignés tendant à créer un groupe de travail spécial auquel participeraient toutes les puissances nucléaires et qui serait chargé d'examiner le problème des essais nucléaires sous tous ses aspects en vue de conclure, le plus rapidement possible, un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Au sujet du renforcement des garanties de sécurité à donner aux Etats non nucléaires, question très importante dans la politique mondiale, la position de l'Union soviétique a été récemment réaffirmée par M. L. Brejnev dans la réponse qu'il a faite à la question posée par le journal grec "Ta Néa". Le Comité est saisi d'un projet de convention internationale sur le renforcement des garanties de sécurité à donner aux Etats non nucléaires présenté par l'Union soviétique et par un groupe d'autres pays socialistes. Certains pays non alignés ont également soumis un projet de convention. En outre, bon nombre de résolutions de l'Assemblée générale appuient la conclusion d'une convention internationale. Cependant, malgré cela, les travaux du Comité du désarmement sur le projet de convention sont pratiquement au point mort. Pourquoi ? Pour la même raison que précédemment : l'opposition de ceux qui soutiennent que l'élaboration d'une convention internationale sur le renforcement des garanties de sécurité à donner aux Etats non nucléaires ne serait pas "réaliste".

Nous estimons que les conditions sont favorables pour le progrès des négociations sur cette question au Comité du désarmement. Nous pourrions du moins faire ensemble les premiers pas dans la bonne direction, mais là aussi, il convient que toutes les parties aux négociations, et en premier lieu les Etats dotés d'armes nucléaires, fassent preuve de bonne volonté. L'Union soviétique a déjà maintes fois démontré ses bonnes dispositions.

On invoque un prétexte inventé de toutes pièces pour ne pas examiner au Comité la proposition relative à l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, ainsi que le projet d'accord correspondant. Les péroraisons de certains représentants au Comité sur "le caractère non actuel" de cette question vont de pair, selon certaines informations de presse, avec le développement intensif, dans divers Etats occidentaux, de nouveaux types létaux d'armes de destruction massive.

On peut se demander si la première tâche du Comité n'est pas de suivre attentivement l'évolution dans ce domaine et de prendre des mesures concrètes appropriées pour prévenir l'apparition de ces nouveaux types d'armes. La création d'un groupe spécial d'experts contribuerait à cet objectif.

La délégation soviétique accueille avec satisfaction la proposition de la Hongrie tendant à tenir des réunions officieuses sur les nouveaux types d'armes de destruction massive et les nouveaux systèmes de telles armes, avec la participation d'experts.

Voilà déjà plusieurs années que la communauté mondiale réclame l'interdiction de l'arme à neutrons. C'est dans ce but que l'Union soviétique, ainsi que d'autres pays socialistes, a présenté en 1978 un projet de traité sur cette question au Comité du désarmement. Compte tenu de la réapparition des plans de fabrication et de déploiement de l'arme à neutrons en Europe occidentale, cette question revêt un caractère particulièrement urgent qui a été maintes fois souligné au Comité par les représentants des pays socialistes et des pays non alignés. Néanmoins, là encore, le veto des pays de l'OTAN n'a pas permis au Comité d'élaborer des mesures visant à interdire cette arme.

On fait parfois valoir que dans une conjoncture internationale difficile, il n'est guère possible de procéder à des négociations sur des questions de désarmement. Or, jusqu'à présent, personne n'a encore trouvé de moyen plus efficace pour régler les problèmes litigieux que les échanges de vues, les discussions et les négociations à divers niveaux, à condition, bien entendu, que les parties aspirent à la paix et non à la guerre.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'Union soviétique a été et demeure un partisan résolu et inébranlable de la cause du désarmement. M. L. Brejnev l'a réaffirmé de la façon la plus ferme, le 12 juin, lors d'un entretien avec M. Palme, Président de la "Commission indépendante pour les questions de désarmement et de sécurité", organisation internationale non gouvernementale. M. L. Brejnev a souligné ce qui suit : "Nous nous prononçons pour l'ouverture immédiate de négociations constructives pour la conclusion d'un accord de bonne foi, pour la réduction du niveau de confrontation militaire, tant en Europe qu'à l'échelle mondiale. La limitation des armements et le désarmement véritable : voilà quelles sont les vraies garanties de paix et de tranquillité pour tous les peuples dans l'avenir." M. Brejnev a également souligné la nécessité que tous les Etats, toutes les forces sociales, s'efforcent d'intensifier les négociations en vue d'établir une paix plus stable et plus durable sur notre planète. Il a donné l'assurance que l'URSS est constamment prête à coopérer avec les représentants de toutes tendances politiques et religieuses pour maîtriser la course aux armements et consolider la paix. Cette position est également celle de la délégation soviétique au Comité du désarmement.

Nous pensons qu'il est toujours possible d'éviter un conflit militaire, un retour à la "guerre froide". L'Union soviétique part du principe qu'il n'existe, dans les rapports entre les Etats, aucune question litigieuse qui ne puisse être résolue par voie de négociation. De même, il n'existe aucun type d'armes que l'URSS ne soit prête à limiter ou à interdire sur une base réciproque, par accord avec d'autres Etats.

La session actuelle du Comité du désarmement présente une importance particulière. Nous approchons de la fin du premier cycle de travail de cet organe multilatéral de négociation sur le désarmement, dont la participation a été élargie et qui comprend les cinq puissances nucléaires. Il y a trois ans que le Comité fonctionne sous sa nouvelle forme. Des dizaines de réunions ont été tenues, des centaines de discours ont été prononcés, et une quantité au moins égale de documents ont été publiés. Nous voudrions voir couronner de succès les efforts de tous les partisans sincères du désarmement, afin que les vœux exprimés à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, lors de l'élargissement de la composition du Comité, se matérialisent et que les résultats de ses travaux surpassent ceux des sessions précédentes, tant en nombre qu'en qualité. Nous voudrions surtout que les travaux du Comité répondent aux espoirs de tous les gens simples de notre planète, de ces milliers de personnes qui nous adressent chaque jour des lettres pour nous demander de passer des paroles aux actes au nom de la vie des générations présentes et futures. La délégation soviétique pense que le Comité ne doit pas se présenter les mains vides à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En ce qui nous concerne, nous mettrons tout en oeuvre pour obtenir des résultats positifs.

Le PRESIDENT (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique, M. l'Ambassadeur Issraelyan, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

M. de la GORCE (France) : Monsieur le Président, la délégation française est heureuse de vous présenter ses amicales félicitations et ses vœux chaleureux pour votre période de présidence. Elle a eu maintes occasions d'apprécier vos talents diplomatiques, votre expérience et votre courtoisie.

(M. de la Gorce, France)

Vous avez déjà contribué de la façon la plus efficace à l'organisation de nos travaux pour cette deuxième partie de la session. Nous sommes convaincus que sous votre conduite notre Comité progressera dans ses tâches autant qu'il est possible. La délégation française tient à vous assurer de son entier concours.

Elle tient également à exprimer ses remerciements et ses félicitations à notre distingué collègue de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur Pfeiffer qui a présidé avec tant de distinction et d'efficacité nos travaux du mois d'avril.

Je suis heureux de saluer également aujourd'hui l'Ambassadeur Ros, Vice-Ministre des affaires étrangères d'Argentine, un grand pays où j'ai eu l'honneur de représenter la France, ainsi que nos nouveaux collègues, l'Ambassadeur Carasales, représentant de l'Argentine, que je suis particulièrement heureux de retrouver ici, l'Ambassadeur Jalali, représentant de l'Iran, l'Ambassadeur Jajakoddy, représentant du Sri Lanka. Je leur exprime toutes mes félicitations, ainsi que mes meilleurs vœux pour le succès de leur mission.

Plusieurs de nos collègues ont exprimé devant le Comité les réactions de leurs gouvernements respectifs à la suite de l'attaque israélienne contre le réacteur nucléaire de Tammouz.

J'estime à mon tour nécessaire de rappeler aujourd'hui la position du Gouvernement français à l'égard de cet événement. D'abord en raison même de sa gravité, ensuite parce que l'industrie française a participé à la construction du centre nucléaire iraquien et que le Gouvernement français est de ce fait mieux à même que d'autres de porter un jugement sur la nature de ces installations et sur les effets éventuels de leur fonctionnement quant au régime de non-prolifération.

L'attaque israélienne a suscité de la part du Gouvernement français une réaction claire et immédiate. Dans une déclaration publiée le 8 juin, le Premier Ministre qualifiait le bombardement d'"acte inacceptable que le gouvernement condamne et qui ne fait qu'accroître la tension dans la région". Le 15 juin devant le Conseil de sécurité, le représentant de la France dénonçait l'attaque israélienne comme "une violation des principes fondamentaux dont tous les Etats signataires de notre Charte se réclament, notamment du droit de chaque Etat à voir respectées sa souveraineté et son indépendance et de l'obligation qui s'impose à tous de ne pas recourir à l'emploi de la force".

Je rappelle que le raid israélien a coûté la vie à un ingénieur français.

J'en viens maintenant à la question des effets éventuels, ou prétendus, que le fonctionnement du réacteur Tammouz aurait pu avoir sur le régime de non-prolifération.

Le Gouvernement israélien a affirmé - et je cite sa propre déclaration - que le réacteur Tammouz "avait pour objet de produire des bombes atomiques".

Le Gouvernement français rejette cette allégation. Je tiens à citer sur cette question la déclaration faite devant le Conseil de sécurité par le représentant de la France : "Le réacteur de Tammouz a pour seul but la recherche scientifique et les accords passés entre la France et l'Iraq excluent toute exploitation, même indirecte, à des fins militaires.

(M. de la Gorce, France)

Il nous est permis de parler en connaissance de cause des réacteurs Tammouz I et Tammouz II puisqu'ils sont l'exacte réplique des réacteurs Isis et Osiris construits pour les besoins du programme civil français, en service au centre de Saclay et destinés à des essais d'irradiation de matériaux et à la production de radio isotopes.

L'attention a été rappelée au cours de la séance d'hier sur deux dangers essentiels : le détournement d'uranium enrichi ou la production de plutonium.

La première hypothèse est sans fondement. Les contrôles de l'AIEA ont précisément pour objet de vérifier le non-détournement de ces combustibles. Or, ces contrôles ont donné toute satisfaction. En outre, dès que les combustibles ont commencé d'être irradiés dans un coeur de réacteur, l'uranium très enrichi qu'ils contiennent devient impropre à la fabrication d'explosifs. Enfin, je rappelle la mise au point publiée par le gouvernement français en 1980 "les modalités de livraison de cet uranium correspondent aux seuls besoins du réacteur de recherche. Elles sont programmées en conséquence et elles sont entourées de toutes les précautions nécessaires".

La seconde hypothèse est tout aussi infondée. Tammouz est un réacteur exclusivement conçu pour la recherche scientifique. Toute tentative de l'utiliser pour produire du plutonium à des fins militaires, ce qui suppose l'irradiation massive d'uranium naturel pour obtenir ensuite du plutonium par retraitement, obligerait à modifier profondément l'installation et à manipuler des quantités de matières dangereusement irradiées de l'ordre de plusieurs tonnes. Cette opération, qui prendrait de nombreuses années, serait immédiatement décelée.

Pour conclure sur ce plan technique, il serait absurde qu'un pays, qui voudrait fabriquer une bombe nucléaire, construise un réacteur tel que Tammouz pour se procurer des matières destinées à des fins militaires. Il existe comme chacun sait des voies simples pour arriver à ce but : achat de centrifugeuses pour l'enrichissement d'uranium ou construction de réacteurs plutonigènes à uranium naturel par exemple.

L'Iraq a donné à la France, par des accords passés en 1975 et 1976, et rendus publics en leur temps, des engagements précis et formels en matière de contrôle et de garantie. Conformément aux obligations du TNP l'Iraq a passé avec l'AIEA tous les accords d'application nécessaires. Il lui a fourni toutes les informations prévues. Il a accueilli par deux fois (la dernière cette année même) sur le site de Tammouz des inspecteurs de l'Agence qui n'y ont relevé aucune anomalie. Le gouvernement français, pour sa part, soucieux de ne permettre aucun détournement et d'écarter toute critique, tout soupçon, venait tout récemment de s'assurer qu'aucune mesure ne serait négligée pour garantir l'utilisation des fournitures à des fins exclusivement pacifiques.

Dans ces conditions, l'attaque israélienne, entre autres conséquences, porte une grave atteinte aux principes mêmes de la coopération nucléaire pacifique entre Etats dans le cadre d'un système international de non-prolifération. Elle pourrait ébranler les fondements de la coopération internationale dans ce domaine. A cet égard, la délégation française ne peut que souscrire au point de vue exprimé par le Docteur Eklund, Directeur général de l'AIEA, devant le Conseil des gouverneurs de cette institution :

"L'Agence a inspecté les réacteurs iraqiens et n'a trouvé aucun indice d'activité contraire au TNP. De toute évidence, un pays non signataire du TNP n'a pas fait confiance à nos rapports, ni à notre capacité de continuer à exercer avec efficacité

(M. de la Gorce, France)

nos responsabilités en matière de contrôle. On peut donc en conclure que le système de contrôle de l'Agence a été lui-même attaqué. Où ceci nous conduira-t-il dans l'avenir ? C'est un sujet de grave préoccupation qu'il convient d'examiner avec attention".

Ainsi s'achève sur ce point, la déclaration du représentant de la France au Conseil de sécurité.

La délégation française partage dans une très large mesure les préoccupations que d'autres ont exprimées ici. L'entreprise du désarmement ne peut progresser que dans le respect de l'ordre international. Le recours à la force est la négation même de cet ordre. De plus, l'action que nous condamnons porte atteinte au seul régime international existant en matière de vérification : celui de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Elle tend à remettre en cause les conditions mêmes de la coopération technologique internationale dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire - coopération qui constitue pour l'ensemble des Nations, un objectif de première importance.

Toutes ces raisons justifient les inquiétudes et l'intérêt vigilant qui s'est exprimé en cette circonstance au sein du Comité. Le Conseil de sécurité est actuellement saisi de l'affaire; nous devons souhaiter qu'il parvienne aux décisions que la Communauté internationale est en droit d'attendre.

Le PRÉSIDENT (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur de la France, M. de la Gorce, de sa déclaration et des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. CIARRAPICO (Italie) (traduit de l'anglais) : Mon gouvernement a publiquement condamné l'attaque des installations nucléaires iraqiennes par les forces aériennes israéliennes et, en dernier lieu, par la voix du représentant de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, au cours du débat que le Conseil de sécurité a consacré à cette question le 15 juin. Je tiens également à associer ma délégation à la déclaration que va faire, je crois, le distingué représentant du Japon au nom également d'autres Etats occidentaux.

Je me limiterai donc maintenant à exprimer notre profonde préoccupation pour le préjudice que cette attaque risque de porter à la crédibilité et à l'efficacité du régime de non-prolifération. A ce propos, je tiens à réaffirmer que l'Italie a toujours attaché une grande importance aux dispositions de l'Article IV du TNP qui invite à promouvoir la coopération internationale entre les Etats parties en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Article IV ajoute également "compte dûment tenu des besoins des régions du monde qui sont en voie de développement". A titre de mesure concrète en application de l'Article IV du Traité, l'Italie s'est engagée dans un programme de coopération avec l'Iraq dans le domaine de l'énergie nucléaire.

La vente de cinq laboratoires de recherche nucléaire a été convenue suivant la lettre et l'esprit du TNP. L'Iraq est partie au Traité depuis 1970 et a ouvert ses installations nucléaires y compris les laboratoires fournis par l'Italie, aux inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

De plus, dans le cadre du programme de coopération ci-dessus mentionné, elle a volontairement accepté des formes de contrôle plus rigoureuses, conformes aux directives pour les transferts nucléaires adoptées par le Nuclear Supplies Group (Groupe des fournisseurs de matières et d'équipement nucléaire dit "Club de Londres"). Le respect par l'Iraq des obligations qu'il a contractées aux termes des dispositions du TNP a été confirmé par le Directeur général de l'AIEA dans une déclaration publiée le 9 juin (je cite) : "l'Iraq est partie au Traité depuis son entrée en vigueur en 1970. Conformément au Traité, l'Iraq a accepté de soumettre toutes ses

(M. Ciarrapico, Italie)

activités nucléaires au système de garanties. Ces garanties ont été appliquées de façon satisfaisante jusqu'à ce jour, y compris au cours de cette période récente de conflit armé avec l'Iran. La dernière inspection au Centre nucléaire iraquien a eu lieu en janvier cette année et le stock des matières nucléaires s'est révélé exact. Ce stock comprenait le combustible jusqu'ici livré pour le réacteur de Tammouz. Une nouvelle inspection est prévue pour les 7 et 8 juin". (fin de la citation)

De l'avis de mon gouvernement le TNP et les garanties de l'AIEA restent le cadre convenu pour le transfert des matières et des technologies nucléaires à des fins pacifiques. Mon gouvernement estime qu'il est de son devoir, en tant que membre de la communauté internationale, de favoriser vigoureusement ces activités de coopération au titre de sa contribution au développement des autres pays.

Nous avons donc rejeté, comme totalement dénuées de fondement, les allégations d'Israël concernant notre coopération avec l'Iraq dans le domaine du commerce nucléaire. Elles ont évidemment été inspirées par la nécessité d'essayer de légitimiser une action qui est en tous points inadmissible et porte gravement atteinte à la paix et à la sécurité internationales.

Le PRESIDENT (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je remercie le Ministre d'Italie, M. Ciarrapico de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Argentine, M. Carasales, en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Comme vous l'avez annoncé, j'ai demandé la parole en qualité de coordonnateur du Groupe des 21 pour rendre publique, devant ce Comité, la déclaration du Groupe au sujet de l'attaque aérienne Israélienne contre un centre nucléaire le 7 juin 1981. En voici la teneur :

"1. Les membres du Groupe des 21 ont en toutes circonstances adhéré aux principes de la Charte des Nations Unies concernant le strict respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance politique des Etats et de la non-utilisation de la force ou de la menace de la force dans les relations internationales. Les membres du Groupe ont toujours été opposés et continuent à être opposés à tous les actes d'agression et à la violation de ces principes.

2. En conséquence, le Groupe des 21 condamne l'agression flagrante commise par Israël contre les installations nucléaires pacifiques situées à proximité de Bagdad le 7 juin 1981. Il estime que cette attaque sans précédent et le raisonnement indéfendable utilisé pour la justifier sont des sujets de préoccupation particulière pour le Comité du désarmement. Cet acte d'Israël contrevient en outre aux dispositions des paragraphes 65 à 71 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, relatives à la non-prolifération nucléaire et à l'utilisation des techniques nucléaires à des fins pacifiques. Il met aussi en question le droit souverain et inaliénable de chaque Etat d'acquérir et de mettre en oeuvre des techniques nucléaires à des fins pacifiques.

3. Cette attaque est d'autant moins justifiable que les pays en développement, non alignés et neutres sont fermement opposés aux armes nucléaires et sont à la pointe des efforts déployés en vue du désarmement nucléaire. Le Groupe des 21 rejette les assertions par lesquelles on a cherché à présenter la mise en oeuvre de programmes d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans les pays en développement comme constituant inévitablement une menace de prolifération horizontale des armes nucléaires.

(M. Carasales, Argentine)

4. Le Groupe des 21 est convaincu que la communauté internationale devrait condamner cette agression et prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que ne se reproduira pas une telle agression de la part d'Israël ou de tout autre Etat. Il invite instamment le Comité du désarmement à réaffirmer le principe international qui interdit en toutes circonstances une attaque contre les installations nucléaires pacifiques d'un Etat. Le Groupe recommande au Comité de prendre des mesures appropriées qui contribuent à conjurer les conséquences défavorables de cet acte."

Je voudrais simplement ajouter que j'ai demandé au Secrétariat - qui l'a déjà fait je crois - de faire distribuer cette déclaration comme document officiel du Comité pour la soumettre à l'examen de ses membres.

Le PRESIDENT (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je remercie M. l'Ambassadeur Carasales de son intervention dans laquelle il a présenté la déclaration du Groupe des 21 sur l'attaque aérienne israélienne contre une installation nucléaire le 7 juin 1981; je tiens à l'assurer que cette déclaration a déjà été distribuée.

M. JALALI (Iran) (traduit de l'anglais) : M. le Président, permettez-moi tout d'abord de m'associer aux représentants qui vous ont félicité de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois de juin et de vous assurer que ma délégation coopérera sans réserve aux efforts que vous déployez pour faire avancer les négociations au sein du Comité du désarmement.

Nous souhaitons également exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, M. Pfeiffer.

Nous voudrions aussi souhaiter cordialement la bienvenue aux représentants qui dirigent pour la première fois la délégation de leur pays au Comité. Quant à moi, je tiens à exprimer ma gratitude pour les aimables paroles de bienvenue qui m'ont été adressées.

Bien que l'Iran soit notoirement la victime d'une agression cruelle et éhontée du régime iraquien, ma délégation ne s'est pas élevée contre le consensus qui s'est dégagé au Groupe des 21 à propos de la récente attaque aérienne lancée par les Israéliens contre les installations nucléaires de l'Iraq. Afin de dissiper toute équivoque, il me paraît nécessaire de faire état de la position de mon Gouvernement.

Au moment où, dans une situation d'extrême tension, les pays responsables et épris de paix font tout pour maintenir et renforcer la paix et la sécurité internationales, nous avons appris avec une profonde inquiétude qu'Israël avait lancé des attaques aériennes contre les installations nucléaires de la nation iraquienne, en violation des règles fondamentales du droit international et des normes de conduite internationales.

La destruction des installations nucléaires iraquiennes constitue une violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies concernant le strict respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance politique des Etats et le non-recours à la force ou à la menace de la force dans les relations internationales.

Le régime israélien, qui s'est déjà livré à toutes sortes d'actes criminels d'agression et qui a prouvé à d'innombrables reprises que sa seule raison d'être était en fait de violer systématiquement le droit international, s'efforce en vain de justifier sa conduite. Néanmoins, les nations éprises de paix et attachées aux nobles idéaux de l'humanité tiennent un tel comportement pour ce qu'il est vraiment, à savoir un acte absolument honteux et méprisable.

(M. Jalali, Iran)

Agressée et en butte à la conspiration du silence d'autres gouvernements au moment où elle résiste héroïquement à l'attaque éhontée du cruel régime iraquien et où, conformément à son droit naturel de légitime défense, elle lutte avec courage et abnégation pour défendre son indépendance politique et son intégrité territoriale, la nation iranienne connaît trop bien, pour en avoir fait l'amère expérience, ce type de situation où les droits conférés par Dieu à l'être humain et les principes du droit international sont bafoués et, où un coup de force injustifiable est commis sans que la Communauté internationale réagisse.

Voilà maintenant plus de neuf mois que le régime obstiné et despotique de l'Iraq, au mépris total des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, conçus pour faire obstacle à la guerre, a décidé de recourir à la force contre l'Iran pour satisfaire ses ambitions mesquines. Il est malheureusement vrai que la guerre d'agression déclenchée par l'Iraq contre mon pays ne s'est pas limitée à une simple intervention militaire au-delà des frontières iraniennes. L'agresseur a méconnu et en fait bafoué tous les principes humanitaires internationaux qui régissent le traitement des civils en temps de guerre et qui interdisent la destruction des institutions civiles et des ressources économiques des territoires occupés. En bombardant sans discrimination les villages et des villes, l'Iraq a provoqué des destructions massives qui ont fait des milliers de victimes parmi la population civile. L'utilisation d'armes chimiques, en violation des dispositions du Protocole de Genève de 1925, est un autre exemple des agissements criminels du régime iraquien en Iran. Les réfugiés dont les maisons et les collectivités ont été ruinées se dénombrent à plus de deux millions et demi. De nombreux centres économiques ont soit été détruits soit gravement endommagés et des zones résidentielles du sud de l'Iran ont constitué la cible favorite des missiles sol-sol lancés par les Iraquiens. Les Iraniens n'ont pas été les seuls victimes des crimes du régime iraquien. Nos frères iraqiens sont eux aussi entraînés par ce régime inhumain vers des sacrifices qu'ils ne soupçonnent pas, dans l'ignorance qu'ils sont des sombres desseins de leurs dirigeants et du sort qui leur sera finalement réservé.

Bien que le comportement criminel du régime iraquien ait fait des milliers de victimes dans les deux pays, causé des dégâts incalculables dans les villes et provoqué, sur le plan économique, des destructions d'une ampleur incroyable, nous ne songeons pas un seul instant à nier la nécessité de rester fidèles aux lois et aux règles internationales. Au contraire, nous ressentons beaucoup plus profondément que quiconque la nécessité de respecter strictement le droit international. Nous ne pensons donc pas qu'il faille guérir le mal par le mal.

Bien que la communauté internationale n'ait pas agi loyalement vis-à-vis de la République islamique d'Iran, et qu'elle ait gardé le silence et délibérément ignoré l'agression flagrante de l'Iraq, nous ne pouvons pas, pour notre part, rester bouche close alors que la paix et la sécurité internationales sont menacées par de manifestes actes d'aventurisme et d'agression commis en violation du droit international.

Dans ces conditions, on ne saurait trop insister sur le fait qu'il importe de respecter les principes du droit international, auxquels nous sommes foncièrement attachés. Le fait que l'agression israélienne ait été dirigée contre le régime cruel de l'Iraq, qui nous a imposé une guerre inhumaine, ne modifie en rien nos convictions profondes. C'est parce que nous croyons à ces principes que nous avons apporté notre appui à la déclaration du Groupe des 21.

Maintenant que la conscience mondiale est préoccupée par les conséquences et les répercussions dangereuses de ces actes d'agression, il est plus que jamais indispensable que la communauté internationale condamne le recours à la force et les actes d'agression où que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

(II. Jalali, Iran)

Les régimes irresponsables et aventureux ne doivent pas supposer un seul instant qu'ils pourront atteindre leurs objectifs illégitimes en déclenchant des guerres inhumaines et injustes comme celle que l'Irak a imposée à mon pays.

Le PRESIDENT (Hongrie), (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Iran, M. l'Ambassadeur Jalali, de sa déclaration et des mots aimables qu'il a eus à mon endroit.

M. FLOVERREE (Etats-Unis d'Amérique), (traduit de l'anglais) : Au nom de la délégation des Etats-Unis, je voudrais vous exprimer, M. le Président, le plaisir que nous avons à vous voir assumer la présidence pour le mois de juin et vous assurer que nous souhaitons vous aider de toutes les manières possibles afin de faciliter votre difficile tâche. Je voudrais aussi exprimer nos remerciements à votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Pfeiffer, pour la façon efficace dont il a guidé nos travaux pendant ce mois d'avril particulièrement chargé.

Nous voudrions aussi souhaiter chaleureusement la bienvenue aux nouveaux représentants de Sri Lanka, de l'Iran et de l'Argentine, ainsi qu'à notre distingué visiteur d'aujourd'hui, le Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Argentine, M. l'Ambassadeur Ros.

Je voudrais maintenant dire quelques mots d'une question que de nombreuses délégations ont soulevée, tant à la présente séance qu'aux deux séances plénières précédentes : l'attaque lancée par Israël sur le réacteur iraquien, qui a été amplement commentée ce matin.

Je voudrais tout d'abord rappeler que le Gouvernement des Etats-Unis a condamné l'attaque israélienne du 7 juin.

Comme nous le savons tous, cet incident a de nombreux prolongements qui dépassent la compétence du Comité. Il a été examiné, ainsi que certaines de ses incidences, par le Conseil d'administration de l'AIEA et ses principaux aspects font actuellement l'objet d'une étude attentive au Conseil de sécurité de l'ONU. L'opinion finale des Etats-Unis sur ces questions, qui présentent une grande importance pour la sécurité régionale et mondiale, sera exposée dans ce forum.

Il est regrettable que dans la déclaration qu'il a faite ce matin sur cet incident, le distingué représentant de l'Union soviétique se soit efforcé de mettre en doute les motifs visés par les Etats-Unis en fournissant des armes à Israël. A cet égard, je voudrais citer un passage pertinent de l'accord de défense et d'assistance mutuelles conclu entre les Etats-Unis et Israël le 20 juillet 1952 :

"Le Gouvernement israélien donne au Gouvernement des Etats-Unis l'assurance que le matériel, les produits ou les services qu'il pourra acquérir des Etats-Unis ... lui sont nécessaires et seront uniquement utilisés pour assurer sa sécurité intérieure, exercer son droit de légitime défense et lui permettre de participer à la défense de la région dans laquelle son pays est situé ou à des arrangements et à des mesures de sécurité collective sous l'égide des Nations Unies, et qu'il ne se livrera à aucun acte d'agression contre un autre Etat."

Cette partie de l'Accord a été citée par le secrétaire d'Etat, M. Haig, dans la lettre qu'il a adressée le 10 juin au président du Comité des relations étrangères du Sénat. Cette lettre se terminait comme suit :

(M. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

"A l'égard de cet incident, nous établirons clairement le sérieux avec lequel nous envisageons l'obligation qui incombe aux pays étrangers de respecter scrupuleusement les termes et conditions auxquels les Etats-Unis fournissent des moyens et des services de défense. Il va de soi que nous informerons le Congrès du résultat de nos entretiens avec le Gouvernement israélien et de nos délibérations sur les mesures qu'il convient de prendre."

Je pense, M. le Président, que cette déclaration met les choses au point.

Le PRESIDENT (Hongrie), (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des Etats-Unis, M. l'Ambassadeur Flowerree de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais): Plusieurs délégations de pays occidentaux ont pris la parole ce matin au sujet de l'attaque israélienne contre le Centre iraquien de recherche nucléaire. Les délégations des autres pays occidentaux dont les gouvernements, y compris le mien, ont déjà exprimé leurs vues sur cette question, m'ont cependant prié de faire la déclaration ci-après en leur nom.

"Les Gouvernements représentés par ces délégations confirment à nouveau leur position, à savoir que seule une politique fondée sur le respect du principe de la renonciation au recours à la force et la stricte adhésion à ce principe peuvent apporter des solutions durables aux problèmes auxquels le monde est confronté. Ceci s'applique particulièrement au Moyen-Orient.

Ces gouvernements tiennent à donner acte de leur condamnation de la récente attaque israélienne. De telles opérations militaires ne sont pas seulement préjudiciables aux efforts visant à rétablir la paix et la sécurité dans la région. Elles nuisent aux efforts de la communauté internationale pour prévenir une nouvelle dissémination des armes nucléaires sur la base du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du système associé de garanties administré par l'AIEA. En outre, elles nuisent à la cause du désarmement en général".

Les délégations au nom desquelles j'ai l'honneur de parler notent que le Conseil de sécurité s'occupe actuellement de cette question.

Le PRESIDENT (Hongrie) (traduit de l'anglais): Je remercie M. l'Ambassadeur Okawa du Japon de sa déclaration, dans laquelle il exprime la position de certains pays occidentaux au sujet de l'attaque aérienne israélienne du 7 juin 1981.

M. McPHAIL (Canada) (traduit de l'anglais): J'ai demandé la parole à propos d'une question légèrement différente et je vais le faire très brièvement dans quelques instants. Auparavant, et comme suite à la discussion qui s'est tenue ces dernières minutes, je tiens simplement à clarifier notre propre position. Dans les remarques que j'ai adressées au Comité il y a une semaine, je n'ai fait aucune référence à l'action israélienne contre l'Iraq. Si je ne l'ai pas fait, c'est parce que notre condamnation vigoureuse quant à l'action d'Israël a été très clairement exprimée le 9 juin dans la déclaration du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères devant la Chambre des communes canadienne et dans les propositions formulées à ce sujet par toutes les tendances représentées à la Chambre des communes. En tant que membres du Comité, vous connaissez tous la position du Gouvernement canadien dans les débats de cette nature.

(N. McPhail, Canada)

Nous tenons à reconnaître au sein de ce Comité le droit de tous ses membres de soulever des questions qu'ils estiment devoir être débattues ici, mais le Conseil de sécurité est saisi de la question qui vient d'être mentionnée et nous ne croyons pas vraiment approprié que le Comité du désarmement ait à s'en occuper d'une façon tant soit peu détaillée. Le Comité étant avant tout un organisme de négociation, il ne nous paraît pas opportun qu'il néglige ses fonctions de négociation pour s'engager dans la discussion de résolutions sur des points qui ne sont pas clairement de son ressort. Cependant, je ne voudrais pas que l'absence de commentaires de notre part sur cette question soit interprétée comme une marque d'indifférence. Bien au contraire, je souscris pleinement à la déclaration que vient de faire M. l'Ambassadeur du Japon, et mon Gouvernement se range à la position qui y est exprimée.

Si j'ai demandé la parole, ce n'est que pour répondre à certaines observations qui ont été formulées aujourd'hui par mon collègue du Brésil, car je pense que le Comité peut à juste titre attendre une réponse rapide. Comme il s'est référé au document sur la vérification que j'ai présenté il y a une semaine, je voudrais seulement ajouter une ou deux observations à ce qu'il a dit.

L'étude attentive de la proposition que nous avons formulée répondra à toute préoccupation qu'il pourrait avoir. Nous avons l'intention de proposer, à un moment approprié, un échange de vues officieux sur la question de la vérification dans l'intérêt de tous; nous proposons que cet échange de vues qui pourrait avoir lieu hors de la salle de conférence, porte sur des problèmes généraux de vérification. Il est parfaitement exact que le programme de travail du Comité que nous venons d'adopter ne permet pas au Comité de s'occuper de cette question en tant que point séparé; ce programme est réellement chargé et, comme je l'ai fait remarquer en plusieurs occasions, nous ne voulons pas détourner le Comité de ses activités prioritaires. Cependant, je voudrais rappeler que la vérification est l'un des dix points de notre "décatalogue" qui définit la structure permanente des intérêts et des préoccupations du Comité; il est donc parfaitement approprié d'examiner la question de la vérification si cela contribue à éclairer nos discussions et nous permet ainsi de mieux négocier. C'est pourquoi notre intention est d'inviter les membres du Comité à participer à une espèce de débat ouvert sur la vérification, peut-être pendant les quelques prochaines semaines. Nous espérons que les résultats de notre échange de vues contribueront à une meilleure prise de conscience et à une plus grande compréhension de ce qui, ainsi que le montrent clairement les débats du Comité, constitue un sujet difficile et ardu. En résumé, je voudrais suggérer que la question que nous avons soulevée soit considérée comme "horizontale" plutôt que "verticale". En fait, nous avons utilisé le mot générique bien que je ne veuille pas nécessairement insister sur l'abstraction. Ce n'est pas un thème devant faire l'objet de délibérations ou de débats du genre de ceux qui ont lieu dans la Commission du désarmement.

Nous parlons de méthodologie et certains problèmes de méthodologie se posent à nous en ce qui concerne les négociations. A mon avis, c'est là un point que le Comité devrait examiner officieusement et non pas comme une question touchant le fond du problème du désarmement, car ce n'est pas dans cet esprit que nous l'avons évoqué. Le représentant du Brésil a clairement indiqué que sa réaction était préliminaire mais j'ai pensé qu'il serait utile de formuler ces observations.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit du russe) : Le temps me manque malheureusement pour vous féliciter, remercier M. l'Ambassadeur Pfeiffer et souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues. Il me faut passer immédiatement au fond de mon intervention. A la séance d'aujourd'hui et durant les séances passées de notre Comité, plusieurs représentants ont soulevé la question de l'offensive criminelle d'Israël contre la capitale de la République d'Iraq qui a eu pour résultat la destruction du Centre nucléaire de recherche voisin de Bagdad. Au nom du Groupe des pays

(M. Herder, République démocratique allemande)

socialistes, je tiens à dire que les pays socialistes ainsi qu'ils l'ont exprimé dans des déclarations officielles publiées ces derniers jours, condamnent résolument l'agression militaire aérienne contre la République d'Iraq et le bombardement de sa capitale par les avions militaires israéliens. Cet acte ne peut être considéré que comme une violation grossière des principes généralement reconnus du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies et d'autres documents internationaux. Il est indispensable de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'il ne se renouvelle pas dans l'avenir.

Le PRESIDENT (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je remercie M. l'Ambassadeur Herder de la République démocratique allemande de sa déclaration, et des paroles aimables qu'il a adressées à la Présidence, et je prends note de la déclaration qu'il a faite au nom du Groupe des pays socialistes concernant l'attaque aérienne israélienne contre l'installation nucléaire d'Iraq.

M. C.A. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, juste quelques mots par votre intermédiaire, pour dire à mon distingué collègue du Canada que nous ne voulons aucunement minimiser l'importance de son document. Nous en reconnaissons l'utilité. Par ailleurs, j'ai été heureux de l'entendre préciser qu'il ne s'agissait pas d'un thème à discuter au sein du Comité.

Le PRESIDENT (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Conformément au calendrier révisé des séances du Comité et de ses organes subsidiaires pour la semaine en cours, nous aurions dû tenir aujourd'hui, immédiatement après la séance plénière, une réunion officielle pour examiner la création d'organes subsidiaires supplémentaires et d'autres questions liées à l'organisation du travail. Toutefois, compte tenu de l'heure tardive et du fait que le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement se réunira à 15 heures cet après-midi, je suggère que nous commençons notre débat sur ces questions à une réunion officielle demain vendredi à 15 heures, et le poursuivions à une autre réunion officielle qui se tiendra lundi, 22 juin à 15 heures.

Il en est ainsi décidé.

J'ai prié le secrétariat de faire distribuer aujourd'hui le calendrier des séances qui doivent se tenir la semaine prochaine. Dans ce calendrier, je n'ai pas mentionné pour le moment les réunions officielles supplémentaires à l'exception de celle du vendredi après-midi. La convocation d'autres réunions dépendra de nos débats de demain à la réunion officielle, ainsi que de la possibilité d'annuler la séance plénière de mardi s'il n'y a pas d'orateur inscrit pour cette séance. Comme il n'y en a pas pour l'instant, je prie les membres qui souhaitent parler mardi de s'inscrire lundi matin au plus tard. Comme d'habitude, le calendrier n'est qu'indicatif et sujet à modifications si nécessaire. S'il n'y a pas d'objection, il nous servira de guide la semaine prochaine.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement est actuellement prévue pour le mardi, 23 juin, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 15.



CD/PV.131  
23 juin 1981

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT TRENTE ET UNIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 23 juin 1981, à 10 h 30

Président : M. I. KOMIVES (Hongrie)

GE.81-62113

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. A. SALAH-BEY M. M. IATI M. H. MEDKOUR
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. PFEIFFER M. N. KLINGER M. H. MULLER M. W. ROHR
<u>Argentine</u> :	M. C. CARASALES II. J.F. GOIENSORO M. J.M. OTEGUI Mlle N. NASCIMBENE
<u>Australie</u> :	M. R.A. WALKER II. R. STEELE
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J.M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U NGWE WIN U THAN HTUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. DE SOUZA E SILVA M. S. DE QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV II. I. SOTIROV M. R. DEYANOV M. K. PRAMOV M. P. POPTCHEV
<u>Canada</u> :	M. D.S. McPHAIL M. G. SKINNER
<u>Chine</u> :	M. YU Peiwen M. YU Mengjia M. LI Changhe M. PAN Jusheng
<u>Cuba</u> :	II. L. SOLA VILA M. PREDON NÚÑEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. El S.A.R. EL REEDY II. I.A. HASSAN II. M.N. FAHMY Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. F.P. DESINONE Mlle K. CRITTENBERGER M. J. MISKEL M. S. FITZGERALD M. R. SCOTT

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Ethiopie</u> :	II. T. TERREFE N. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. DE LA GORCE M. J. DE BEAUSSE II. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOHIVES M. F. GADJA II. C. GYÖRFFY M. A. LAKATOS
<u>Inde</u> :	M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. S. DARUSMAN M. E. SOEPRAPTO M. F. QASIH M. ACHDIAT
<u>Iran</u> :	M. D. AMERI M. J. ZAHIRNIA M. H. SHARIPI
<u>Italie</u> :	M. V. CORDERO DI MONTEZEMOLO M. B. CABRAS M. E. DI GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. II. TAKAHASHI M. K. SHIMADA
<u>Kenya</u> :	
<u>Maroc</u> :	M. A. SKALLI M. M. CHRAIBI M. M. ARRASSEN M. L. ABDELHAMID
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ Y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. II. AKRAH
<u>Pays-Bas</u> :	M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. A. THORNBERRY

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CIALOWICZ M. T. STROJMAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER H. H. THIELCKE H. M. KAULFUSS Mlle H. HOPPE
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	Mme J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. A.T. JAYAKODDY
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. L. NORBERG H. G. EKIHOLM H. J. LUNDIN M. BERGLUND
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RUŽEK M. P. LUKES
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. B.P. PROKOFIEV H. V.M. GANJA M. H.M. IPPOLITOV M. S.N. RIUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	H. B. BRANKOVIC
<u>Zaire</u> :	M. O. GNOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole à une séance plénière, permettez-moi, Monsieur le Président de vous présenter les félicitations les plus sincères de ma délégation pour votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois de juin. Il va sans dire que vous pouvez compter en tout temps sur notre collaboration et notre appui.

Permettez-moi également de féliciter votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Pfeiffer, pour la façon dont il a dirigé nos travaux.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, M. Carasales, Ambassadeur de l'Argentine, M. Jayakoddy, Ambassadeur du Sri Lanka et H. Jalali, Ambassadeur de l'Iran, avec lesquels nous sommes certains d'établir une collaboration fructueuse.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, je comptais prendre la parole au Comité jeudi dernier, mais il m'a été impossible d'assister à la séance; en conséquence, bien que notre programme de cette semaine soit consacré aux essais d'armes nucléaires, je voudrais évoquer, si vous me le permettez, d'autres questions pertinentes.

Dès qu'il a appris l'attaque perfide perpétrée par l'aviation israélienne contre une installation nucléaire civile iraquienne, le Ministère des relations extérieures de la République de Cuba a condamné de la manière la plus énergique une action aussi criminelle, qui contrevient aux normes les plus élémentaires du droit international. La délégation que je préside tient à ce qu'il soit pris note de cette réprobation et souligne que le Comité du désarmement ne peut rester indifférent devant un tel acte de vandalisme; il est indispensable, pour le moins, d'examiner la position à adopter avec l'urgence qu'exige la situation. A cet effet, nous disposons du document présenté par le Groupe des 21 et des déclarations faites par d'autres groupes d'Etats.

A la réunion du Conseil de sécurité convoquée avant ces faits, le Chancelier Malmierca a affirmé que les Etats-Unis sont directement responsables de l'agression israélienne commise contre la centrale nucléaire iraquienne et de la détérioration dangereuse de la situation au Moyen-Orient. De même, le Chancelier cubain a souligné que si cette agression reste impunie, tous les peuples du Moyen Orient seront exposés à des actes similaires et il y aura là un précédent dangereux pour la paix mondiale.

Nous devons être conscients que cette agression ne constitue pas un fait isolé, mais s'inscrit dans le cadre d'une stratégie établie dans cette région, comme le démontrent d'ailleurs les attaques menées indifféremment contre le Liban, les Palestiniens et les forces arabes de dissuasion, ainsi que les menaces proférées contre la Syrie et les autres Etats de la région.

A la demande de l'Iraq, Cuba a convoqué d'urgence une réunion des pays non alignés pour analyser la situation. La réunion plénière, qui vient de s'achever aux Nations Unies, a condamné l'agression israélienne et a demandé instamment au Conseil de sécurité d'appliquer contre Israël les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte de l'ONU.

De même, la réunion plénière du mouvement des pays non alignés a demandé à tous les Etats, et en particulier aux Etats-Unis, de cesser toute aide militaire, politique et économique à Israël, afin d'éviter qu'il continue à renforcer sa politique agressive contre les peuples arabe et palestinien.

Je me suis permis d'évoquer cette question au début de mon intervention parce que je sais que de nombreuses délégations se sont déjà prononcées à ce sujet et lui attachent la même importance que la délégation cubaine.

Nous avons entendu diverses opinions concernant l'objet des interventions en séance plénière et sur leur intérêt. De l'avis de ma délégation, les séances plénières sont très utiles, surtout si les délégations s'expriment sur des questions de fond sans s'éloigner excessivement sur les aspects généraux.

Conformément à cette position, je me propose d'exposer très brièvement les critères de la délégation cubaine en ce qui concerne les travaux du Comité. Je dirai tout d'abord que ma délégation se félicite que le Comité du désarmement ait été en mesure d'adopter sans délai son programme de travail pour les séances d'été de la présente année. A vrai dire, j'aurais préféré que nous ayons décidé dès maintenant de terminer nos travaux à la fin d'août, mais il faut tenir compte de la nécessité d'obtenir un consensus et reconnaître que la formule à laquelle nous sommes parvenus est extrêmement souple et constitue une base satisfaisante pour le déroulement de nos travaux.

Ma délégation attache une importance particulière aux travaux du Groupe de travail, qui ont débuté le mardi 16 juin dernier. Nous nous accordons tous à estimer - du moins il l'a toujours semblé - que les groupes de travail constituent l'instrument le plus efficace dont dispose le Comité pour progresser dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié.

A ce sujet, ma délégation tient à insister sur la nécessité que le Comité décide de créer les deux autres groupes qui ont été proposés par les membres des 21 avec l'appui des pays socialistes. Il s'agit du groupe de travail sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire et du groupe de travail relatif à une interdiction des essais d'armes nucléaires, dont la création a été proposée respectivement dans les documents C/100 et CD/181.

L'attitude que nous adopterons au sujet de la création de ces groupes de travail nous donnera l'occasion de démontrer notre volonté politique à l'égard des négociations sur le désarmement, mais cette volonté s'exprimera encore davantage dans les efforts que nous déploierons pour que ces groupes se concrétisent sans délai.

Ma délégation est persuadée que ces deux groupes de travail chargés d'examiner des questions auxquelles le programme que nous avons adopté attribue une priorité évidente doivent être créés à la présente session afin que le Comité du désarmement puisse dire à l'Assemblée générale des Nations Unies qu'à son jugement, ces questions doivent faire l'objet de négociations, conformément à l'opinion de la communauté internationale. Je ne vois pas ce qui pourrait justifier une autre procédure.

Une question qu'il est impossible de passer sous silence est celle qui concerne l'élargissement du mandat du Groupe de travail sur les armes chimiques. Le programme adopté le reconnaît, et ma délégation est prête à contribuer à la recherche d'une formule acceptable pour tous qui offrirait les perspectives les plus favorables pour nos négociations sur cette question.

Au début de la phase estivale des travaux du Comité du désarmement pour cette année, le climat international continue d'être tendu, pour les raisons que j'ai déjà signalées dans l'intervention que j'ai prononcée le 14 avril devant le Comité.

Cependant, comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, dans votre discours liminaire du 11 juin, le Comité ne peut attendre que ce climat s'améliore pour examiner les nombreuses propositions dont il est saisi et s'efforcer d'obtenir des résultats tangibles.

Cette affirmation prend encore plus de relief lorsque nous constatons que le présent forum est le seul dans lequel se poursuivent des négociations sur le désarmement. Cette situation nous confère une responsabilité primordiale devant l'opinion publique mondiale.

Par ailleurs, comme les interventions de nombreux orateurs l'ont déjà souligné, nous consacrerons l'année prochaine une grande partie de nos séances de printemps aux préparatifs de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et c'est pourquoi il convient que nous n'épargnions aucun effort pour parvenir à un accord concret à la présente session, en particulier sur les quatre points qui font actuellement l'objet de négociations dans les groupes de travail.

A ce sujet, j'exposerai brièvement les principes dont s'inspire la position de ma délégation pour chacun de ces aspects.

En ce qui concerne les nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, nous nous prononçons pour un accord général interdisant la mise au point de ces armements, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une identification préalable qui suppose logiquement leur existence. Néanmoins, nous reconnaissons l'importance qu'aurait la conclusion d'accords partiels sur cette question et nous sommes disposés à poursuivre les travaux dans ce sens.

En ce qui concerne les garanties de sécurité dites négatives, nous préconisons la conclusion urgente d'un instrument international interdisant l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires contre les Etats non nucléaires qui n'ont pas de telles armes sur leur territoire ou sous leur juridiction ou leur contrôle. Nous sommes convaincus que c'est là une position très large, qui pourrait être acceptable.

S'agissant des armes chimiques, nous estimons qu'il est indispensable de conclure une convention prévoyant notamment la destruction des stocks de telles armes, l'interdiction de leur mise au point, de leur fabrication et de leur stockage et le développement de la coopération entre les Etats parties à des fins pacifiques.

Au sujet du Programme global de désarmement, nous voudrions seulement souligner qu'il est urgent de l'adopter du fait qu'il devra être examiné par la prochaine Assemblée extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement. Comme il est indiqué au paragraphe 109 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, le Programme global de désarmement comprendra toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet dans un monde où règnent la paix et la sécurité internationales et où le nouvel ordre économique international s'affirme.

De l'avis de ma délégation, en examinant ces mesures, on ne saurait oublier celles que quelques délégations prétendent mettre au second plan, telles que le démantèlement des bases militaires étrangères et l'arrêt des actes d'hostilité et d'agression contre d'autres Etats.

Au demeurant, Monsieur le Président, nous nourrissons l'espoir que, de même qu'à la session précédente, un climat constructif régnera pendant cette session au Comité du désarmement. C'est le meilleur moyen de nous acquitter du mandat qui nous a été confié et de la responsabilité que nous avons assumée à l'égard de nos peuples.

Le PRESIDENT (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de Cuba, M. l'Ambassadeur Sola Vila, de sa déclaration et de ses aimables paroles à mon égard.

M. SALAH-BEY (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser au nom de la délégation de mon pays mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois en cours. Je ne doute pas grâce à votre expérience, à vos larges connaissances et grâce aussi à l'audience dont vous-même et votre pays disposez au sein du Comité du Désarmement, vous aiderez à la progression de nos travaux.

Nos remerciements s'adressent également à l'Ambassadeur Pfeiffer, Représentant de la République fédérale d'Allemagne pour la manière dont il a assuré la présidence au cours du mois d'avril dernier.

Le Comité a adopté, la semaine dernière, son programme de travail pour la seconde partie de la session de 1981. A cette occasion, ma délégation souhaiterait exprimer un certain nombre de vues en rapport avec la mission qui nous est confiée.

La 2ème session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement demeure, à court terme, une occasion particulière pour évaluer l'avancement des travaux du Comité du désarmement. Les résultats relativement modestes enregistrés lors de la session de printemps du Comité du désarmement représentent une base étroite mais suffisante pour enregistrer des progrès plus substantiels. La question de la cessation de la course aux armes nucléaires, le désarmement nucléaire et, en relation avec ce problème fondamental, l'arrêt des expériences nucléaires, constituent une des préoccupations majeures de l'opinion mondiale. A l'initiative du Groupe des 21, le Comité du désarmement a tenu lors de sa précédente session un certain nombre de réunions officieuses au cours desquelles ont été abordées des questions considérées comme essentielles non seulement par ma délégation mais aussi par l'ensemble des pays représentés au sein du Groupe des 21.

Ma délégation regrette que le Comité n'ait pas été en mesure jusqu'à présent de prendre une décision positive à propos des propositions présentées par le Groupe des 21 visant à établir deux groupes de travail pour les points 1 et 2 de l'ordre du jour du Comité. S'agissant du point 1 de l'ordre du jour, j'ai eu le privilège, au nom du groupe des 21, de proposer la formulation du mandat qui pourrait être donné à un groupe de travail sur la cessation des expériences nucléaires.

Le Comité du désarmement étant formellement et concrètement saisi d'une proposition de mandat pour un groupe de travail sur l'arrêt des expériences nucléaires, ma délégation souhaite que par le moyen de consultations officieuses ou au cours de réunions officieuses, le Comité du désarmement se prépare à décider la création d'un groupe de travail sur l'arrêt des expériences nucléaires et à formuler les termes du mandat qui lui sera assigné.

La seconde proposition du groupe des 21 concerne la création d'un groupe de travail sur l'arrêt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Cette proposition n'a pas encore fait l'objet d'un accord au sein de notre Comité. Néanmoins, au cours d'une série de réunions officieuses, le Comité du désarmement a engagé l'examen de certains aspects importants de cette question. J'ai également eu le privilège de présenter le 16 avril dernier au nom du groupe des 21 différents thèmes d'importance qui pourraient être examinés au cours de négociations multilatérales.

Cette rapide évaluation des domaines essentiels où il apparaît que des progrès significatifs pourraient être enregistrés a été volontairement limitée aux points 1 et 2 de l'ordre du jour du Comité, étant donné l'importance particulière qu'accorde ma délégation à ces deux questions fondamentales.

L'ordre du jour de la session d'été du Comité comporte également l'examen de questions relatives à l'organisation de nos travaux. Ma délégation a eu l'occasion, lors de précédentes déclarations, de souligner le caractère d'organe de négociations multilatérales qui est celui du Comité du Désarmement. Il nous paraît également évident, par ailleurs, que les discussions de fond et la progression sur la voie du désarmement peuvent être facilitées par l'adoption de procédures et de mesures touchant à l'organisation des travaux du Comité du désarmement. Toutefois, ma délégation estime que ces discussions ne doivent pas faire perdre de vue l'objet même de notre objectif, et utiliser en vain un temps que de nombreuses délégations s'accordent à trouver limité eu égard à l'ampleur des tâches assignées au Comité du désarmement.

Les travaux du Comité du désarmement ne peuvent pas être isolés du contexte international, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il ne s'est pas amélioré depuis l'ouverture de la session de l'année 1981 du Comité. Un événement d'une gravité exceptionnelle vient de montrer à l'opinion internationale et particulièrement à tous les Etats membres du Comité du désarmement, jusqu'à quelles extrémités la politique de force militaire et la volonté de domination politique peuvent conduire.

Le 7 juin dernier, l'aviation sioniste a attaqué et détruit des installations nucléaires à usage pacifique en Irak. Le chef de l'Etat de mon pays a qualifié cette agression d'acte de banditisme international.

Cet événement d'une extraordinaire gravité doit être, de l'avis de ma délégation, abordé sous deux aspects.

Le premier aspect est celui de la condamnation de l'agression sioniste. L'ensemble de la communauté internationale, et tout dernièrement le Conseil de sécurité ont condamné cet acte criminel. Les pays arabes, et en particulier mon pays, qui continuent de refuser la politique du fait accompli menée par Israël ne sont pas aujourd'hui particulièrement étonnés de son comportement qui vient de porter à son paroxysme une politique permanente de cynisme et de destruction.

Le second aspect de cette affaire concerne plus directement le Comité du désarmement. Ma délégation a enregistré avec satisfaction la position exprimée à cet égard par le Groupe des 21 et espère que le Comité adoptera une position conforme à la Déclaration du Groupe des 21 exposée le 17 juin dernier.

L'attaque sioniste a été préparée psychologiquement par des campagnes internationales menées par différents moyens d'information avec pour objectif déguisé d'interdire l'accès à la technologie nucléaire à certains pays. En clair, il s'avère, selon le raisonnement à la base de cette attitude, que certains pays et notamment Israël et l'Afrique du Sud ont le droit d'accéder à la technologie nucléaire, de fabriquer et de posséder des engins nucléaires.

A cet égard, la position adoptée par mon pays à l'égard du Traité de non-prolifération nucléaire se trouve confortée, puisque non seulement les engagements pris par les puissances nucléaires en vue de développer la coopération technique dans le domaine de l'énergie nucléaire à usage pacifique n'ont pas été tenus, mais en outre, nous constatons qu'un pays, assisté de différentes façons sur le plan international, exerce seul la responsabilité de définir les limites du développement économique et technologique d'un Etat voisin.

Enfin, l'attaque d'installations nucléaires à usage pacifique donne une singulière actualité à l'examen des discussions du Groupe de travail sur les armes radiologiques, sur la base de la proposition de la délégation de la Suède visant à interdire l'attaque des installations nucléaires civiles.

Les difficultés et les dangers actuels de l'environnement international doivent inciter le Comité du désarmement à accentuer les efforts afin de dégager la voie à des progrès substantiels dans le domaine du désarmement.

(M. Salah-Bey, Algérie)

Un événement d'une gravité exceptionnelle vient de montrer à quelles aberrations une politique de force et de domination peut mener. D'autres événements, qui peuvent être d'ordre accidentel, risquent à tout moment d'entraîner nos peuples dans des processus incontrôlables de conflits armés. Le souhait qu'exprime ma délégation est que les pays actuellement détenteurs d'une puissance militaire, et nucléaire considérable, expriment véritablement leur volonté de négocier en vue d'un désarmement général et complet.

Le PRESIDENT (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je remercie le Représentant de l'Algérie, M. l'Ambassadeur Salah Bey, de sa déclaration et de ses aimables paroles à mon égard.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Ma déclaration sera brève, non que le point 1 de l'ordre du jour du Comité soit dépourvu de toute importance, mais parce qu'il a déjà fait l'objet d'un examen exhaustif, depuis plus de deux décennies, par de nombreux organes de l'Organisation des Nations Unies. Je n'entends pas récapituler tous les rapports, résolutions, études et autres documents émanant de sources autorisées, qui traitent de la cessation des essais d'armes nucléaires; je ne veux pas non plus rappeler en détail, une fois de plus, les engagements pris par les puissances dotées d'armes nucléaires, dans plusieurs documents internationaux, d'entamer dans des négociations sérieuses aux fins de parvenir à l'interdiction des essais nucléaires. Quelques-uns de ces textes; par exemple le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, engagent chacune des cinq puissances dotées d'armes nucléaires en même temps que le reste des Membres de l'Organisation des Nations Unies; d'autres, comme le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963, énoncent des obligations juridiquement contraignantes concernant la conclusion d'un traité interdisant à tout jamais toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires. Encore un autre instrument international, auquel peu d'Etats non dotés d'armes nucléaires ont adhéré, mais auquel les quelques Etats dotés d'armes nucléaires qui y sont parties se réfèrent continuellement comme à un traité très important, dont les dispositions doivent être scrupuleusement respectées, contient en son article VI une obligation qui a été interprétée par ses membres non nucléaires, lors des examens périodiques de cet accord, comme stipulant l'obligation claire, pour les puissances dotées d'armes nucléaires, de mettre fin à leurs essais d'armes nucléaires, afin d'empêcher la poursuite de la prolifération verticale de ces armes.

Toutefois, il semble que ces engagements, exprimés sous forme d'obligations juridiques internationales, et l'appel répété de la communauté des nations en vue de la cessation de tous les essais d'armes nucléaires, aient été complètement oubliés par ceux qui ont souscrit aux obligations que ces engagements énoncent, parfois en échange de l'abandon, par les Etats non dotés d'armes nucléaires, de droits souverains qui présentent une importance vitale pour la sécurité de ces derniers.

Dans cette situation, la communauté des nations ne peut guère faire autre chose qu'exprimer, de la façon la plus claire, son insatisfaction profonde et en fait son indignation devant cet état de choses, au risque même de se répéter sans fin devant des gens qui font la sourde oreille.

La dernière tentative effectuée par les pays non dotés d'armes nucléaires qui n'appartiennent à aucune des deux alliances militaires de faire comprendre aux puissances dotées d'armes nucléaires l'importance et l'urgence qu'elles attachent à la négociation multilatérale d'un traité interdisant la poursuite des essais d'armes nucléaires, a été la publication du document CD/181 à la fin de la première partie de la session de cette année du Comité du désarmement.

(M. de Souza e Silva, Brésil)

Ce document demande spécifiquement au Comité de créer un groupe de travail spécial relatif au point 1 de l'ordre du jour, et propose le libellé d'un mandat pour ce groupe; en outre, il pose des questions de fond spécifiques aux parties aux négociations trilatérales sur un traité d'interdiction des essais nucléaires. Comme le savent tous les membres du Comité, deux puissances dotées d'armes nucléaires seulement se sont refusées à accepter la création de l'organe subsidiaire proposé.

De nombreuses années se sont écoulées depuis qu'ont été souscrits les engagements que j'ai mentionnés ci-dessus; plus d'un an s'est passé depuis que le Groupe des 21 a proposé pour la première fois la création d'un groupe de travail relatif au point 1, et la présentation du document CD/181 date presque de deux mois. Des questions simples et directes inspirées du désir authentique de s'attaquer à un problème qui touche directement et fondamentalement aux intérêts vitaux de la sécurité de tous les Etats. ont été posées aux parties aux négociations trilatérales, parmi lesquelles se trouvent les deux puissances dotées d'armes nucléaires qui s'opposent au consensus qui, sinon se dégagerait au Comité. La cessation des essais d'armes nucléaires n'est pas exclusivement du ressort des trois négociateurs, ni même des cinq puissances dotées d'armes nucléaires; en fait, tous les pays du monde attachent un intérêt légitime à la conclusion d'un traité qui interdirait à jamais tous les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux.

Ma délégation manquerait à la responsabilité qui incombe à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies si elle ne profitait pas de cette occasion pour rappeler la nécessité d'un accord sur l'ouverture de négociations multilatérales urgentes sur le point 1 de l'ordre du jour. Lors de sa session récente, la Commission du désarmement des Nations Unies, qui n'est malheureusement pas parvenue à un accord sur tous les autres points de son propre ordre du jour, un consensus relatif au désarmement nucléaire a été péniblement négocié, apportant une fois de plus la démonstration de l'importance que la communauté internationale attache à cette question, à laquelle celle de l'interdiction des essais nucléaires est étroitement liée. Le rapport de la Commission du désarmement des Nations Unies sur le désarmement nucléaire énonce, entre autres choses, que la "responsabilité spéciale" qui incombe aux puissances dotées d'armes nucléaires implique le respect des préoccupations des pays non nucléaires en matière de sécurité, l'abstention de toute action qui pourrait conduire à l'intensification de la course aux armements nucléaires et surtout la recherche de mesures concrètes de désarmement nucléaire.

C'est l'exercice de cette responsabilité que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies attendent des trois puissances négociatrices et, en particulier, des deux Etats qui se sont jusqu'à présent opposés à ce que se dégage un consensus, au sein du Comité, sur la création d'un groupe de travail relatif au point 1 de l'ordre du jour. Ma délégation est convaincue que ces Etats n'éluderont pas leurs responsabilités particulières et qu'ils auront utilisé de façon constructive l'intersession du Comité pour élaborer enfin leur réponse à la préoccupation unanime des pays non dotés d'armes nucléaires à l'égard de la négociation multilatérale d'une interdiction des essais d'armes nucléaires. Ce sont eux qui devraient faire des déclarations, cette semaine, au titre du point 1 de l'ordre du jour.

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, prenant la parole aujourd'hui pour la première fois au cours de la seconde partie de notre session de 1981, je tiens à exprimer ma satisfaction de voir le représentant d'un pays socialiste frère présider le Comité du désarmement pendant le mois de juin. Je vous félicite et vous souhaite un plein succès dans vos fonctions, et je suis convaincu que grâce à votre compétence et à votre expérience le Comité continuera de progresser

(M.Sujka, Pologne)

au mois de juin dans ses négociations sur le désarmement. Je tiens aussi à remercier sincèrement et à féliciter M. l'Ambassadeur Pfeiffer, de la République fédérale d'Allemagne pour la façon remarquable dont il a présidé le Comité au mois d'avril dernier. Ma délégation salue la présence des nouveaux représentants au Comité du désarmement : M. l'Ambassadeur Carasales, d'Argentine, M. l'Ambassadeur Jalali, d'Iran, et M. l'Ambassadeur Jayakoddy, de Sri Lanka. Nous leur souhaitons à tous trois un plein succès dans leur nouveau poste et leur offrons notre entière collaboration.

Depuis la clôture de la session de printemps, le climat politique international ne s'est pas amélioré. Au contraire, quelques jours à peine avant la reprise de nos débats, la communauté internationale a appris avec consternation l'agression sans précédent commise par Israël, cette fois contre l'Iraq : je veux parler du bombardement du centre nucléaire situé près de Bagdad. Je joins la voix de ma délégation à celle d'autres délégations et groupes de délégations qui, depuis le début de notre session, ont exprimé ici leurs protestations et manifesté leur indignation. Le bombardement du centre nucléaire iraquien par des avions israéliens constitue un acte sans précédent de terrorisme et de piraterie internationale. Le Gouvernement polonais a vivement condamné l'attaque de ce centre. Dans une déclaration faite après cette attaque, le Ministère des Affaires étrangères a fait savoir que l'opinion publique polonaise ainsi que le peuple et le gouvernement polonais condamnaient avec indignation cette agression caractérisée, commise en violation de toutes les normes du droit international, et qu'ils tenaient les autorités israéliennes et les forces qui les appuient et les aident à poursuivre leur politique d'agression pour entièrement responsables des conséquences de celle-ci.

Ma délégation note avec satisfaction que le Comité du désarmement, par la voix des représentants de tous ses groupes, a condamné cet acte de piraterie. La résolution unanimement approuvée à cet égard par le Conseil de sécurité traduit la condamnation universelle de l'agression israélienne par l'ensemble de la communauté des nations.

Il ne fait aucun doute pour moi que c'est précisément dans une situation de ce genre que le Comité devrait démontrer sa volonté et sa force par l'unité d'approche et d'action de ses membres dans la conduite des négociations sur le désarmement, ce qui permettrait de réduire la tension internationale. A ce propos, ma délégation note avec satisfaction que les membres du Comité sont parvenus à s'entendre, dans un délai relativement bref, sur leur programme de travail et sur l'ouverture des activités des quatre groupes de travail. Cela témoigne, à mon sens, de la volonté des membres du Comité d'accélérer le rythme et d'accroître l'efficacité de leurs travaux, comme l'ont demandé de nombreux orateurs depuis le début de notre session d'été. J'ajouterai que cela correspond parfaitement, pour l'essentiel, aux instructions que ma délégation a reçues pour la présente session. De notre côté, nous ne négligerons aucun effort pour contribuer, dans la limite de nos possibilités, du renforcement d'aussi saines tendances au sein du Comité.

Si je m'exprime ainsi, c'est en partie pour tenir compte de la critique formulée par certains organes d'information polonais, qui m'ont demandé sans ambages si le Comité du désarmement, fonctionnant depuis trois ans dans sa composition élargie, avait été capable d'obtenir un résultat positif quelconque ou si, pendant ces trois ans, il avait marqué le pas, sans réaliser aucun progrès sensible. Je pense que c'est ainsi que le Comité est universellement jugé. Tout en partageant l'impatience de

(M. Sujka, Pologne)

L'opinion publique, je dirai dans ma réponse à la question ci-dessus que, dans leur écrasante majorité, les membres du Comité manifestent suffisamment de volonté et de détermination pour faire de cet organe de négociation unique et mondial un outil efficace permettant des actions précises pour limiter la folle course aux armements et ouvrir la voie à un désarmement progressif. Cela est d'autant plus nécessaire aujourd'hui que la détérioration du climat des relations internationales, au lieu d'inquiéter les représentants de tous les pays intéressés et de les amener à la table de négociation, sert de prétexte à leurs gouvernements pour s'armer davantage et imposer la course aux armements. Se pourrait-il que leur raisonnement procède de la logique suivante : tension internationale en vue de l'armement et armement en vue de l'augmentation de la tension ? La Pologne, les autres pays socialistes et tous les pays qui ne cherchent pas à assurer l'avenir de leur économie et celui du monde par la course aux armements, s'efforcent d'inverser cette dangereuse manière de penser, en la remplaçant par la logique suivante : détente en vue du désarmement et désarmement en vue de la détente. S'inspirant de cette dernière formule, la délégation polonaise offre d'appuyer pleinement les demandes visant à intensifier les travaux du Comité, afin de rechercher tous les moyens possibles d'accroître leur efficacité. Dans la poursuite de ces objectifs, nous serons, comme nous l'avons toujours été, fidèles à nos principes. Mais en même temps, nous ferons preuve d'une grande souplesse dans notre approche pour ce qui est des moyens d'obtenir des résultats concrets.

Conformément à nos principes, nous partageons pleinement l'opinion que le Comité devrait parvenir à des résultats concrets pour la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. La question se pose de savoir si l'élaboration du Programme global de désarmement, que nous avons officiellement l'obligation d'élaborer ou du projet de convention sur l'interdiction des armes radiologiques qui pourrait être mis au point épuisent véritablement nos capacités matérielles et politiques d'obtenir des résultats susceptibles d'être présentés à cette deuxième session.

Dans cet ordre d'idées, l'un des principaux objectifs de ma délégation est d'entamer directement et immédiatement des négociations concrètes sur le désarmement nucléaire et l'interdiction complète des essais nucléaires. Comme vous le savez, dans le débat qui s'est engagé en février 1979 au Comité du désarmement, les pays socialistes ont immédiatement pensé que la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire devait bénéficier de la priorité absolue. Permettez-moi de souligner à ce stade que ma délégation demande et appuie pleinement la création d'un groupe de travail spécial qui traiterait de cette question. A cet égard, nous nous félicitons de la déclaration présentée par le Groupe des 21 dans le document CD/180 et en particulier de l'appel en faveur de la création d'un tel groupe de travail. Qu'il me soit permis d'espérer que ce groupe de travail soit créé très rapidement, au cours de la présente session d'été. Le temps presse.

En ce qui concerne le point 1 de l'ordre du jour, ma délégation estime que le Comité devrait jouer un rôle actif dans le domaine de l'interdiction des essais nucléaires. Nous appuyons vivement la proposition du Groupe des 21 de créer, dans le cadre du Comité, un groupe de travail spécial, au sein duquel toutes les puissances nucléaires seraient représentées. Il va sans dire que la création de groupes de travail sur les deux points extrêmement importants de l'ordre du jour du Comité que je viens de mentionner offrirait les meilleures garanties de donner une forme précise et structurée aux débats que nous avons eu jusqu'ici dans ce domaine.

(M. Sujka, Pologne)

Nous entendons faire preuve de souplesse sur la question de l'adaptation - ou, pour certains, de l'élargissement - du mandat des groupes de travail existants, notamment du Groupe de travail spécial sur les armes chimiques. Certes, nous ne pensons pas que les résultats de négociations dans quelque groupe de travail que ce soit dépendent fondamentalement du contenu du mandat de ce groupe. Il se pourrait également qu'avec un mandat satisfaisant et large le Groupe de travail sur les armes chimiques ne parvienne à réaliser aucun progrès, ou au contraire, que dans le cadre de son mandat actuel relativement limité, il puisse progresser dans des négociations concrètes. En d'autres termes, il ne faut pas compter sur le mandat comme sur un remède-miracle permettant de résoudre le problème de notre inefficacité. Toutefois, je tiens à rappeler que la délégation polonaise s'était dès le début prononcée en faveur d'un large mandat pour le Groupe de travail sur les armes chimiques, afin que ce groupe soit en mesure de mener des négociations concrètes sur l'interdiction de ces armes létales. permettez-moi aussi de faire remarquer qu'en fait, nous en sommes à la première étape, si ce n'est à l'étape intermédiaire, du véritable processus de négociation. Grâce à la compétence et au grand dévouement dont ont fait preuve les deux présidents du Groupe de travail sur les armes chimiques, M. l'Ambassadeur Okawa et M. l'Ambassadeur Lidgard, nous sommes parvenus, comme nous le savons tous, au stade de la négociation d'éléments d'une future convention. Toutefois, comme les échanges de vues qui ont eu lieu au cours des séances officielles le montrent fort bien, nous ne sommes pas encore tous disposés à aborder la dernière étape du processus de négociation, c'est-à-dire à passer à la rédaction du texte de ladite convention. Guidée par son sens des réalités, la délégation polonaise souhaiterait continuer à rechercher un mandat qui réponde aux possibilités réelles de toutes les délégations. D'autre part, il faudrait continuer à agir de telle sorte que les activités du Groupe de travail ne soient pas entravées et, en tout état de cause, ne soient pas interrompues. Nous considérons les documents de travail présentés par le président comme une bonne base pour la négociation d'éléments du projet de convention. Nous nous prononçons donc en faveur de la poursuite immédiate des débats au sein de ce forum. Une fois de plus, j'estime que la reprise des négociations bilatérales américano-soviétiques dans ce domaine faciliterait grandement l'élaboration par le Comité d'une convention d'interdiction des armes chimiques.

En ce qui concerne le Groupe spécial sur les armes radiologiques, la délégation polonaise maintient l'opinion exprimée dans la déclaration faite ici même le 14 avril. Tout en reconnaissant que l'interdiction des armes biologiques ne présente qu'une importance relative par rapport aux questions primordiales comme celles du désarmement nucléaire et de l'interdiction des armes chimiques, nous pensons qu'il existe une chance de parvenir à un accord sur le texte d'un traité qui pourrait convaincre les gouvernements et l'opinion publique internationale que nos débats à Genève ne se soldent pas par une perte de temps, d'argent et d'énergie. Comme les délégations des pays socialistes l'ont indiqué dans le document CD/182, nous continuerons à persévérer afin d'aboutir rapidement à un accord définitif sur le texte d'un traité, dont l'importance est soulignée à la fois dans le Document final de la session extraordinaire et dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La délégation polonaise tient à appuyer les propositions présentées par la délégation hongroise dans le document CD/174 en vue de la création d'un groupe spécial d'experts gouvernementaux sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive.

Naturellement, ma délégation attache une extrême importance aux discussions menées par le Groupe de travail sur le programme global de désarmement. Comme nous le savons tous fort bien, l'élaboration par le Comité d'un programme de désarmement réellement global et sa présentation l'an prochain à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, constituent l'une des tâches les plus urgentes du Comité du désarmement.

(M. Sujka, Pologne)

Nous admettons qu'un gros travail attend le Comité s'il faut que ce programme soit adopté d'ici une année environ. Ma délégation espère que les discussions sur le choix et l'acceptation des mesures à inscrire au programme global de désarmement créeront des conditions réalistes et favorables à leur application dans l'avenir. Je tiens aussi à ajouter que, pour la délégation polonaise, les dispositions du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, les rapports de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et la Déclaration proclamant les années 80 deuxième Décennie du désarmement offrent un cadre indispensable à l'élaboration du Programme global de désarmement.

Il n'est pas dans mes intentions de résumer à ce stade la position de la délégation polonaise sur tous les points inscrits à l'ordre du jour du Comité du désarmement. Après avoir exprimé d'une manière générale les vues de la délégation polonaise sur quelques-uns de ces points, je tiens à souligner une fois de plus que la tâche très urgente et extrêmement importante du Comité est de mener, dans un esprit de bonne volonté, les négociations sur le problème le plus urgent de notre temps, c'est-à-dire celui du désarmement. Plus nous avancerons dans l'accomplissement de cette tâche au cours de la présente session, plus nous nous montrerons dignes de la confiance des nations du monde entier.

Le PRESIDENT (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne, M. l'Ambassadeur Sujka, de sa déclaration et de ses aimables paroles à mon égard.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : S'il est vrai, comme l'Assemblée générale l'a reconnu expressément à sa première session extraordinaire, que l'existence d'armes nucléaires et la poursuite de la course aux armements représentent une menace "pour la survie même de l'humanité", il n'est pas surprenant de voir la même Assemblée affirmer que "le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde" et que "tous les États ont le droit de participer" à ces négociations, pour lesquelles il est expressément prévu que le Comité du désarmement doit être "un forum multilatéral unique de négociation".

Cependant, toutes les délégations ici présentes savent que les deux vetos imposés au Comité sur cette question depuis l'année passée ont rendu illusoire les dispositions du Document final que je viens de rappeler. C'est pourquoi ma délégation, dès le début de la session de 1981, a estimé qu'à défaut d'une contribution plus efficace, il convenait au moins de faire en sorte que le Comité soit dûment informé des résultats des délibérations des autres organes internationaux auxquels, par bonheur, il n'était pas interdit de s'occuper de ce qui constitue théoriquement l'un des deux points prioritaires de notre ordre du jour : la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

En conséquence, au mois de février, nous nous sommes permis de demander au secrétariat de reproduire dans un document de travail la déclaration qu'a adoptée, à la suite de la troisième session qu'elle a tenue à Vienne du 6 au 8 février, la Commission indépendante pour les questions de désarmement et de sécurité, dont le Président est M. Olof Palme, ancien Premier Ministre de Suède, et qui compte parmi ses membres plus de 20 personnalités appartenant à des pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et des deux Amériques, et notamment de hauts fonctionnaires des États Membres de l'OTAN, y compris un Premier Ministre, du Pacte de Varsovie et du tiers monde.

(M. Garcia Robles, Mexique)

Le document de travail auquel je viens de me référer porte la cote CD/143 et la déclaration qui y est reproduite visait à examiner "l'enjeu mondial" du processus SALT. Parmi ses conclusions figuraient les considérations que je vais lire et qu'il me paraît particulièrement opportun de rappeler, puisqu'elles revêtent aujourd'hui un caractère encore plus actuel et encore plus urgent que lorsqu'elles ont été formulées :

L'objectif primordial du processus SALT est d'aider à prévoir une guerre nucléaire. Les armes nucléaires ont placé l'humanité devant des dangers sans précédent; la civilisation, telle que nous la connaissons, peut être littéralement détruite en quelques instants. Il existe des raisons de critiquer le processus SALT. Il est lourd et il est lent. Ses succès ont été limités. Cependant, il constitue le seul moyen existant de s'opposer à la menace la plus pressante pour la survie de l'homme. Si ce processus prend fin, le peu de progrès qui a été réalisé en contenant le risque d'une guerre nucléaire souffrirait un recul impossible à mesurer. Cela signifierait un retour aux guerres de propagande futiles des années 1950 en lieu et place de discussions sérieuses sur des limitations pratiques des armements. Et cela signifierait également la mise à l'écart de l'une des initiatives les plus importantes entreprises pour atténuer le risque d'une guerre nucléaire ...

Pour ces raisons, la Commission estime qu'il est essentiel que les gouvernements des Etats-Unis et de l'Union soviétique donnent suite à leurs engagements de reprendre les négociations SALT. A cause de ces engagements et de l'enjeu mondial qui existe en l'occurrence, la Commission espère que les Etats-Unis et l'URSS poursuivront leur effort de douze ans pour négocier aussi rapidement que possible des limitations aux armements nucléaires et que les deux parties feront preuve d'un maximum de retenue dans l'intervalle. Il y va non seulement de l'intérêt des Etats-Unis et de l'Union soviétique, mais de celui du monde entier.

Ce sont des raisons analogues à celles qui l'avaient motivée en février dernier qui ont poussé aujourd'hui ma délégation à demander la distribution du document de travail CD/188. Ce document reproduit les deux déclarations adoptées par la Commission indépendante sur les questions de désarmement et de sécurité à la suite de ses quatrième et cinquième sessions, qui ont trait, respectivement, à l'urgence d'une reprise des négociations sur les "armes nucléaires de théâtre", ou armes nucléaires de portée intermédiaire, et au traité conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique lors de la première étape des pourparlers SALT, le 26 mai 1972, et intitulé "Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles".

Dans la première de ces déclarations, adoptée le 26 avril dernier dans la ville de Genève, la Commission commençait par se déclarer "gravement préoccupée par la situation actuelle dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement"; elle estimait que, "parallèlement à la reprise du processus SALT, la démarche la plus importante pour arrêter la tendance actuelle, qui est néfaste, serait des négociations sur la limitation des armes nucléaires de théâtre" et elle demandait "aux Etats-Unis et à l'Union soviétique d'engager ces négociations sans plus tarder"; elle concluait sans équivoque que "faute d'engager des pourparlers et de faire des progrès rapides vers le contrôle et la réduction de ces armes, la situation dangereuse qui existe actuellement en Europe s'aggraverait avec des répercussions pour le reste du monde" et terminait en insistant sur le fait que "les parties, et leurs alliés respectifs, devraient poursuivre leur effort avec un sens de l'urgence qui soit compatible avec les principes de l'"égalité et de la sécurité égale pour tous".

(M. Garcia Robles, Mexique)

La deuxième des déclarations que j'ai mentionnées précédemment remonte seulement à un peu plus d'une semaine, puisqu'elle a été adoptée à l'issue de la réunion tenue à Moscou du 12 au 14 juin courant. A cette occasion, la Commission indépendante a réaffirmé, en des termes analogues à ceux employés à sa quatrième session, qu'elle était "gravement préoccupée par la situation actuelle dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement" et a procédé à un examen prolongé du "Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles", en tenant particulièrement compte de la signification et de la portée de ses dispositions, ainsi que du fait que cette année, les Parties, conformément aux dispositions de l'article XIV, "procéderont ensemble à son réexamen".

Cet examen a abouti aux conclusions figurant dans la Déclaration qui porte le No 2 dans le document de travail CD/188 et qui peuvent se résumer ainsi : le Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles "constitue le fondement de la stabilité stratégique nécessaire pour la poursuite des pourparlers SALT, de telle façon que des réductions sensibles et des limitations qualitatives importantes des armes nucléaires pourront être réalisées"; le développement et la modernisation des systèmes de défense contre les missiles ballistiques intercontinentaux n'offriraient que des avantages marginaux par rapport au but poursuivi et nécessiteraient par ailleurs l'abrogation ou une modification majeure du Traité; pour ce qui est des missiles antimissiles destinés à protéger les villes et les populations contre une attaque nucléaire massive, il n'y a encore en vue aucune technologie que l'on puisse qualifier d'efficace.

En conséquence, la Commission a estimé "qu'un règlement négocié réduisant sensiblement le niveau des armes stratégiques serait un bien meilleur moyen de promouvoir la paix et la sécurité" et que "les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique doivent continuer à préserver l'esprit et la lettre" du Traité, que la Commission considère comme un "très important instrument".

Ma délégation est convaincue qu'il n'est pas possible de maintenir indéfiniment le Comité du désarmement à l'écart de ce qu'il faut considérer comme sa mission primordiale, compte tenu des dispositions du Document final : les négociations multilatérales sur le désarmement, la priorité étant donnée à juste titre au désarmement nucléaire. Nous espérons que des informations telles que celles qui figurent dans les deux documents de travail présentés par la délégation mexicaine - le document CD/143 du 11 février 1981 et le document CD/188 distribué aujourd'hui, que j'ai voulu présenter dans cette brève intervention, pourront contribuer, si modestement que ce soit, à souligner l'opportunité d'adopter la proposition du Groupe des 21 exposée dans le document de travail CD/180 du 24 avril 1981, qui a pour objet la création d'un groupe de travail spécial sur la question qui constitue le point 2 de l'ordre du jour du Comité du désarmement : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

La séance est levée à 11 h 50.



CD/PV.132  
25 juin 1981  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT TRENTE-DEUXIEME SEANCE

tenu au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 24 juin 1981, à 10 h 30

Président : H. I. KOHIVES (Hongrie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. H. HATI  
M. H. BEDIKOUR

Allcmagne, République fédérale d' : M. G. PFLIFFER  
M. H. KLINGLER  
M. H. IÜLLER

Argentine : M. C. CARASALES  
M. J.P. COLINSORO  
M. J.H. OTEGUI  
Mlle H. NASCHIBENE

Australie : M. R.A. WALKER  
M. R. STEBLE  
M. T. PINDLAY

Belgique : M. J-H. NOIRPALISSE

Birmanie : U NGWE WIN

Brsil : M. S. de QUEILEROZ DUANTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. SOTIROV  
M. R. DEYANOV  
M. P. POPTCHEV

Canada : M. G. SCHMIDT

Chine : M. YU PEIWEI  
M. YU HENGJIA  
M. LIH CIEH  
M. PAN JUSHENG

Cuba : M. FREDO NUÑEZ ROSQUERA

Egypte : M. I.A. HASSAN  
M. H.H. FAHMY  
Mlle V. BASSHI

Etats-Unis d'Amérique : M. F.P. DE SIMONE  
Mlle K. CRITTEMBERGER  
M. J. HUSKEL  
M. S. FITZGERALD  
M. R. SCOTT

Ethiopie : M. T. TERREFE  
M. F. YOHANNES

France :  
 II. F. de la GORCE  
 II. J. de BLAUSSE  
 II. H. COUTHURES

Hongrie :  
 II. I. KOHIVES  
 II. F. GAJDA  
 II. C. GYORFFY  
 II. A. LAKATOS

Inde :  
 II. A.P. VENKATESWARAN  
 II. S. SARAN

Indonésie :  
 II. S. DARUSIAN  
 II. E. SOEPRAPTO  
 II. ACHDIAT

Iran :  
 II. M.A. JALALI  
 II. J. ZAHIRNIA  
 II. H. SHARIFI

Italie :  
 M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO  
 II. H. BARENCHII  
 II. E. di GIOVANNI

Japon :  
 II. H. TAKAHASHI  
 II. K. TANAKA  
 II. K. SHIMADA

Kenya :

Maroc :  
 II. A. SKALLI  
 II. H. CHRAIBI  
 II. M. ARRASSEN

Mexique :  
 II. A. GARCIA ROBLES  
 Mme Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie :  
 M. D. ETDEMBILEG

Nigéria :  
 II. H.B. BRINAH  
 II. W.O. AKINSANYA  
 M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan :  
 II. M. AKRAH  
 II. T. ALTAF

Pays-Bas :  
 II. H. VAGENMAKERS

Pérou :  
 II. A. THORBERRY

Pologne :  
 II. B. SUJKA  
 II. J. CIALOWICZ  
 II. T. STROJVAS

<u>République démocratique allemande</u> :	M. B. HEUGEBAUER M. G. HERDER M. H. THEELICKE M. H. NOTZEL M. H. KAULEUSS Mlle H. HOPPE
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. N.H. MARSHALL M. B. NOBLE
<u>Sri Lanka</u> :	M. A.T. JAYAKODDY M. H.H.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. L. NORBERG M. G. EKHOLI M. J. LUNDIN M. J. PRAVITZ M. BERGLUND
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. H. RUZEK M. P. LUKES M. J. TRANEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. D.P. PROKOFIEV M. V.A. SEMIONOV M. L.A. NAOULOV M. M.H. IPPOLITOV M. S.M. RIOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. B. BRAJKOVIC
<u>Zaïre</u> :	M. O. CHOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERSAFEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le Comité poursuit aujourd'hui son examen du point 1 de l'ordre du jour : "Interdiction des essais nucléaires". Tout d'abord je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue du Comité à Son Excellence le Ministre adjoint des affaires étrangères de la République démocratique allemande, M. Bernhard Neugebauer. Il sera le premier orateur aujourd'hui et il me sera agréable de l'inviter à prendre la parole devant le Comité.

M. Neugebauer est entré au service diplomatique en 1953. Il occupe son poste actuel de Ministre adjoint des affaires étrangères depuis 1978. Il a servi en qualité de représentant de son pays à la Commission économique pour l'Europe entre 1963 et 1966, époque à laquelle il est devenu Chef de Département au Ministère des affaires étrangères, poste qu'il a occupé jusqu'en 1970. De 1973, à 1977, il a été Représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies et il a présidé la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale lors de la 32ème session de celle-ci.

M. NEUGEBAUER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, j'aimerais tout d'abord vous remercier de vos aimables paroles de bienvenue. C'est pour moi un grand plaisir et un honneur d'avoir l'occasion de prendre la parole devant le Comité du désarmement au début de sa session d'été.

En même temps, Camarade Président, j'aimerais vous féliciter de votre accession au poste important et accaparant de président pour le mois de juin. Permettez-moi de vous souhaiter à vous-même et, par votre intermédiaire, à tous les membres du Comité, une session constructive et féconde. Je voudrais ajouter qu'il m'est particulièrement agréable de voir ici, en qualité de représentant du Secrétaire général, Monsieur l'Ambassadeur Jaipal, avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer étroitement lorsqu'il était en poste à New York.

La République démocratique allemande a toujours accordé beaucoup d'attention aux travaux du Comité du désarmement. La responsabilité de cet organisme en tant que forum multilatéral unique de négociation sur les problèmes mondiaux de limitation des armements et de désarmement est aujourd'hui d'autant plus grande que la course aux armements s'accélère énormément, menaçant d'échapper à tout contrôle. Il en résulterait une augmentation spectaculaire du risque de déclenchement d'un conflit nucléaire mondial. Une population mondiale inquiète a donc été amenée à juger de plus en plus le Comité au succès avec lequel il s'emploie à enrayer cette tendance et à élaborer des accords dont le besoin se fait sentir depuis longtemps.

Qu'il s'agisse de l'Ouest ou de l'Est, du Nord ou du Sud, les peuples veulent que le cours de la coexistence pacifique, de la détente et du désarmement se poursuive, car c'est le cours de la raison à l'ère nucléaire.

La situation actuelle appelle un parallèle historique. Il y a presque un demi-siècle, ici même, à Genève, à quelques pas de cette salle, que les efforts de désarmement de la Société des Nations ont échoué parce qu'ils ont été boycottés par les forces de l'agression. Celles-ci ont essayé, d'ailleurs sans grand succès, de camoufler leurs préparatifs de guerre et leur recherche de la supériorité militaire derrière le slogan "d'abord se réarmer, négocier ensuite". Les conséquences pour toutes les nations ont été terribles, et il est difficile d'imaginer aujourd'hui, dans un monde d'armes thermonucléaires et de missiles balistiques, ce qui arriverait si nous ne parvenions pas à prévenir une guerre nucléaire.

(M. Neugebauer, République démocratique allemande)

Il est toutefois extrêmement dangereux et risqué pour des hommes politiques placés dans des positions de responsabilité de déclarer que l'armement est plus important que la négociation et que, par une espèce de logique contestable, ils voient des objectifs plus importants que celui qui consiste à empêcher une guerre. Hélas, la situation actuelle au Comité du désarmement montre que ces déclarations n'ont pas été des erreurs de langage. Sinon, il serait difficile d'expliquer pour quelles raisons certains milieux s'efforcent avec entêtement de bloquer des négociations dont l'urgence est si grande. La relation entre cette attitude et les décisions d'armement de l'OTAN n'est que trop évidente.

M. Erich Honecker, Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié allemand et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, a dit à ce sujet au dixième congrès du Parti :

"La politique de coexistence pacifique est le seul moyen de faire disparaître le danger d'une nouvelle guerre nucléaire et d'assurer une paix durable. Il n'y a à cela aucune alternative acceptable. Il faut que le bien-fondé de cette politique soit davantage compris comme étant la motivation d'une action pratique pour éviter aux peuples la catastrophe d'un holocauste nucléaire."

En se fondant sur l'expérience historique et sur une analyse de la situation, actuelle, la République démocratique allemande est arrivée à la conclusion suivante : l'élément décisif est la poursuite intensive, le démarrage ou la reprise des négociations. Une activité conforme à cette prise de conscience répond le mieux aux intérêts de tous les Etats sans exception. L'acceptation de négocier n'est donc pas un cadeau qu'une partie fait à l'autre. Ce n'est pas non plus un sujet approprié de marchandage. Ce qui est nécessaire, c'est ni plus ni moins ce qui a été adopté à l'unanimité dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale et dans la résolution 35/152 E de la trente-cinquième session.

Celui qui ne recherche pas la supériorité militaire et qui se déclare partisan des principes d'égalité et d'une sécurité égale n'a aucune raison de se dérober à des négociations sérieuses, surtout si l'on songe que dans le monde réel une parité militaire approximative existe entre l'URSS et les Etats-Unis, entre le Pacte de Varsovie et l'OTAN. L'existence d'une telle parité approximative a aussi été reconnue par de nombreux hommes politiques et des représentants d'institutions militaires et scientifiques des pays occidentaux. Ainsi, l'Institute for Strategic Studies de Londres conclut dans son rapport annuel de 1980 : "Nous ne voyons aucune raison de modifier notre conclusion des années précédentes selon laquelle l'équilibre d'ensemble est encore tel qu'il ne donne guère d'attrait à une agression militaire".

Il est bien connu que les Etats membres du Pacte de Varsovie ne recherchent pas la supériorité militaire. Mais ils ne toléreront pas non plus une supériorité militaire de l'autre partie.

Pour nous, la parité militaire n'est pas une fin en elle-même, mais le point de départ d'une réduction graduelle concertée du niveau des forces militaires, accompagnée d'une sécurité stabilisée et non diminuée de toutes les parties concernées. Ainsi, notre position se distingue clairement de toutes les doctrines

(H. Heugebauer, République démocratique allemande)

de dissuasion qui se nourrissent de la légende d'une menace venant de l'Est. Le quarantième anniversaire de l'attaque fasciste contre l'URSS remet en mémoire que cette légende a toujours servi à camoufler et à justifier l'armement, l'agression et l'intervention.

Camarade Président, de même que les autres Etats socialistes, la République démocratique allemande suivra fidèlement et avec persévérance une politique étrangère visant la limitation des armements et le désarmement. Nous nous efforcerons de contribuer à ce que les possibilités d'améliorer le climat international soient utilisées et que le Comité atteigne ses objectifs. Tel est le but de notre programme pour une paix plus sûre et pour le désarmement, un programme orienté vers l'avenir et en même temps réaliste. Les propositions du vingt-sixième Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique fournissent de nouvelles incitations à la poursuite de la détente et à la prévention d'une guerre nucléaire. A ce sujet, H. Erich Honecker, Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié allemand et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, a déclaré au dixième congrès du Parti : "Ces propositions, prises séparément ou ensemble, sont la preuve d'une recherche systématique de la paix et d'une approche constructive des problèmes internationaux les plus urgents. Leur but n'est pas une simple amélioration temporaire de la situation mondiale, mais une amélioration générale à long terme, propre à asseoir la paix sur une base permanente".

Les initiatives des Etats socialistes visent à des mesures de détente politique aussi bien que militaire. Elles concernent les armes nucléaires aussi bien que classiques, les aspects mondiaux, bilatéraux et régionaux. Leur objectif essentiel est de faire revivre le dialogue de la détente et de provoquer des négociations fécondes. Nous pensons comme les pays non alignés qu'il faut donner la priorité au désarmement nucléaire, c'est-à-dire à une interdiction de la fabrication des armes nucléaires et à la réduction graduelle des stocks existants jusqu'à leur élimination complète.

Telle est la principale tâche du Comité du désarmement. La constitution d'un groupe de travail, avec la participation des Etats dotés d'armes nucléaires, permettrait d'étudier et de déterminer les éléments de base des accords nécessaires. Les intérêts de la sécurité de tous ceux qui sont concernés pourraient être dûment pris en considération.

Il est d'une importance extraordinaire, pour l'ensemble du problème du désarmement nucléaire, que soit poursuivi le processus SALT et que soit en même temps préservé tout ce qui a été réalisé jusqu'ici de positif dans ce domaine. Nous voudrions rappeler que l'Assemblée générale a adopté par consensus à sa session de l'an dernier une résolution en ce sens. L'attitude constructive de l'URSS à l'égard du processus SALT a aussi été manifeste lors du vingt-sixième Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique. La question des armes nucléaires de portée moyenne en Europe est étroitement liée aux aspects globaux de la réduction des armements stratégiques nucléaires. Cette question revêt une urgence particulière après la décision prise par l'OTAN de déployer une génération qualitativement nouvelle de systèmes d'armes nucléaires, les Pershing II et les missiles de croisière. L'idée derrière cette décision est de mettre en pratique la doctrine d'une guerre nucléaire limitée, "menable", et de créer un potentiel de chantage et de menaces. On a prétendu que l'objectif était de combler un écart entre les armements. En réalité, il existe un équilibre couvrant tous les vecteurs à prendre en considération. Dans le cas des ogives nucléaires, l'OTAN a même une prépondérance atteignant 50 %.

(M. Neugebauer, République démocratique allemande)

L'opposition croissante à la décision de l'OTAN sur le déploiement des missiles et les appels pressants en faveur de négociations lancés dans de nombreux pays d'Europe occidentale témoignent d'une prise de conscience accrue du fait que les populations de ces pays ont été choisies comme otages d'une politique de menace nucléaire et sont appelées à devenir les premières victimes d'une guerre nucléaire dite limitée.

Aucun effort ne devrait être épargné pour démarrer les entretiens soviéto-américains sur les armes nucléaires de moyenne portée, y compris les systèmes de l'avant des Etats-Unis. De tels entretiens seraient facilités par l'adoption du moratoire proposé par l'URSS qui tient compte, soit dit en passant, d'idées énoncées par des hommes d'Etat occidentaux. Un gel de l'implantation des missiles nucléaires de moyenne portée en Europe évitera un nouvel accroissement des capacités nucléaires et leur modernisation. Il n'y aurait aucun avantage unilatéral, à cause de l'existence d'une parité approximative. En outre, les négociations sur les réductions pourraient se poursuivre, libres des contraintes qui seraient exercées sans cela par la poursuite de la course aux armements dans ce domaine.

On comprendra certainement que la République démocratique allemande, qui est située le long de la ligne de séparation entre les pays de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie, accorde une importance particulière aux problèmes d'une détente militaire en Europe. Leur solution est d'autant plus importante pour la sécurité de notre peuple que le voisin occidental de la République démocratique allemande possède sur son territoire la plus haute densité de déploiement d'armes nucléaires.

Nous appuyons aussi très fermement la proposition de réunir une conférence pan-européenne sur la détente militaire et le désarmement. Pour un continent où l'on trouve la plus grande concentration des armes les plus dangereuses, il est d'une importance vitale de continuer sur la voie de la détente, et d'atténuer la confrontation militaire. Cela serait profitable à tous les Etats et à tous les peuples européens. Il est donc complètement absurde d'exiger que les pays socialistes payent un prix pour la convocation de cette conférence. Les Etats socialistes ont soumis des propositions parfaitement claires pour la préparation et la réunion d'une telle conférence et ont réagi d'une façon constructive aux idées occidentales exprimées à ce sujet. Cela s'applique, par exemple, au fait que l'URSS s'est déclarée prête à étendre l'application de mesures propres à renforcer la confiance à toute la partie européenne de son territoire à condition que les pays occidentaux étendent en conséquence la zone d'application de telles mesures. Malheureusement, jusqu'ici, les Etats-Unis et les autres Etats occidentaux ne se sont pas montrés prêts à répondre à ces propositions.

En ce qui nous concerne, nous voudrions souligner que nous accordons une grande importance à la réalisation d'un accord sur des mesures de confiance, dès lors en particulier que la politique d'affrontement militaire est de plus en plus une source de préoccupation et de méfiance.

Il est généralement vrai que des mesures de confiance ne constituent pas une fin en elles-mêmes, mais qu'elles sont conçues pour promouvoir et accélérer le désarmement. Elles ne peuvent ni se substituer au désarmement, ni faire oublier une politique de confrontation militaire; elles ont plutôt pour but d'aider à vaincre une telle politique. Et, là encore, il faut dire que la réalisation de mesures propres à renforcer la confiance exige que l'on ménage les intérêts de la sécurité de toutes les parties concernées.

Camarade Président, la session d'été de cette année a déjà été marquée par les préparatifs de la Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Cette session extraordinaire devrait avoir

(M. Neugebauer, République démocratique allemande)

pour but de consolider ce qui a été réalisé, et d'obtenir de nouveaux résultats. La République démocratique allemande considère qu'il est important de mobiliser encore plus le public contre les dangers d'une course aux armements. Pour le reste, nous sommes d'avis que la session extraordinaire devrait être dominée par :

- l'examen de nouveaux projets d'accords dans le domaine du désarmement;
- l'adoption du programme global de désarmement;
- de nouvelles propositions et initiatives formulées par les Etats Membres.

La contribution que le Comité du désarmement de Genève devrait, à notre avis, apporter à ce sujet consiste avant tout à faire progresser et, si possible, à achever le travail sur les projets qui sont encore à l'étude. En particulier, cela concerne l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires. La reprise rapide des négociations trilatérales serait un pas décisif vers la solution des problèmes en suspens. L'urgence en est d'autant plus grande que des efforts intenses sont faits pour introduire et essayer de nouveaux types d'armes terribles, tels que la bombe à neutrons. La République démocratique allemande soutient la demande de créer un groupe de travail correspondant, avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires, pour que le Comité du désarmement puisse faire honneur à sa responsabilité dans ce domaine.

Des progrès vers une interdiction des armes chimiques auraient une grande importance. A ce sujet, il n'est pas douteux que la reprise des entretiens bilatéraux sur la question entre l'URSS et les Etats-Unis aurait un effet stimulant. Nous partageons les préoccupations exprimées par ceux qui craignent que les mesures actuelles pour la fabrication d'armes binaires aboutissent à une escalade de la course aux armements dans le domaine des armes de destruction massive et, en même temps, qu'elles aient pour conséquence un grave recul dans l'action déployée pour résoudre le problème dans son ensemble. Là encore, il y a un risque très net que la course aux armements, que certains Etats accélèrent, réduise à néant les succès partiels obtenus au cours des négociations.

L'élaboration d'une convention sur l'interdiction des armes radiologiques est parvenue à un stade relativement avancé. Nous entrevoyons la possibilité que les négociations soient couronnées de succès au moment où la session extraordinaire se réunira.

La République démocratique allemande continuera à participer activement aux travaux du Comité sur le renforcement des garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires. Nous souhaitons rappeler que la Première session extraordinaire consacrée au désarmement a accordé beaucoup d'attention à cette question. Nous sommes convaincus que des progrès concrets dans ce domaine serviront les intérêts de la sécurité de tous les Etats et pourront déboucher sur des mesures propres à amener le désarmement nucléaire et à renforcer le régime de la non-prolifération des armes nucléaires.

Il y a lieu de se féliciter des efforts remarquables faits par le groupe de travail pour établir un projet de programme global de désarmement. Conformément au Document final de la première session extraordinaire, ce groupe devrait mettre l'accent dans ses activités sur des mesures concrètes et efficaces.

(M. Neugebauer, République démocratique allemande)

C'est dans une grande part au Comité du désarmement qu'il incombe de conduire le processus de désarmement tout entier. Je suis convaincu que l'expérience acquise par cet organisme multilatéral de négociation et le gros effort accompli par les représentants des Etats qui en sont membres constituent une base essentielle sur laquelle peuvent être élaborés des accords de désarmement si vitaux pour nous tous. En dernière analyse, ce qui compte, dans la lutte contre la course aux armements, ce ne sont pas des études ou des déclarations, des statistiques ou des analyses, mais des accords obligatoires qui limiteront et finalement élimineront les moyens de préparer matériellement la guerre.

Camarade Président, permettez-moi de vous assurer que la République démocratique allemande a la ferme intention de continuer à faire tout ce qu'elle peut pour contribuer au maximum à résoudre le plus grand problème qui existe, celui d'assurer la survie de l'humanité; car ce qui est arrivé ici, à Genève, il y a près de cinquante ans, ne doit pas se reproduire. La conscience du monde doit rester éveillée, et les hommes politiques ne doivent épargner aucun effort pour mettre fin à l'absurde course aux armements.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la République démocratique allemande, le Ministre adjoint Neugebauer, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. WALKER (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, les premières paroles de ma première déclaration du mois de juin doivent exprimer le plaisir que ma délégation éprouve de travailler une fois de plus sous votre présidence. Ce plaisir revient fréquemment car, si mes calculs sont exacts, vous présidez chaque semaine deux séances plénières, deux groupes de réunions officielles du Comité plénier et au moins une réunion du Groupe de travail des armes radiologiques, que vous présidez également. Cela dit sans mentionner les diverses autres consultations et réunions officielles que vous dirigez. Ma délégation estime que le Comité devrait vous être reconnaissant de ce service et de ce dévouement. J'ai déjà eu l'occasion de complimenter votre distingué prédécesseur, M. L'Ambassadeur Pfeiffer, pour la façon dont il s'est acquitté de sa tâche de Président de ce Comité.

Il m'est également agréable de souhaiter la bienvenue parmi nous à trois nouveaux représentants, les distingués Ambassadeurs de l'Iran, de Sri Lanka et de l'Argentine. Ma délégation salue leur contribution personnelle au travail de ce Comité. Je voudrais enfin, Monsieur le Président, souhaiter comme vous la bienvenue à notre distingué visiteur de la République démocratique allemande.

Le Comité du désarmement traite actuellement du premier point de l'ordre du jour : l'interdiction des essais nucléaires. Je me propose de parler sur ce sujet, mais aussi de profiter de l'occasion pour aborder d'autres questions nucléaires que le Comité étudie en ce moment. Dans la présente déclaration, je donnerai une importance particulière à la question de la non-prolifération nucléaire dans son sens étroit, qui est celui de mesures visant à empêcher l'extension de l'armement nucléaire à des pays autres que les cinq Etats présentement dotés d'armes nucléaires. La non-prolifération nucléaire n'est en aucune façon le seul aspect de la limitation des armements et du désarmement auquel le Gouvernement australien attache de l'importance, mais elle constitue une facette de cet ensemble de questions dont nous pensons qu'il doit rester au premier plan de notre attention collective.

(M. Walker, Australie)

Pourquoi attachons-nous une telle importance à la non-prolifération nucléaire ?

Nous pensons en Australie qu'un régime efficace de non-prolifération - c'est-à-dire un réseau efficace d'accords nationaux et internationaux et d'autres arrangements conçus pour empêcher la dissémination des armes nucléaires - contribue directement à la sécurité de tous les pays. Nous sommes d'avis qu'un régime efficace de non-prolifération peut aussi représenter une contribution indirecte importante à la sécurité des Etats, en éliminant une source potentielle de craintes et de conflits. Cela est particulièrement vrai dans les régions où la tension internationale est grande, comme des événements récents l'ont montré. Nous considérons aussi qu'un régime efficace de non-prolifération nucléaire est nécessaire pour le commerce nucléaire civil et la coopération internationale en ce qui concerne les utilisations civiles de l'énergie nucléaire. Nous ne pensons pas que ce serait faire preuve d'une attitude responsable que d'envisager ce commerce et cette coopération en dehors d'un régime rigoureux de non-prolifération.

Pour ce qui est de l'Australie, un élément central du régime de non-prolifération est le Traité sur la non-prolifération et son système de garanties. Mais nous estimons que de nombreux autres éléments - y compris, par exemple, d'autres accords bilatéraux et multilatéraux - contribuent à ce régime, qui a des ramifications très étendues.

L'un de ces autres éléments, qui est explicitement reconnu dans le TNP, est le lien logique et politique qui existe entre la prolifération verticale et la prolifération horizontale, c'est-à-dire le lien entre les mesures de limitation et de désarmement nucléaires prises par les Etats dotés d'armes nucléaires et les mesures visant à limiter et à bloquer la dissémination des armes nucléaires vers d'autres pays.

Les garanties de sécurité négatives ont leur place dans cette conception australienne. Elles ont trait aux préoccupations, en matière de sécurité, des Etats non dotés d'armes nucléaires, qui se refusent la possibilité d'acquérir leurs propres armes nucléaires. En outre, l'engagement, dans le cadre d'arrangements efficaces de non-prolifération, de ne pas mettre au point ni d'acquérir des armes nucléaires est important, à nos yeux, pour établir le statut d'Etat non nucléaire des pays qui seront appelés à bénéficier des garanties de sécurité négatives. Le Groupe de travail, qui a déjà tenu deux séances au cours de cette session, a de la chance d'avoir un Président aussi capable que le Ministre italien, Monsieur Ciarrapico, car il a à faire face à la tâche difficile de concilier et d'accorder entre elles des approches largement divergentes.

Le souci qu'a l'Australie de la non-prolifération nucléaire apparaît aussi nettement dans la façon dont nous envisageons l'élaboration d'un projet de programme global de désarmement. J'ai fait connaître ma pensée sur ce point dans la déclaration que j'ai faite lors de la clôture de notre session de printemps. Ma délégation continue d'être impressionnée par la difficulté de la tâche à laquelle sont confrontés le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement et son Président, le distingué Ambassadeur du Mexique. Nous souhaitons au Groupe de travail de réussir à rédiger à temps un programme qui entraînera, par son réalisme et sa nature constructive, l'adhésion et l'appui enthousiastes de tous les pays.

Passant maintenant au point de l'ordre du jour qui est actuellement examiné, je voudrais rappeler que la délégation australienne, comme beaucoup d'autres, a appelé l'attention sur le rôle important qu'un traité sur l'interdiction complète des essais est appelé à jouer dans le renforcement du régime de non-prolifération dont j'ai parlé. Il est de fait qu'un traité sur l'interdiction complète des essais

(ii. Walker, Australie)

nous rapprocherait des importants objectifs que j'ai identifiés au début de ma déclaration comme étant ceux du régime de non-prolifération. De plus, un traité sur l'interdiction complète des essais devrait contribuer directement à faire cesser la course aux armements nucléaires. Enfin, il devrait ôter leurs préoccupations et leurs craintes à ceux qui, dans nombre de pays, s'inquiètent des effets physiques directs d'essais nucléaires continus.

Telles sont les vues qui ont conduit le 30 mai le Ministre australien des affaires étrangères, H. Street, à se féliciter de la décision annoncée par le nouveau Gouvernement français de suspendre les essais dans le Pacifique Sud, essais qui, comme les essais nucléaires des autres Etats dotés d'armes nucléaires, ont incité l'Australie et de nombreux autres pays à exprimer leur préoccupation. Dans cette déclaration, le ministre a exprimé l'espoir que la suspension des essais français pourrait conduire à leur cessation définitive. Malheureusement, quelques jours plus tard, le ministre a dû exprimer son regret d'apprendre qu'un porte-parole autorisé du Gouvernement français avait déclaré que ces espoirs ne seraient pas comblés. En chacune de ces circonstances, H. Street a réitéré la détermination de l'Australie de travailler activement dans les forums multilatéraux en vue de la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais. Le Comité du désarmement s'occupe moins intensément de la préparation d'un tel traité que ne le souhaiteraient de nombreuses délégations. Toutefois, les délégations ne devraient pas perdre de vue le fait que le Comité du désarmement n'est pas entièrement inactif en ce qui concerne cette importante question. Rien ne devrait détourner les délégations des travaux qui s'offrent maintenant à elles. Au printemps, nous avons tenu un certain nombre de séances officielles durant lesquelles des déclarations importantes ont été faites sur cette question. A la fin de la session de printemps, j'ai expliqué pourquoi ma délégation pensait que ces échanges avaient été utiles. J'ajouterai aujourd'hui à ces observations des remerciements aux auteurs du document CD/181 - les délégations dites du Groupe des 21 - pour avoir ajouté ce texte aux autres documents dont le Comité est saisi. Des travaux importants et utiles se sont également poursuivis au sein du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Ma délégation renouvelle son appel à toutes les délégations pour qu'elles contribuent activement aux travaux de ce groupe et qu'elles coopèrent pleinement à ses activités. En outre, j'aimerais profiter de l'occasion pour rappeler, une fois de plus, la proposition australienne visant à ce que le Comité du désarmement s'attaque sans retard à la question des arrangements administratifs et institutionnels à mettre au point pour créer un réseau sismique international.

Pour conclure, étant donné que j'ai élargi l'objet de cette déclaration pour y inclure d'autres questions nucléaires, je désire parler très brièvement de la convention sur les armes radiologiques. Ma délégation salue chaleureusement l'attitude positive et constructive dont font maintenant preuve de nombreuses délégations, jusqu'à présent réservées au sujet de cette convention, au Groupe de travail. Nous pensons qu'il est important pour l'ensemble du Comité de réagir positivement à ce fait nouveau et de s'employer résolument à trouver des réponses à toutes les questions qui sont soulevées et à toutes les préoccupations qui ont été exprimées, dans un esprit constructif, au sujet de cette convention. Nous voyons ici la possibilité d'un progrès réel, à condition que tous les intéressés puissent trouver la bonne volonté, l'imagination et surtout l'ouverture d'esprit nécessaires. On ne peut s'attendre qu'aucun des pays ici représentés, abandonne des intérêts vitaux, mais on peut s'attendre que tous consentent un effort majeur pour tenir compte des préoccupations des autres.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Walker, d'Australie, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. DARUSMAN (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Ma délégation voudrait tout d'abord, Monsieur le Président, vous présenter ses chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Comité pour le mois de juin. Nous vous avons vu présider avec beaucoup d'efficacité, pendant deux années consécutives, le Groupe de travail spécial des armes radiologiques, où vous avez donné la mesure de votre doigté et de votre compétence. En conséquence, ma délégation a toute raison d'espérer que, sous votre direction, le Comité fera de nouveaux progrès substantiels au cours de cette deuxième partie de sa session de 1981. Je puis vous donner l'assurance que ma délégation coopérera pleinement avec vous dans l'exercice de vos importantes et difficiles fonctions.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour exprimer les remerciements de ma délégation à votre prédécesseur, M. Pfeiffer, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, qui a présidé le Comité pendant le mois d'avril et pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux représentants au Comité, M. Carasalès, Ambassadeur de l'Argentine, M. Ahmad Jalali, Ambassadeur de l'Iran et M. Tissa Jayakoddy, Ambassadeur de Sri Lanka. Je voudrais également saluer le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, Son Excellence M. B. Neugebauer.

L'examen rétrospectif des travaux de la session de printemps de notre Comité fait apparaître que si des résultats importants ont été obtenus dans divers domaines, certaines questions sont restées non résolues. De l'avis de ma délégation, le Groupe de travail des armes chimiques a terminé, au cours de la session de printemps, la tâche qui lui incombait en vertu de son mandat actuel. Nous espérons donc qu'au début de cette session d'été du Comité, ce Groupe de travail ferait un pas de plus en élaborant un projet de convention à partir des éléments qui ont été identifiés et des propositions pertinentes qui ont été présentées. Malheureusement, il n'en est rien, du moins pour le moment, car il n'a pas reçu de mandat pour l'accomplissement de sa nouvelle tâche. Nous continuons d'espérer qu'à une étape ultérieure de la présente session, le Comité sera en mesure de se mettre d'accord sur un mandat révisé qui permettrait à ce Groupe de travail de rédiger effectivement un projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques, ainsi que de leur utilisation.

La question des garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires est d'une importance primordiale pour les Etats non dotés d'armes nucléaires, compte tenu de la poursuite de la course aux armements et de la prolifération verticale des armes nucléaires, ainsi que de la possibilité d'un recours ou de la menace d'un recours à ces armes. A cet égard, la douzième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue au début de ce mois à Bagdad, a déclaré ce qui suit, au deuxième alinéa du préambule de la résolution 28/12-P :

"Considérant que, tant que le désarmement nucléaire ne sera pas universellement réalisé, il est d'une nécessité impérieuse que la communauté internationale mette au point des mesures propres à garantir efficacement la sécurité des Etats non nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires par quiconque".

(M. Darusman, Indonésie)

Au paragraphe 2 du dispositif de ladite résolution, la Conférence s'est exprimée comme suit :

"Prie les membres du Comité du désarmement de parvenir d'urgence à un accord sur une convention internationale visant à garantir les Etats non nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires,"

Nous notons que le Groupe de travail spécial des garanties négatives de sécurité a abordé la deuxième étape de ses travaux, à savoir l'examen des diverses possibilités à envisager dans la recherche d'une approche commune à ce problème.

Tout en continuant de penser que la garantie de sécurité la plus efficace, pour les Etats non dotés d'armes nucléaires, serait l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux et le désarmement nucléaire et dans l'intervalle, une interdiction complète de l'emploi des armes nucléaires, ma délégation est disposée à examiner les autres possibilités exposées dans le document CD/SA/WP.5, étant entendu que cela n'implique de notre part aucune préférence ou acceptation pour l'une quelconque de ces formules.

Nous notons également que le Groupe de travail spécial du programme global de désarmement a repris ses travaux de fond. Compte tenu de l'étendue et de la complexité des questions considérées, les délais dont il dispose sont bien courts pour lui permettre de parvenir à élaborer un projet de programme en vue de sa présentation à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'année prochaine. Cependant, nous sommes convaincus que, pendant cette session d'été du Comité, ce Groupe parviendra à réaliser des progrès significatifs, comme il l'a fait pendant notre session de printemps.

En ce qui concerne les travaux du Groupe de travail spécial des armes radiologiques, ma délégation est heureuse de constater que, grâce à votre direction compétente, Monsieur le Président, cet organe a été en mesure de réaliser des progrès importants. Continuant à bénéficier de votre conduite éclairée et de la coopération de tous les membres du Comité, je suis convaincu que le Groupe de travail spécial accomplira de nouveaux progrès au cours de cette session d'été et qu'il pourra élaborer un projet de texte de traité correspondant à tous les documents de travail et à toutes les propositions qui ont été présentés. De l'avis de ma délégation, les questions relatives à la définition des armes à interdire, au champ de l'interdiction et à l'utilisation de matières radioactives à des fins pacifiques figurent parmi les principaux sujets que le Groupe de travail spécial devra examiner pendant cette session d'été du Comité. En vue de garantir le droit souverain et inaliénable de tout Etat à développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ma délégation serait favorable à l'introduction, dans la convention proposée, d'une disposition interdisant les attaques sur des installations nucléaires pacifiques.

Ma délégation ne peut approuver l'argument selon lequel il ne serait pas nécessaire de prévoir une telle disposition, étant donné qu'elle est déjà stipulée dans le Protocole I des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949 qui ont été adoptés en 1977 ou, plus précisément, dans l'article 56 de ce Protocole. Comme ma délégation l'a déjà indiqué au cours de la session de printemps dans ses déclarations sur les armes chimiques, il n'est pas contraire à l'usage d'introduire des dispositions identiques dans divers instruments internationaux; cela ne fait que renforcer les dispositions en question. Ma délégation a mentionné trois conventions et un projet de convention qui contiennent des

dispositions analogues. En outre, l'inclusion de ces dispositions présente également un aspect pratique dont j'ai parlé précédemment au sujet de la convention proposée sur les armes radiologiques : si un Etat n'est pas partie au Protocole de 1977 et si la Convention sur les armes radiologiques auquel cet Etat est partie ne contient pas de dispositions interdisant les attaques contre des installations nucléaires destinées à des fins pacifiques, cet Etat ne serait pas lié par cette interdiction sur le plan juridique. L'attaque récente lancée par les Israéliens contre des installations nucléaires pacifiques près de Bagdad, attaque absolument injustifiée et constituant une grave menace pour la paix et la sécurité internationales qui a été condamnée par la communauté internationale et tout dernièrement par le Conseil de sécurité, fait ressortir l'opportunité d'inclure dans la convention proposée sur les armes radiologiques une disposition interdisant les attaques contre des installations nucléaires pacifiques. Comme l'a souligné à juste titre la déclaration faite par le Groupe des 21 le 10 juin, l'agression flagrante commise par Israël met en question le droit souverain et inaliénable de chaque Etat d'acquiescer et de mettre en oeuvre des techniques nucléaires à des fins pacifiques. Il est entièrement injustifiable que des installations nucléaires pacifiques situées dans un pays partie au TTP et soumises aux garanties de l'AIEA fassent l'objet d'une attaque. L'acte irresponsable d'Israël a été énergiquement condamné par mon Gouvernement aussitôt après qu'il a été commis. Dans une déclaration faite le 10 juin, le Ministre indonésien des affaires étrangères a affirmé ce qui suit :

"Le Gouvernement de la République d'Indonésie condamne les raids aériens israéliens lancés contre les installations nucléaires situées à la périphérie de Bagdad le 7 juin 1981. Cette attaque entièrement injustifiable démontre une fois de plus le mépris total d'Israël pour les normes de conduite internationales et accroît à dessein la tension au Moyen-Orient".

L'attaque israélienne a été également conjointement condamnée par les pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Dans une déclaration publiée à Manille le 17 juin 1981, à l'occasion de la Réunion annuelle des Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE, les Ministres des affaires étrangères de l'ANASE se sont exprimés comme suit :

"Les Ministres des affaires étrangères condamnent l'attaque aérienne non justifiée commise récemment par les Israéliens contre des installations nucléaires iraqiennes, près de Bagdad, et considèrent qu'elle constitue une violation grave de la Charte des Nations Unies et du droit international. Ils se déclarent profondément préoccupés par la possibilité que cet acte dangereux et irresponsable accroisse la tension actuelle dans la région et crée une menace grave pour la paix et la sécurité internationales".

Je voudrais maintenant passer au point 1 de l'ordre du jour intitulé : "Interdiction des essais nucléaires", et je tiens à dire que ma délégation appuie sans réserve la recommandation figurant dans le document CD/181 présenté par le Groupe des 21 et tendant, compte tenu des débats qui ont eu lieu lors des réunions officielles du Comité, à créer un Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires au début de la présente session d'été du Comité. On a déjà beaucoup parlé précédemment de la nécessité de créer un tel groupe. Le Groupe des 21 est allé plus loin en proposant également, dans le document que je viens de mentionner, un mandat spécifique pour ce Groupe. La délégation, qui estime que les

(M. Darusman, Indonésie)

groupes de travail constituent les forums les plus appropriés pour mener des négociations, espère que les délégations qui, au cours de la session de printemps, ont exprimé des réserves sur la création du groupe en question, seront maintenant en mesure de se rallier à la proposition faite par le Groupe des 21, afin que des négociations effectives puissent être engagées sans délai et que le Comité puisse faire rapport à ce sujet à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'année prochaine.

En ce qui concerne le point 2 de l'ordre du jour intitulé : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", le Groupe des 21 a proposé, dans le document CD/180, que l'objectif immédiat de l'examen de ce point, au début de la présente session d'été du Comité, soit la création d'un Groupe de travail spécial pour cette question.

Nous espérons que cette question - la création de groupes de travail spéciaux pour les points 1 et 2 de l'ordre du jour - pourra être résolue sans délai. En l'absence de groupes de travail pertinents, je crains, Monsieur le Président, qu'il soit impossible de mener de véritables négociations et que, par conséquent, le Comité cesse d'être un organe de négociation pour devenir un organe de délibération, du moins en ce qui concerne l'interdiction des essais nucléaires et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Darusman, de l'Indonésie, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. JAYAKODDY (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation de Sri Lanka souhaite, pour commencer, vous exprimer ses meilleurs voeux et vous féliciter de votre accession à la présidence de ce Comité pour le mois de juin. Nous sommes convaincus que votre longue expérience, votre habileté et votre patience à toute épreuve vous aideront à guider le Comité dans les efforts constructifs et fructueux. Ma délégation vous promet son plein appui et sa coopération. Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance à M. l'Ambassadeur Pfeiffer, pour son excellent travail pendant sa présidence du Comité au mois d'avril. Monsieur le Président, permettez-moi aussi d'exprimer nos propres souhaits de bienvenue au distingué Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, Son Excellence M. Heugebauer.

Monsieur le Président, il m'est bien agréable de vous remercier, ainsi que les distingués ambassadeurs ici présents, des paroles si chaleureuses de bienvenue avec lesquelles vous m'avez accueilli dans ce Comité. Vos souhaits cordiaux sont pour moi une grande source d'encouragement au début de mon travail dans ce Comité.

Au cours de nos débats la semaine dernière, le distingué Ambassadeur de l'Argentine a présenté, au nom du Groupe des 21, une déclaration concernant l'attaque israélienne du 7 juin contre une installation nucléaire. La délégation de Sri Lanka appuie pleinement cette déclaration, qui a exprimé la légitime indignation et la préoccupation de tous les peuples du monde épris de paix. Le Gouvernement de Sri Lanka a publié, au sujet de cette attaque, une déclaration condamnant cette action. Permettez-moi de citer le texte de cette déclaration :

(M. Jayakoddy, Sri Lanka)

"Sri Lanka est profondément perturbée par le bombardement israélien d'un réacteur nucléaire en Iraq.

C'est là une violation de la souveraineté des nations. Ce mépris du droit international peut avoir les conséquences les plus graves. Sri Lanka condamne cette action et demande à la communauté internationale de traiter comme il convient cette violation du droit international.

Sri Lanka exprime son appui et sa solidarité avec l'Iraq sur cette question."  
(fin de citation)

Les distingués ambassadeurs qui ont déjà pris la parole ont amplement analysé les incidences de cette violation du droit international. Il est donc superflu que je couvre le même terrain. Je voudrais souligner toutefois qu'à notre avis ce mépris du droit international menace non seulement la sécurité d'un seul pays ou d'une seule région du monde, mais bien la paix et la sécurité internationales dans leur ensemble. Il sape la confiance dans le Traité sur la non-prolifération et soulève des doutes sur l'utilité de ce Traité. Nous estimons que cette action a été conçue pour intimider les pays en développement qui construisent ou qui envisagent de construire leurs propres installations nucléaires à des fins pacifiques dans le cadre de leur développement économique. C'est une forme totalement inacceptable de comportement international qu'il ne faut pas permettre de se reproduire.

Monsieur le Président, la présente session du Comité revêt une signification importante pour deux raisons impérieuses. D'une part, les négociations qui seront menées pendant les dix prochaines semaines constitueront la fin du dernier cycle complet de travaux du Comité avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ce que le Comité réalisera, joint au travail de sa session de printemps en 1982, servira nécessairement l'année prochaine de base pour les débats de la session extraordinaire. Ce que le Comité accomplira sera naturellement soumis à l'examen des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation est convaincue que ce que le Comité transmettra à la deuxième session extraordinaire ne décevra pas entièrement l'attente de tous les Etats Membres et des millions d'êtres humains concernés de par le monde, qui attendent à juste titre que notre travail produise quelque chose de concret, sous la forme d'accords négociés.

La présente session acquiert aussi une signification particulière à cause de la détérioration actuelle de l'environnement politique international. Nous sommes les témoins de la disparition progressive d'une période de relations détendues pendant laquelle les voix du dialogue international étaient moins stridentes et plus coopératives qu'elles ne le sont aujourd'hui. Nous paraissions perdre une partie du terrain qui avait été gagné en évitant les crises et en réduisant les tensions dans le monde. L'anxiété et la peur ne diminuent pas. Au contraire, elles se renforcent et les causes qui les produisent vont croissant.

Sur cette toile de fond, d'aucuns prétendent que le moment présent ne convient pas à des négociations réelles sur le désarmement et donnent une variété de raisons à l'appui de cette opinion. Toutefois, en ce qui concerne ma délégation, cette époque de tensions et de crises croissantes exige des efforts renouvelés et vigoureux pour oeuvrer vers des négociations multilatérales sur le désarmement. Ma délégation tient à affirmer que les travaux du Comité ne sauraient et ne doivent pas être affectés par les fluctuations de la température des relations entre tels ou tels Etats ou groupes d'Etats. Les négociations multilatérales sur le désarmement font partie intégrante de la lutte pour éviter l'annihilation catastrophique des

(II. Jayakoddy, Sri Lanka)

populations de notre planète et la destruction de la planète elle-même. C'est pourquoi nous espérons que la présente session du Comité s'avèrera fructueuse et constructive, malgré les vents froids qui pourraient souffler ailleurs.

Les deux points prioritaires du travail du Comité ont été et continuent d'être l'interdiction des essais nucléaires d'une part, et la cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire, d'autre part. Le Groupe des 21 a soumis au Comité des propositions en vue de créer des groupes de travail pour ces deux points. La délégation estime que les raisons que le Groupe des 21 et de nombreuses autres délégations ont fait valoir en faveur d'un début urgent de négociations sur ces deux points sont convaincantes. Elle est d'avis que les arguments préconisant la création de ces groupes de travail sont clairs, rationnels et incontrouvables. Toutefois, le Comité n'a pu parvenir à un consensus sur la création de ces groupes de travail. Ceux qui ne sont pas partisans de cette création disent que les deux points prioritaires sont trop compliqués de par leur nature et ne sont pas encore mûrs pour des négociations dans ce forum.

Nul ne contestera l'affirmation que les problèmes sont compliqués, mais c'est là précisément une raison pour commencer à les résoudre par l'intermédiaire de groupes de travail de ce Comité qui est, après tout, le forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement. Les dangers mêmes que posent les armes nucléaires et la complète futilité de leur utilisation doivent certainement rendre les points 1 et 2 de notre ordre du jour suffisamment mûrs pour une négociation au Comité. Ces deux points prioritaires ont conquis leur place au sommet de l'ordre du jour du Comité à cause de leur importance pour la survie même de toute l'humanité. Il n'est donc que rationnel que le Comité les traite en conséquence.

Monsieur le Président, on répète aujourd'hui que la sécurité nationale et internationale ne saurait être défendue et préservée qu'en recourant et en se fiant à des théories de dissuasion et de supériorité militaires, qui seraient les seules à pouvoir fournir une protection certaine et efficace pour une survie. La question que ma délégation voudrait poser est de savoir s'il n'existe pas une autre voie de survie. En faisant appel à sa sagesse collective, l'humanité ne pourrait-elle pas tracer une nouvelle voie pour assurer que le monde vive dans une paix, une sécurité et une harmonie durables ? La délégation de Sri Lanka est convaincue que des négociations au sein de deux nouveaux groupes de travail de ce Comité sur les deux points hautement prioritaires de l'ordre du jour, combinées avec le travail sur d'autres points de l'ordre du jour, pourraient montrer le chemin vers cette voie. C'est pourquoi ma délégation demande instamment que le Comité décide par consensus de créer sans retard des groupes de travail pour les deux points prioritaires de l'ordre du jour. Un accord par consensus sur cette question serait une réponse positive du Comité au cri universel en faveur du désarmement nucléaire.

Pour ce qui est du point relatif aux garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires, la délégation de Sri Lanka est heureuse de constater que, sous l'impulsion efficace de son Président, le Groupe de travail a progressé au-delà des déclarations unilatérales existantes des Etats dotés d'armes nucléaires et qu'il est passé à l'examen concret des questions de fond, sous la forme de variantes proposées d'une formule commune pour les garanties de sécurité. La délégation partage l'opinion réaliste selon laquelle l'examen de ces variantes devrait amener le Groupe de travail à concentrer ses efforts sur la variante la plus prometteuse du point de vue de son acceptabilité pour tous les intéressés. Toutefois, Monsieur le Président, ce réalisme devrait être une voie à deux sens. Nous ne souhaitons pas nous engager dans une polémique sur le point de savoir pourquoi et comment est apparu le besoin pour des garanties de sécurité; qu'il suffise de dire que les Etats dotés d'armes nucléaires devraient aussi tenir compte de la réalité de la nature même et de la mobilité des armes nucléaires existantes et du fait que le souci

(M. Jayakoddy, Sri Lanka)

primordial, en conférant des garanties de sécurité, devrait être de répondre aux préoccupations de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires plutôt qu'à celles des Etats dotés d'armes nucléaires, telles qu'ils les perçoivent eux-mêmes. Il serait peu réaliste et injuste de s'attendre à ce que les Etats qui ont renoncé sans ambiguïté aucune à l'option nucléaire acceptent une garantie contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires qui serait par la suite invalidée par une série de réserves.

Sous la direction très efficace de son Président, le Groupe de travail des armes chimiques a présenté, pour la prochaine étape de ses négociations, un programme de travail avec lequel ma délégation est généralement d'accord. Elle est d'avis que le Comité devrait examiner d'urgence la question de l'élargissement du mandat de ce Groupe de travail, afin de lui permettre de passer à l'élaboration effective d'une convention fondée sur la large convergence de vues qui s'est manifestée pendant la première partie de la session et de progresser encore pour amenuiser les divergences qui existent à propos de plusieurs questions. Ma délégation estime que, pour certaines questions, l'examen de textes serait le prochain stade logique pour faciliter cette tâche.

Quant au point de savoir si le Groupe de travail devrait se concentrer sur la réalisation de nouveaux progrès dans les domaines d'accord ou bien intensifier ses efforts pour amenuiser les divergences, ma délégation garde un esprit ouvert, car une souplesse de la part de toutes les délégations faciliterait la prise d'une décision sur cette question en fonction du progrès des négociations.

Grâce aux efforts infatigables de son Président, le Groupe de travail sur un Programme global de désarmement a pu réaliser des progrès considérables dans l'examen des mesures à inclure dans le Programme. Le travail que nous devons entreprendre pendant la deuxième partie de la session de 1981 sera crucial non seulement parce qu'il implique une discussion de fond sur les mesures et englobe la question importante du calendrier d'application du programme, mais aussi parce qu'un progrès décisif vers l'élaboration finale du Programme global de désarmement apporterait une contribution concrète aux débats de la deuxième session extraordinaire sur le désarmement.

Malgré la faible priorité réservée à cette question dans notre ordre du jour, ma délégation estime que la négociation d'un traité d'interdiction des armes radiologiques apporterait une contribution à l'effort de désarmement, car on peut espérer qu'elle éliminerait au moins une option de perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et, plus important encore, les méthodes indirectes de mener une guerre radiologique. La récente attaque israélienne contre une installation nucléaire iraquienne nous a fait clairement voir la validité de l'argument selon lequel un traité d'interdiction des armes radiologiques devrait tenir compte de la possibilité de mener une guerre radiologique par des attaques contre des installations d'énergie nucléaire pacifiques. Ma délégation tient à souligner fortement qu'un futur traité sur les armes radiologiques devrait inclure des dispositions positives pour faciliter l'accès pour tous les Etats à la technologie nucléaire à des fins pacifiques et une coopération internationale pour l'application pacifique de la technologie nucléaire et des matières radioactives.

Monsieur le Président, ma délégation est prête à coopérer pleinement à vos efforts dévoués en tant que Président du Groupe de travail des armes radiologiques, afin de faciliter l'achèvement rapide des négociations sur ce point.

Elle continuera d'apporter sa contribution, fut-elle modeste, au succès des travaux du Comité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Jayakoddy, de Sri Lanka, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. SKALLI (Maroc) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait en premier lieu se féliciter de la prompte reprise du travail de fond au sein de notre Comité. A cet égard, il me plaît de noter que dès le début de sa session annuelle, le Comité du désarmement s'est engagé dans la phase active de ses travaux, rompant ainsi avec la tendance fâcheuse enregistrée lors des années précédentes, et qui semblait vouer notre organe de négociation à passer le plus clair de son temps à des questions de procédure et d'organisation du travail.

Il est en effet indéniable que cette année une volonté générale s'est manifestée en vue d'entamer sans tarder, et dans un esprit constructif, les négociations sur la plupart des questions inscrites à notre ordre du jour. Ces négociations ont connu une ampleur et une intensité que nous sommes heureux de souligner. Les groupes de travail spéciaux ont pu réaliser quelques progrès, grâce aux efforts sincères déployés par toutes les délégations et à l'impulsion qu'ont su leur donner leurs Présidents respectifs, auxquels nous tenons à rendre un hommage mérité.

Monsieur le Président, l'expérience acquise montre bien que les groupes de travail constituent le meilleur mécanisme pour mener des négociations concrètes au sein du Comité. L'on ne peut donc que regretter qu'il n'ait pas encore été possible - pour des raisons connues de tous - de parvenir à un consensus en vue de la création de deux groupes de travail sur les points 1 et 2 de notre ordre du jour, à savoir "l'interdiction des essais nucléaires" et "la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire".

Il est pour le moins paradoxal que nous ne soyons pas en mesure de négocier sur ces deux questions qui ont, faut-il le rappeler, reçu une priorité absolue et dont tout le monde s'accorde à reconnaître l'extrême importance. Ma délégation en tout cas ne peut comprendre ni admettre que l'on tente de faire accréditer l'idée que l'interdiction des essais nucléaires et le désarmement nucléaire ne sauraient faire l'objet de négociations au sein du Comité. Nous pensons en effet que ces deux questions fondamentales relèvent de la compétence et du mandat de cet organe multilatéral de négociations. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si elles figurent en bonne place à notre ordre du jour.

S'agissant de l'interdiction des essais nucléaires, le fait que cette question est examinée depuis un quart de siècle est assez révélateur du manque de volonté politique que mettent les principales puissances nucléaires à aboutir à un résultat positif et satisfaisant.

Pourtant, la nécessité urgente de conclure un traité portant interdiction complète des essais nucléaires a toujours été proclamée et affirmée aussi bien par l'Assemblée générale des Nations Unies que par les différentes instances chargées de négocier sur le désarmement. On ne peut ignorer l'impact qu'un tel traité aurait sur les chances d'aboutissement des efforts déployés en vue de mettre un terme au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et d'empêcher la prolifération de telles armes.

Est-il concevable qu'aux préoccupations profondes et à l'attente combien longue de la communauté internationale les puissances nucléaires ne croient devoir opposer que peu d'empressement à conclure un traité d'interdiction des essais nucléaires ?

(M. Skalli, Maroc)

Nous pensons que cette situation ne peut durer indéfiniment sans risquer de porter gravement préjudice au régime même de non-prolifération. C'est pour cela qu'il convient de prêter attention aux appels pressants des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies nous enjoignant de prendre les mesures nécessaires pour engager les négociations et conclure un tel traité.

Au sein de ce Comité, les pays neutres et non alignés, appuyés en cela par de nombreuses autres délégations, ont à plusieurs reprises insisté sur l'opportunité et l'urgence qu'il y a à créer un groupe de travail spécial, chargé de mener des négociations à cette fin. Dans une récente proposition, contenue dans le document CD/181, et à laquelle ma délégation tient à réaffirmer son soutien total, le Groupe des 21 a encore une fois réitéré sa position en demandant la création, pour la durée de cette session d'été, d'un groupe de travail dont le mandat serait de "négocier les dispositions relatives à la portée, à la vérification du respect et aux clauses finales d'un projet de traité relatif au point 1 de l'ordre du jour".

En outre, le Groupe des 21 a tenu à apporter une nouvelle contribution aux travaux du Comité en appelant l'attention des puissances nucléaires parties aux négociations trilatérales sur un certain nombre de questions spécifiques auxquelles il serait fort judicieux et hautement souhaitable qu'elles apportent les réponses appropriées.

Nous voudrions espérer que le bon sens et la sagesse finiront par l'emporter et que nous pourrons ainsi nous atteler sans plus tarder à la tâche qui nous a été confiée.

Monsieur le Président, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire est une question à laquelle la communauté internationale a également attaché la priorité la plus élevée. Il n'ignore en effet les lourdes menaces que fait peser sur le monde la poursuite de la course aux armements nucléaires, ni les conséquences désastreuses qu'aurait pour l'humanité tout entière le déclenchement d'une guerre nucléaire.

Mon pays est fermement convaincu que le désarmement nucléaire est une mesure capitale de nature à instaurer un climat de confiance entre les Etats et les peuples et à renforcer la paix et la sécurité dans le monde.

Nous ne saurions par conséquent partager l'avis exprimé par certaines délégations selon lequel la paix et la stabilité dans le monde ont été préservées grâce à la dissuasion nucléaire.

Ma délégation voudrait à cet égard rappeler la déclaration de notre Groupe des 21 présentée lors de la première partie de cette session et qui a notamment réfuté dans ces termes la doctrine de dissuasion, je cite :

"Le Groupe des 21 est convaincu, à l'issue des discussions, que les doctrines de la dissuasion nucléaire, loin de garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, sont la cause profonde de l'escalade qui se poursuit dans le développement quantitatif et qualitatif des armements nucléaires et qu'elles conduisent à une insécurité et à une instabilité accrues dans les relations internationales. De plus, ces doctrines, qui

(M. Skalli, Maroc)

impliquent en dernière analyse que l'on est prêt à utiliser des armes nucléaires, ne peuvent constituer une base pour empêcher le déclenchement d'une guerre nucléaire, une guerre qui affecterait aussi bien les non-belligérants que les belligérants" (fin de citation)

Monsieur le Président, il a été souvent fait mention au sein du Comité de la volonté politique des Etats, particulièrement celle des Etats nucléaires, comme condition du succès de toutes négociations sur le désarmement nucléaire. Nous partageons entièrement cet avis et espérons que les puissances nucléaires manifesteront cette volonté politique en engageant des négociations appropriées au sein d'un groupe de travail dont la création a été demandée par le Groupe des 21, avec le mandat raisonnable et réaliste que l'on sait.

En attendant la réalisation du désarmement nucléaire, les Etats non dotés d'armes nucléaires sont en droit de demander et d'obtenir des garanties contre le recours ou la menace du recours à de telles armes.

La question des garanties négatives de sécurité est l'une de celles qui font l'objet des négociations au sein de groupes de travail spéciaux du Comité.

Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais dire très brièvement le point de vue de ma délégation sur certains aspects importants de ces questions.

En ce qui concerne le point intitulé "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires", ma délégation se prononce en faveur de l'adoption d'un instrument international ayant un caractère juridiquement contraignant, qui pourrait prendre la forme d'une convention internationale. En attendant, nous espérons que le Groupe de travail sera en mesure de se mettre d'accord sur des arrangements intérimaires, en l'occurrence une résolution du Conseil de sécurité.

A l'issue des débats qui ont eu lieu jusqu'à présent au sein du Groupe de travail, ma délégation a l'impression que certaines puissances nucléaires se préoccupent davantage de leur propre sécurité que de celle des pays non dotés d'armes nucléaires en faveur desquels le Groupe de travail est chargé de négocier lesdits engagements internationaux. Nous voudrions espérer que nos appréhensions et nos doutes seront vite dissipés, car les Etats qui ont volontairement renoncé à l'acquisition de l'arme nucléaire s'attendent légitimement à ce que les puissances dotées d'armes nucléaires leur fournissent sans aucune ambiguïté des garanties contre le recours ou la menace du recours à ces armes.

S'agissant des armes radiologiques, le Groupe de travail est chargé de négocier une convention interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes radiologiques.

Bien que la conclusion d'une telle convention ne constitue pas une mesure de désarmement à proprement parler, nous accueillons néanmoins avec faveur toute initiative ou toute mesure destinée à prévenir l'apparition et à interdire l'utilisation de nouveaux types d'armes de destruction massive.

Lors de l'examen de cette question par le Groupe de travail, une objection majeure a été soulevée à l'égard de la définition des armes radiologiques telle que proposée dans le projet de texte de convention présenté conjointement par les Etats-Unis et l'Union soviétique. A ce propos, la délégation marocaine estime que quelle que soit la définition que nous adopterons, celle-ci ne saurait en aucune manière justifier ou légitimer la possession ou l'emploi des armes nucléaires.

(I. Skalli, Maroc)

En outre, je voudrais profiter de cette occasion pour réitérer l'appui de ma délégation à la proposition de la Suède tendant à inclure dans la future convention des dispositions interdisant toute attaque délibérée contre des installations nucléaires civiles.

Monsieur le Président, la délégation marocaine attache une importance toute particulière à la négociation et la conclusion d'une convention interdisant les armes chimiques. L'élaboration d'une convention sur cette question, qui revêt d'ailleurs un caractère urgent et à laquelle une priorité élevée a été accordée, constituerait à n'en pas douter une mesure effective et véritable de désarmement.

De l'avis de ma délégation, il serait souhaitable que cette convention soit de portée générale et qu'elle englobe aussi l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques. Nous ne partageons pas l'avis exprimé par certaines délégations selon lequel l'inclusion dans la convention d'une disposition interdisant l'emploi des armes chimiques aurait pour effet d'affaiblir le Protocole de Genève. Une telle disposition ne saurait en aucune manière porter atteinte à cet instrument que nous jugeons fort précieux.

Monsieur le Président, l'état d'avancement de nos travaux au sein du Groupe sur les armes chimiques nous permet de croire que le Comité prendra rapidement une décision tendant à élargir son mandat pour lui permettre de s'atteler à l'élaboration d'un texte de convention.

J'aurai terminé mon intervention en disant quelques mots sur le Programme global de désarmement.

Comme chacun sait, le Groupe de travail spécial chargé d'élaborer un programme global de désarmement est le seul groupe dont le mandat est limité dans le temps, puisqu'il est censé soumettre ce programme à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui aura lieu en juin 1982. Peu de temps nous sépare donc de cette importante échéance. Nous pensons néanmoins que le groupe a bien avancé dans ses travaux et qu'il a pris, sous l'impulsion de son Président, le distingué représentant du Mexique, un tel élan qu'il nous est permis d'espérer que nous aurons d'ici-là un document portant sur un Programme global de désarmement.

II. VEIKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de souhaiter chaleureusement la bienvenue, de la part de ma délégation, à Son Excellence le Ministre adjoint des affaires étrangères de la République démocratique allemande, M. Bernard Neugebauer. Nous avons écouté ce matin avec beaucoup d'intérêt son intervention constructive et qui donne à réfléchir. C'est aujourd'hui la dernière séance plénière de la session durant laquelle le Comité du désarmement examine la question d'une interdiction générale des essais nucléaires, qui est le premier point inscrit à l'ordre du jour, non sans de bonnes et suffisantes raisons. Naturellement, nous pourrions revenir plus tard sur cette question importante, peut-être au cours de la première semaine d'août, car il nous reste encore à prendre une décision au sujet de certaines propositions officielles formulées par le Groupe des 21. Je fais allusion au document CD/181 du 24 avril 1981, dans lequel le Groupe des 21 a présenté, pour approbation, un projet de mandat visant à la création d'un Groupe de travail spécial du Comité du désarmement pour négocier les dispositions d'un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires.

(ii. venkateswaran, Inde)

Nous attendons du Comité du désarmement qu'il prenne une décision officielle au sujet de cette proposition du Groupe des 21, et en fait nous attendons qu'il en soit de même pour l'autre proposition formulée par le Groupe des 21 dans le document CD/180, demandant la création d'un autre Groupe de travail sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Dans les deux cas, le Groupe des 21 a proposé des mandats précisément définis, indiquant comment le Comité du désarmement pourrait au mieux assumer ses responsabilités à l'heure actuelle en ce qui concerne deux questions auxquelles l'Assemblée générale a accordé la plus haute priorité lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement.

À la dernière séance plénière, le 23 juin, les Ambassadeurs du Brésil et du Mexique ont soulevé les mêmes points. L'Ambassadeur du Brésil s'est référé à la série de questions posées par le Groupe des 21 aux négociateurs tripartites de l'interdiction des essais. Il a dit : "Les Etats dotés d'armes nucléaires concernés ne devraient pas esquiver les responsabilités spéciales qui sont les leurs, et ils devraient répondre à la préoccupation unanime des Etats non dotés d'armes nucléaires". Nous sommes d'accord avec lui et nous attendons certainement des réponses à nos questions, sinon du groupe des négociateurs, du moins des Etats qui le composent. Le refus de répondre à ces questions amoindrirait inévitablement le rôle du Comité du désarmement en tant que forum multilatéral de négociation, rôle qui lui a été attribué par le consensus de ses membres et de l'Assemblée générale. Si tel était le cas, nous devrions reconsidérer l'attitude fondamentale des membres à l'égard du Comité du désarmement, relativement aux fonctions qui nous sont confiées.

Ces questions sont particulièrement pertinentes, étant donné que malgré l'examen soutenu d'une interdiction des essais nucléaires pendant le dernier quart de siècle ou davantage, nous ne nous sommes toujours pas rapprochés d'un traité. Il a été dit que la vérification constituait une pierre d'achoppement majeure. Mais est-ce vraiment le cas ? En 1958, un groupe d'experts des pays occidentaux et des pays socialistes a étudié la possibilité de déceler des violations d'un accord éventuel sur la suspension d'expériences nucléaires. Les experts ont examiné en détail un système viable de vérification et de contrôle et ont ensuite conclu de façon unanime, je cite :

"La Conférence des Experts, ayant étudié un système de contrôle pour déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension d'expériences nucléaires, est arrivée à la conclusion que les méthodes de détection des explosions nucléaires, utilisables à l'heure actuelle, à savoir le prélèvement d'échantillons de résidus radioactifs, l'enregistrement des ondes sismiques, acoustiques et hydroacoustiques, ainsi que la méthode du signal radioélectrique, conjuguées avec l'inspection sur les lieux des événements non identifiés, pouvant être soupçonnés d'être des explosions nucléaires, permettent de détecter et d'identifier les explosions nucléaires, y compris les explosions de faible énergie (de 1 à 5 kilotonnes). Aussi, la Conférence a-t-elle conclu que, sous réserve des possibilités et des limitations indiquées plus loin, il est techniquement possible d'établir un système de contrôle applicable et efficace pour déceler les violations d'un accord sur la suspension des essais d'armes nucléaires dans le monde entier."

Cela se passait en 1958. Depuis ce temps-là, la technologie a progressé à grands pas. Et pourtant, certains pays continuent de prétendre qu'une vérification adéquate d'une interdiction des essais nucléaires demeure un obstacle. Il y a plus de vingt ans, les experts de ces mêmes pays avaient reconnu que la vérification ne posait pas de problème, avec la technologie dont on disposait alors. Cela ne montre-t-il pas que nous avons raison de dire que la difficulté réelle n'est pas

(H. Venkateswaran, Inde)

la vérification, mais bien l'absence de volonté politique ? Le Comité ne peut pas éluder cette question et conserver sa crédibilité.

C'est là une question d'importance vitale pour l'avenir du Comité du désarmement. A cet égard, nous devons aussi songer aux décisions que le Comité prendra au sujet des propositions du Groupe des 21 visant à créer deux groupes de travail, l'un sur l'interdiction des essais nucléaires, et l'autre sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Jusqu'à présent, nous n'avons fait qu'examiner ces questions, au cours de plusieurs séances officieuses, et, bien que ces séances aient contribué à notre éducation générale, elles ne nous ont pas rapprochés d'un pouce de l'ouverture de négociations multilatérales sur un aspect ou sur un autre des questions nucléaires, questions qui méritent évidemment la plus haute priorité. Le temps est maintenant venu pour le Comité du désarmement de prendre des décisions formelles au sujet des propositions formelles dont il est saisi. Il ne suffit pas que ces propositions soient examinées à des séances officieuses dont les débats ne sont même pas consignés.

Les membres du Groupe des 21 ont, avec les intentions les plus sérieuses, assumé leurs responsabilités et présenté des propositions concrètes concernant la question la plus importante à laquelle nous sommes confrontés, celle de la survie de l'humanité. Ils ont fait la preuve de cette bonne foi et de ces bonnes intentions et ne peuvent être tenus pour responsables de l'absence de progrès. Comme l'a dit le 23 juin l'Ambassadeur de Pologne, en séance plénière, on demande ce que le Comité du désarmement a réalisé depuis la première session extraordinaire; mais s'il n'a rien réalisé, qui est responsable ? Ma délégation ne blâmera certainement pas l'ensemble du Comité ou le Groupe des 21 pour cette incapacité à produire les résultats que l'on attendait de nous tous.

Monsieur le Président, il y a une chose qui est très claire. Ce n'est pas par manque d'initiatives ou absence de propositions que nous n'avons réalisé aucun progrès en ce qui concerne les questions nucléaires. Il n'y a pas pénurie de propositions au sein du Comité du désarmement ou en dehors. Il y a quelques jours, l'Ambassadeur du Mexique a rappelé les propositions faites par la Commission indépendante pour les questions de désarmement et de sécurité. Il suffit de lire les revues, les journaux et autres publications pour prendre tout à fait conscience de l'intensité avec laquelle l'opinion veut la cessation immédiate de la course aux armements nucléaires. D'anciens diplomates, dirigeants politiques et négociateurs de mesures de limitation des armements, et aussi des scientifiques et des généraux en retraite - des personnes qui, de l'intérieur, ont acquis une connaissance intime de la course aux armements et de ses dangers -, ont souligné les risques inhérents à la situation actuelle et ont fait diverses suggestions. Les organisations non gouvernementales concernées ont fait de même. Comment se fait-il alors que nous, au Comité du désarmement, nous n'ayons pas prêté suffisamment attention à cette inquiétude croissante du public ? Comment se fait-il que nous n'ayons même pas rassemblé les diverses propositions faites, en toute sincérité, par des personnalités éminentes ? Nous avons reçu, littéralement, des milliers de communications émanant de citoyens de plusieurs pays, qui ont exprimé leur simple désir de survivre dans un monde libéré du danger d'un holocauste nucléaire. Quelle sera notre réponse à leurs cris d'angoisse ?

(ii. Venkateswaran, Inde)

Il est évident que l'on attend beaucoup du Comité du désarmement. Ces espoirs seraient-ils mal placés ? Non, je ne le pense pas, parce que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale nous a chargés de façon suffisamment claire de nous occuper de la prévention de la guerre nucléaire, de la cessation de la course aux armements nucléaires et de la réalisation du désarmement nucléaire. En un sens, le Comité du désarmement est responsable non seulement devant l'Assemblée générale, mais aussi devant l'opinion de ce qu'il n'a pas fait en ce qui concerne ces questions nucléaires. Au cours de nos séances officielles, nous avons examiné les conditions préalables à des négociations, mais nous ne sommes encore parvenus à aucun consensus quant à ouvrir effectivement des négociations sur une base convenue. Nous avons violemment critiqué les doctrines de dissuasion nucléaire parce qu'en réalité elles ont alimenté la course aux armements et accru les risques de guerre nucléaire. Nous avons aussi contesté la légitimité de l'utilisation des armes nucléaires, car elles ont le pouvoir de mettre en danger la survie même de l'espèce humaine.

Il ne nous reste maintenant plus grand chose à faire en tant qu'organe, si ce n'est d'entamer des négociations sur diverses questions urgentes de désarmement nucléaire. Si le Comité du désarmement, constitué comme il l'est, ne peut pas traiter de questions qui ont un rapport direct avec la survie de l'humanité, nous pourrions aussi bien avouer notre impuissance. Ou alors, nous devrions nous efforcer d'identifier les obstacles qui obstruent le chemin conduisant à l'ouverture de négociations. Quels pourraient être ces obstacles ? Quelles sont réellement les causes de cette course insensée aux armements nucléaires ? Nous ne pensons pas que l'homme soit impuissant face à la prétendue impulsion technologique de la course aux armements. Toute décision concernant la course aux armements est prise par des hommes et est directement liée à la politique des Etats. Et de quoi est faite la politique des Etats ? De crainte, de suspicion, d'envie ? La sécurité d'un Etat n'est plus dissociable de celle des autres Etats, car dans une guerre nucléaire, nous serons tous des victimes. Il est évident que jusqu'à présent, nous ne nous sommes pas vraiment attaqués aux causes premières; si nous ne le faisons pas, nous ne pourrions pas créer le climat approprié au succès de négociations sur le désarmement.

Certains voudraient nous faire croire qu'il ne saurait y avoir de désarmement à moins que nous n'acceptions d'abord des mesures de vérification et de limitation. D'autres nous disent que nous devons d'abord nous mettre d'accord globalement sur le désarmement avant que la vérification et la limitation puissent être acceptés. Il est futile d'ergoter sur ce qui doit venir en premier, la limitation ou le désarmement. Le 20 mars 1962, ma délégation a déclaré ce qui suit lors de la cinquième séance du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement présidée par H. Krishna Menon : "Mon Gouvernement a toujours considéré la limitation et le désarmement comme inséparables; nous ne pensons pas que l'un devrait suivre l'autre ou faire obstacle à l'autre".

C'est à la lumière de cette position que nous avons examiné, de façon préliminaire, le document de travail conceptuel canadien sur la vérification dans le domaine du contrôle des armements. C'est une compilation utile et intéressante de diverses mesures de vérification et de limitation, qui donne un aperçu des avantages et des inconvénients de divers systèmes. En ce qui nous concerne, une chose est parfaitement claire, c'est qu'il n'existe pas de processus de vérification universellement applicable, et que chaque système doit être adapté aux exigences spéciales de mesures particulières de désarmement. Le document canadien affirme à juste titre que ce qui manque, c'est la "volonté politique".

(M. Venkateswaran, Inde)

Monsieur le Président, j'ai clairement le sentiment que, jusqu'à présent, nous n'avons fait que regarder les symptômes de la maladie, sans vraiment essayer de les analyser ou de les éliminer. Il nous semble donc que nous devrions réellement nous attaquer en premier lieu aux raisons de l'absence de cette volonté politique et à des questions connexes, telles que : pourquoi y a-t-il une peur et une suspicion réciproques ? Quelle est la chose dont les Etats se dissuadent l'un l'autre ? Quelles sont leurs craintes légitimes ? Comment devrions-nous instaurer une confiance réciproque ? Voilà les questions fondamentales auxquelles nous sommes confrontés et dont les réponses décideront de l'avenir de l'humanité. Tant qu'il y aura crainte et suspicion réciproques, la vérification sera nécessaire. Mais, une fois que la méfiance aura été dissipée, la vérification deviendra moins obsédante. Malheureusement, aujourd'hui, plus un pays est puissant, plus il semble avoir peur. La recherche de la sécurité ne consiste pas à accroître ses armements, mais plutôt à établir un équilibre de paix avec celui dans lequel on voyait précédemment un adversaire.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord joindre la voix de ma délégation à celles qui ont chaleureusement souhaité la bienvenue dans notre Comité au Ministre adjoint des affaires étrangères de la République démocratique allemande. J'aimerais également exprimer la satisfaction de ma délégation au sujet de la façon efficace dont vous avez mené les travaux du Comité pendant le mois en cours.

J'ai demandé la parole ce matin pour exprimer brièvement les vues de la délégation pakistanaise concernant le point qui figure à notre programme de travail pour cette semaine, à savoir l'"Interdiction des essais nucléaires".

Depuis presque deux décennies, le Pakistan a activement préconisé la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires en tant qu'instrument important pour arrêter la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Les événements qui se sont produits pendant ce temps, y compris les centaines d'essais nucléaires effectués par les principales puissances nucléaires pour perfectionner leurs armes nucléaires et les techniques mises au point à cette fin, ont sans doute affaibli l'impact final d'un traité d'interdiction des essais nucléaires sur le désarmement et accru les difficultés de négocier un traité qui pourrait recueillir une adhésion universelle.

Néanmoins, le Pakistan considère que la réalisation d'un traité efficace d'interdiction des essais constituerait une mesure importante et indispensable dans le processus plus large de la cessation et de l'inversion de la course aux armements nucléaires, particulièrement entre les deux superpuissances. Il est toutefois parfaitement évident qu'un traité d'interdiction d'essais nucléaires ne sera efficace et ne recueillera une adhésion universelle que s'il est équitable et non discriminatoire. Un traité inégal et discriminatoire, tel que le Traité sur la non-prolifération, ne peut plus être imposé aux Etats non dotés d'armes nucléaires.

Monsieur le Président, ma délégation reste fermement convaincue qu'un tel traité équitable, qui répondrait aux préoccupations de sécurité nationale de tous les Etats, ne peut être mis au point qu'au sein de cet organisme multilatéral créé pour mener des négociations de désarmement. Cette conviction est partagée par tous les membres du Groupe des 21. Ce Groupe a proposé, dans le document CD/181, que le Comité crée un Groupe de travail spécial ayant pour mandat précis "de négocier les dispositions relatives à la portée, à la vérification du respect et aux clauses finales d'un projet de traité" relatif au point 1 de l'ordre du jour du Comité, intitulé "Interdiction des essais nucléaires".

(M. Akram, Pakistan)

Outre le point de principe que j'ai mentionné, l'ouverture, au Comité du désarmement, de négociations concrètes sur l'interdiction des essais nucléaires est devenue indispensable pour deux raisons supplémentaires.

Premièrement, il avait été convenu, dans le paragraphe 51 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, que les trois Etats dotés d'armes nucléaires qui ont choisi de mener des négociations distinctes et restreintes à ce sujet, devraient les conclure d'urgence et présenter leur résultat au Comité pour son examen complet. Plus de deux années se sont écoulées depuis que cet accord a été adopté à l'unanimité. Mais les négociations trilatérales n'ont pas été conclues. En fait, ces entretiens ont été suspendus pendant près d'un an. Il n'existe aucune garantie qu'ils reprendront et, s'ils reprennent, qu'ils pourront être menés à bonne fin. Dans ces conditions, le Comité du désarmement est le forum naturel et le seul disponible pour des négociations à ce sujet.

En outre, les renseignements qui ont été communiqués au sujet du fond des négociations trilatérales indiquent qu'il est assez peu probable que le type d'arrangements que négocient les trois puissances nucléaires fournisse la base d'un traité qui pourrait, comme il est dit dans le Document final, "susciter l'adhésion la plus large possible". Les doutes et les questions qui se posent au sujet de l'efficacité et de l'équité du traité en cours d'élaboration dans les négociations trilatérales ont déjà été exprimés cette année pendant les réunions officieuses du Comité sur ce sujet. Ces doutes et ces craintes sont reflétées dans les questions que les membres du Groupe des 21 ont posées aux parties aux négociations trilatérales et qui sont évoquées dans le document CD/181.

Les raisons pour lesquelles ma délégation et d'autres membres du Groupe des 21 ne sont pas d'accord avec la conclusion des trois parties aux négociations contenue dans le rapport soumis en août dernier, selon laquelle les négociations trilatérales "constituent le meilleur moyen d'avancer", devraient donc être évidentes. On a souvent fait valoir que la conduite au sein du Comité du désarmement des négociations sur l'interdiction des essais nucléaires pourrait avoir une influence défavorable sur les entretiens trilatéraux. Il est temps de dire que c'est certainement l'inverse qui est vrai. Ce sont les entretiens restreints, favorisant les intérêts nationaux des trois Etats, qui doivent être menés, en admettant qu'ils doivent l'être d'une façon qui ne gêne pas le déroulement des négociations multilatérales sur une mesure qui affecte les intérêts vitaux de la sécurité de tous les Etats.

Monsieur le Président, il est manifeste que la grande majorité des membres du Comité se prononcent vigoureusement en faveur de la création d'un groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires et l'ouverture de négociations concrètes sous l'égide du Comité. En fait, on pourrait dire qu'un consensus, tel qu'on le comprend normalement, existe au sujet de la proposition du Groupe des 21. Mais, bien entendu, au Comité, nous avons choisi d'interpréter le mot consensus comme signifiant unanimité. Par conséquent, il se pourrait bien que le Comité du désarmement se trouve dans l'incapacité d'approuver la proposition visant à créer un groupe de travail spécial. Nous espérons néanmoins que le Comité prendra une décision officielle sur ce sujet et prendra note, pour le moins, de l'appui écrasant dont bénéficie la proposition du Groupe des 21.

En même temps, nous espérons que les trois parties aux négociations feront la preuve de leur bonne foi en répondant, conjointement ou individuellement, aux nombreuses questions pertinentes que les membres du Groupe des 21 leur ont posées et qui figurent dans le document CD/181. A ce que nous comprenons, les trois parties aux négociations ne procèdent pas actuellement à un réexamen de leurs politiques. Certaines d'entre elles devraient sûrement juger possible de fournir au Comité des éclaircissements

(M. Akram, Pakistan)

concernant leur position sur les points soulevés par les membres du Groupe des 21. C'est pourquoi, ma délégation aimerait poser la question suivante à chacun des négociateurs trilatéraux : sont-ils prêts à fournir - et quand - les renseignements et éclaircissements demandés par le Groupe des 21 dans le document CD/181 ?

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. Akram, du Pakistan, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Avant de lever la séance plénière, j'aimerais suggérer que nous tenions dans cinq minutes une brève réunion officieuse pour examiner une communication qui m'a été adressée par un Etat non membre, ainsi que le projet de décision y relatif. Les deux documents ont été placés dans les cases des délégations hier matin et ont également été distribués au sein du Comité aujourd'hui. Je voudrais aussi proposer un calendrier pour les réunions du Comité et de ses organes subsidiaires durant la semaine prochaine. S'il n'y a pas d'objections, je vais suspendre la séance plénière et convoquer la réunion officieuse.

La séance est suspendue à 12 h 35; elle est reprise à 12 h 40.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare reprise la 132ème séance plénière du Comité du désarmement.

Le Comité est saisi du document de travail No 41 qui contient le projet de décision concernant la participation du représentant de l'Autriche aux réunions du Groupe de travail spécial des armes radiologiques en 1981. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le Comité adopte le projet de décision. Je ne vois aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

Un calendrier des séances et réunions du Comité et de ses organes subsidiaires a également été distribué aujourd'hui. Ainsi que je l'ai expliqué à la réunion officieuse, ce calendrier n'est qu'indicatif et peut être modifié en cas de besoin. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le Comité décide de s'en inspirer.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le mardi 30 juin, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 45.



CD/PV.133  
30 juin 1981  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT TRENTE-TROISIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 30 juin 1981, à 10 h 30

Président : II. I. KOMIVES (Hongrie)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. H. NATI  
M. H. MEDKOUR

Allemagne, République fédérale d' : M. N. KLINGLER  
M. H. MULLER

Argentine : M. C. CARASALES  
H. J.H. OTEGUI  
Mlle N. NASCIMBENE

Australie : M. R.A. WALKER  
M. R. STEELE

Belgique : M. J.-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U SAW HIAING  
U NGWE WIN

Brésil : M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. SOTIROV  
M. R. DEYANOV  
M. P. POPTCHEV

Canada : M. G. SKINNER

Chine : M. YU PEIWEI  
M. YU MENGJIA

Cuba :

Egypte : M. I.A. HASSAN  
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. C. FLOWERREE  
M. F.P. DE SIMONE  
Mlle K. CRITTENBERGER  
M. J. HISKEL  
M. R. SCOTT

Ethiopie : M. T. TERREFE  
M. F. YOHANNES

France : M. J. de BEAUSSE  
M. H. COUTHURES  
Mlle L. GHAZERIAN

Hongrie : M. I. KOMIVES  
M. F. GAJDA  
H. C. GYORFFY  
H. A. LAKATOS

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Inde</u> :	M. A.P. VEIKATESWARAN M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. HARYONATARAH M. F. QASIM
<u>Iran</u> :	M. H.A. JALALI M. J. ZAHIRNIA
<u>Italie</u> :	M. V. CORDERO di MONTIZEMOLO M. H. BARENGHI M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. H. TAKAHASHI M. K. TANAKA M. K. SHIMADA
<u>Kenya</u> :	
<u>Maroc</u> :	M. H. CHRAÏBI M. H. ARRASSEN
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONALEZ Y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDENBILEG M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. W.O. AKINSANYA
<u>Pakistan</u> :	M. H. AKRAH
<u>Pays-Bas</u> :	M. H. WAGENIAKERS
<u>Pérou</u> :	M. A. THORNBERRY
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CIALOWICZ M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE Mlle H. HOPPE
<u>Roumanie</u> :	M. H. HALITA M. T. MEIESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	Mme J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIHAKKARA

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Suède :M. C. LIDGARD  
M. L. NORBERG  
M. G. EKHOIM  
M. J. LUNDINTchécoslovaquie :M. H. RUZEK  
M. P. LUKESUnion des Républiques socialistes  
soviétiques :M. V.L. ISSRAELYAN  
M. V.F. PRYAKHINE  
M. V.M. GANJAVenezuela :

M. O.A. AGUILAR

Yougoslavie :

M. B. BRANKOVIĆ

Zaïre :

M. O. GNOK

Secrétaire du Comité et  
Représentant personnel  
du Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 133<sup>ème</sup> séance plénière du Comité du désarmement. Le Comité commence aujourd'hui l'examen du point 2 de son ordre du jour : Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire. Je voudrais mentionner aujourd'hui la présence parmi nous des participants au Programme des bourses des Nations Unies sur le désarmement pour 1981 et leur souhaiter la bienvenue au Comité ainsi qu'un séjour agréable et fructueux à Genève.

M. TERREFFE (Ethiopie) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, puisque c'est aujourd'hui le dernier jour du mois de juin, durant lequel vous avez présidé le Comité du désarmement, je me permettrai de saisir cette occasion pour dire combien ma délégation a apprécié l'efficacité et la compétence avec lesquelles vous avez rempli vos fonctions et assumé vos responsabilités, non seulement comme Président du Comité du désarmement, mais aussi comme Président du Groupe de travail des armes radiologiques.

Je désire aussi remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Pfeiffer, de la République fédérale d'Allemagne, pour le précieux service qu'il a rendu en tant que Président du Comité pendant le mois d'avril. J'aimerais enfin souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos nouveaux collègues du Comité, les distingués représentants de l'Argentine, de l'Iran et de Sri Lanka.

Camarade Président, je voudrais aussi me joindre à vous pour saluer les participants du Programme de bourses des Nations Unies sur le désarmement pour 1981, qui sont présents ici ce matin, et leur souhaiter bonne chance.

Je me propose aujourd'hui de parler des points 1 et 2 de notre programme de travail. Mais auparavant, je voudrais formuler de brèves observations sur les travaux des quatre Groupes de travail spéciaux. En ce qui concerne le Groupe de travail des armes radiologiques, nous avons exprimé l'espoir que les questions en suspens, comme la définition de ces armes et la portée de la Convention, seraient réglées assez rapidement pour que le Comité puisse présenter un projet de convention à l'Assemblée générale aussitôt que possible. La délégation est également consciente des efforts déployés par le Groupe de travail des armes chimiques, sous la présidence de l'Ambassadeur Lidgard, de la Suède, pour négocier une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et leur destruction. Nous espérons qu'un mandat révisé du Groupe de travail permettra de surmonter les divergences de vues en ce qui concerne la portée, la vérification et d'autres dispositions. La destruction des armes chimiques et le démantèlement ou la conversion des installations correspondantes et les dispositions en vertu desquelles ces opérations seront scrupuleusement effectuées, sont des points qui nécessitent un effort maximum de toutes les parties aux négociations.

La délégation est heureuse de noter que le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement est présidé par le distingué représentant du Mexique, l'Ambassadeur García Robles, lequel, j'en suis sûr, se montrera à la hauteur de la responsabilité qui lui a été confiée. La délégation appuie sans réserve les efforts du Groupe pour recommander des mesures efficaces de désarmement appliquées progressivement dans le cadre d'un programme comportant plusieurs étapes, en vue de parvenir à un désarmement général et complet d'ici au moins la fin du siècle. Le point crucial est que pour qu'un tel programme soit prêt à être présenté à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ce programme exige non seulement une préparation à la fois soigneuse et diligente, mais aussi le courage politique d'appuyer ses grands principes.

(II. Terrefe, Ethiopie)

S'agissant du Groupe de travail des garanties de sécurité négatives, la position de ma délégation est que les diverses déclarations faites par les Etats dotés d'armes nucléaires reflètent encore des divergences sous-jacentes. Le Groupe de travail devrait donc, avec réalisme et un maximum de souplesse, continuer de chercher un terrain d'entente. Toutefois, nous ne devrions pas nous satisfaire de voir offrir aux Etats non dotés d'armes nucléaires une forme atténuée de garanties.

Si le souci des Etats non dotés d'armes nucléaires de recevoir des garanties de sécurité est sincèrement reconnu, il ne devrait pas être difficile d'élaborer une approche commune qui soit acceptable pour tous et qui pourrait être incluse dans une convention internationale efficace, de caractère juridiquement contraignant.

La délégation éthiopienne pense que tous les Etats dotés d'armes nucléaires devraient faire tendre leurs efforts vers un renoncement à la production et à l'acquisition de toutes armes nucléaires, et qu'ils devraient s'abstenir d'implanter des armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle. Nous espérons que l'examen des diverses formes de garanties possibles se traduira par une approche commune acceptable. Mesure importante pour prévenir la prolifération des armes nucléaires, la création de zones exemptes d'armes nucléaires fournirait une contribution positive à la recherche de cet objectif. Cette question a été largement reconnue par tous, mais elle n'a pas été explorée de façon adéquate. En particulier, il n'a pas été prêté attention aux décisions des Chefs d'Etat africains et à celles de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la dénucléarisation de l'Afrique, et le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud est devenu une puissance nucléaire potentielle. Au stade actuel, je ne trouve pas nécessaire de réaffirmer l'opposition sans équivoque de mon Gouvernement à l'égard de cette politique, si ce n'est pour déclarer que la question de la capacité de production d'armes nucléaires de l'Afrique du Sud continue de représenter une lourde menace pour la paix et la sécurité internationales.

Les dimensions effrayantes de l'événement qui s'est produit il y a trois semaines près de Bagdad sont une grave préoccupation supplémentaire pour la préservation de la paix internationale. A ce propos, dans son document CD/187, le Groupe des 21 a pris une position catégorique à laquelle ma délégation a souscrit. En particulier, la délégation éthiopienne aimerait souligner l'importance qu'elle attache au premier paragraphe de ce document, que je me permets de citer :

"Les membres du Groupe des 21 ont en toutes circonstances adhéré aux principes de la Charte des Nations Unies concernant le strict respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance politique des Etats et la non-utilisation de la force ou de la menace de la force dans les relations internationales. Les membres du Groupe ont toujours été opposés et continuent d'être opposés à tous les actes d'agression et à la violation de ces principes."

Camarade Président, j'en viens maintenant aux points 1 et 2 de notre programme de travail, à savoir l'interdiction des essais nucléaires; et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté de nombreuses résolutions invitant les Etats dotés d'armes nucléaires à interdire tous les essais d'armes nucléaires dans

(II. Terrefe, Ethiopie)

tous les milieux, et les priant instamment d'intensifier leurs efforts et de se concerter pour prendre des mesures efficaces concernant la cessation de la course aux armes nucléaires et le désarmement nucléaire. Depuis longtemps, l'Ethiopie, avec d'autres Etats, a demandé la conclusion rapide d'un traité international sur une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux, qui constituerait un grand pas vers l'arrêt de la course aux armements et l'inversion progressive de son cours jusqu'à la réalisation d'un désarmement général et complet. On se souviendra que, dès 1959, l'Ethiopie a proposé une Déclaration de principes des Nations Unies, qui condamnait et déclarait illégale l'utilisation d'armes nucléaires et thermonucléaires. Durant la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'Ethiopie a aussi, avec d'autres Etats, été à l'origine d'un projet de résolution soulignant la nécessité urgente d'un arrêt des essais d'armes nucléaires.

Plus récemment, il y a eu de nombreuses initiatives et propositions relatives à cette question, et j'aimerais ne me référer que brièvement à la proposition du Groupe des 21 contenue dans le document CD/181. Je désire également prendre acte de la contribution précieuse qui a été apportée par le secrétariat, avec la préparation de la récapitulation schématique contenue dans le document CD/171.

Dans le document CD/181, le Groupe des 21 a présenté une approche positive et réaliste de la question de l'interdiction des essais nucléaires. La proposition de création d'un groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires a aussi été appuyée par un groupe d'Etats socialistes et d'autres pays. A cet égard, permettez-moi de faire observer que la délégation éthiopienne et de nombreuses autres avaient souscrit dès février 1979 à la proposition contenue dans le document CD/4, qui a été considérée par le Comité comme une base sûre pour entamer des négociations sérieuses. La création d'un groupe de travail spécial qui offrirait un cadre solide pour des négociations est donc considérée comme acceptable par presque tous les membres du Comité, sauf deux Etats parties aux négociations trilatérales. Un mandat spécifique pour ce groupe de travail a aussi été proposé dans le document du Groupe des 21. Sans un mécanisme de ce genre, il serait impossible d'entamer des négociations et de réaliser des progrès sur ce point urgent et hautement prioritaire. Les réunions officieuses qui sont consacrées à cette question présentent en elles-mêmes une certaine valeur, mais ne peuvent être considérées comme se substituant à un groupe de travail, qui est le mécanisme le plus sûr pour conduire des négociations. Même si, naturellement, la création d'un groupe de travail ne garantit pas le succès, l'adhésion quasi générale que recueille cette idée devrait, du moins l'espérons-nous, persuader les deux Etats dotés d'armes nucléaires d'examiner sérieusement la valeur de cette proposition, de façon que le Comité puisse ouvrir des négociations sur ce point urgent et hautement prioritaire.

En outre, dans le document CD/181, des questions pertinentes ont été posées, auxquelles le Comité et la communauté internationale sont en droit de recevoir des réponses de la part des négociateurs tripartites. Plusieurs délégations ont fait valoir que cette série de questions mérite des réponses, et je pourrais ajouter que s'il y est pleinement répondu, cela permettra au Comité de réexaminer sa ligne de conduite.

Les propositions faites par le Groupe des 21 dans les documents CD/180 et CD/181 ne prétendent pas régler toutes les questions, ni même constituer un progrès important.

(M. Terrefe, Ethiopie)

Mais le document CD/180, en particulier, présente une analyse réaliste des doctrines de dissuasion et contient des propositions valables dont ma délégation pense qu'elles pourraient servir de base aux négociations sérieuses que l'Assemblée générale a chargé le Comité de mener.

L'Ethiopie, comme l'écrasante majorité des Etats, pense que des mesures de désarmement nucléaire sont d'un intérêt vital pour tous les pays et que les doctrines de dissuasion nucléaire sont à l'origine de la course aux armements et conduisent à une insécurité et à une instabilité accrues dans les relations internationales.

Camarade Président, il semble qu'avec l'aggravation de la crise et des tensions dans diverses régions du monde la cause du désarmement ait subi un sérieux revers. Certains Etats paraissent accorder moins d'attention à la course aux armements, qui va pourtant s'accroissant. De nombreux indices témoignent de ce triste état de choses, dont l'augmentation des budgets militaires et la réduction simultanée des programmes d'aide internationale. Ma délégation aimerait exprimer sa préoccupation profonde devant cette tendance, que l'on ne peut manquer de remarquer dans les déclarations et les exposés de personnalités de certains Etats dotés d'armes nucléaires. Dans les capitales de ces Etats, les questions de désarmement paraissent moins retenir l'attention. Fait particulièrement regrettable, l'urgence même de ces questions semble être moins ressentie. L'intensification des tensions internationales et la brusque détérioration de la situation internationale indiquent le début d'une nouvelle ère d'inquiétude, avec la possibilité accrue d'une catastrophe nucléaire. A moins que ne soient réalisés des progrès tangibles pour maîtriser la course aux armements nucléaires et arrêter la prolifération verticale et horizontale, les risques de guerre nucléaire augmenteront considérablement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Terrefe, d'Ethiopie, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. CARSALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, avant d'aborder la partie essentielle de ma déclaration, je voudrais m'acquitter d'une commission dont j'ai été chargé par le Vice-Ministre des relations extérieures de mon pays qui a eu le privilège, il y a quelques jours, de prendre la parole à une séance plénière du Comité. Comme la présente séance est la première à laquelle la délégation argentine prend la parole depuis l'intervention du Vice-Ministre, je voudrais exprimer en son nom ses remerciements pour tous les témoignages de bienvenue dont il a été l'objet lors de la séance à laquelle il a prononcé sa déclaration. Il a beaucoup regretté de ne pouvoir prolonger le dialogue avec les membres du Comité, mais il devait retourner le jour même à Buenos Aires. En partant, il m'a prié, et je m'acquitte aujourd'hui de cette demande, d'exprimer à tous sa gratitude pour la cordialité avec laquelle il a été reçu au sein de cet organe.

En même temps, je voudrais aussi, en mon nom personnel, remercier tous ceux qui m'ont adressé des paroles de bienvenue depuis le premier jour de ma participation au Comité, à commencer par vous, Monsieur le Président. J'apprécie profondément l'amabilité avec laquelle j'ai été reçu dans ce forum et je puis assurer toutes les délégations que ma participation aux travaux du Comité sera toujours empreinte de la meilleure volonté et d'un profond esprit constructif. Je remercie très sincèrement tous les membres du Comité des vœux qu'ils m'ont adressés à l'occasion de ma nomination au Comité.

(M. Carasales, Argentine)

Pour terminer ces observations liminaires, Monsieur le Président, je voudrais - puisque c'est aujourd'hui le dernier jour que vous présidez cet organe - vous présenter les félicitations de ma délégation pour la manière remarquable dont vous avez dirigé ses travaux pendant une période aussi difficile que l'est la mise en route du Comité au début de chacune de ses sessions. Vous avez dirigé les délibérations du Comité et les négociations officieuses auxquelles il a procédé avec le maximum d'efficacité; je voudrais seulement vous en témoigner mon appréciation et mon admiration, et, en même temps, souhaiter un plein succès au futur Président de ce comité, le distingué Ambassadeur de l'Inde, dans l'accomplissement de ses fonctions. Je souhaiterais maintenant évoquer très brièvement le point concret qui fait l'objet de la séance d'aujourd'hui, à savoir le point 2 de l'ordre du jour du Comité, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". La position de la République argentine sur cette question a été exposée maintes fois et de manière conséquente tant au Comité du désarmement qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies et dans d'autres forums consacrés au désarmement. Si nous la réaffirmons ici aujourd'hui, ce n'est pas pour contribuer à un exercice de rhétorique, ni pour entretenir l'illusion que le Comité peut s'occuper des questions qui affectent le plus gravement la sécurité internationale. Au contraire, nous sommes venus exprimer la profonde préoccupation du Gouvernement argentin devant l'absence de négociations tendant à arrêter et à inverser la course aux armements nucléaires, qui semble malheureusement reprendre de l'élan en ce moment.

De ce point de vue, la situation internationale actuelle est grave, d'autant plus que rien ne permet de penser que les grandes puissances ont la volonté politique de la modifier ou qu'elles comprennent qu'il est urgent de parvenir à des solutions négociées.

Nous rejetons absolument la thèse de ceux qui soutiennent que les questions liées à la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire doivent être réservées à un petit nombre de pays. Nous n'admettons pas cette attitude pour deux raisons principales : l'une est qu'il s'agit de notre propre sécurité et l'autre que l'expérience passée démontre que cette voie mène à un échec. La responsabilité particulière que confère la possession d'armes nucléaires impose le devoir de faire preuve de prudence dans le domaine politique et de modération dans le domaine militaire.

Ce principe est valable non seulement dans le contexte de la course aux armements nucléaires, mais dans celui de la concurrence militaire en général. On nous a dit maintes fois que le perfectionnement qualitatif des arsenaux nucléaires d'un groupe d'Etats entraîne l'augmentation quantitative de ceux de ses adversaires. On a également soutenu à maintes reprises que l'augmentation des forces classiques d'une alliance militaire amène infailliblement l'autre alliance militaire à renforcer sa sécurité en accroissant ses forces nucléaires, créant ainsi une spirale sans fin. Monsieur le Président, personne ne peut nous accuser d'être assez peu réalistes pour croire que le désarmement nucléaire suffirait à lui seul à renforcer la sécurité dans certaines régions du monde. Nous comprenons parfaitement que dans certains cas, il convient de négocier simultanément des mesures liées à d'autres catégories d'armes et de forces, mais le fait de comprendre les réalités de certaines régions ne nous empêche pas de faire passer l'intérêt général de l'humanité avant toutes les autres considérations, et nous réaffirmons que le désarmement nucléaire général est un impératif vital de notre temps.

(M. Carasales, Argentine)

En ce qui concerne le Comité, nous devons également constater que la situation se caractérise principalement par la stagnation. Le point 2 de notre ordre du jour, qui a été adopté dès 1979, semble lettre morte. Ma délégation réaffirme qu'elle appuie fermement la déclaration du Groupe des 21 figurant dans le document CD/180 et soutient qu'aucun Etat Membre ne doit écarter ces questions des débats dans un groupe de travail spécial établi pour examiner le point 2 de l'ordre du jour.

Le paragraphe 50 du Document final de la première Assemblée générale extraordinaire consacrée au désarmement nous propose un mandat suffisant pour les tâches de cet organe subsidiaire. Ce texte a été négocié avec la participation des Etats dotés d'armes nucléaires et comprend toutes les conditions que ces Etats ont jugé opportun d'y introduire pour pouvoir l'approuver. En conséquence, ce qui leur manque maintenant, c'est la volonté politique qui leur permettrait de surmonter leurs objections contre la création de ce groupe de travail. Nous espérons que cette volonté s'exprimera de façon à faciliter une décision positive du Comité sur la proposition du Groupe des 21.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Carasales, d'Argentine, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais formuler quelques observations supplémentaires sur le point que nous examinons aujourd'hui, à savoir cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire. Le libellé de ce point est précis. Il ne peut comporter aucune ambiguïté et tous les membres de ce comité l'ont accepté. Le mot "cessation" ne pourrait signifier autre chose qu'un arrêt total et définitif de la course aux armements nucléaires, et ne désigne pas simplement sa réglementation ou sa limitation. Tel est notre objectif collectif déclaré et convenu et nous sommes ici pour entreprendre des négociations afin d'atteindre ce but.

Le Comité du désarmement a été créé par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies en tant que forum multilatéral de négociation. Quel est donc le sens du mot "négocier"? J'ai consulté deux dictionnaires bien connus - l'Oxford Concise Dictionary et le Webster's Dictionary -, et tous deux indiquent que "négocier" veut dire "conférer pour parvenir à un compromis ou à un accord".

Pour de très bonnes raisons, je me suis donné la peine de définir les mots "cessation" et "négocier", car il semble que certains membres cherchent à donner à ces termes une interprétation différente. Ces différences sont apparues lors des réunions officielles que nous avons tenues pendant la session de printemps et qui se poursuivent dans la présente session.

Quelques membres, notamment une minorité très petite mais puissante, maintiennent que les "négociations" sur la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire devraient être conduites entre les Etats dotés d'armes nucléaires qui ont les plus gros arsenaux nucléaires, au moyen du processus SALT et d'autres contacts bilatéraux, et que le Comité du désarmement n'est pas un forum approprié pour ces négociations, tout en admettant bien sûr généreusement que nous pouvons poursuivre indéfiniment l'examen de cette question. Cette minorité admet également que l'objectif de leurs négociations bilatérales est la "limitation" de la course aux armements nucléaires, alors que notre mandat et notre objectif déclaré est d'obtenir sa cessation complète. Ces différences de vues indiquent clairement pourquoi nous n'avons pas été en mesure de nous entendre sur la création d'un groupe de travail sur ce point.

## (II. Venkateswaran, Inde)

Monsieur le Président, je voudrais qu'il soit clair que ma délégation ne partage pas les vues de cette minorité. Après avoir accepté l'inclusion de ce point dans notre ordre du jour, elle s'y oppose aujourd'hui et, empêche ainsi le Comité du désarmement d'entreprendre, au titre de ce point, des négociations constructives. C'est vraiment dommage, et c'est aussi malheureusement le résultat de l'application de la règle du consensus. En tout cas, il est clair que la volonté politique ne manque pas chez la grande majorité des membres du Comité pour entreprendre des négociations dans un groupe de travail spécial.

On nous a posé la question de savoir ce que nous voulions négocier. Je me demande, quelle que soit la réponse que nous donnerions à cette question, si elle convertirait ceux qui ont adopté une attitude négative à l'égard des propositions du Groupe des 21. Peut-être que non. Dans ce cas, je me demande d'abord pourquoi cette question nous a été posée. Mais, puisqu'elle l'a été, elle mérite une réponse. Il existe un certain nombre de propositions que nous pourrions négocier, et je me référerai en premier lieu à la récapitulation des propositions établie par le secrétariat. En ce qui concerne ma délégation, l'Inde a formulé dès 1956 des propositions concernant des sujets tels que l'arrêt des essais d'armes nucléaires, un arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires, un démantèlement des armes nucléaires, etc.

L'Inde n'est pas le seul pays qui ait formulé des propositions, et je connais plusieurs autres membres qui ont fait de même. Le Mexique peut être crédité d'un grand nombre de propositions. Le Nigéria a suggéré que nous commencions par négocier un gel des arsenaux nucléaires. D'autres membres, y compris certains pays d'Europe occidentale, ont proposé d'envisager un arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires, une interdiction de nouveaux essais de vecteurs en vol, une interdiction des essais nucléaires, et d'autres choses encore. Les pays socialistes, de leur côté, ont proposé que nous abordions la question du non-stationnement d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas actuellement. Un pays socialiste membre a proposé une "troïka"; l'arrêt de la mise au point de nouvelles armes, l'arrêt du déploiement et l'arrêt des essais.

Vous le voyez, Monsieur le Président, nous disposons d'un grand nombre de propositions parmi lesquelles nous pouvons choisir, mais le fait est qu'à cause de l'attitude d'une poignée de délégations au sujet du rôle que le Comité du désarmement doit jouer dans les négociations, nous sommes impuissants à faire quoi que ce soit en matière de négociation sur les problèmes nucléaires. Dans ces conditions, que doit donc faire le Comité ? Eh bien, par exemple, il peut accepter les vues de ces délégations et insister aimablement auprès des grandes puissances pour qu'elles engagent des négociations bilatérales sur des objectifs au sujet desquels elles peuvent se mettre d'accord. Deuxièmement, nous pourrions nous limiter noblement à dissenter de ceci et de cela, et à sortir par la même porte que celle par laquelle nous sommes entrés, pour citer Omar Khayyam. Cela correspondrait à la ligne de moindre résistance et pourrait de prime abord paraître attrayant à plusieurs membres, qui y voient les vertus suprêmes du "réalisme" et du "pragmatisme".

Monsieur le Président, ma délégation, pour sa part, ne consentira pas à abdiquer quelque partie que ce soit des responsabilités et des fonctions du Comité du désarmement. Le Comité ne peut pas accepter les injonctions de quelques pays concernant ce qu'il a le droit ou non de faire. Les pouvoirs et les fonctions du Comité du désarmement découlent de l'autorité collective du consensus international concrétisé dans le Document final de la première session extraordinaire. Donc, il va sans dire que la deuxième session extraordinaire devrait recevoir un exposé très clair des raisons de l'incapacité du Comité du désarmement à commencer seulement des négociations dans le domaine du désarmement nucléaire.

(M. Venkateswaran, Inde)

Pour le moment, il semblerait que le Comité soit frappé d'une paralysie étrange sur le plan de l'action, sinon de l'expression. Exprimons donc nos conclusions le mieux que nous le pouvons. Si nous ne sommes pas en mesure de faire quoi que ce soit de concret pour arrêter la course aux armements nucléaires, sauf d'en parler, de quoi parlerons-nous donc?

La délégation indienne, reconnaissant le fait désagréable qu'est notre impuissance actuelle à arrêter la course aux armements nucléaires, a cherché maintes fois à appeler l'attention sur ses conséquences pour nous tous, sur la menace pour la survie de l'humanité qui est inhérente à cette situation, et sur le besoin impératif qui en résulte de conclure une convention internationale sur le non-recours aux armes nucléaires. Nous défendons cette idée depuis septembre 1953, date à laquelle nous avons pour la première fois proposé une déclaration sur le non-recours aux armes nucléaires et à d'autres armes de destruction massive. Même avant que nous ne défendions cette cause, dès décembre 1946, la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies a déclaré, dans son premier rapport au Conseil de sécurité, qu'"un accord international mettant hors la loi la production, la possession et l'emploi d'armes atomiques constitue une partie essentielle de tout système de contrôle international". Les États dotés d'armes nucléaires ont participé à cette étude en 1946. Nous espérons sincèrement qu'ils sont encore du même avis, même s'ils peuvent avoir des différences d'opinion sur des mesures internationales de limitation.

Ma délégation a la conviction que les stocks d'armes nucléaires, la puissance des ogives, la précision croissante des vecteurs et les doctrines stratégiques d'emploi des armes nucléaires étant ce qu'ils sont aujourd'hui, - notre objectif immédiat devrait être de rechercher les moyens d'assurer notre survie collective. Ce n'est certainement pas là une question à négocier uniquement entre les deux grandes puissances. Elle doit nous concerner tous et elle doit en fait être la préoccupation primordiale des États dotés d'armes nucléaires eux-mêmes, puisqu'ils ne peuvent négliger les conséquences de leurs actions, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour les autres, et en fait pour l'avenir même de la race humaine. Pour le moment, il s'agit encore, dans leur esprit, d'une espèce de "zone grise", bien que le Document final de la première session extraordinaire parle de la question en une douzaine d'endroits.

Qu'a donc vraiment fait le Comité du désarmement à ce sujet ? Jusqu'ici, rien, malgré nos appels instants pour qu'il entreprenne l'examen de la question du non-recours aux armes nucléaires et de celle de la prévention d'une guerre nucléaire, en tant que mesure de protection d'une espèce qui risque de devenir menacée, l'espèce humaine. Il examine deux autres questions, les armes radiologiques et les garanties de sécurité pour les États non nucléaires, d'une façon qui, si nous n'y prenons garde, pourrait aboutir à ce que nous admettions implicitement la légitimation de l'emploi des armes nucléaires par les États équipés de ces armes. Une fois de plus, ma délégation appelle solennellement l'attention des États non nucléaires sur le danger inhérent à cette situation.

Pourquoi continuons-nous de sonner l'alarme devant ce danger ? Parce que certains États dotés d'armes nucléaires prétendent avoir le droit de les utiliser pour leur légitime défense, quelles que soient les conséquences de cette action. Je prétends, moi, que les conséquences doivent influencer toute action raisonnable. Il existe, entre les moyens et les buts, une relation morale aussi bien que pratique que nous ne

(M. Venkateswaran, Inde)

pouvons-nous permettre de feindre d'ignorer. Lorsque les conséquences d'une action découlant de ce que l'on appelle les droits légitimes sont telles qu'elles mettent en péril la survie même de l'humanité, il est clair que ces actions devraient être rigoureusement interdites aussi bien par le droit que par la morale et les droits contestables dont ces actions tirent leur justification devraient être limités et redéfinis.

Etant donné la nature de l'arme nucléaire, il est absurde d'adopter la position que son emploi est autorisé par les principes généraux et les règles ordinaires du droit international. De telles théories appartiennent au passé. Il est également absurde de considérer que, puisqu'il n'existe aucune interdiction spécifique dans les règles coutumières du droit international, il est donc licite d'utiliser des armes nucléaires. De telles positions vont à l'encontre du processus d'évolution du droit international, qui cherche systématiquement à modérer le recours à la force, à décourager l'utilisation d'une force inutile, à interdire l'emploi d'armes qui provoquent des dommages excessifs et superflus, à distinguer entre les combattants et les non-combattants.

Même les arrangements existants de non-prolifération constituent en fait une convention visant à prévenir l'emploi possible des armes nucléaires; mais ils ne sont obligatoires que pour les Etats non dotés d'armes nucléaires, puisque les autres Etats disposent déjà de ces armes. Comment ceux qui interdisent au reste du monde l'emploi des armes nucléaires peuvent-ils s'arroger le droit indéfendable et inacceptable d'utiliser ces mêmes armes? Il y a là une anomalie révoltante, tant sous l'angle du droit que de la moralité. Je ne souhaite pas rappeler dans combien de résolutions et avec quelles majorités l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé de mettre hors la loi ces armes nucléaires et leur emploi. Le secrétariat pourrait peut-être faire une autre récapitulation volumineuse de ces demandes répétées de l'Assemblée générale. La volonté générale d'une vaste majorité de l'humanité qui s'est exprimée dans ces résolutions ne suffit-elle pas pour justifier l'interdiction de l'arme nucléaire?

Monsieur le Président, j'aimerais citer ici l'opinion d'une autorité juridique bien connue, M. George Schwarzenberger, qui dit, dans l'un de ses ouvrages de droit international: "Le droit de légitime défense permet à chaque Etat souverain de décider lui-même des représailles dans le cas d'une attaque armée contre lui, mais ces représailles doivent être exercées de bonne foi, être appropriées, ne pas dépasser les limites de la légitime défense et ne pas porter atteinte aux droits d'Etats tiers. Le droit de légitime défense n'est pas un droit absolu que l'on peut exercer sans tenir compte de considérations d'équité. C'est un droit relatif, à exercer d'une façon raisonnable, et certainement pas en détruisant la structure même de la société que le droit international est chargé de maintenir. D'après les règles de la guerre existantes, le recours aux armes nucléaires serait une forme illégale de guerre et constituerait un crime de guerre".

Un autre juriste éminent a dit ce qui suit:

"Les retombées radioactives résultant de l'emploi des armes nucléaires constituent une arme de guerre entièrement nouvelle. Une destruction massive et aveugle va évidemment au-delà de ce qu'exige n'importe quelle situation, et le recours aux armes nucléaires est inadmissible et incompatible avec les règles existantes du droit. L'exercice du droit de légitime défense ne peut se placer au-dessus des lois de l'humanité, conçues pour préserver la société humaine et les valeurs de sa civilisation".

(M. Venkateswaran, Inde)

Monsieur le Président, on se rend compte de plus en plus que les événements pourraient nous pousser inexorablement vers un holocauste nucléaire si quelque chose n'est pas fait rapidement pour arrêter cette dynamique. C'est pourquoi nous avons préconisé l'adoption d'une convention sur le non-recours aux armes nucléaires et affirmé la nécessité d'une action collective pour prévenir une guerre nucléaire. Nous le faisons en étant fermement convaincus qu'il existe des principes, des idéaux et des normes qui transcendent non seulement les intérêts nationaux, mais aussi les exigences d'une politique de puissance. Permettez-moi, Monsieur le Président, de conclure avec les mots prononcés devant notre Parlement, en 1950, par le Premier Ministre de l'Inde, M. Jawaharlal Nehru : "Une guerre nucléaire sera une guerre non seulement entre deux parties, mais contre toute la création. Le conflit dans le monde contemporain est réellement entre la bombe nucléaire et l'esprit de l'humanité".

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Vous vous souviendrez qu'à notre réunion officieuse d'hier après-midi le Comité a examiné une proposition contenue dans le document CD/174, qui avait été présenté au titre du point 5 de l'ordre du jour. Le projet correspondant a été distribué à cette séance plénière sous la cote Document de travail No 42. Il est ainsi conçu :

"Le Comité décide de tenir des réunions officieuses consacrées au point 5 : Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes. Lors de l'examen de cette question les délégations pourront se faire assister de leurs propres experts. Le nombre de ces réunions officieuses ainsi que leurs dates seront annoncés par le Président après consultation avec les membres."

En l'absence d'objections, je considérerai que le Comité accepte le texte distribué sous la cote Document de travail No 42.

M. DUARTE (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme vous l'avez dit, cette question a été examinée hier et le Comité a décidé que vous présenteriez un texte ce matin. Je n'ai pas d'objections à l'égard de ce texte, ni au consensus au Comité, mais je voudrais faire observer que, de l'avis de ma délégation, la deuxième phrase de ce projet est superflue parce qu'à tout moment et dans n'importe quelle réunion les délégations peuvent se faire assister de leurs propres experts. Toutefois, s'il y a consensus au Comité sur l'ensemble du projet, ma délégation ne s'y opposera pas.

M. de BEAUSSE (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Président, mon distingué collègue du Brésil vient de vous présenter une observation que j'étais prêt à faire. Je m'associe entièrement à ce qu'il vient de vous dire et ma délégation souhaiterait que la seconde phrase de votre projet de décision fut supprimée. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : S'il n'y a pas d'objections aux propositions faites par les délégations du Brésil et de la France, la Présidence serait prête à supprimer la deuxième phrase, étant entendu que la pratique normale du Comité est que chaque délégation a le droit, à tout moment, de recourir à la participation d'experts. Cela est-il acceptable pour le Comité ? Je n'entends aucune objection.

M. MELESCANU (Roumanie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait que, dans le texte anglais, à la dernière ligne, l'article défini "the" soit ajouté avant le mot "members" \*/. Je m'en excuse, l'anglais n'étant évidemment pas notre langue maternelle mais dans sa version actuelle le texte pourrait être interprété comme prévoyant des consultations avec quelques membres seulement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : En l'absence d'objections, la Présidence serait prête à accepter en l'occurrence que l'article défini soit ajouté dans le texte anglais. La dernière phrase, la deuxième phrase de la décision, se lirait donc comme suit : "The number of these informal meetings and their dates will be announced by the Chairman after consultations with the members of the Committee." ("Le nombre de ces réunions officieuses ainsi que leurs dates seront annoncés par le Président après consultation avec les membres du Comité"). Cette décision est-elle acceptable pour le Comité ? Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, je ne voulais aucunement faire obstacle au consensus au sujet de l'adoption de la décision que le Comité vient de prendre. Toutefois, à ce propos, je voudrais faire observer que ma délégation aurait préféré le maintien de la phrase supprimée. J'aimerais instamment demander aux délégués d'être représentés, dans toute la mesure du possible, par des experts; afin de mettre à la disposition de ces réunions toutes les connaissances spécialisées requises car cela ne manquerait pas de faciliter une issue fructueuse de ces consultations officieuses. Cela étant entendu, ma délégation se joint au consensus concernant votre document.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : La délégation soviétique elle non plus ne s'oppose pas à l'adoption de la décision du Comité telle qu'elle est formulée dans le texte dont vous avez donné lecture, mais il est très probable que tout l'intérêt, je répète : tout l'intérêt de tenir des réunions officieuses du Comité tiendra à ce qu'y participent des personnes qualifiées connaissant la question, la connaissant des points de vue scientifique et technique. Si nous devons discuter de ce problème avec la même participation que celle des membres présentement assis autour de cette table, nous ne dirions vraisemblablement rien de plus que ce qui a été dit hier par les représentants qui ont pris la parole sur cette question. D'une manière générale, je regrette que les délégations du Brésil et de la France aient présenté leur proposition. Je voudrais appuyer ce qu'a dit l'Ambassadeur Herder et demander à toutes les délégations de se faire représenter par des savants de premier plan, qui pourraient s'exprimer avec autorité sur cette question. Je ne doute pas que, dans chaque pays, il doit y avoir des savants capables de répondre à cette question que d'aucuns posent parfois au Comité : la création de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ne serait-elle pas une fiction, une fantaisie, une utopie ? Je voudrais entendre un autre son de cloche, la voix des hommes de science qui, probablement, nous tiendraient un autre langage. Ils diraient probablement qu'il est possible de créer de nouveaux types d'armes de destruction massive, que des intelligences humaines travaillent dans cette direction et que le Comité du désarmement est tenu de s'occuper de ce problème. C'est pourquoi, tout en acceptant la décision prise, je pense que les délégations qui s'intéressent réellement à un examen sérieux du problème de prévenir la création de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ne négligeront aucun effort pour faire en sorte que leurs pays soient représentés par des gens qui connaissent sérieusement le sujet.

---

\*/ Note du traducteur. La modification proposée est sans objet dans le texte français.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Messieurs les délégués, c'est aujourd'hui la dernière séance plénière de juin, et c'est donc la dernière fois que je préside le Comité du désarmement. Je voudrais vous exprimer à vous tous ma gratitude pour votre esprit de coopération pendant ce mois de travail. C'est cet esprit de coopération qui, selon moi, a aidé le Comité à réaliser ce qui a été fait pendant ce premier mois de notre session d'été.

Je voudrais saisir cette occasion pour résumer brièvement les travaux menés à bien par le Comité durant le mois de juin.

Ce que l'on peut considérer comme le plus important, c'est que l'atmosphère de travail s'est maintenue au sein de notre comité. Le premier résultat en a été que malgré les divergences d'opinion, le Comité a pu se mettre d'accord relativement vite sur le programme de travail de la deuxième partie de sa session de 1981. Un autre facteur positif est que les quatre groupes de travail spéciaux du Comité se sont remis au travail sans retard. Sur la base du programme de travail, le Comité a commencé à tenir des réunions officielles pour examiner la question de la création d'organes subsidiaires supplémentaires, et d'autres questions touchant l'organisation des travaux.

Il y a eu un large échange de vues pour parvenir à un accord sur la question du mandat du Groupe de travail des armes chimiques. Je pense que chacun d'entre nous souhaite qu'une solution soit bientôt trouvée sur ce point.

Nous avons tenu des consultations intensives, lors des réunions officielles, sur la très importante question de la mise en place d'autres organes subsidiaires du Comité du désarmement, en particulier la création d'un groupe de travail spécial sur l'arrêt général et complet des essais d'armes nucléaires et sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Bien que les échanges de vues aient souvent dépassé le cadre d'un débat de caractère procédural et qu'il y ait eu des discussions de fond, je ne peux m'empêcher de regretter que ces échanges de vues n'aient pas produit de résultats définitifs. Je voudrais espérer que les délégations feront tout leur possible pour trouver bientôt une solution qui permettrait de s'occuper de ces questions de la façon qu'elles méritent, compte tenu des espérances et des exigences de la communauté internationale.

Je constate avec plaisir que le Comité a pu se mettre d'accord sur la proposition faite au sujet de réunions officielles, avec la participation d'experts, sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. Je suis sûr que l'application de la décision prise facilitera un traitement approprié de cette importante question. Je souhaite m'associer personnellement à l'appel qui viennent de formuler les distingués représentants de la République démocratique allemande et de l'Union soviétique concernant la participation d'experts. C'est avec satisfaction que je vois l'intérêt croissant des Etats non membres pour les travaux de fond menés au sein des groupes de travail spéciaux du Comité. Durant le mois de juin, le Comité a, sur leur demande, invité l'Autriche et l'Espagne à prendre part aux travaux du Groupe de travail des armes radiologiques.

Pour conclure ma déclaration, je voudrais remercier à nouveau toutes les délégations de l'appui et de la coopération qu'elles m'ont apportés dans l'exercice de mes fonctions.

(Le Président)

Je souhaite aussi remercier le distingué Secrétaire du Comité du désarmement, l'Ambassadeur Jaipal, Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Berasategui, son adjoint, le personnel du secrétariat, les interprètes et les traducteurs, dont le précieux concours m'a grandement aidé à m'acquitter de ma tâche.

Enfin, je souhaite au nom de tous à mon successeur, l'Ambassadeur Venkateswaran, de l'Inde, de réussir dans la tâche qu'il aura de faire progresser les travaux du Comité durant le mois de juillet.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi 2 juillet, à 10 h 30.

La séance est levée à 11 h 50



CD/PV.134  
2 juillet 1981  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT TRENTE-QUATRIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 2 juillet 1981, à 10 h 30

Président : M. A.P. VENKATESWARAN (Inde)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. M. MATI M. M. MEDKOUR
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. N. KLINGLER M. H. MÜLLER
<u>Argentine</u> :	M. C. CARASALES M. J.M. OTEGUI Mlle N. NASCIMBENE
<u>Australie</u> :	M. R.A. WALKER M. R. STEELE
<u>Belgique</u> :	M. J-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U NGWE WIN
<u>Brésil</u> :	M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV M. I. SOTIROV M. R. DEYANOV M. P. POPTCHEV
<u>Canada</u> :	M. G. SKINNER
<u>Chine</u> :	M. YU PEIWEI M. YU MENGJIA M. SA BENWANG
<u>Cuba</u> :	
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C. FLOWERREE M. F.P. DE SIMONE Mlle K. CRITTENBERGER M. R. SCOTT
<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. J. de BEAUSSE M. H. COUTHURES Mlle L. CHAZERLAIN
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. F. GAJDA M. C. GYORFFY
<u>Inde</u> :	M. A.P. VENKATESWARAN M. S. SARAN

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Indonésie</u> :	M. DARUSMAN M. F.M. SIDAK M. HARYOMATARAM H. F. QASIM M. ENNY SUPRAPIO M. ACHDIAT
<u>Iran</u> :	M. J. ZAHIRNIA
<u>Italie</u> :	M. V. CORDERO di MONTEZIMOLO M. L. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI
<u>Kenya</u> :	
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI M. M. ARRASSIEN
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ Y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. OLU ADENIJI M. W.O. AKINSANYA
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMED M. M. AKRAM M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.H. FEIN M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. A. THORNBERRY
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CLALOWICZ
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE
<u>Roumanie</u> :	M. M. MALITA
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. SUTTERHAYES Mme J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIHAKKARA

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. L. NORBERG M. G. EKHOLM M. J. LUNDIN M. H. BERGLUND M. S. ERIKSSON
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RUZEK M. P. LUKES
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.F. PROKOFIEV M. V.M. GANJA M. V.F. PRYAKHINE Mme L.V. GRATCHIKOVA M. M.M. IPPOLITOV M. S.N. RIOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. RODRIGUEZ NAVARRO M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. B. BRANKOVIĆ
<u>Zaïre</u> :	M. O. GNOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BEFRASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Avant que nous ne commençons nos travaux aujourd'hui, j'aimerais souhaiter chaleureusement la bienvenue au Comité, au représentant du Venezuela, l'Ambassadeur Rodriguez Navarro, récemment nommé. Je lui souhaite de réussir dans sa mission au Comité, et je l'assure de l'étroite collaboration de ma propre délégation.

La loi inexorable qui gouverne notre système solaire et régit aussi la présidence de notre Comité a voulu que ce marteau, symbole concret de la volonté du Comité, échoie à la délégation indienne pendant le mois de juillet. C'est un grand honneur et un privilège pour moi de présider une assemblée si auguste qui oeuvre pour la plus noble des causes, la recherche de la paix par la création d'un monde libéré de la crainte de la guerre, un monde libéré de la suspicion et de la méfiance entre les êtres humains.

Je prends ces fonctions en toute humilité, conscient de l'habileté et de la compétence avec lesquelles mes distingués prédécesseurs ont guidé la marche du Comité dans les mois passés. J'essaierai sincèrement d'être digne d'eux. Je sais qu'en cela je puis compter sur la coopération et l'assistance pleines et entières de tous mes collègues. Il n'est pas besoin de dire que dans les jours qui viendront, la présidence s'appuiera beaucoup sur la riche expérience et les conseils de l'Ambassadeur Jaipal, Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, ainsi que sur son équipe compétente et efficace du secrétariat.

L'Ambassadeur Imre Komivos, représentant de la Hongrie, a avec sa conscience et sa méticulosité habituelles réglé la plupart des questions en suspens concernant le travail du Comité, depuis que celui-ci a repris sa session de 1981, en juin. Qu'il me soit permis de le féliciter chaleureusement de la fécondité de sa présidence, et de le remercier de me remettre, si je puis dire, une maison qui marche bien. J'espère que le prochain président aura à cet égard autant de chance que moi.

En nous attelant à une tâche aussi sérieuse que des négociations sur des mesures de désarmement, nous devons évidemment rester conscients des intérêts nationaux des pays que nous représentons. Pour défendre ces intérêts, nous sommes sans nul doute guidés par nos propres perceptions nationales. Mais nous ne devons pas oublier que le système des Nations Unies est un ensemble beaucoup plus vaste. Comme le dit un antique proverbe sanskrit, le monde entier est notre patrie, nous sommes tous des enfants de la terre. Nous vivons dans un monde de plus en plus interdépendant, où la poursuite de son propre intérêt national doit être soigneusement tempérée et modérée par la conscience de l'impact de nos actions, voire de nos omissions sur le bien-être collectif et la sécurité de la communauté internationale dans son ensemble. Notre comité remplit deux grandes fonctions, qui sont liées. D'abord, il donne à chacun d'entre nous la possibilité d'exposer les préoccupations et les perceptions, en matière de sécurité, du pays qu'il représente. En même temps, il permet à chacun de comprendre et d'apprécier les préoccupations et les perceptions des autres dans ce domaine. Mais là ne devrait pas s'arrêter notre démarche. Ce processus d'explication et de compréhension mutuelles devrait mener à un dialogue sérieux et utile grâce auquel nous pourrions profiter du point de vue des autres, comprendre les motifs des politiques adoptées par les Etats et enfin engager un processus visant à concilier des vues et des intérêts divergents. Telle est l'essence de nos négociations. A présent, notre Comité a engagé ce qui est somme toute un processus d'explication et d'exposition. Mais l'aspect le plus fondamental d'un dialogue digne de ce nom, visant à prendre en compte et pas seulement

(Le Président)

à rejeter, doit encore se matérialiser dans sa plénitude. Sans un dialogue sincère, il y a peu de chances que nous parvenions à concilier, comme nous en sommes chargés, des préoccupations divergentes en matière de sécurité.

Au demeurant, le désir de sécurité a pour origine la crainte, la méfiance et le pessimisme. Si nous sommes avides de sécurité, c'est surtout parce que nous appréhendons le danger. Et rien n'avive plus de telles appréhensions que l'ignorance, l'incompréhension, les préjugés et les idées préconçues. Tous nous professons des intentions pacifiques, mais malheureusement nous tendons trop souvent à refléter les craintes et les appréhensions des autres. Et ce reflet, qui est une image démesurée et déformée, ne peut être estompé que par le dialogue, une tentative de comprendre ce qui gît derrière les craintes et les suspicions. Une fois acquise une vision correcte, non déformante, la sécurité collective ne sera plus l'objectif fugace qu'elle s'est révélée être durant toutes ces années.

Des négociations fructueuses exigent un esprit de compromis, et celui-ci à son tour exige une meilleure compréhension des choses. Il faut que les délégations et les membres de groupes ou d'alliances résistent à la tentation de donner trop d'importance à leurs propres perceptions en matière de sécurité, et de rejeter des préoccupations similaires chez les autres en les jugeant sans importance ou peu dignes d'attention. Traduisons donc notre engagement au service de la sécurité collective en décisions pratiques quotidiennes touchant la conduite de négociations dans le cadre de ce comité.

Il est vrai que la situation internationale se caractérise aujourd'hui par un esprit de confrontation et de tension. Je crois qu'il est d'autant plus nécessaire de rechercher collectivement un dialogue entre nous, et de jeter les bases d'une meilleure compréhension mutuelle. Si nous succombions au pessimisme et à l'appréhension qui accablent aujourd'hui le monde, nous accepterions l'échec avant de faire les premiers pas de ce qui sera, c'est certain, un long et difficile voyage. Rappelons-nous que le voyage le plus long commence par le premier pas. Ne faisons pas en sorte que le souci de notre propre sécurité compromette notre survie collective.

Je me suis quelque peu appesanti sur des questions dont je pense qu'elles doivent être abordées franchement si nous voulons remplir notre mandat, nous qui représentons le seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement. A quelques mois seulement de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, il nous faut des preuves concrètes que notre comité a toujours la même utilité et la même importance pour la réalisation de l'objectif tant désiré d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Avant de conclure, je voudrais souhaiter aux présidents des quatre groupes de travail spéciaux créés par le Comité de réussir dans leur entreprise, et formuler l'espoir que leurs efforts nous permettront de présenter, l'an prochain, à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, des propositions dignes de ce comité et de chacune des délégations représentées ici.

Si, comme je l'espère, le Comité et ses groupes de travail parviennent à instaurer durant ce mois de juillet un dialogue sérieux et sincère qui nous permette d'être tous au fait des préoccupations et des manières de voir de chaque pays concernant sa sécurité,

(Le Président)

et d'engager un processus conduisant à une plus grande compréhension mutuelle, alors je pourrai dire avec satisfaction que nous avons vraiment connu un été indien.

II. RODRIGUEZ NAVARRO (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter les sincères félicitations de la délégation vénézuélienne pour votre accession à la présidence du Comité du désarmement pendant le mois de juillet. Nous sommes convaincus que sous votre direction efficace et avisée, le Comité obtiendra d'excellents résultats dans ses travaux.

Le Ministre des relations extérieures du Venezuela effectue actuellement une visite officielle en Inde, qui constitue un nouveau témoignage de l'intérêt qu'attachent nos deux pays au resserrement des liens d'amitié et de coopération entre eux. Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, des paroles cordiales de bienvenue au Comité du désarmement que vous avez bien voulu m'adresser. C'est avec le plus grand intérêt et le plus grand enthousiasme que je me propose de participer de concert avec mes distingués collègues, aux travaux de cet important organe de négociation sur le désarmement, sur lequel la communauté internationale fonde beaucoup d'espoir.

Nous voudrions également exprimer nos remerciements et nos félicitations à II. l'Ambassadeur Komives, qui s'est acquitté de ses fonctions de Président du Comité pendant le mois de juin avec la compétence et l'efficacité qui caractérisent la contribution éminente qu'il a apportée jusqu'ici à cet organe multilatéral.

A la présente séance, notre délégation formulera quelques brèves observations de caractère général au sujet de certains points de l'ordre du jour.

Il devient chaque jour plus difficile de faire une déclaration sur les questions liées à "l'armementisme" et au désarmement sans tomber inévitablement dans des redites. Les solutions fondamentales qui permettraient de résoudre les problèmes abordés ici ont été constamment répétées au Comité et dans d'autres forums internationaux et ont été reconnues dans un grand nombre de résolutions de l'Assemblée générale. Néanmoins, la complexité et la gravité croissantes de la situation internationale, qui tiennent principalement à une implacable rivalité nucléaire, font apparaître plus que jamais la nécessité de réaffirmer avec une conviction inébranlable l'importance du désarmement et d'intensifier les efforts pour parvenir à des mesures concrètes dans le domaine du désarmement nucléaire.

La question de l'interdiction des essais nucléaires a récemment retenu l'attention du Comité du désarmement au cours des dernières semaines. Nous nous devons de l'évoquer à nouveau pour réaffirmer son importance et souligner parallèlement la nécessité urgente de s'entendre, sous les auspices du Comité, pour l'examiner comme il convient en vue de promouvoir l'adoption d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires.

On a déjà avancé maintes fois des arguments et des motifs irréfutables à l'appui de la conclusion rapide d'un accord international sur cette question, qui est aussi importante qu'urgente. Malheureusement, ces appels justifiés n'ont pas eu l'effet souhaité dans la pratique, en raison de la prédominance de certaines positions fondées sur d'étroits intérêts nationaux qui, de toute évidence, sont incompatibles avec les aspirations d'une majorité écrasante d'Etats qui souhaitent la conclusion d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires en tant que mesure importante pour promouvoir les objectifs du désarmement général et complet. C'est ainsi qu'au terme de plusieurs années d'examen approfondi, on ne peut pas parler de progrès tangibles car, comme on peut le constater, les essais nucléaires se poursuivent sous divers prétextes et accélèrent la course aux armements nucléaires, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

(M. Rodriguez Navarro, Venezuela)

Cependant, loin de se laisser accabler par une réalité aussi décevante, nous réaffirmons aujourd'hui plus énergiquement que jamais les propositions fondamentales que notre délégation a formulées, conjointement avec les autres pays du Groupe des 21, au sujet du point 1 de l'ordre du jour du Comité. Cette insistance est motivée par la conviction qu'il importe avant tout d'examiner comme il convient, avec persévérance et ténacité, les diverses possibilités, en vue d'élaborer une convention sur une question dont le haut degré de priorité a été reconnu à maintes reprises par l'Assemblée générale.

Sans vouloir exposer à nouveau en détail la position du Venezuela sur cette question, je voudrais seulement indiquer que notre délégation est favorable à une interdiction totale des essais nucléaires, qui engloberait les essais à des fins pacifiques, étant donné qu'il n'est pas possible de distinguer clairement les essais visant à des fins militaires de ceux effectués à des fins pacifiques. Il ne s'agit pas d'exclure la réalisation d'explosions nucléaires à des fins pacifiques, dans tous les cas, mais seulement dans des circonstances très particulières. Dans le cadre d'un contrôle très strict effectué par une autorité internationale, un Etat pourrait être autorisé à procéder à l'explosion d'un engin nucléaire, à condition que les fins poursuivies soient manifestement pacifiques et que des mesures adéquates soient prises pour empêcher qu'il ne serve à des fins militaires.

Le document CD/181, présenté récemment par le Groupe des 21, contient des propositions concrètes, rédigées avec autant de vigueur que de concision, en vue de donner un élan décisif aux travaux sur l'interdiction des essais nucléaires et par voie de conséquence, de permettre au Comité du désarmement de remplir le rôle qui lui revient dans l'étude de cette question par l'intermédiaire du groupe de travail dont la création est proposée. Ce document contient également des demandes qui s'adressent spécifiquement aux puissances nucléaires participant aux négociations trilatérales et qui méritent une réponse appropriée à l'urgence et à l'importance de cette question et formulées en termes aussi précis que ceux qu'a employés le Groupe des 21 pour exposer ses inquiétudes.

Dans le document CD/180, le Groupe des 21 a également réaffirmé sa proposition tendant à établir un groupe de travail spécial au sujet du point 2 de l'ordre du jour, intitulé : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

Les réunions officielles que le Comité a tenues sur le point 2 de l'ordre du jour et qui constituaient plutôt, comme nous l'avons indiqué en une autre occasion, un préambule à un processus de négociation, n'ont fait que confirmer l'opinion selon laquelle il est indispensable de dépasser les doctrines de dissuasion nucléaire pour s'orienter vers des horizons plus favorables pour l'humanité, afin d'établir des fondements plus solides et plus justes sur lesquels pourraient être édifiées la paix et la sécurité internationales. Un traité d'interdiction de l'emploi des armes nucléaires tel que celui qui a été proposé au Comité serait un pas important dans la bonne direction.

Malgré leur intérêt indéniable, les réunions officielles ont également démontré la nécessité de porter les questions complexes à l'étude au niveau des négociations multilatérales. Le Groupe des 21 a indiqué quelles pourraient être les grandes lignes du mandat qui serait donné au nouveau groupe de travail.

L'importance du point 2 de l'ordre du jour est évidente. Néanmoins, l'action que le Comité du désarmement doit entreprendre au sujet de cette question de la plus haute priorité, conformément au paragraphe 50 du document final, a été

(M. Rodriguez Navarro, Venezuela)

constamment limitée et entravée par certains Etats qui, du fait même qu'ils sont des puissances nucléaires, ont une responsabilité primordiale dans la réalisation du désarmement nucléaire.

L'intérêt vital qui s'attache à ce que le Comité s'acquitte pleinement du mandat que la communauté internationale lui a confié par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies a sa source dans le droit qu'ont les pays non dotés d'armes nucléaires de réclamer le désarmement nucléaire et d'exiger de participer aux négociations sur le désarmement, puisqu'il s'agit en fin de compte d'assurer leur propre survie au milieu de cet affrontement insensé entre un petit nombre d'Etats qui mettent en jeu le sort de l'humanité tout entière. Nos pays ne peuvent se contenter d'un rôle passif ou subalterne et encore moins se résigner à ce rôle dans une situation mondiale critique, dont la caractéristique la plus inquiétante est la rivalité en matière d'armes nucléaires.

Puisque le désarmement nucléaire est la question la plus urgente et la plus importante, qui présente un intérêt décisif pour tous les pays du monde, il est logique que les pays qui constituent le Groupe des 21 insistent pour que le Comité entreprenne sans plus tarder des négociations de fond en vue d'adopter des mesures concrètes dans le domaine du désarmement nucléaire.

Ces exigences légitimes du Groupe des 21, qui sont réaffirmées dans les deux documents susmentionnés, touchent également à l'essence même du Comité, à sa raison d'être. Tous les membres du Comité ont le devoir de conserver et de renforcer, chaque fois que nécessaire, son caractère d'organe de négociation. Le Comité du désarmement a été créé pour examiner sous l'angle des possibilités de négociation les questions importantes inscrites à son ordre du jour et procéder à des négociations de fond en vue de progresser vers la conclusion d'instruments prévoyant des mesures concrètes de désarmement.

Les négociations qui sont engagées dans d'autres instances de dimensions réduites ne doivent pas empêcher le Comité de poursuivre des négociations sur les mêmes questions, conformément à son caractère de forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement. En conséquence, les pays participant à des négociations restreintes doivent donner régulièrement au Comité des informations détaillées sur l'évolution de ces entretiens. Par ailleurs, la façon la plus pratique et la plus utile pour le Comité du désarmement de s'acquitter de son rôle d'organe de négociation est, comme on l'a déjà fait valoir, de recourir à des groupes de travail, dont l'importance se passe de commentaires.

A ce niveau, le moins que nous pouvons faire est d'exprimer l'espoir que les puissances nucléaires qui ont fait obstacle jusqu'à présent à la recherche d'un consensus sur l'établissement des deux groupes de travail proposés modifieront leur attitude dans l'intérêt de la cause du désarmement et de la crédibilité même du Comité. On ne peut ignorer indéfiniment les exhortations d'un groupe important de délégations qui reflètent les aspirations et les espérances d'un grand nombre de peuples du monde.

Notre délégation voudrait parler brièvement de la question des armes dites radiologiques. La position du Venezuela à cet égard est suffisamment connue. Au début des délibérations du Groupe de travail, nous avons proposé une approche différente dans le seul but de contribuer à la réalisation d'une mesure de désarmement authentique en la matière.

(M. Rodriguez Navarro, Venezuela)

Nous avons proposé à ce moment que la convention qui naîtra des travaux du Groupe spécial ne mentionne pas les armes radiologiques, qui n'existent pas, mais l'interdiction de l'emploi de matières radioactives à des fins militaires, l'interdiction de méthodes radiologiques de guerre ou de méthodes de guerre radiologique.

Je souligne qu'il ne s'agit pas d'une position rigide. En tout état de cause, nous nous bornons à suivre avec intérêt les débats du Groupe de travail, dans l'espoir de voir apparaître des éléments novateurs qui amèneraient des insertions ou des modifications plus ou moins conformes, pour l'essentiel, aux propositions que notre délégation avait initialement présentées.

Nous sommes heureux de constater aujourd'hui l'apparition, au cours des dernières semaines, d'une tendance croissante en faveur de l'inclusion de nouveaux éléments destinés à améliorer et à développer le projet de convention. Cette tendance s'est concrétisée dans les propositions présentées par la délégation suédoise, qui tendent à inclure des dispositions relatives au concept de la guerre radiologique et aux attaques contre des réacteurs nucléaires. Ce dernier point a pris une actualité particulière devant l'attaque perpétrée par Israël contre le réacteur nucléaire iraquien, acte que le Gouvernement vénézuélien a condamné tant à titre individuel qu'en association avec les autres pays du Groupe des 21.

Ces propositions ont recueilli un appui plus ou moins universel. Si elles étaient définitivement approuvées, elles donneraient à la convention sur les armes dites radiologiques une nouvelle orientation qui améliorerait considérablement sa teneur.

Les nouveaux aspects, en particulier celui lié au concept de la guerre radiologique, répondent à certaines des préoccupations qui ont précisément amené la délégation vénézuélienne, il y a quelque temps, à proposer une approche différente. C'est pourquoi nous les appuyons dans l'ensemble. Certes, les propositions de la délégation suédoise exigent une série de mises au point compte tenu de considérations politiques, juridiques et techniques, mais il est indiscutable que l'idée essentielle dont elles s'inspirent est très intéressante et doit par conséquent figurer dans le projet de traité.

Notre délégation tient également à souligner que la mention des armes dites radiologiques dans une convention ne doit pas signifier ou impliquer la légitimation de l'emploi des armes nucléaires. Le traité qui est actuellement en voie de négociation doit comprendre une disposition appropriée à l'effet d'établir un lien intrinsèque entre les armes dites radiologiques et les armes nucléaires dans l'ensemble du texte. Une convention sur cette question, qui, comme nous le savons tous, ne présente pas le même degré de priorité que d'autres points de l'ordre du jour du Comité, n'aura de véritable signification que dans la mesure où elle pourra contribuer à l'interdiction et à l'élimination des armes nucléaires, dont nul ne conteste l'existence et le dangereux pouvoir dévastateur.

La délégation vénézuélienne attache une importance particulière aux travaux du Groupe de travail chargé d'élaborer un programme global de désarmement en vue de le soumettre en temps voulu, pour examen, à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Il apparaît dès maintenant que le programme global sera pratiquement le principal document que l'Assemblée générale devra élaborer, puisque ce document, comme on l'a déjà indiqué, doit fournir le cadre nécessaire pour des négociations de fond sur le désarmement.

(M. Rodriguez Navarro, Venezuela)

On voit ainsi à l'évidence la responsabilité qui incombe au Comité d'élaborer un programme global de désarmement conformément aux priorités établies au paragraphe 45 du Document final, qui dispose sans équivoque que les mesures de désarmement nucléaire doivent faire l'objet d'une attention prioritaire.

Nous traversons une époque difficile et critique sur le plan mondial. Nous sommes parvenus à une étape décisive de l'évolution internationale, dans laquelle nous avons tous la possibilité de jeter les bases d'une coexistence harmonieuse entre les Etats, fondée sur le respect de chacun d'eux, dans un climat de paix et de justice. Le désarmement nucléaire est une condition essentielle pour réaliser ces aspirations. C'est dans ce but et pour donner un nouveau témoignage de la détermination irrévocable de la communauté internationale de faire progresser le désarmement qu'aura lieu prochainement la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En sa qualité de forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement le Comité du désarmement a le devoir transcendant d'apporter une contribution significative à l'amélioration de la situation mondiale et de répondre à l'attente de la communauté internationale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Rodríguez Navarro, du Venezuela, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit de vous voir présider nos débats pendant le mois de juillet. Nous sommes certains que sous votre direction nos travaux seront menés de la façon la plus compétente, habile et impartiale. Permettez-moi aussi d'exprimer ma satisfaction devant le travail accompli par votre distingué prédécesseur, M. l'Ambassadeur Komives, qui mérite notre gratitude et notre admiration pour la contribution remarquable qu'il a apportée au Comité au cours de sa présidence pendant le mois de juin.

Depuis la création du Comité, la délégation brésilienne, avec beaucoup d'autres, en particulier celles du Groupe des 21, s'est constamment déclarée favorable à l'ouverture de négociations de fond sur le point le plus prioritaire de l'ordre du jour, à savoir la cessation de la course aux armements et le désarmement nucléaire. Les raisons pour lesquelles les négociations multilatérales sur cette question à la fois urgentes et importantes étant bien connues, il est superflu de les répéter ici; en outre, elles ont été explicitement reconnues dans nombre de documents internationaux adoptés par consensus par tous les membres du Comité. Il va sans dire que ce consensus devrait suffire pour permettre au Comité de traiter cette question quant au fond. En adoptant le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tous les membres de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier ceux du Comité du désarmement, sont convenus de prendre les mesures qu'il appelle et donc pris en engagement officiel qui devrait être pleinement respecté. En inscrivant la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire à l'ordre du jour et au programme de travail, les membres du Comité ont aussi accepté qu'elle soit négociée au sein de cet organe, que son mandat charge explicitement de négocier.

Ma délégation ne peut donc comprendre la réticence et l'hésitation qu'éprouvent deux membres du Comité à se joindre au consensus qui, autrement, se dégagerait ici quant à la création d'un groupe de travail spécial chargé de traiter le point 2 quant au fond. Ma délégation aurait pu penser que les engagements pris par chacun d'entre nous ne devraient pas être remis en question, particulièrement lorsque ces

(M. de Souza e Silva, Brésil)

engagements sont le résultat d'une négociation longue et prudente, exprimée dans un document de consensus il y a seulement quatre ans.

Ces deux délégations ont ainsi adopté une position extrêmement troublante, qui reflète la tendance actuelle de certains à revenir sur certaines des notions en matière de désarmement qui ont été convenues, il n'y a pas si longtemps. Vers la fin des années 1960, trois puissances dotées d'armes nucléaires, parmi lesquelles les deux superpuissances, se sont officiellement engagées, dans un traité international, à entreprendre, "à une date rapprochée", des négociations sur le désarmement nucléaire. Elles continuent de professer leur vif attachement à ce traité; toutefois, leur empressement ne semble concerner que certaines des dispositions de cet instrument.

Plus récemment, toutes les puissances dotées d'armes nucléaires ont participé à la rédaction du Document final et se sont jointes au consensus qui a permis son adoption, créant ainsi l'organe multilatéral de négociation qui était censé entrer en action au sujet des questions incorporées dans son Programme d'action. Toutefois, pendant les trois années de fonctionnement du Comité du désarmement, chaque tentative visant à examiner et à négocier quant au fond les deux questions tenues pour les plus hautement prioritaires a été systématiquement contrée. L'argument selon lequel ces questions étaient "trop importantes", ou "trop délicates", ou "trop complexes" pour faire l'objet d'un examen multilatéral a souvent été avancé, de même qu'un raisonnement étrange selon lequel le désarmement nucléaire met en jeu les "intérêts vitaux" des seules puissances dotées d'armes nucléaires, il valait mieux que sa discussion soit restreinte à des cercles toujours plus étroits de grandes puissances.

Toutefois, ces temps derniers la tendance troublante que je viens de mentionner est devenue de plus en plus marquée dans le raisonnement et les attitudes de certaines puissances dotées d'armes nucléaires. Ce raisonnement cherche à justifier l'existence et la possession de l'arme nucléaire par l'argument que cette arme est un instrument indispensable pour garantir la sécurité de ces puissances et qu'elle assure de ce fait le maintien d'un équilibre d'où découlent "la paix, la stabilité et l'ordre" existants. Avons-nous donc ravalé la notion de "paix" au niveau d'un état tolérable de tension? Croit-on que le reste du monde se satisfera d'une notion de "stabilité et d'ordre" qui tend à légitimer l'accélération continuelle de la course aux armements nucléaires? Est-il possible que ceux qui ont conçu une si grandiose vision des affaires mondiales continuent d'ignorer les "intérêts vitaux" des pays non nucléaires?

Le Brésil est convaincu qu'il ne sera jamais possible de trouver des solutions équitables et durables aux questions du désarmement, tant qu'il ne sera pas tenu dûment compte des préoccupations et des aspirations légitimes des pays nucléaires aussi bien que des pays non nucléaires. Il ne saurait y avoir de justification pour les théories postulant que ceux qui possèdent la puissance et les moyens de détruire la civilisation sont de ce fait habilités à prendre des décisions qui touchent l'ensemble de l'humanité. Si cela était vrai, si la puissance était le seul critère reconnu en matière de relations internationales, tous les pays s'estimeraient en droit de s'assurer tous les moyens nécessaires pour imposer leur volonté aux autres. Ma délégation demeure convaincue que si elles veulent bien réexaminer judicieusement et avec soin les concepts actuels en matière de désarmement, les délégations qui jusqu'à présent n'ont pas cru devoir accepter les prémisses sur lesquelles le Comité du désarmement a été établi finiront par se rendre compte que

(M. de Souza e Silva, Brésil)

la meilleure façon de répondre aux exigences particulières de leur sécurité est de prendre en considération le tableau plus large que présentent les intérêts de la sécurité de la communauté des nations tout entière, et que le Comité du désarmement est l'instance appropriée pour mener des négociations à ce sujet. Agir autrement serait commettre une erreur tragique que l'histoire enregistrerait tôt ou tard.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur de Souza e Silva de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :  
Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer la satisfaction de la délégation de la République démocratique allemande de vous voir présider ce Comité. Nous sommes convaincus que, grâce à toute votre expérience et à votre doigté, que chacun se plaît à reconnaître, vous saurez nous guider efficacement pendant ce mois de juillet où nous devons sans doute accomplir la majeure partie du travail de la session d'été. En même temps, je voudrais remercier votre prédécesseur, le Camarade Ambassadeur Kömives, de Hongrie, de la manière excellente et efficace dont il s'est acquitté de sa tâche de Président pendant le mois de juin. C'est surtout grâce à sa persévérance qu'il a été possible de démarrer sans à-coups nos négociations dès le début de la session d'été. En même temps, je voudrais profiter de l'occasion pour exprimer nos sincères vœux de bienvenue à M. l'Ambassadeur Rodriguez Navarro, du Venezuela, dont nous avons écouté la déclaration avec beaucoup d'intérêt. Nous lui souhaitons plein succès dans son nouveau poste et nous nous réjouissons à la perspective d'une coopération constructive avec lui.

Je voudrais maintenant parler des deux principaux points de l'ordre du jour du Comité du désarmement, à savoir d'une part, l'interdiction des essais nucléaires et d'autre part la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

L'importance de ces points ne peut faire aucun doute. Cela est particulièrement évident dans les circonstances actuelles, où la course aux armements nucléaires prend une ampleur nouvelle et alarmante sous l'impulsion de milieux bien connus d'outre-atlantique à la recherche de la supériorité militaire. Plus encore qu'auparavant, des mesures concrètes doivent être prises pour épargner à l'humanité un holocauste nucléaire. Le dialogue et les négociations sur une base d'égalité sont à l'ordre du jour. Telles sont les principales idées qui inspirent l'appel récent du Soviet suprême de l'URSS aux parlements et aux peuples du monde, appel qui vient d'être distribué il y a quelques minutes comme document officiel. Mon pays s'associe à cet appel. A ce sujet, la Chambre du peuple de la République démocratique allemande a déclaré solennellement :

"Le Soviet suprême de l'URSS lance un appel de paix à un moment où la paix mondiale est gravement compromise. L'adoption par les forces militaires d'agression d'une politique de confrontation et de course aux armements, d'une politique d'ingérence et d'exacerbation des conflits non seulement menace d'anéantir les résultats de la détente que les peuples ont de haute lutte, mais aussi amène l'humanité au seuil même d'un Armageddon nucléaire".

Ainsi, les organismes qui font le plus autorité au sein des nations ont de nouveau élevé leurs voix en faveur de la paix et du désarmement. Naturellement, une question se pose : que fera le Comité du désarmement pour répondre à ces appels et jouer son rôle de forum multilatéral unique de négociation ? Continuerons-nous de siéger en attendant qu'une catastrophe nucléaire se produise ? Ou bien allons-nous nous occuper de la question dont les peuples du monde nous ont confié la responsabilité et aboutir à des solutions concrètes ?

(M. Herder, République démocratique allemande)

Je pense que cette dernière façon de procéder est la bonne. Ma délégation estime que le premier pas dans cette direction consisterait à créer des organes subsidiaires du Comité du désarmement sur l'interdiction des essais nucléaires et sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Faute de consensus sur cette question à notre session de printemps, nous nous sommes prononcés en faveur de l'organisation de réunions officieuses sur les points 1 et 2. Ces réunions ont utilement contribué à clarifier certains des aspects fondamentaux relatifs aux doctrines nucléaires et à la course aux armements nucléaires. La nécessité urgente de négocier la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire a été largement reconnue. Par contre, aucune mesure concrète menant à la préparation de telles négociations n'a pu être décidée.

Ma délégation ne peut que déplorer à ce sujet l'apparition dans deux Etats dotés d'armes nucléaires d'une tendance qui met en péril le fondement même de notre Comité. Contrairement aux dispositions du Document final de la première Session extraordinaire consacrée au désarmement, aux appels répétés de l'Assemblée générale des Nations Unies et au souhait exprimé par l'opinion publique mondiale, ces Etats ne paraissent pas prêts à participer activement à des négociations sur les questions cruciales de notre temps. On serait parfois tenté de conclure qu'au mieux ils sont prêts à participer uniquement à des discussions qui ne les engagent en rien. Cette attitude a rendu impossible ne fût-ce qu'une décision de procédure sur la création de groupes de travail spéciaux supplémentaires. Pour justifier cette attitude, ils ont prétendu que "l'heure n'était pas venue" d'entamer des négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Cet argument n'est pas défendable. Il n'est certainement pas nécessaire d'entrer dans les détails. Comme dans d'autres cas, le Document final de la première Session extraordinaire consacrée au désarmement est parfaitement clair à cet égard. Pour lever toute ambiguïté, je voudrais appeler l'attention sur un seul parallèle historique. Chacun ici connaît certainement l'histoire des négociations sur le désarmement dans le cadre de la Société des Nations. La SDN a consacré des années à des débats parfois très abstraits. Après tout, ils étaient voués à l'échec par le concept d'interdépendance de triste mémoire utilisé par les adversaires d'un désarmement réel. Ce concept est reflété, entre autres documents, dans le rapport de septembre 1921 de la Commission mixte. J'aimerais en citer un extrait en français :

"De tous les problèmes auxquels la Société des Nations doit faire face, il n'en est pas de plus difficile que celui du désarmement, car les armements dépendent de la politique, la politique des circonstances et les circonstances varient d'une année à l'autre et de pays à pays."

Le parallèle avec les arguments présentés aujourd'hui est évident.

Ma délégation ne peut que réitérer son appel aux deux puissances dotées d'armes nucléaires qui jusqu'ici se montrent peu disposées à s'associer à nos efforts en vue de progresser vers le désarmement nucléaire pour qu'elles changent d'attitude et acceptent au moins une décision officielle positive sur la création d'organes subsidiaires supplémentaires pour les points 1 et 2.

Un groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires pourrait traiter d'une façon détaillée tous les aspects liés à l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Tous les Etats dotés d'armes nucléaires auraient la possibilité d'expliquer leur attitude et parvenir à un accord sur ces problèmes vitaux. A notre connaissance, aucun Etat doté d'armes nucléaires n'a

(M. Herder, République démocratique allemande)

officiellement mis en question jusqu'ici la nécessité d'une interdiction générale des essais. Il semble donc que les conditions soient favorables pour la création d'un groupe de travail sur l'interdiction générale des essais.

Une première mesure, que tous les cinq Etats dotés d'armes nucléaires adopteraient, pourrait être un moratoire d'un an sur tous les essais d'armes nucléaires. Nul doute que cette mesure aurait une influence favorable sur les négociations futures concernant une interdiction générale des essais. Par ailleurs, nous pensons qu'un tel groupe de travail ne devrait pas gêner la reprise des négociations trilatérales mais devrait, au contraire, aider à promouvoir cette reprise. Les représentants occidentaux ont interrompu ces négociations en novembre 1980 et ne les ont pas reprises depuis malgré la bonne volonté de l'URSS et des appels répétés lancés au sein de ce Comité. Les raisons en sont bien connues.

Les rapports que les trois parties aux négociations ont soumis au Comité du désarmement montrent que des progrès considérables ont été réalisés sur la voie d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Les principales dispositions d'un tel traité ont été convenues.

L'accord réalisé en matière de vérification a une importance particulière : le recours à des méthodes de surveillance sismologique qui, selon certains rapports, permettent de détecter des explosions nucléaires d'une à deux kilotonnes de puissance, à des inspections sur place sur une base volontaire dans des cas spéciaux ainsi qu'à un Comité d'experts assureraient une vérification fiable du respect d'un traité d'interdiction complète des essais. A ce sujet, ma délégation se déclare satisfaite du travail du groupe de sismologues du Comité du désarmement qui a déjà fourni une grande partie des éléments de base pour la création d'un système international d'échanges de données sismologiques dans le cadre d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Ayant toutes ces réalisations présentes à l'esprit, nous rejetons vigoureusement toute tentative de justifier, par l'argument dit de la vérification, une attitude de mauvaise volonté à l'égard des négociations sur une interdiction générale des essais. Il n'est que trop évident qu'au-delà des prétendus problèmes de vérification se dissimule un manque de volonté politique d'accepter une interdiction générale des essais.

Tout récemment encore, l'Assemblée générale des Nations Unies a solennellement proclamé les années 1980 deuxième Décennie du désarmement. Nous espérons que cette déclaration ne restera pas lettre morte. De plus en plus d'indices donnent à penser que nous entrons dans une période où le danger de guerre nucléaire est plus grand qu'auparavant. Cela parce qu'un grand Etat doté d'armes nucléaires recommence à défendre l'idée d'une guerre nucléaire limitée comme une option politique réaliste et des concepts selon lesquels les armes nucléaires doivent servir d'instruments actifs d'une politique étrangère. Cette politique est inspirée essentiellement par la profonde répugnance de cette puissance nucléaire à reconnaître la nécessité de stabiliser l'équilibre stratégique nucléaire et de le ramener à des limites convenues.

Il nous semble qu'au lieu d'envisager une attitude constructive à l'égard d'accords et de négociations sur la limitation des armements et le désarmement, cette puissance dotée d'armes nucléaires pense de plus en plus à promouvoir la "crédibilité de la dissuasion nucléaire". Elle s'efforce de progresser rapidement vers une doctrine et une capacité contre-forces de première frappe. Tandis que la reprise des négociations SALT est constamment ajournée, on voit apparaître insidieusement de nouveaux programmes de déstabilisation militaire. Aujourd'hui nul ne sait

(II. Herder, République démocratique allemande)

combien durerait la "pause" des négociations SALT et d'autres négociations imposée et prévue par une telle politique et quels effets périlleux pour la sécurité de tous les peuples elle peut avoir.

La politique de puissance militaire, de confrontation et de confinement met en question les accords existants. Dès le début de la session de printemps de cette année, ma délégation a appelé l'attention du Comité sur les tentatives de certains milieux des Etats-Unis d'abroger le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles. Il y a quelques jours à peine, pendant sa réunion de Moscou, la Commission Palme a souligné avec gravité l'importance de ce traité et a instamment demandé aux pays concernés de le maintenir (CD/188).

La République démocratique allemande est pour la reprise aussi rapide que possible des négociations SALT et pour l'entrée en vigueur du traité SALT II. Cette reprise n'aurait pas pour seul résultat d'accroître la sécurité internationale. Elle exercerait aussi un effet favorable sur les négociations au sein du Comité du désarmement.

Le Comité lui-même, tenant dûment compte des stipulations du Document final de la première Session extraordinaire consacrée au désarmement, devrait concentrer ses efforts sur les aspects fondamentaux de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire.

Dès le début même des travaux du Comité dans sa nouvelle composition, le Groupe des pays socialistes a soumis dans le document CD/4 des propositions bien claires sur la façon de préparer et d'entreprendre les négociations sur cette question. Il a présenté des idées concrètes sur le sujet et les étapes de ces négociations. Toutes ces propositions demeurent valables. Nous ne pouvons qu'exprimer notre préoccupation de ce que le Comité n'ait pu jusqu'ici parvenir à aucun accord sur les questions posées dans le document CD/4, ainsi que dans les documents du Groupe des 21.

Rien ne peut justifier une attitude qui met obstacle à l'ouverture de négociations sérieuses sur la question la plus cruciale de notre temps. Il est possible que les deux Etats concernés dotés d'armes nucléaires ont, sur le désarmement nucléaire, des concepts et des idées qui diffèrent de ceux de la majorité des membres du Comité du désarmement. Mais cela ne devrait pas les empêcher de se joindre à un consensus sur la création d'un groupe de travail spécial, au sein duquel elles pourraient exposer leurs concepts et leurs préoccupations. La négociation est le seul moyen fiable de s'attaquer aux problèmes vitaux de notre temps. Le groupe de travail spécial pourrait déterminer l'ensemble des questions dont il y a lieu de traiter au cours de négociations appropriées et résoudre les problèmes liés à l'organisation préalable des négociations.

Le Groupe des pays socialistes et le Groupe des 21 ont exprimé des idées utiles au sujet des mandats des deux groupes de travail supplémentaires. Il est temps aujourd'hui d'avoir un débat sérieux et une décision officielle à leur sujet. En vertu du mandat que le Comité vous a conféré, il vous appartient, Monsieur le Président, d'amorcer ce processus en tenant des consultations appropriées, en particulier avec les délégations des Etats dotés d'armes nucléaires, ou de créer un groupe spécial de contact.

La prévention de la prolifération géographique des armes nucléaires est étroitement liée à la cessation de la course aux armements nucléaires.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Permettez-moi donc de rappeler au Comité que dans sa résolution 35/156 C, l'Assemblée générale des Nations Unies l'a instamment prié d'engager sans tarder des consultations en vue de l'élaboration d'un accord international sur la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle. Nous espérons que le Comité réagira à cette résolution avec tout le sérieux nécessaire. Les pays socialistes ont formulé des propositions appropriées au début de la présente session.

En conclusion, j'aimerais dire quelques mots d'un événement récent. Il y a quelques jours, la République démocratique allemande, avec d'autres pays socialistes, a vigoureusement condamné l'attaque israélienne contre le centre iraquien de recherche nucléaire voisin de Bagdad. Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre préoccupation quant au fait que cette attaque a été suivie de tentatives des médias de pays occidentaux, et aussi d'autres pays de mettre en question le système des garanties de l'AIEA et de justifier l'attaque israélienne. En même temps, on a largement négligé les rapports selon lesquels l'agresseur aurait clandestinement acquis des armes nucléaires depuis déjà plusieurs années. En tant que Partie au Traité sur le non-prolifération, nous nous opposons vigoureusement à de telles tentatives. A notre avis, cet acte de terrorisme d'Etat devrait inciter les pays qui ont collaboré étroitement avec Israël dans le domaine nucléaire à revoir leur politique à cet égard et à prendre des sanctions appropriées contre l'agresseur. Les préoccupations légitimes de non-prolifération pourront ainsi être satisfaites. Sinon, il est à craindre qu'un régime agresseur comme celui de la clique d'apartheid de Prétoria ne se sente encouragé demain à attaquer les installations nucléaires des pays africains sous le prétexte "d'assurer sa survie".

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Herder, de la République démocratique allemande, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. DARUSMAN (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous présenter les félicitations chaleureuses de la délégation indonésienne pour votre accession à la présidence du Comité. Vous représentez un pays bien connu pour son dévouement inlassable à la cause de la paix internationale. Ma délégation se réjouit donc de vous voir présider cet important Comité et je vous offre l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche difficile et de votre lourde responsabilité. Etant donné votre vaste expérience et votre profonde connaissance des problèmes que nous avons à traiter, ma délégation est convaincue que le Comité accomplira à coup sûr de nouveaux progrès sous votre direction compétente.

Je tiens aussi à exprimer la satisfaction de ma délégation à votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Kómives, de Hongrie, pour la façon compétente et efficace dont il a présidé le Comité durant le mois de juin.

Permettez-moi aussi de souhaiter la bienvenue au distingué représentant du Venezuela, M. l'Ambassadeur Rodriguez Navarro.

Lorsque, le 16 décembre 1969, l'Assemblée générale a proclamé la première Décennie du désarmement des Nations Unies, dont les objectifs étaient la cessation de la course aux armements nucléaires, le désarmement nucléaire, l'élimination des autres armes de destruction massive, la conclusion d'un traité de désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace, et la possibilité d'utiliser les ressources libérées par les mesures de désarmement pour promouvoir le développement des pays en développement, le grand espoir s'est levé que les années 1970

(M. Darusman Indonésie)

seraient marquées par des progrès réels et des réalisations concrètes dans le domaine de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Deux ans avant la fin de cette Décennie, à sa dixième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a souligné, au paragraphe 47 de son Document final, que les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et la civilisation, et qu'il fallait, dans le contexte de l'élimination complète des armes nucléaires, arrêter et inverser la course aux armements nucléaires. C'est avec regret et préoccupation que l'on constate que la première Décennie du désarmement des Nations Unies s'est achevée sans que soient réalisés ses objectifs. Au contraire, nous avons assisté à une augmentation constante du nombre et de la capacité de destruction des armes nucléaires qui se trouvent dans les arsenaux du monde, ainsi qu'à un accroissement continu de la précision de leurs systèmes de vecteurs. Préoccupés par une telle situation, les Ministres des Affaires étrangères des pays appartenant au Mouvement des non alignés ont affirmé ce qui suit, dans la Déclaration publiée à l'issue de leur réunion de New Dehli, en février dernier : "Les actions des Etats dotés d'armes nucléaires, qui sont engagés dans une nouvelle phase forcenée de la course aux armements, ont créé une situation qui semble condamner l'humanité à vivre sous la menace de l'anéantissement nucléaire."

Dans la déclaration qu'il a faite à l'issue de notre session de printemps, le Groupe des 21 a souligné la responsabilité spéciale de tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier de ceux qui possèdent les plus grands arsenaux nucléaires, en ce qui concerne la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire. Cette responsabilité spéciale a été reconnue dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement de 1978 (paragraphe 48), mais elle avait été précédemment affirmée dans un autre instrument international, à savoir le Traité sur la non-prolifération (article VI), conclu dix ans plus tôt. Ma délégation pense non seulement que les négociations bilatérales et régionales sont utiles et qu'il conviendrait de les intensifier, mais aussi que le Comité, seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement et qui regroupe tous les Etats dotés d'armes nucléaires et un certain nombre d'Etats non dotés d'armes nucléaires, devrait entamer sans plus de retard des négociations multilatérales afin de remplir le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale et, plus particulièrement, d'être en mesure de soumettre son rapport à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'an prochain, sur les résultats de ces négociations. La cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire préoccupent l'ensemble de la communauté internationale, les Etats dotés d'armes nucléaires comme les Etats non dotés d'armes nucléaires, parce que l'accroissement quantitatif et qualitatif continu des armements nucléaires ne s'est pas traduit par le renforcement de la paix et de la sécurité internationales; au contraire, il constitue toujours une menace pour la paix internationale et n'a fait qu'augmenter le sentiment d'insécurité qu'éprouvent la majorité des pays du monde. La notion de supériorité nucléaire ou d'équilibre de la dissuasion nucléaire ne ferait que conduire à une course sans fin aux armements nucléaires, rendant ainsi plus éloigné le désarmement nucléaire. Un léger sentiment d'infériorité nucléaire de la part d'un Etat doté d'armes nucléaires pousserait cet Etat à le compenser en accroissant ses propres dépenses militaires afin de restaurer l'équilibre nucléaire ou même de le faire pencher en sa faveur. Ce processus pourrait se poursuivre ad nauseam, au mépris du besoin profond de paix et de sécurité qu'éprouve l'homme de la rue. L'intensification croissante de la course aux armements compromettrait aussi les efforts déployés par la communauté mondiale pour résoudre les problèmes économiques internationaux de l'heure actuelle et instaurer le nouvel ordre économique international. Comme l'on déclaré les Ministres des Affaires étrangères des pays non alignés, au cours de leur réunion de février à New Dehli, la course à la dissuasion "n'a fait qu'accroître le cauchemar d'incertitude

(M. Darusman, Indonésie)

et de peur qui caractérise les relations internationales aujourd'hui, car la course aux armements découle notamment de la persistance du recours à la force pour maintenir le statu quo dans les relations internationales. Il n'y a qu'une seule dissuasion véritable, le désir de l'humanité de survivre."

Lorsque le Comité a été créé, il y a trois ans, la communauté des nations s'attendait que ce seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement se révèle plus efficace que la Commission du désarmement des Nations Unies ou la Conférence du Comité du désarmement. La crédibilité de cet organe serait en jeu et la confiance qu'a en lui la communauté internationale serait ébranlée si nous ne parvenions même pas à ouvrir des négociations sur les armes nucléaires qui ont été citées en tête des points prioritaires au paragraphe 45 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. A la fin de la session de printemps du Comité, les négociations sur ladite question prioritaire, y compris la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, n'avaient même pas commencé. Il y a bien eu des séances officieuses, mais bien que les débats qui ont eu lieu au cours de ces séances n'aient pas été totalement vains, il n'ont en fait produit aucun résultat important. Nous notons avec regret et préoccupation qu'aujourd'hui, au début de la troisième semaine de nos travaux de cet été, aucun indice ne donne à penser que les propositions du Groupe des 21, figurant dans le document CD/180 et concernant la création d'un groupe de travail spécial sur le point 2 de l'ordre du jour et le mandat de ce groupe, recevront une réponse positive. A propos des arguments selon lesquels ce sont les forums bilatéraux, trilatéraux ou régionaux qui sont les mieux adaptés pour des négociations efficaces, le Groupe des 21 a déclaré, dans son document CD/180, que ces forums de négociation continuent d'être utiles et que les négociations qui s'y déroulent devraient être intensifiées, mais qu'il conviendrait d'entamer sans retard, au sein de ce Comité en tant que seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement, auquel participent les Etats dotés d'armes nucléaires et les Etats non dotés d'armes nucléaires, des négociations multilatérales d'intérêt vital tant pour les Etats dotés d'armes nucléaires que pour ceux qui n'en sont pas dotés. Cette opinion est confirmée à la disposition du paragraphe 121 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les négociations sur le désarmement dans le domaine nucléaire ne sont pas l'apanage des Etats dotés d'armes nucléaires. Le paragraphe 113 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement stipule notamment que le désarmement nucléaire est nécessaire pour la survie de l'humanité. L'humanité ne consiste pas seulement en pays dotés d'armes nucléaires; elle est composée de toutes les nations du monde qui sont d'ores et déjà affectées par l'escalade continue de la course aux armements nucléaires, et qui souffriraient d'une guerre nucléaire, qu'elles soient ou non dotées d'armes nucléaires. Le Comité du désarmement est donc le forum le mieux approprié pour conduire des négociations sur le désarmement dans le domaine nucléaire, d'un intérêt vital pour l'ensemble de l'humanité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Darusman, d'Indonésie, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Dans l'histoire de chaque peuple, il y a eu des périodes pendant lesquelles son existence même en tant que nation était menacée. Pour survivre dans de telles conditions, le pays a dû mobiliser toutes ses forces et ses ressources intérieures. Le premier conflit armé mondial a mis en jeu le sort de plusieurs Etats, en provoquant non seulement la perte de nombreux millions de vies humaines et d'énormes destructions, mais aussi des changements radicaux dans la carte politique de l'Europe, et non seulement de l'Europe. La plupart des pays du globe terrestre ont été entraînés dans la seconde guerre mondiale et pour toute une série d'entre eux, la préservation de leur indépendance nationale et de leur existence en tant qu'Etat, et parfois leur survie physique même, ont été liées à des destructions et des souffrances sans précédent, et à des pertes se chiffrant par des dizaines de millions d'êtres humains. En notre temps, à l'époque de l'arme thermonucléaire, ce qui est mis en péril est non seulement le sort de nombreux peuples, mais la préservation de la civilisation humaine, de l'existence même de l'homme sur la Terre.

Devant cette menace générale, peut-il exister un peuple qui souhaiterait sa propre annihilation ? Peut-il y avoir un gouvernement, s'il représente effectivement les intérêts de son peuple, qui ne doive faire l'impossible pour aider à arrêter l'effrénée bacchanale nucléaire ? Peut-il exister un seul homme de bon sens qui reste indifférent à la lutte pour sauver la paix, pour écarter la menace d'une hécatombe thermonucléaire ?

Telles sont précisément les idées, cette crainte pour l'avenir de toute l'humanité, qui imprègnent la déclaration que L.I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, a faite le 23 juin 1981 à la session de l'organe suprême de l'Etat soviétique, ainsi que l'Appel lancé par le Soviet suprême de l'URSS aux parlements et aux peuples du monde, et qui a été distribué en tant que document officiel du Comité du désarmement.

Devant la surchauffe sans précédent de la situation internationale qui a eu lieu ces derniers temps, le chef de l'Etat soviétique a déclaré ce qui suit :

"Nous ne pouvons en tirer qu'une seule conclusion : il faut, dès maintenant, aujourd'hui, tout faire pour barrer la voie aux amateurs d'armements illimités et d'aventures militaires. Il faut tout faire pour garantir le droit des êtres humains à la vie. Et dans cette affaire, il ne peut y avoir de solitaires ou d'indifférents : elle concerne tous et chacun. Elle concerne les gouvernements et les partis politiques, les organisations publiques et, bien sûr, les parlements élus par les peuples et agissant en leur nom" 1/.

Cette affaire concerne aussi directement notre Comité. Nous, les représentants au Comité du désarmement, nous connaissons peut-être mieux que personne, non seulement les grandes difficultés objectives liées à l'ensemble multiforme des problèmes de limitation des armements, mais aussi les facteurs subjectifs peut-être encore plus importants au stade actuel et que l'on peut grouper sous une appellation unique "la volonté politique des Etats". En effet, c'est précisément la volonté politique, ou plus exactement son absence chez les puissances dominantes de l'Occident, qui reste jusqu'ici l'obstacle principal qui empêche de faire passer sur la voie de l'application pratique les négociations sur la limitation de la course aux armements nucléaires et d'adopter des mesures réellement tangibles dans le domaine du désarmement nucléaire.

1/ "Pravda", 24 juin 1981.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Qui donc peut nier que, dans les conditions actuelles, c'est la poursuite de la course aux armements, et en premier lieu de la course aux armements nucléaires, qui constitue la plus lourde menace pour la paix et la sécurité des peuples ?

La principale particularité de l'étape actuelle de la course aux armements nucléaires est le fait que son centre de gravité s'est déplacé de l'aspect quantitatif vers l'aspect qualitatif. Dans une ère de révolution scientifique et technique, les innovations qualitatives intéressant les systèmes d'armes nucléaires peuvent avoir des conséquences de grande portée sur les plans tant militaro-stratégique que politique.

Les conséquences monstrueuses de la course aux armements en général et aux armements nucléaires en particulier provoquent l'inquiétude légitime de la collectivité mondiale.

A ce propos, permettez-moi de me référer à l'opinion impartiale de savants compétents de divers pays, nucléaires aussi bien que non nucléaires, qui estiment à fort juste titre que toute guerre comportant l'emploi d'armes de destruction massive se transformerait inévitablement en un omnicide nucléaire, c'est-à-dire en une autodestruction totale de la civilisation sur la Terre. C'est ainsi, par exemple, que les participants à une conférence de Pugwash, qui fait autorité, ont déclaré récemment que si l'on ne prenait pas de mesures efficaces pour affaiblir et éliminer les tendances dangereuses dans la course qualitative et quantitative aux armements, une catastrophe militaire nucléaire éclaterait même avant la fin du siècle actuel. Une telle guerre provoquerait des morts et des destructions que la société humaine serait incapable de supporter. L'existence même de l'homme en tant qu'espèce biologique serait mise en péril 1/.

Je voudrais souligner une fois de plus qu'il ne s'agit pas en l'occurrence de l'opinion de simples représentants de la collectivité, mais de savants éminents qui connaissent la valeur des mots. L'un d'eux, le Professeur Rotblat, l'un des plus grands spécialistes britanniques dans le domaine des effets biologiques des rayonnements, a déclaré sans ambages à la trentième Conférence de Pugwash que les militaires étaient soit incapables, soit peu désireux de tenir compte des conséquences de la politique de la course aux armements et qu'ils s'efforçaient de faire accepter par la collectivité la doctrine d'une guerre nucléaire "limitée".

Cette opinion est partagée par un savant américain éminent, professeur honoraire à l'Université de New York, M. John Somerville, qui a notamment dit : "Aujourd'hui tout être humain, tous les habitants de la Terre participent à une espèce de référendum mondial sur la question de savoir si les stocks croissants d'armes de destruction doivent continuer d'exister ou si la vie doit se poursuivre. Celui qui n'entreprend rien contre ces types d'armes vote en fait pour l'omnicide" 2/.

Vers la fin du mois de mars de cette année, une conférence ayant pour thème "Les médecins du monde pour la prévention d'une guerre nucléaire" et à laquelle ont participé des savants et des médecins éminents de onze pays du globe, s'est tenue non loin de Washington. Cette conférence a étudié les conséquences des différentes variantes d'attaques nucléaires. Elle a déterminé, par exemple, que l'explosion aérienne d'une bombe d'une mégatonne au-dessus d'une ville d'un million d'habitants provoquerait la mort de 300 000 personnes due aux effets directs de l'onde de choc, des brûlures et du rayonnement, cependant que 400 000 autres personnes souffriraient des conséquences

---

1/ "World of Science", Vol. XXIV, 1980, p. 29.

2/ "Problems of Peace and Socialism", 1981, No 6, p. 70.

(M. Tssraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

de l'explosion nucléaire. L'explosion d'une charge thermonucléaire de 20 Mt pourrait raser toutes les habitations dans un rayon de 24 km et le rayonnement lumineux serait suffisamment puissant pour brûler tout ce qui vit dans un rayon de 140 km autour de l'épicentre de l'explosion.

Après une explosion de 10 000 Mt - car, d'après les calculs des experts américains, telle serait la quantité des stocks nucléaires que l'on ferait exploser en cas de guerre thermonucléaire - la couche d'ozone de l'atmosphère pourrait être réduite de 30 à 40 %. Il y aurait une brusque augmentation du rayonnement ultraviolet dit dur qui ferait périr des cultures agricoles et des animaux 1/.

Les savants et les spécialistes militaires de différents pays font remarquer que les énormes destructions et pertes de vies humaines qui résulteraient d'une guerre nucléaire auraient également lieu dans le cas d'une guerre nucléaire dite limitée.

Au niveau actuel de développement des engins stratégiques, de leurs systèmes de guidage et de la détection en temps voulu des lancements de missiles, il est impossible de déclencher une attaque nucléaire préventive, sur laquelle comptent les auteurs de la nouvelle stratégie nucléaire, sans subir une riposte inévitable non moins puissante. C'est pourquoi ceux qui veulent trouver on ne sait quelle "recette" infallible pour mener une guerre nucléaire à l'aide de laquelle il serait possible, à un moment opportun, pour parler de façon imagée, de mettre l'adversaire knock-out d'un seul coup sans que l'attaquant lui-même risque une destruction, se fondent sur un espoir parfaitement illusoire.

On ne peut pas juger d'une façon primitive de la nature d'une guerre nucléaire et des méthodes de la mener. Les auteurs du concept d'une utilisation limitée de l'arme stratégique nucléaire envisagent en fait de mener une guerre nucléaire conformément à on ne sait quelles "règles" élaborées d'avance, selon lesquelles les explosions de missiles nucléaires devraient être "correctes" : elles ne devraient pas avoir lieu au-dessus de villes, mais au-dessus d'objectifs qu'on jugera bon de qualifier de militaires. Tout homme de bon sens doit voir clairement qu'il est impossible de réaliser cela dans la pratique. Aujourd'hui, les objectifs militaires sont répartis de telle façon que des attaques nucléaires sélectives dirigées contre eux entraîneraient chaque fois, en même temps, une destruction massive de la population civile. D'une manière générale, il est naïf de tenter de représenter une guerre nucléaire comme un "échange d'attaques sélectives effectuées uniquement contre des objectifs militaires", sans permettre qu'elle se transforme en une guerre générale.

Du point de vue militaire, et les partisans de la nouvelle stratégie nucléaire le comprennent fort bien, une "mini-guerre" nucléaire est une absurdité, car il est clair pour tous que toute guerre nucléaire limitée se transformera immédiatement et inévitablement en une guerre générale et globale.

Il est difficile d'imaginer les conséquences d'un nombre même limité d'attaques nucléaires contre le territoire d'un Etat industriellement développé. Les spécialistes du Département de la défense des Etats-Unis ont établi un rapport sur les conséquences d'une "guerre nucléaire limitée" qui a été présenté en 1975 à la Commission des affaires étrangères du Sénat. Il contient les renseignements suivants sur les pertes éventuelles des Etats-Unis en cas d'attaques nucléaires sélectives contre différents objectifs situés sur le territoire du pays. Une attaque dirigée contre la seule base aérienne "Whiteman" (Missouri) pourrait entraîner la mort de 10,3 millions de personnes; si elle était dirigée contre les autres bases de missiles balistiques intercontinentaux, le chiffre pourrait atteindre 21,7 millions.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

On ne peut éviter de se poser la question : les partisans de la nouvelle stratégie nucléaire se rendent-ils compte de l'énormité de ces chiffres et des conséquences possibles ? En réalité, lorsqu'on lit ces chiffres, on est involontairement convaincu du danger que les maniaques nucléaires préparent au monde.

Malgré les données convaincantes sur les conséquences catastrophiques d'une guerre comportant l'emploi d'armes nucléaires, les voix des partisans d'une telle guerre se font de plus en plus entendre ici ou là en Occident. Les partisans de la doctrine du confinement s'efforcent même de développer des théories sur l'opportunité, pour les Etats-Unis, d'utiliser l'arme nucléaire contre l'Union soviétique. Dans un article publié dans la revue "Foreign Policy", Colin S. Grey et Keith Pane écrivent qu'"une guerre nucléaire est possible. Contrairement à Armageddon, une guerre apocalyptique qui, d'après les prophéties, marquera la fin de l'histoire, une guerre nucléaire peut avoir les issues les plus diverses ..." <sup>1/</sup>.

Cependant, pour les auteurs, d'après le titre de l'article, intitulé "La victoire est possible", l'issue de la guerre est claire. Elle sera menée pour "obliger l'Union soviétique" à s'abstenir, en matière de politique extérieure, d'actions dont la nature est faussement interprétée par Washington.

Ces temps derniers on voit de plus en plus fréquemment des tentatives de "justification théorique" de la nécessité de continuer à appliquer la doctrine du confinement, que la vie a maintes fois réfutée. Il est caractéristique de constater que si, par le passé, les partisans de cette doctrine l'appliquaient principalement au continent européen, aujourd'hui ils s'efforcent d'étendre son domaine d'application à l'ensemble du globe terrestre. A cet égard, un article de l'Amiral Stanfield Turner, l'ancien directeur de la CIA, publié en mai 1981 dans le "New York Times Magazine" et intitulé "Vers une nouvelle stratégie défensive", est significatif.

Nous partageons l'opinion des représentants qui ont affirmé qu'une guerre nucléaire ne se limitera pas aux pays qui possèdent l'arme nucléaire ou qui participent à des alliances militaires avec des puissances nucléaires. Dans la situation géopolitique actuelle, il est difficile d'imaginer une région qui resterait à l'écart d'un conflit nucléaire.

C'est la compréhension de cette réalité objective, et non d'autres considérations quelconques, qui dicte les initiatives pacifiques de l'Union soviétique. La bonne volonté de la partie soviétique de mener un dialogue sur toute la gamme des problèmes de désarmement a été maintes fois confirmée dans de récentes interventions du Chef de notre Etat, L.I. Brejnev, au 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique à Moscou, à Prague, à Kiev, à Tbilisi, pendant les récents entretiens de l'Union soviétique avec l'Algérie, la Jordanie et la Libye, dans les rencontres avec des hommes politiques de premier plan tels que O. Palme, W. Brandt, etc. L'Appel aux parlements et aux peuples du monde cité ci-dessus contient une expression concentrée de la bonne volonté soviétique à l'égard des négociations. Il est symbolique que cet Appel, dont le caractère actuel dans la situation mondiale présente est indubitable, a été lancé la veille du quarantième anniversaire du début de la guerre la plus sanglante dans l'histoire de l'humanité. Faut-il encore des preuves plus solides de la sincérité de nos initiatives dans le domaine du désarmement que les pertes matérielles et humaines sans comparaison aucune que l'Union soviétique a subies pendant cette guerre ?

---

<sup>1/</sup> "Foreign Policy", No 39, été 1980, p. 14.

(II. Israël, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Cependant, il se trouve des personnes, dont certaines s'occupent des postes de responsabilité, qui s'efforcent d'écarter les propositions soviétiques sans prendre de leur côté aucune initiative constructive.

Il n'existe à l'heure actuelle aucun objectif plus important et plus urgent que celui d'empêcher un glissement vers une guerre, de prévenir un conflit nucléaire. La meilleure façon de l'atteindre est de mener des négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Telle est l'opinion de larges milieux de la collectivité mondiale, telle est la position de nombreux Etats membres du Comité du désarmement. Les interventions de leurs représentants dans cet organe en témoignent. Les propositions présentées par les Etats socialistes concernant des mesures concrètes à entreprendre sur cette voie majeure du désarmement, y compris dans le cadre de notre Comité, sont l'expression concrète de leur aspiration active à entreprendre des négociations pratiques.

L'Union soviétique a préconisé et préconise toujours que le Comité du désarmement examine par priorité les problèmes du désarmement nucléaire.

Les propositions de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes à ce sujet doivent être bien connues. C'est pourquoi, pour parler franchement, nous ne comprenons pas les appels que quelques délégations adressent soit aux "deux Etats les plus puissants", soit, sans préciser, à toutes les puissances nucléaires, pour leur demander de faire connaître leur position sur les questions de désarmement nucléaire. A ce sujet, nous appelons de nouveau l'attention de ces délégations, comme de toutes les autres, sur les documents CD/4, CD/109 et CD/141, sur les nombreuses interventions des dirigeants de l'Union soviétique sur ces questions, dont certaines ont été publiées cette année en tant que documents officiels du Comité (CD/160, CD/166, CD/176 et CD/191).

Le document CD/4 contient des propositions concrètes visant à entreprendre sans retard des négociations sur le désarmement nucléaire. Il définit notre attitude concernant l'objet, les étapes et l'ordre de préparation des négociations, les délais, ainsi que d'autres questions liées à leur déroulement. Ce document insiste également sur la nécessité de s'entendre au sujet de mesures de vérification appropriées.

Je rappellerai également que la délégation de l'Union soviétique, ainsi que les autres coauteurs du document CD/4, ont maintes fois donné des explications concernant les propositions formulées par eux.

Les pays socialistes partent de l'idée que l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires, leur réduction et leur élimination doivent être effectuées par étapes, sur une base convenue et mutuellement acceptable. Le degré de participation des différents Etats nucléaires aux mesures de chaque étape doit être déterminé en tenant compte de l'importance quantitative et qualitative des arsenaux existants des Etats dotés d'armes nucléaires et des autres Etats concernés. A toutes les étapes, l'équilibre existant en matière de puissance nucléaire doit être préservé, le niveau de cette puissance étant graduellement abaissé.

Dernièrement, on a entendu dire plus d'une fois que les problèmes du désarmement nucléaire étaient indissolublement liés aux intérêts supérieurs de la sécurité nationale des Etats et que des négociations sur la limitation des armements nucléaires ne devaient pas être menées sans tenir compte de ces intérêts. Nous sommes entièrement d'accord avec cette façon de poser le problème, à condition bien entendu qu'elle ne soit pas utilisée comme prétexte pour refuser des négociations sur le désarmement nucléaire. Nous avons maintes fois souligné, dans le document CD/4 ainsi que dans nos interventions, que nous préconisons que l'élaboration et l'application des mesures

(II. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

de limitation de la course aux armements et de désarmement dans le domaine nucléaire soient indissolublement liées au renforcement des garanties politiques et de droit international de la sécurité des Etats.

L'Union soviétique a proposé, en tant que mesure visant à limiter la course aux armements nucléaires, que des armes de ce type ne soient pas implantées sur les territoires des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle. Nul ne saurait nier qu'une telle mesure contribuerait à limiter la dissémination des armes nucléaires et freinerait ainsi la course aux armements nucléaires. Nous sommes prêts à nous entendre pour que tous les Etats nucléaires assument l'engagement de ne pas implanter d'armes nucléaires sur le territoire des pays où il n'y en a pas à l'heure actuelle, que ces pays soient ou non alliés avec tel ou tel Etat. Nous avons également présenté un grand nombre d'autres propositions tout à fait concrètes, ayant pour objectif de maîtriser la course aux armements nucléaires, et nous avons dit que nous écouterions avec intérêt l'attitude des autres Etats à l'égard de ces propositions, et en premier lieu celle des Etats nucléaires.

Pour préparer les négociations, les pays socialistes ont proposé de procéder, dans le cadre du Comité du désarmement, à des consultations au cours desquelles on pourrait définir l'ensemble des questions à examiner et régler les questions d'organisation.

Bien entendu, le démarrage de ces dialogues et négociations avec d'autres puissances nucléaires n'est possible que si ces dernières font preuve d'une volonté de mener des négociations ainsi que d'une approche constructive. Malheureusement, jusqu'ici, nous n'avons reçu de leur part aucune réaction positive à nos propositions.

Pour ce qui est de la délégation soviétique, nous sommes prêts à entreprendre en la matière des consultations officieuses avec d'autres puissances nucléaires, avec n'importe quelle ou quelles délégations.

Ainsi, d'une part, le Comité est saisi des propositions de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, qui représentent une bonne base pour aller de l'avant dans cette direction. Il y a aussi nombre de propositions utiles émanant de pays non alignés et neutres. En outre, il y a eu au Comité des discussions actives au cours desquelles on a constaté un large appui pour l'idée d'organiser au Comité des négociations spécialisées sur ce problème important et actuel et de créer à cette fin un groupe de travail spécial.

Par contre, les autres puissances nucléaires et certains de leurs alliés continuent de ne pas vouloir mener au Comité des négociations sur la limitation des armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Leurs intentions vont dans une direction diamétralement opposée.

Dans ces conditions, nous estimons qu'il est temps, qu'il est grand temps de passer du stade de la discussion générale à celui des négociations pratiques.

Dans l'Appel du Soviet suprême de l'URSS aux parlements et aux peuples du monde, il est dit ce qui suit :

"Dans notre ère nucléaire, le dialogue et les négociations sont indispensables au même degré pour tous, comme le sont la paix, la sécurité et la certitude du lendemain. En dehors des négociations, il n'existe à l'heure actuelle aucun moyen rationnel de résoudre des problèmes litigieux, quelles que soient leur acuité et leur complexité. Il ne faut laisser échapper aucune possibilité qui s'offre. Le temps n'attend pas !

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Le risque d'un conflit nucléaire s'accroît avec chaque jour perdu pour les négociations. On diffère la solution de problèmes urgents qui confrontent chaque peuple et tous les peuples. Le temps n'attend pas !" 1/

Oui, Monsieur le Président, le temps n'attend pas ! Et notre Comité doit, enfin, commencer à agir.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Issraelyan, de l'URSS, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, il n'y a guère plus d'un an que la charge de la délégation indienne au Comité du désarmement vous a été confiée. Pourtant au cours de cette période relativement brève, vous avez su gagner la haute estime de tous vos collègues, parmi lesquels vous occupez aujourd'hui à juste titre une des places les plus éminentes.

Manifestement, cette estime est due tant à la sincérité et à la chaleur de vos sentiments à l'égard de la cause du désarmement, que reflètent toujours vos interventions, qu'à vos profondes connaissances en la matière et à la logique implacable qui inspire toujours vos interventions, et dont vous faites usage avec maîtrise pour aplanir les nombreux obstacles artificiels auxquels nous nous heurtons si souvent dans nos travaux.

Nous sommes persuadés que, grâce à toutes vos qualités, vous pourrez vous acquitter d'une manière aussi féconde de la fonction importante que vous assumez aujourd'hui comme Président du Comité pour le mois de juillet. Ma délégation se félicite de vous voir à cette tribune et vous offre sa coopération la plus totale.

Nous voudrions aussi réitérer à votre prédécesseur, le distingué représentant de la Hongrie, M. l'Ambassadeur Kömives, les félicitations que nous avons eu l'occasion de lui présenter au début de sa présidence le 11 juin. Ce que nous avons fait alors en nous fondant sur de simples attentes, nous pouvons le répéter aujourd'hui en nous référant à son action constructive et exemplaire à tous égards, qui a débuté par l'organisation rapide des travaux de ce que l'on est convenu d'appeler notre session de printemps, et a abouti jeudi dernier à la décision de tenir des réunions officielles sur le point 5 de l'ordre du jour, relatif aux nouveaux types d'armes de destruction massive et aux nouveaux systèmes de telles armes.

Enfin, ma délégation tient à s'associer cordialement aux salutations que vous avez adressées au début de cette session au nouveau représentant du Venezuela, M. l'Ambassadeur Rodriguez Navarro, que nous avons déjà eu l'occasion d'entendre aujourd'hui dans son éloquente intervention.

Durant la première partie de la session de cette année, consacrée au point qui occupe la première place à l'ordre du jour de cet organe multilatéral de négociation, à savoir l'"Interdiction des essais nucléaires", nous n'avons fait qu'une très brève intervention, le 19 février, en nous bornant d'ailleurs à récapituler les dix interventions faites précédemment devant le Comité au sujet de la question qui nous intéresse et à rappeler la demande adressée par l'Assemblée générale à "tous les Etats membres du Comité" dans sa résolution 35/145 A du 12 décembre 1980, "d'appuyer la création par le Comité, dès le début de sa session de 1981, d'un groupe de travail ad hoc qui entamerait les négociations multilatérales en vue de la conclusion d'un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires".

Notre laconisme résultait pour une part de la conviction qu'il est difficile de dire quelque chose de nouveau à propos d'une question que l'ONU examine depuis plus d'un quart de siècle, et pour une autre part de notre espoir que les réunions officielles qui devaient commencer peu après aident à surmonter la résistance obstinée de deux des trois puissances nucléaires qui pendant plus de quatre ans ont procédé à des négociations hors du cadre du Comité, et que nous puissions, pour le point auquel l'ordre du jour attribue la plus haute priorité recourir à la modeste solution appliquée depuis l'année dernière à quatre autres questions, à savoir la création d'un groupe de travail spécial.

Malheureusement, nous et tous les autres membres du Groupe des 21 avions fait erreur. L'inanité de nos efforts communs et les arguments insoutenables invoqués pour les rendre vains ont suscité au sein du Groupe une impatience - pour ne pas dire une indignation - justifiée qui se reflète dans la déclaration, faite le 24 avril dernier à la dernière séance de la session du printemps du Comité et reproduite le même jour dans le document de travail CD/181, où il est dit notamment :

"Le Groupe des 21 est persuadé que le Comité du désarmement a le droit de connaître sans plus tarder les raisons spécifiques qui ont empêché jusqu'à présent les trois Etats dotés d'armes nucléaires, qui mènent entre eux des négociations distinctes depuis quatre ans, de répondre aux appels répétés et pressants de l'Assemblée générale leur demandant d'accélérer ces négociations "afin de les mener d'urgence à une issue positive" et d'en communiquer les résultats au Comité du désarmement."

On comprend aisément l'état d'esprit que traduit ce paragraphe, de même que les douze questions fort judicieuses et pertinentes formulées ensuite dans le document CD/181 à l'adresse des Etats nucléaires parties aux négociations trilatérales si l'on tient compte du fait que, d'une part, deux seulement des 40 membres du Comité semblent être tentés de le confondre avec le Conseil de sécurité et d'autre part que les "appels répétés et pressants" de l'Assemblée générale, dont il est question dans la déclaration du Groupe des 21, outre qu'ils ont fait l'objet d'un consensus dans le Document final, ont reçu explicitement l'appui de ces deux membres lors du vote sur trois autres résolutions de l'Assemblée adoptées entre 1977 et 1979. De fait, dans la résolution 32/78 du 12 décembre 1977, adoptée avec l'appui des Etats-Unis et du Royaume-Uni, six mois environ après l'ouverture des négociations trilatérales, l'Assemblée :

- 1) a exprimé à nouveau sa "grave préoccupation" devant le fait "qu'en dépit des résolutions que l'Assemblée générale a adoptées à maintes reprises et à de très fortes majorités concernant les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux, ces essais ne se sont pas ralentis durant l'année écoulée";
- 2) a constaté avec satisfaction que "trois Etats dotés d'armes nucléaires ont engagé des négociations en vue d'élaborer un accord sur la question qui fait l'objet de la présente résolution";
- 3) a déclaré que "la conclusion d'un tel accord et son ouverture à la signature constitueraient le meilleur présage possible de succès pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement", qui devait se tenir en mai et juin 1978;
- 4) a prié instamment "les trois Etats dotés d'armes nucléaires d'accélérer leurs négociations afin de les mener à une issue positive aussi rapidement que possible et de mettre tout en oeuvre pour en communiquer les résultats à la Conférence du Comité du désarmement au début de sa session de printemps de 1978 afin que celle-ci les examine de manière approfondie";

(M. García Robles, Mexique)

5) a prié la Conférence du Comité du désarmement "d'examiner de toute urgence le texte approuvé à l'issue des négociations visées au paragraphe 4 ci-dessus, en vue de présenter un projet de traité à l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire consacrée au désarmement".

La deuxième des trois résolutions auxquelles je me suis référé tout à l'heure et qui, de même que la précédente, a été adoptée avec l'appui positif des Etats-Unis et du Royaume-Uni, est la résolution 33/60 du 14 décembre 1978. Dans cette résolution, l'Assemblée a commencé par réaffirmer "sa conviction que la cessation des essais d'armes nucléaires par tous les Etats dans tous les milieux serait dans l'intérêt de l'humanité tout entière, à la fois en tant que mesure importante en vue de mettre fin au perfectionnement qualitatif, à la mise au point et à la prolifération des armes nucléaires" et par rappeler, d'une part, ses résolutions antérieures sur cette question et, d'autre part, le fait que "les parties au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se sont, dans ces instruments, déclarées résolues à poursuivre les négociations pour assurer à tout jamais l'arrêt de toutes les explosions expérimentales".

Ensuite, l'Assemblée, dans le dispositif de sa résolution,

1) a exprimé à nouveau "sa grave préoccupation devant le fait que, contrairement aux vœux de la majorité écrasante des Etats membres, les essais d'armes nucléaires ne se sont pas ralentis";

2) a réaffirmé "sa conviction que la conclusion d'un traité sur la question qui fait l'objet de la présente résolution revêt la plus haute priorité";

3) a exprimé le regret "qu'un projet de traité n'ait pas été conclu au cours de l'année écoulée";

4) a noté "que les trois Etats dotés d'armes nucléaires qui ont engagé des négociations reconnaissent la nécessité de les faire rapidement aboutir";

5) a prié instamment ces trois Etats "d'accélérer leurs négociations afin de les mener d'urgence à une issue positive et de faire tout leur possible pour en communiquer les résultats au Comité du désarmement avant le début de sa session de 1979 afin que celui-ci les examine de manière approfondie";

6) a prié le Comité du désarmement "d'examiner immédiatement le texte approuvé à l'issue des négociations visées au paragraphe 5 ci-dessus en vue de présenter le plus tôt possible, lors d'une reprise de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, un projet de traité qui suscite une adhésion aussi vaste que possible".

Il n'est pas inutile de rappeler que dans cette résolution l'Assemblée, sans doute pour souligner l'urgence de la demande qu'elle formulait, disposait que le projet de traité que devrait lui soumettre le Comité du désarmement devrait être examiné, non pas au cours de sa session suivante, c'est-à-dire la trente-quatrième, mais "lors d'une reprise de la trente-troisième session", en d'autres termes avant la fin de la session au cours de laquelle la résolution était adoptée.

(II. García Robles, Mexique)

La troisième des résolutions qui, dans le cas présent, s'avère particulièrement pertinente, puisque, de même que les précédentes, elle a recueilli les voix des deux puissances nucléaires qui semblent en avoir aujourd'hui totalement oublié le contenu, est la résolution 34/73 du 11 décembre 1979. Dans cette résolution, l'Assemblée générale, entre autres choses :

1. Exprime à nouveau "sa grave préoccupation devant le fait que, contrairement aux vœux de la majorité écrasante des Etats Membres, les essais d'armes nucléaires ne se sont pas ralentis";

2. Exprime "sa conviction qu'un progrès décisif dans les négociations du Comité du désarmement relatives à la conclusion d'un tel traité est un élément essentiel à l'aboutissement des efforts déployés pour empêcher la prolifération tant verticale qu'horizontale des armes nucléaires et qu'il contribuera à la cessation de la course aux armements et à la réalisation du désarmement nucléaire";

3. Prie "le Comité du désarmement d'engager, à titre hautement prioritaire, des négociations en vue de la conclusion de ce traité"; et

4. Demande "aux trois Etats dotés d'armes nucléaires qui ont engagé des négociations de faire de leur mieux pour les mener à une issue positive, à temps pour que le Comité du désarmement puisse en examiner les résultats lors de sa prochaine session".

L'attitude des deux puissances nucléaires dont les vetos, comme je l'ai dit la semaine passée, affligent le Comité depuis un an, paraît totalement inconciliable avec celle qu'elles avaient manifestée aux trente-deuxième, trente-troisième et trente-quatrième sessions ordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies, comme l'attestent les résolutions que je viens de citer. Il convient de garder présent à l'esprit que ces deux puissances ont approuvé, et ce, non pas par la participation à un consensus, qui peut parfois être interprété comme une acceptation passive, mais par leur contribution active et non équivoque à un vote positif, que l'Assemblée prie instamment, dans trois résolutions distinctes adoptées au cours de trois années successives, les trois Etats parties aux négociations - autrement dit que l'Assemblée les prie elles-mêmes - premièrement, de mener ces négociations à "une issue positive" et, deuxièmement, de transmettre ensuite les résultats ainsi obtenus au Comité du désarmement, en même temps que l'Assemblée demanderait elle-même au Comité d'entreprendre des négociations sur le traité en question, "de toute urgence", "à titre hautement prioritaire" ou "immédiatement", selon l'expression que l'on préfère retenir de l'une ou l'autre des trois résolutions dans lesquelles ces termes se trouvent respectivement employés.

Le fait d'avoir adopté trois fois de suite cette position apparemment si positive et, après avoir totalement ignoré dans la pratique les trois résolutions dont la paternité leur revient en partie, de se refuser ouvertement, comme elles l'ont fait, non pas à transmettre au Comité du désarmement les résultats de leurs négociations, qui durent déjà depuis quatre ans, ni à répondre aux questions concrètes du Groupe des 21, mais seulement à permettre que le Comité du désarmement remplisse son devoir de "seul forum multilatéral de négociation sur le désarmement", et pour rien moins que le point de l'ordre du jour qui est le plus hautement prioritaire, constitue non seulement un manque de considération pour l'organe le plus représentatif de la communauté internationale qu'est l'Assemblée générale des Nations Unies, mais encore véritable outrage à son égard.

(II. García Robles, Mexique)

Dès le départ - c'est-à-dire depuis le moment où, en 1978, il lui a été donné de participer à l'élaboration de ce qui deviendrait le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement - ma délégation a interprété la condition du "consensus", expressément prévue au paragraphe 120 dudit Document, comme un moyen d'empêcher que l'adoption de décisions soit précipitée, soit peut-être préjudiciable aux intérêts vitaux des membres du Comité, mais certainement pas comme un instrument permettant, pour des motifs incompréhensibles et parfois même futiles ou arbitraires, d'empêcher le Comité d'exercer les fonctions essentielles qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale.

C'est pourquoi ma délégation estime le moment venu de clarifier comme il se doit quelques points essentiels en rapport avec cette question. A notre avis, il faudrait d'abord qu'à l'une de ses séances officielles - ou, comme on dit, plénières - de la semaine prochaine, le Comité se prononce publiquement sur la proposition présentée par le Groupe des 21 le 4 mars 1980 (CD/72) et réitérée de façon particulièrement énergique le 6 août de la même année (CD/134) et le 24 avril 1981 (CD/181), visant à créer un groupe de travail spécial sur la question intitulée "Interdiction des essais nucléaires".

Si, contrairement à ce que nous osons espérer, l'opposition à la création d'un tel groupe de la part des deux Etats dotés d'armes nucléaires qui se sont jusqu'à présent opposés à la mise en oeuvre de cette proposition, devait persister, ma délégation estimerait nécessaire que le Comité examine en conscience la signification et la portée du terme "consensus", tel qu'il est employé à l'article 18 du règlement intérieur du Comité. A notre avis, cela serait indispensable, car il nous apparaît inconcevable que l'organe constituant - c'est-à-dire l'Assemblée générale extraordinaire de 1978 - ait voulu laisser la porte ouverte à l'utilisation la plus abusive de ce terme, utilisation qui, dans la pratique, condamnerait le Comité du désarmement à la paralysie.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur du Mexique, Son Excellence II. García Robles, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

II. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord exprimer l'admiration de ma délégation à II. l'Ambassadeur Komives, de Hongrie, pour l'habileté, l'efficacité et la bonne humeur avec lesquelles il a dirigé le Comité au cours de la difficile étape de ses travaux au mois de juin. Sous sa présidence, le Comité a pris des décisions rapides sur diverses questions d'organisation et de fond au cours de la reprise estivale de la session.

Le fait que vous ayez assumé la présidence du Comité pour ce mois-ci est un motif de grande satisfaction pour la délégation pakistanaise et pour moi personnellement. Nous ne doutons pas qu'avec votre grande expérience et votre sagesse, et l'attachement de votre pays à la cause du désarmement, vous dirigerez le Comité vers d'importantes réalisations. A cette fin, la délégation pakistanaise vous promet une coopération totale et sans réserve.

Votre pays, Monsieur le Président, est un grand voisin du Pakistan, avec lequel nous désirons entretenir des relations étroites et meilleures. La récente visite au Pakistan du Ministre des affaires étrangères de l'Inde, Son Excellence II. Narasimha Rao, a notablement contribué à promouvoir une plus large compréhension

(H. Ahmad, Pakistan)

entre nos deux pays. Il peut ne pas être inutile de mentionner, ni au Comité, que dans la déclaration commune à la presse publiée à Islamabad le 10 juin après les entretiens entre les Ministres des affaires étrangères du Pakistan et de l'Inde, "les deux côtés ont réaffirmé leur politique d'utilisation de l'énergie nucléaire uniquement à des fins pacifiques" et "ont instamment demandé à tous les États dotés d'armes nucléaires d'entreprendre des discussions sérieuses sur le désarmement nucléaire".

Monsieur le Président, le Comité examine actuellement la question intitulée "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Chacun est d'accord pour penser qu'il s'agit de la tâche la plus urgente à laquelle la communauté internationale doit faire face. Les vues du Pakistan sur le désarmement nucléaire et les moyens de promouvoir cet objectif ont été énoncés au Comité en de précédentes occasions et je ne me propose pas de les répéter aujourd'hui. Toutefois, il importe de souligner que l'absence complète d'efforts quels qu'ils soient pour aborder cet objectif prioritaire constitue un obstacle important à la recherche d'autres mesures de désarmement et représente un facteur qui contribue à entretenir le climat international de confrontation qui prévaut à l'heure actuelle.

La délégation pakistanaise a systématiquement préconisé au Comité, depuis la création de celui-ci, l'examen de questions relatives au désarmement nucléaire. Bien que d'utiles discussions officieuses se soient tenues antérieurement cette année au titre de ce point, le Comité n'a pas encore entrepris le processus de négociation sur le désarmement nucléaire qui est esquissé au paragraphe 50 du Document final.

Monsieur le Président, la délégation pakistanaise considère que le Groupe des 21 a fait une analyse objective de la situation dans le document CD/180 et qu'il a soumis des propositions opportunes et réalistes tendant à entreprendre le processus des négociations multilatérales sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Nous espérons que le Comité aboutira à des décisions positives concernant ces propositions.

J'estime qu'il convient de souligner que les propositions soumises par le Groupe des 21 dans le document CD/180 contiennent deux éléments distincts. Premièrement, il a été proposé que le Comité du désarmement examine certaines questions spécifiques relatives à la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. Deuxièmement, le Groupe des 21 a proposé de créer un groupe de travail spécial du Comité pour entreprendre cette tâche d'examen et de clarification.

Il pourrait être utile de reconnaître que l'examen par le Comité des questions évoquées dans le document CD/180 n'équivaudrait pas à conduire des négociations sur des mesures spécifiques de désarmement nucléaire. De l'avis de ma délégation, ce qui a été proposé dans ce document est un processus de clarification de concepts et de positions en vue d'ouvrir la voie à des négociations concrètes sur le désarmement nucléaire. L'examen de ces questions ne porterait aucun préjudice aux politiques d'un État ou groupe d'États quel qu'il soit. Mais nous pensons qu'un tel processus de clarification pourrait apporter une contribution fort utile pour combler le fossé d'incompréhension qui caractérise à l'heure actuelle les attitudes à l'égard de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire.

De l'avis de ma délégation, aucun membre du Comité du désarmement ne s'oppose à l'examen de ces questions en vue de parvenir, si possible, à des conclusions concertées à leur sujet. Ces conclusions pourraient constituer des directives importantes pour des négociations sur le désarmement nucléaire.

(M. Ahmad, Pakistan)

En ce qui concerne le second élément de la proposition du Groupe des 21, à savoir la création d'un groupe de travail, ma délégation partage l'opinion selon laquelle ce serait le moyen le plus efficace pour clarifier les questions qui ont été proposées pour examen. Ceux des membres du Comité qui ne trouvent pas que la création d'un tel groupe de travail soit acceptable ont l'obligation de proposer telle ou telle autre modalité d'examen de ces questions. Je puis ajouter que, pour sa part, la délégation pakistanaise est disposée à faire preuve de souplesse en ce qui concerne le mécanisme à utiliser pour examiner les questions identifiées dans le document CD/180. Ce qui importe, à notre avis, c'est que le Comité du désarmement examine ces questions d'une manière approfondie au cours de la présente session, afin d'aboutir à des conclusions appropriées de nature à améliorer les perspectives de négocier des accords concrets visant à mettre fin à la course aux armements et à réaliser le désarmement nucléaire.

Monsieur le Président, il convient de noter que le Comité du désarmement devra aboutir, dans les dix prochains mois, à un consensus sur les mesures spécifiques de désarmement nucléaire à inclure dans le programme global de désarmement. Ma délégation estime que l'examen des questions évoquées par le Groupe des 21 dans le document CD/180 serait indispensable pour permettre d'élaborer un consensus significatif sur les mesures de désarmement nucléaire dans le cadre du programme global. Il devrait être évident à chacun que le programme global ne recueillera pas une acceptation générale s'il ne contient pas des mesures spécifiques et concrètes en matière de désarmement nucléaire.

Par conséquent, ma délégation espère que le Comité du désarmement sera mis en mesure d'apporter une contribution significative à la mise en route du processus de désarmement nucléaire dès avant la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. En l'absence d'une telle contribution, la crédibilité du Comité en tant qu'organe multilatéral de négociation sur le désarmement serait totalement compromise. Il est inutile d'insister sur la gravité des conséquences que cela aurait pour les objectifs du désarmement ainsi que pour la paix et la sécurité.

Monsieur le Président, il est une autre question dont ma délégation voudrait parler aujourd'hui. Il s'agit des graves conséquences de l'attaque militaire israélienne contre des installations nucléaires civiles irakiennes. Le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil des gouverneurs de l'AIEA se sont l'un et l'autre exprimés sur cette attaque chacun dans le cadre de son mandat. Beaucoup de membres du Comité ont soulevé le problème et tous ont condamné l'attaque israélienne. Chaque groupe a fait une déclaration au Comité et exprimé sa réprobation. Dans la déclaration qui a été distribuée sous la cote CD/187, le Groupe des 21 a demandé qu'outre condamner cette attaque, le Comité du désarmement veuille bien prendre les mesures nécessaires pour assurer que ne se reproduira pas une telle agression de la part d'Israël ou de tout autre Etat. Il a invité instamment le Comité "à réaffirmer le principe international qui interdit en toutes circonstances une attaque contre des installations nucléaires pacifiques d'un Etat" et recommandé au Comité "de prendre des mesures appropriées qui contribuent à conjurer les conséquences défavorables de cet acte".

La délégation pakistanaise propose donc que le Comité du désarmement prenne une décision appropriée au sujet de l'agression militaire israélienne et de ses conséquences. Nous soumettons le texte suivant à l'examen du Comité :

"Le Comité du désarmement condamne vigoureusement l'attaque militaire perpétrée par Israël le 7 juin 1981 contre le Centre de recherche nucléaire de Tammouz, près de Bagdad, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des normes de conduite internationale. Cet acte d'agression est lourd de conséquences pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour les perspectives de désarmement.

(M. Ahmad, Pakistan)

Le Comité du désarmement réaffirme que l'objectif du désarmement ne peut être atteint que sur la base d'une stricte adhésion de tous les Etats aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies concernant le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance politique des Etats et le non-recours à la force ou à la menace de son emploi dans les relations internationales. Le Comité considère en outre que cette agression constitue une violation du droit souverain et inaliénable qu'a chaque Etat d'acquérir et de développer une technologie nucléaire à des fins pacifiques. Elle va aussi à l'encontre des principes de base énoncés aux paragraphes 65 à 71 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, qui constitue la seule base convenue sur laquelle les Etats dotés d'armes nucléaires et les Etats qui n'en sont pas dotés peuvent développer un consensus international sur les moyens d'empêcher la prolifération des armes nucléaires.

Le Comité estime tout à fait inacceptable qu'Israël se soit arrogé le droit d'exécuter cette attaque militaire, en se fondant sur des assertions arbitraires et indéfendables touchant les intentions d'un autre Etat, assertions réfutées par toutes les informations objectives. Ce sont le programme nucléaire, la capacité nucléaire et les intentions d'Israël dans ce domaine qui sont la principale cause de préoccupation au Moyen-Orient et constituent la plus grande menace de prolifération nucléaire dans cette région.

Le Comité considère que toute répétition d'une telle agression par Israël ou par un autre Etat, outre les graves conséquences qu'elle aurait pour la paix et la sécurité internationales, compromettrait sérieusement les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Le Comité affirme vigoureusement que les installations nucléaires civiles ne devraient en aucun cas être l'objet d'une attaque militaire ou d'un sabotage pour quelque raison que ce soit."

Monsieur le Président, ma délégation vous prie de bien vouloir organiser aussitôt que possible des consultations officielles entre les membres du Comité pour examiner ce texte et aboutir à une décision appropriée sur la question.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Mansur Ahmad de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. SKINNER (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je regrette de devoir demander la parole à cette heure. Ma délégation avait eu l'intention de parler aujourd'hui de cette question très importante du désarmement nucléaire, mais, étant donné que de nombreuses délégations ont déjà parlé, nous le ferons à une date ultérieure. Si je ne me trompe, le même problème se pose à d'autres orateurs.

Il y a toutefois une question dont je voudrais parler brièvement avant que nous ne terminions aujourd'hui. Vous vous rappelez que la délégation canadienne a soumis, en annexe au document CD/183, un document de travail conceptuel sur la vérification dans le domaine du contrôle des armements. A cette occasion, nous avons annoncé notre intention d'organiser un échange de vues sur ce sujet avec d'autres délégations dans ce Comité. Conformément à l'usage du Comité de répondre favorablement aux demandes de mise à disposition de moyens pour des consultations officielles avec d'autres délégations intéressées, j'ai prié le secrétariat de

(II. Skinner, Canada)

mettre à notre disposition demain vendredi 3 juillet à 9 h 30 la salle de conférences I. Je voudrais donc profiter de cette occasion pour inviter les membres du Comité et d'autres qui s'intéresseraient à une discussion sur la vérification ou souhaiter y participer, à se joindre à nous demain dans la salle I comme, je le pense, II. l'Ambassadeur HoPhail l'a déjà fait pour les Ambassadeurs présents dans cette salle.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration, et dont les représentants auront pris note. J'ai prié le secrétariat de faire distribuer aujourd'hui un calendrier des réunions que le Comité et ses organes subsidiaires devront tenir la semaine prochaine. Il n'est pas d'usage que le calendrier mentionne les consultations officielles que des membres pourraient tenir entre eux dans le cadre des divers arrangements en matière d'organisation convenus au Comité. Comme d'habitude, le calendrier n'est présenté qu'à titre indicatif et peut être modifié ou aménagé à mesure que les travaux du Comité progressent.

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, après avoir écouté votre présentation du calendrier, et conformément à ce que vous avez dit, je voudrais profiter de l'occasion pour rappeler aux délégations ce que j'ai déjà annoncé devant le Groupe de travail spécial des armes chimiques, à savoir que les consultations sur la détermination de la toxicité commenceront la semaine prochaine le lundi 6 juillet à 10 heures, dans la salle VII.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Il n'y a pour l'instant qu'un orateur inscrit pour la séance plénière de mardi prochain. Je demande instamment aux délégations qui souhaitent parler mardi de s'inscrire avant lundi matin, à 10 h 30.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité accepte le calendrier à titre indicatif pour la semaine prochaine.

Il en est ainsi décidé.

Le Groupe de travail sur un programme global de désarmement se réunira cet après-midi de 15 h 30 à 18 h 30. Cette annonce est faite à la demande du Président du Groupe de travail, II. l'Ambassadeur García Robles.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le mardi 7 juillet, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 30.

CD/PV.135  
7 juillet 1981  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT TRENTE-CINQUIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 7 juillet 1981, à 10 h 30.

Président : M. A.P. VENKATESWARAN (Inde)

puis : M. S. SARAN (Inde)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. M. MATI

Allemagne, République  
fédérale d' : M. N. KLINGLER  
M. E. MÜLLER

Argentine : M. C. CARASALES  
M. J.M. OTEGUI  
Mlle N. NASCIMBENE

Australie : M. R. STEELE

Belgique : M. J-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U SAW HLAING  
U NGWE WIN.

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA  
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. SOTIROV  
M. R. DEYANOV  
M. P. POPTCHEV

Canada : M. G. SKINNER

Chine : M. YU PEIWEN  
M. YU MENGJIA  
M. Sa BENWANG

Cuba : M. P.N. MOSQUERA

Egypte : M. A. EL REEDY  
M. I.A. HASSAN  
M. N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique : M. C. FLOWERREE  
M. F.P. DE SIMONE  
Mlle K. CRITTENBERGER  
M. R. SCOTT  
M. J. MISKEL

Ethiopie : M. T. TERREFE  
M. F. YOHANNES

France : M. F. de la GORCE  
M. J. de BEAUSSE

Hongrie : M. I. KOMIVES  
M. F. GAJDA  
M. C. GYORFFY

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Inde</u> :	M. A.P., VENKATESWARAN M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. F. M. SIDAK
<u>Iran</u> :	M. J. ZAHIRNIA
<u>Italie</u> :	M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO M. A. CIARRAPICO M. B. CABRAS M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. M. TAKAHASHI
<u>Kenya</u> :	
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI M. M. ARRASSEN
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ Y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. OLU ADENIJI M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. M. AKRAM
<u>Pays-Bas</u> :	M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. A. THORNBERRY
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CIALOWICZ
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE Mme H. HOPPE
<u>Roumanie</u> :	M. M. MALITA M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. SUMMERHAYES Mme J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	Mme INGA THORSSON M. C. LIDGARD M. L. NORBERG M. G. EKHOLM M. J. LUNDIN M. H. BERGLUND M. S. ERIKSSON

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Tchécoslovaquie :

M. P. LUKES

Union des Républiques  
socialistes soviétiques :

M. V. L. ISSRAELYAN  
M. V. M. GANJA  
M. V. F. PRYAKHINE  
M. M. M. IPPOLITOV  
M. T. F. DMITRITCHEV

Venezuela :

M. RODRIGUEZ NAVARRO  
M. O. A. AGUILAR

Yougoslavie :

M. M. VRHUNEC  
M. B. BRANKOVIC

Zaire :

M. O. GNOK

Secrétaire du Comité et  
Représentant personnel du  
Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du  
Comité :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 135ème séance plénière du Comité du désarmement. Nous examinons aujourd'hui le point 2 de l'ordre du jour : "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques", mais il va de soi que les membres du Comité sont libres de faire des déclarations sur d'autres questions figurant à notre ordre du jour, conformément au paragraphe 30 du règlement intérieur.

M. VOUTOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Je suis heureux de féliciter le représentant d'un pays ami - l'Inde - à l'occasion de son accession aux hautes fonctions de Président du Comité pendant cette importante période de la session annuelle. Votre délégation, Monsieur le Président, apporte une contribution importante aux activités de cet organe et nous sommes heureux de vous voir diriger nos travaux en vue d'obtenir des résultats positifs à la présente session du Comité.

En même temps, je tiens à rendre hommage à votre prédécesseur, M. Imre Kömives, Ambassadeur de Hongrie, qui a déployé une remarquable énergie pour donner le départ à la période estivale de notre session annuelle.

Qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue par votre intermédiaire, Monsieur le Président, aux nouveaux chefs de délégations de l'Argentine, de l'Iran, de Sri Lanka et du Venezuela.

Monsieur le Président, comme vous venez de l'indiquer, conformément au programme de travail, le Comité doit aujourd'hui aborder l'examen de la question des nouvelles armes de destruction massive et des armes radiologiques. Cependant, vous avez également précisé que toute délégation a le droit d'évoquer une question ayant trait à l'ordre du jour, et comme j'ai retiré le nom de ma délégation de la liste des orateurs à notre dernière séance, je voudrais aujourd'hui revenir sur les points 1 et 2 de notre ordre du jour, qui ont la plus haute priorité, puisqu'il s'agit de l'interdiction des essais nucléaires et de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. En exposant succinctement les considérations de ma délégation sur l'état actuel de nos débats, tant dans les séances officielles que dans les réunions officieuses, je me verrai forcé d'évoquer des aspects plus vastes de ces questions vitales. La position de la délégation bulgare au sujet de la nécessité urgente de réaliser une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires est bien connue et il est inutile de l'exposer en détail pour l'instant. Nous appuyons la proposition du Groupe des 21 tendant à créer un groupe de travail spécial sur cette question et nous insistons pour que les cinq Etats dotés d'armes nucléaires y participent tous activement. Nous regrettons la suspension des négociations trilatérales, car nous pensons qu'elles devraient aboutir à établir les bases d'un traité futur, et c'est pourquoi nous demandons qu'elles soient reprises au plus tôt. Pour notre part, nous contribuons aux activités limitées que le Comité du désarmement mène dans ce domaine; je veux parler du Groupe d'experts sismologues, qui élabore des mesures de coopération en vue de détecter et identifier des événements sismiques. La Bulgarie est régulièrement représentée dans ce groupe par l'un de ses plus éminents sismologues. Toutefois, sans mésestimer l'utilité des travaux accomplis par ce Groupe, notre délégation partage l'avis du distingué représentant du Mexique, M. l'Ambassadeur Garcia Robles, qui nous a rappelé récemment que dès la fin des années 1950, des experts de renom international, originaires de pays situés tant à l'Est qu'à l'Ouest, ont conclu qu'il n'existait pas d'obstacles techniques à la vérification d'une interdiction générale et complète des essais. Il n'est même pas nécessaire d'invoquer le perfectionnement technique considérable de la sismologie pour parvenir à la conclusion qu'aujourd'hui, au début des années 1980, comme à la fin des années 1950, le facteur décisif pour la réalisation d'une interdiction complète et générale des essais reste la volonté politique des Etats dotés d'armes nucléaires.

(M. Voutov, Bulgarie)

Compte tenu de la position progressiste et constructive de l'Union soviétique, nous adressons un appel aux pays occidentaux participant aux négociations trilatérales qui ont été suspendues pour qu'ils adoptent, comme ils auraient dû le faire il y a longtemps, l'attitude positive que le monde attend d'eux.

Un bon début dans ce sens serait qu'ils consentent à entreprendre des négociations véritablement multilatérales dans le cadre d'un groupe de travail spécial créé au sein du Comité. De ce point de vue, nous partageons les craintes et les avis des délégations de l'Argentine, du Brésil, de l'Inde, du Mexique, de la Yougoslavie et d'autres pays du Groupe des 21, qu'elles ont exprimés dans les déclarations qu'elles ont faites au Comité au cours de la présente session.

Nous nous voyons malheureusement confrontés à une situation analogue pour le point 2 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Les délégations des pays socialistes ont présenté, il y a deux ans et demi, une proposition raisonnable et constructive portant sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète, qui figure dans le document bien connu CD/4, dans lequel les pays socialistes ont lancé l'idée d'engager rapidement des négociations au Comité du désarmement sur les problèmes complexes du désarmement nucléaire.

Lors des débats prolongés qui ont suivi la présentation de ce document, la délégation soviétique et les autres délégations socialistes ont répondu à de nombreuses questions et se sont déclarées prêtes à étudier toute autre initiative constructive visant à procéder à des négociations multilatérales sur cette question. Si nous proposons la création d'un groupe de travail spécial, nous n'en faisons pas pour autant un fétiche, comme l'a fait observer l'autre jour le chef de la délégation de la République démocratique allemande, M. l'Ambassadeur Herder, et nous sommes prêts à examiner toute solution rationnelle; notre règlement intérieur nous permet certaines possibilités à cet égard.

Cependant, le Comité se heurte actuellement à l'opposition des pays occidentaux qui refusent d'engager des négociations dans ce domaine, même à titre préliminaire. Nous respectons leurs intérêts légitimes de sécurité et nous attachons beaucoup d'importance au principe d'une sécurité non diminuée pour tous les participants au cours du processus de désarmement. Cependant, nous ne pouvons accepter l'affirmation selon laquelle les armes nucléaires et la course perpétuelle aux armements nucléaires constituent une base solide pour le renforcement de la sécurité d'un Etat quelconque ou de la sécurité internationale dans l'ensemble.

Au douzième Congrès du Parti communiste bulgare, qui s'est tenu en avril 1981, M. Todor Jivkov, Secrétaire général du Parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, a souligné l'importance des initiatives de paix qui ont été élaborées et proclamées au vingt-sixième Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique et a souligné leur caractère réaliste pour le renforcement des progrès vers la détente, la restauration et l'accroissement de la confiance entre les Etats et l'élimination du danger de guerre nucléaire. La réalisation de ces nobles tâches exige des négociations sérieuses et constructives, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire. Dans le contexte de l'état actuel des relations internationales, le refus de procéder à des négociations sur le désarmement nucléaire témoigne d'un dangereux négativisme. Le Comité ne devrait pas permettre une situation dans laquelle des Etats séparés opposent toutes sortes d'obstacles aux propositions constructives visant à l'ouverture de négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

(M. Voutov, Bulgarie)

De l'avis de notre délégation, le Comité ne devrait plus éluder les questions hautement prioritaires relatives à des armes qui menacent l'existence même de notre civilisation. Nous ne devons plus les maintenir rituellement à l'ordre du jour en prononçant des discours au lieu d'engager des négociations importantes sur la réduction du danger nucléaire.

Alors que l'opinion publique mondiale se rend de plus en plus compte de la nécessité urgente de procéder à des négociations sur le désarmement nucléaire dans le domaine des missiles intercontinentaux et à moyenne portée, il est vraiment embarrassant de voir le Comité du désarmement passer plus d'un an à discuter de la création d'un groupe de travail spécial sur une question inscrite en première priorité à son ordre du jour. Quand entendrons-nous des suggestions concrètes de la part des pays occidentaux sur la façon de procéder au sujet de cette question ? Nous ne mendions pas des négociations et comme l'a déclaré le Président Brejnev à la session du Soviet suprême, le 23 juin : "la puissance des forces de paix qui s'opposent aujourd'hui aux agresseurs potentiels est plus forte que jamais. Mais nous savons aussi que la nature même des armes modernes est telle que si elles étaient utilisées, c'est l'avenir de l'humanité tout entière qui serait en jeu."

Dans la déclaration qu'il a prononcée à la précédente séance plénière, le distingué représentant de l'Union soviétique, M. l'Ambassadeur Issraelyan, a souligné ce point de façon convaincante et a mis en même temps en lumière le caractère dangereux des plans de ceux qui rêvent d'une "guerre nucléaire limitée".

Permettez-moi également de citer le chef du Parti travailliste anglais, M. Michael Foot, qui a déclaré récemment : "Nous demandons fermement l'ouverture de négociations internationales réelles - non un prélude à des négociations, non des négociations sur des négociations, mais des négociations sérieuses, visant à éliminer le danger de guerre et d'annihilation mutuelle".

Au cours des réunions officielles que nous avons tenues lors de la première partie de la session annuelle et pendant les trois dernières semaines, de nombreuses délégations ont avancé des idées, des propositions et des suggestions diverses concernant ces deux points de l'ordre du jour. La plupart de ces initiatives sont reflétées dans la synthèse des débats sur les points 1 et 2, document très utile pour lequel nous remercions le secrétariat du Comité. Nous pensons qu'un éventuel groupe de travail sur le point 2 devrait se concentrer sur la détermination ou l'identification d'un certain nombre de questions concrètes qui pourraient faire utilement l'objet de négociations multilatérales. Nous sommes convaincus que la proposition des pays socialistes figurant dans le document CD/4 occupera une place importante dans cette liste de questions.

Je voudrais terminer cette déclaration en demandant au Comité de bien vouloir porter son attention sur un extrait du discours prononcé par le Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, M. Todor Jivkov, à la Réunion de dialogue internationale "Pour la détente, la paix et le progrès social", qui s'est tenue à Sofia en mai de cette année :

"Ne nous laissons pas enfermer dans la forteresse des soupçons, asseyons-nous pour engager un dialogue empreint du désir mutuel de résoudre les problèmes dans l'intérêt d'une coexistence pacifique - tel est l'enjeu actuel, tel est aujourd'hui le signe d'une conception et d'un comportement réalistes sur le plan politique. Ceux qui ne l'ont pas compris ne perçoivent pas l'élément le plus caractéristique de la situation contemporaine."

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je voudrais souhaiter la bienvenue à Mme Inga Thorsson, qui s'est jointe à nous aujourd'hui et qui doit prononcer jeudi prochain une déclaration que nous entendrons sans nul doute avec le plus grand intérêt.

M. MALITA (Roumanie) : En prenant pour la première fois la parole sous votre présidence, je ne peux pas m'empêcher d'exprimer, de pair avec mes sentiments collégiaux d'estime de longue date que je vous porte, l'idée que vous nous apportez un précieux souffle humaniste généré par les grandes philosophies de votre pays, l'Inde, qui ont cherché une alternative à la violence et à la force, donnant raison aux espoirs dans les qualités morales et intellectuelles de l'homme. J'ai la certitude que sous votre présidence le mois de juillet restera comme un mois propice de nos travaux.

A cette occasion, je rends aussi hommage aux efforts de l'Ambassadeur Komives, qui peut se féliciter d'avoir enregistré, comme ses prédécesseurs de cette session, des résultats qu'on peut voir et toucher.

Qu'il me soit aussi permis de souhaiter la bienvenue à notre collègue du Venezuela, l'Ambassadeur Rodriguez Navarro et de l'assurer de notre entière coopération.

Mon intervention d'aujourd'hui est dédiée aux questions nucléaires qui ont fait l'objet de nos débats aux points intitulés "Interdiction des essais nucléaires" et "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire."

La délégation roumaine a déjà eu l'occasion d'exprimer amplement notre position sur la priorité absolue qui doit être accordée au désarmement nucléaire dans l'activité du Comité. Comme le soulignait le Président de la République socialiste de Roumanie, Nicolae Ceaușescu :

"Rien et aucune théorie sur l'équilibre militaire ne peut justifier l'accroissement des armements. Nous comprenons qu'il faut assurer l'équilibre dans l'accomplissement du désarmement de manière à ne pas affecter la sécurité d'aucune partie; mais, ceci doit être réalisé non par l'escalade des armements, mais par leur diminution, par la réduction systématique et continue des dépenses militaires et des troupes, par le passage à la liquidation définitive de l'armement nucléaire sous un contrôle international approprié."

Cette position de mon pays a été aussi exprimée récemment dans l'appel pour la paix lancé par le grand Congrès des conseils des travailleurs et dans l'appel de la grande Assemblée nationale de la Roumanie aux parlements des pays signataires de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki.

Il est difficile d'avancer de nouveaux arguments en faveur du démarrage des négociations sur le désarmement nucléaire. Les excellentes interventions présentées par les collègues du Comité ont clairement démontré l'opportunité et surtout l'urgence d'entamer de pareils pourparlers et je ne voudrais pas les répéter. Les appels pressants de l'Assemblée générale des Nations Unies, les mouvements des hommes de science, les activités des organisations non gouvernementales en faveur de l'arrêt de la course aux armements nucléaires, et permettez-moi de citer la fréquence inhabituelle des articles dans la presse internationale sur ce sujet, sont autant de preuves de l'inquiétude et de l'anxiété profondes des gouvernements et de tous les gens face aux risques d'un conflit thermonucléaire.

(II. Malita, Roumanie)

Voilà pourquoi mon intervention prend comme point de départ la priorité du sujet inscrit comme premier point à l'ordre du jour, mais se voit obligée en même temps de tenir compte des difficultés sur la manière concrète dans laquelle ceci peut être écarté. Comme vous l'avez souligné vous-même dans vos interventions éloquentes en tant que représentant de l'Inde et de Président du Comité pour ce mois-ci, le tout plaide pour le démarrage de pareilles négociations dans le cadre multilatéral. En effet, il s'agit d'une évolution qualitative tout à fait nouvelle dans le domaine des armements nucléaires. Auparavant, les négociations multilatérales auraient pu être plutôt une question de rhétorique, car les pays non nucléaires considéraient qu'elles étaient l'affaire de ceux qui, en bénéficiant des avantages de la dissuasion, assumaient en même temps le danger de leur destruction.

Mais aujourd'hui, Monsieur le Président, nous sommes tous nucléaires, non en tant que possesseurs d'armes, mais en tant que victimes potentielles de la destruction nucléaire.

Peut-on enlever de la conscience des peuples le fait qu'ils sont des cibles pour les armes nucléaires et qu'il n'y a pas un système de garanties valables à l'encontre d'une pareille utilisation ? Aucun pays n'est plus à l'abri de la destruction nucléaire et en bloquant les discussions sur ce sujet, on porte atteinte au principe même de la sécurité égale de tous les Etats.

Le problème devant nous est, par conséquent, comment entamer les négociations multilatérales de désarmement nucléaire et non de savoir si elles sont souhaitables, urgentes et prioritaires.

La grande majorité des membres du Comité sont d'avis que la création des groupes de travail sur les thèmes de 1) l'interdiction des essais nucléaires et 2) de la cessation de la course aux armements nucléaires constitue la meilleure approche pratique. Des propositions concrètes dans ce sens ont été présentées par le Groupe des 21 et les pays socialistes. Le consensus n'a pas pu être réalisé et durant nos débats plusieurs arguments à l'encontre de ces structures ont été avancés.

1. Un des arguments, d'un caractère plus général, est que la détérioration des relations internationales et leur complexité rendent inopportunes et inopérantes les négociations sur le désarmement nucléaire. Pour répondre à cet argument je me permettrai de citer un passage du discours de Sir John Simon, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, à la Conférence du désarmement de la Société des Nations en 1932 :

"On objecte qu'il est paradoxal, pendant que l'on discute du désarmement à Genève, de voir en Extrême-Orient tous les armements entrer en jeu, les bombes tomber des cieux, d'importants mouvements des troupes s'opérer. Je ne suis pas de l'avis de ceux qui déclarent que cette situation paradoxale rend inopportune notre Conférence. Je dirais plutôt que ces pénibles événements ne font que rendre plus évidente, plus forte et plus urgente la nécessité de commencer et d'accomplir notre tâche."

Nous partageons ce point de vue et nous pensons que, surtout dans l'ère nucléaire, les difficultés qui se manifestent sur le plan international ne doivent pas inhiber les négociations, mais les stimuler.

(M. Malita, Roumanie)

L'intervention documentée du chef de la délégation de l'URSS, S.E.M. l'Ambassadeur Issraelyan, à la plénière du 2 juillet de cette année, nous a donné une image des conséquences insupportables du manque de résultats dans l'arrêt de la course aux armements nucléaires.

2. Un autre argument souvent exposé concerne le lien qui existe entre le désarmement nucléaire et la sécurité des Etats possesseurs d'armes nucléaires et la sécurité de leurs alliés. On ne peut pas nier l'existence d'une pareille relation. Mais nous avons des difficultés à comprendre pourquoi ce lien nous interdit de commencer les négociations. Nous pensons que l'argument plaide en faveur d'un débat sur les perceptions de sécurité de tous les Etats et, par conséquent, en faveur de la création d'une structure du Comité dans laquelle nous pourrions aborder d'une manière ouverte et honnête, avec le respect nécessaire pour la position et les intérêts de chacun, les problèmes respectifs. L'équilibre nécessaire à la sécurité de tous peut et doit être réalisé à des niveaux de plus en plus bas des armements en général, et des armements nucléaires tout spécialement. Une sécurité accrue et moins chère "est dans l'intérêt de tous".

3. La complexité des problèmes nucléaires a été aussi présentée comme un obstacle pour la création des groupes de travail. Or, il faut bien reconnaître qu'il y a des questions beaucoup plus complexes auxquelles l'intelligence humaine a su trouver des solutions. Créer des microprocesseurs qui utilisent le langage humain, mettre une intelligence artificielle sur des cristaux de silicium, pénétrer les mystères de la cellule vivante et même gérer les affaires économiques et sociales d'une grande ville, comme Genève, par exemple, sont des problèmes d'une complexité qui dépasse celle des systèmes d'armes nucléaires. Prétendre également que la complexité du désarmement nucléaire - qui en somme peut être traité sans les termes des probabilités qu'on apprend au lycée - est un obstacle à nos activités, constitue une idée paralysante qui bloque toutes nos délibérations.

Voilà pourquoi nous ne pouvons pas accepter que la complexité du sujet soit présentée comme un argument contre le commencement des négociations. Ce n'est pas la magnitude et l'ampleur des effets qui leur confèrent plus de complexité.

4. L'absence de propositions concrètes de désarmement nucléaire a aussi été invoquée contre la création d'un groupe de travail. Une simple liste des documents du Comité sur le désarmement nucléaire : CD/4, CD/72, CD/109, CD/134, CD/141, CD/180, CD/181, nous démontre l'inconsistance d'une pareille argumentation. A cela s'ajoutent les innombrables propositions de désarmement nucléaire avancées aux Nations Unies, dont j'aimerais citer celle de l'Inde sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires et celle du Canada sur l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires, présentées également dans le cadre de notre Comité.

C'est pour cela, Monsieur le Président, que la délégation roumaine appuie la proposition avancée par les délégations de l'Inde, du Pakistan et du Mexique sur la nécessité d'adopter une décision formelle du Comité, en séance plénière, sur les initiatives visant la création des groupes de travail sur les questions de l'arrêt des essais et du désarmement nucléaire.

Si, en dépit de toute logique et contrairement aux responsabilités qui lui reviennent, le Comité n'était pas en mesure d'adopter la décision nécessaire pour la

(II. Ialita, Roumanie)

création de ces groupes, la délégation roumaine ne saurait regarder cette question comme close. Nous pensons qu'aucune délégation, ni le Comité dans son ensemble, ne peuvent assumer la responsabilité de procéder à un simple constat d'échec.

Comme le soulignait le distingué représentant du Brésil, l'Ambassadeur de Souza e Silva, notre délégation n'a pas fait un secret du fait que la création d'un groupe de travail n'est pas pour nous un but en soi.

Si le commencement des négociations de désarmement nucléaire est urgent, nécessaire et prioritaire et si la création des groupes de travail ne peut pas être réalisée pour l'instant à cause de connotations qui nous échappent, nous sommes néanmoins convaincus que le règlement intérieur du Comité nous offre la possibilité de trouver d'autres moyens pratiques pour remplir notre mandat. C'est dans cette optique que la délégation roumaine propose la création d'un Sous-Comité ad hoc du Comité chargé des questions nucléaires. La possibilité de la création d'une pareille structure est prévue à l'article 23, chapitre VII du règlement, qui concerne l'organisation des travaux.

Nous aimerions souligner que dans la perspective de la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, il n'est pas concevable que la priorité de principe que le Comité attache au désarmement nucléaire, par l'inclusion de ces thèmes dans son ordre du jour, ne soit pas reflétée d'une manière pratique par la création des structures à même de couvrir efficacement ces questions.

M. Saran (Inde) prend la présidence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : M. l'Ambassadeur Venkateswaran a malheureusement été rappelé pour une affaire particulièrement urgente, mais nous rejoindra très rapidement. Je voudrais en son nom remercier le représentant de la Roumanie, M. l'Ambassadeur Ialita, pour les paroles obligeantes qu'il a adressées à la présidence et en particulier, pour les observations extrêmement flatteuses qu'il a faites au sujet de mon pays.

II. VRHUNEC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un plaisir particuliers de vous féliciter de votre accession aux fonctions de Président du Comité pour le mois de juillet. Vous représentez un pays auquel nous sommes liés par des relations traditionnellement bonnes, amicales et très sincères, fondées sur les intérêts communs du mouvement non aligné. Il n'y a pas de doute que votre expérience et votre habileté diplomatique bien connue donneront une impulsion nouvelle aux travaux du Comité, ce dont nous avons un besoin urgent pour nous permettre d'accomplir des progrès significatifs dans le processus des négociations dans le domaine du désarmement.

Je voudrais aussi féliciter votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Kömives, pour son travail d'une qualité exceptionnelle en tant que Président pour le mois de juin.

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

Je saisis cette occasion pour saluer nos nouveaux collègues, l'Ambassadeur Rodriguez Navarro, du Venezuela; l'Ambassadeur Carasales, de l'Argentine; l'Ambassadeur Jalali, de l'Iran, et l'Ambassadeur Jayakoddy, de Sri Lanka, et pour leur souhaiter un plein succès dans leurs travaux.

En prenant la parole dans le débat d'aujourd'hui, je voudrais faire observer que je ne le fais pas parce que j'ai quelque chose de nouveau et d'important à dire. Comme toutes les délégations membres du Comité, la délégation yougoslave a déjà eu plusieurs fois l'occasion de formuler ses positions fondamentales et de soumettre des propositions correspondantes sur la façon de faire démarrer le processus du désarmement. Nous considérons que le problème ne tient pas à l'absence de propositions ou de suggestions pour permettre au Comité d'accomplir un travail fructueux, mais plutôt au fait que le Comité se trouve dans une situation défavorable parce que, à cause d'un manque de volonté politique chez certains membres d'entreprendre des négociations de fond sur les problèmes inscrits à l'ordre du jour du Comité, celui-ci n'est pas en mesure de s'acquitter de ses principales fonctions et d'exécuter les tâches qui lui reviennent en tant que seul organe multilatéral de négociation dans ce domaine.

Cette fois, je prends la parole tout d'abord pour souligner que la délégation yougoslave s'associe à toutes celles qui ont exprimé leur désapprobation au sujet du fait que le Comité, bien qu'il ait siégé pendant trois ans, ne soit pas parvenu à commencer des négociations de fond sur les deux problèmes les plus importants et les plus urgents que sont l'interdiction complète des essais nucléaires, d'une part, et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, d'autre part. En exprimant notre désapprobation et notre préoccupation devant la situation actuelle, je voudrais insister sur le fait que les arguments contre la création des deux groupes de travail correspondants qui ont été présentés au Comité par les délégations de deux pays membres ne nous ont pas convaincus du bien-fondé de l'opposition de ces pays. Au contraire, nous estimons que ces arguments sont injustifiés, infondés et n'emportent pas la conviction; nous ne saurions donc les accepter.

Pendant les travaux du Comité, le Groupe des 21 a soulevé de nombreuses questions au sujet du désarmement nucléaire. Elles sont, toutefois, restées sans réponse. C'est pourquoi nous nous associons à la demande formulée par l'Inde, que vous avez présentée, Monsieur le Président, dans vos observations, et qui vise à obtenir le plus tôt possible une réponse à ces questions afin de pouvoir créer en commun une plate-forme pour sortir de la situation peu satisfaisante qui existe à l'heure actuelle. Nous le faisons d'autant plus que les pays socialistes d'Europe orientale ont aussi choisi cette voie. La situation actuelle est encore plus inquiétante si l'on tient compte du fait que, ces dernières années, plusieurs déclarations et décisions solennelles ont été faites ou adoptées dans différents forums tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies, selon lesquelles tous les pays sans exception se sont efforcés de faire démarrer des négociations sur le désarmement nucléaire et se sont engagés à le faire. Il est particulièrement significatif que nous ayons tous adopté les décisions de la dixième session extraordinaire, y compris les gouvernements des délégations des deux pays membres du Comité qui s'opposent à la création de groupes de travail. C'est pourquoi nous avons entièrement le droit formel et moral de demander au Comité du désarmement de s'occuper du problème du désarmement nucléaire et d'organiser des négociations appropriées. Cependant, malgré cela, le

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

Comité se trouve toujours bloqué et n'a aucune perspective claire en ce qui concerne l'ouverture de négociations permanentes sur le désarmement nucléaire. Il est donc légitime de poser la question de savoir si le refus d'ouvrir des négociations sur le désarmement nucléaire au Comité signifie que les gouvernements des deux délégations renoncent volontairement aux engagements qu'ils ont assumés au titre du Document final de la session extraordinaire. Cette attitude signifie-t-elle que ces gouvernements ne souhaitent pas le désarmement nucléaire? Si tel était le cas, ce serait extrêmement préoccupant. Néanmoins, nous avons tendance à croire qu'il ne s'agit que d'un incident de parcours car l'obtention, le plus rapidement possible, de résultats concrets positifs dans les travaux du Comité représente l'une des conditions les plus importantes pour préserver la paix, renforcer la sécurité internationale et réaliser une coopération internationale équitable fondée sur la Charte des Nations Unies. Toutefois, cela ne saurait se faire sans déclencher le processus du désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous espérons qu'il y aura un consensus au sujet de la création de groupes de travail qui entameraient des négociations sur une question qui présente une importance tellement considérable pour le destin futur du monde. Dans ces circonstances, j'aimerais souligner, comme nous l'avons fait en plusieurs occasions, que dans le cas contraire ma délégation ne serait pas disposée à accepter quelque responsabilité que ce soit pour l'absence d'une solution à la question du désarmement nucléaire et pour les conséquences que cela entraînerait pour l'ensemble des relations internationales.

On entend souvent dire au Comité et ailleurs que la situation internationale générale n'est pas propice pour l'ouverture de négociations sur le désarmement. Je voudrais faire observer une fois de plus qu'une telle attitude ne saurait être acceptée, comme cela a été très clairement formulé dans la Déclaration de la Conférence des ministres des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi. Les pays non alignés sont d'avis que la situation est exactement l'inverse. Des progrès dans le domaine du désarmement et la prise de mesures réelles de désarmement auraient une influence positive considérable sur l'amélioration des relations internationales et créeraient les conditions nécessaires pour sortir des crises existantes, aussi bien politiques qu'économiques. En l'occurrence, la libération de ressources actuellement dépensées pour des armements et leur réaffectation aux besoins du développement, en particulier pour accélérer celui des pays en développement, seraient particulièrement significatives car elles mettraient fin aux tendances économiques défavorables dans le monde, à la pauvreté, à la faim et à d'autres malheurs, et engendreraient un développement plus stable et plus harmonieux. On nous répète constamment que l'économie mondiale est en crise et que l'inflation ne saurait être arrêtée. Toutefois, il est clair que tant que nous continuerons de dépenser des sommes aussi énormes à des fins aussi improductives que l'armement, on ne pourra s'attendre qu'il soit possible de maîtriser l'inflation et de donner une impulsion plus significative pour sortir l'économie mondiale de la stagnation ou de la stagflation. Le processus du désarmement donnerait une possibilité d'utiliser ces énormes ressources matérielles et intellectuelles non pas pour semer la destruction, mais pour donner une impulsion nouvelle à l'économie mondiale et créer des conditions propices pour entrer dans une nouvelle ère de prospérité pour tous les pays sans exception. C'est la raison pour laquelle il n'existe pas aujourd'hui de tâche plus urgente que celle de déclencher un processus authentique de désarmement, en particulier de désarmement nucléaire.

A cet égard nous apprécions hautement les efforts de ceux des pays membres du Comité qui oeuvrent en faveur du règlement de tels ou tels points particuliers inscrits à l'ordre du jour du Comité. Nous pensons que la tâche accomplie par les groupes de travail va dans la bonne direction et qu'aucun effort ne doit être épargné pour que cette tendance se poursuive.

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

Toutefois, il convient de réfléchir à la façon d'améliorer le travail du Comité et de ses organes. La délégation yougoslave estime que cela peut être fait de deux manières. Premièrement, il faut que les négociations se concentrent sur les questions les plus importantes, qui devraient être abordées aussi concrètement que possible afin de nous permettre d'aboutir, au plus vite, à des textes concertés de conventions appropriées. Le cadre des mandats devrait être adapté à cette tâche, pour empêcher que les négociations ne soient inutilement arrêtées.

Deuxièmement, le temps consacré aux négociations devrait être mieux utilisé et dans une plus large mesure. Nous devrions nous efforcer de réduire autant que possible le nombre des débats de procédure, ainsi que celui des longues discussions et déclarations de caractère général. Nous devrions aussi envisager la possibilité de prolonger la durée de la session, particulièrement en ce qui concerne les groupes de travail, si c'était indispensable dans l'intérêt des négociations. S'il existe vraiment chez tous une volonté politique de mener des négociations de fond en vue d'aboutir au plus tôt à un accord sur telles ou telles questions faisant l'objet des négociations, nous devrions éviter d'interrompre les délibérations des groupes de travail ou de ne les faire travailler que quelques mois par an. Le même critère devrait aussi être décisif pour déterminer la durée des sessions du Comité. Néanmoins, en l'absence d'une volonté de mener d'authentiques négociations, la prolongation de celles-ci ne saurait par elle-même contribuer à un travail plus efficace et fructueux du Comité.

La délégation yougoslave pense que l'application de ces deux méthodes améliorerait les travaux du Comité et des groupes de travail, tant du point de vue de la qualité que de la quantité. Nous sommes prêts à examiner et à adopter toute proposition visant à promouvoir et à accélérer le processus de négociation lorsque tous auront manifesté une volonté politique évidente de mener réellement des négociations de fond. Dans le cas contraire, il serait préférable de ne pas masquer par des réunions sans objet le fait que le Comité ne s'acquitte pas du rôle et des tâches que la communauté mondiale lui a confiés.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Au nom de M. l'Ambassadeur Venkateswaran, je voudrais remercier Son Excellence M. l'Ambassadeur Vrhunec de sa déclaration et des paroles très aimables qu'il a adressées à la Présidence. Je souhaiterais maintenant prendre l'avis du Comité au sujet des consultations officielles qui doivent avoir lieu cet après-midi à 15 h 30 dans la Salle de conférences I. Puisque nous disposons d'un peu de temps, on a suggéré de tenir nos consultations officielles à la fin de la présente séance plénière, dans cette même salle. S'il n'y a pas d'objection, je vais lever la séance plénière et commencer à procéder à des consultations officielles dans cette salle, dans cinq minutes. Cette procédure est-elle acceptable pour les membres du Comité?

Il en est ainsi décidé.

Avant d'ajourner la séance plénière, je voudrais faire une brève annonce au nom du Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques. Le Président de ce groupe tiendra des consultations officielles le 9 juillet, à 9 heures, dans la salle de conférences de l'Unité de Genève du Centre pour le désarmement, sur des questions liées à la définition et à la portée de l'interdiction. Ces consultations

(Le Président)

officieuses n'ont pas un caractère restreint. Le Président voudrait solliciter la participation des délégations des Etats-Unis, de l'Union soviétique, de la Suède, de la Yougoslavie, de l'Inde, du Venezuela et de l'Australie, qui ont présenté des propositions sur ces questions. La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 9 juillet, à 10 h 30.

La séance est levée à 11 h 40.



CD/PV.136  
9 juillet 1981  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT TRENTE-SIXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 9 juillet 1981, à 10 h 30

Président : H. A.P. VENKATESWARAN (Inde)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. SALAH-BEY M. M. MATI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. PFEIFFER M. N. KLINGLER M. H. MÜLLER
<u>Argentine</u> :	M. C. CARSALES M. J.M. OTEGUI Mlle N. NASCIMBENE
<u>Australie</u> :	M. R. STEELE
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U SAW HLAING U NGWE WIN U AUNG THAN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV M. I. SOTIROV M. P. POPTCHEV
<u>Canada</u> :	M. G. SKINNER
<u>Chine</u> :	M. YU MENGJIA M. LIN CHEN E. PAN JUSHENG
<u>Cuba</u> :	M. P.N. MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. A. EL REEDY M. I.A. HASSAN H. N. FAHMY Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C. FLOWERREE M. F.P. DESIIONE Mlle K. CRITTENBERGER Le Colonel R. SCOTT M. J. HISKEL M. K. MIKULAK Le Colonel M. SANCHEZ M. S. WARD M. S. FITZGERALD
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

France : H. de La Gorce  
M. J. de BEAUSSE

Hongrie : H. I. KOMIVES  
H. F. GAJDA  
M. C. GYORFFY  
M. E. SEBOK

Inde : H. A.P. VENKATESWARAN  
H. S. SARAN

Indonésie : H. S. DARUSMAN  
H. F.M. SIDIF  
M. E. SOEPRAPTO  
H. HARYOMATARAM  
M. ACHDIAT

Iran : H. A. JALALI  
H. J. ZAHIRI

Italie : M. V. CORDERO di MONTEZZEMOLO  
M. A. CIARRAPICO  
M. B. CABRAS  
H. E. di GIOVANNI

Japon : M. YOSHIO OKAWA  
H. M. TAKAHASHI  
M. K. TANAKA

Kenya :

Maroc : H. H. CHRAIBI  
M. M. ARRASSEN

Mexique : H. A. GARCIA ROBLES  
H. Z. GONZALES y REYNERO

Mongolie : H. D. ERDETBILEG  
H. S.O. BOLD

Nigéria : H. OLU ADENIJI  
H. W.O. AKINSANYA  
H. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. H. AKRAM

Pays-Bas : M. R.H. FEIN  
M. H. WAGENMAKERS

Pérou : H. A. THORNBERRY

Pologne : H. B. SUJKA  
M. J. CIALOWICZ

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE Mme H. HOPPE
<u>Roumanie</u> :	M. M. MALITA M. T. MELESCANU M. O. IONESCO
<u>Royaume-Uni</u> :	Sir Antony ACLAND M. D. SUTHERHAYES M. N. MARSHALL
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.H.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	Mme I. THORSSON M. C. LIDGARD M. L. NORBERG M. G. EKHOLM H. J. LUNDIN M. H. BERGLUND M. S. ERIKSSON M. G. ANDERSSON Mme I. SUNDBERG
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. P. LUKES
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. V.M. GANJA M. V.F. PRYAKHINE H. M.M. IPPOLITOV M. T.F. DMITRITCHIEV Mme L.V. GRATCHIKOVA M. V.F. KOULECHOV
<u>Venezuela</u> :	M. RODRIGUEZ NAVARRO M. O.A. AGUILAR M. H. ARTEAGA
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC
<u>Zaire</u> :	M. O. GNOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

(Le Président)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le Comité poursuit aujourd'hui l'examen du point 5 de son ordre du jour, "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques", mais naturellement, les membres qui le souhaitent sont libres de faire des déclarations sur tout sujet se rapportant aux travaux du Comité, conformément à l'article 30 du Règlement intérieur.

Permettez-moi de saluer la présence parmi nous aujourd'hui de Sir Antony Acland, Sous-Secrétaire adjoint aux affaires étrangères du Royaume-Uni, qui est notamment responsable de la politique britannique en ce qui concerne le Comité du désarmement. Sir Antony Acland a une vaste expérience diplomatique, ayant été en poste à l'ONU à New-York et Genève. Il a été chef de cabinet du Ministre des affaires étrangères de 1972 à 1975 et a été ensuite Ambassadeur du Royaume-Uni au Luxembourg et en Espagne.

M. ONKELINX (Belgique) : Monsieur le Président,

Chaque fois que je prends la parole au sein de ce Comité, je suis tenté par l'idée d'omettre dans la première partie de mon discours les paroles de félicitations à l'adresse du Président en exercice et les paroles de félicitation à l'adresse du Président qui a été dans cette charge le mois qui a précédé. Ces paroles souvent très laudatives occupent souvent la première page de nos discours, tant au Comité que dans les comités de session. C'est peut-être un soutien moral important pour les présidents; cela les aide peut-être à accomplir les tâches ardues qu'ils ont devant eux et j'ai souvent pensé malgré tout que cela occupait beaucoup de temps dans notre Comité. Et, vous ayant parlé avant la réunion, vous m'avez fait part de vos préoccupations concernant la longueur de la liste et j'aurais dû être conforté davantage dans cette idée d'omettre les paroles de félicitation. Mais, vous voyant à la Présidence, Monsieur le Président, je ne puis quand même résister. Ce n'est pas encore cette fois que je romprai avec la tradition et je voudrais très simplement et en termes très brefs surtout vous dire combien je suis heureux de vous voir présider ce moi-ci nos travaux. Depuis que vous êtes avec nous dans ce Comité, vous vous êtes immédiatement imposé par votre allant, par votre compétence, par votre humeur aussi, et je suis persuadé que vous accomplirez votre tâche à la perfection. Vous représentez en plus un pays qui, grâce à des dirigeants éminents, a toujours joué un rôle remarquable dans les relations internationales de l'après-guerre et plus particulièrement dans le domaine qui nous occupe, dans celui de la sécurité et du désarmement. Et, puisque je n'ai pas voulu rompre avec la tradition, j'irai donc jusqu'au bout de cette tradition, en adressant aussi les paroles de remerciement à l'adresse de notre ami, l'Ambassadeur Komives, qui a remarquablement présidé nos travaux durant le dernier mois. Avant d'entamer mon discours, je voudrais aussi saluer la présence dans cette salle de Madame Throsson, que nous écouterons tous très attentivement après que moi-même aurai parlé, et aussi la présence de Sir Antony Acland, le Sous-Secrétaire britannique. Leur présence ici témoigne de l'intérêt que ces deux pays continuent de porter aux travaux de notre Comité.

Monsieur le Président, depuis la reprise de nos travaux pendant cette session d'été, les débats en séance plénière et les activités au sein des organes subsidiaires du Comité du désarmement témoignent de l'importance que de très nombreux pays attachent à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Celle-ci ne constitue certes pas un objectif en soi. Elle devrait être plutôt un moment particulièrement approprié pour que la communauté internationale réfléchisse à l'impact donné par les décisions - notamment en matière de structures - prises par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1978.

(M. Onkelinx, Belgique)

Dans cet exercice de réflexion, l'évaluation des travaux du Comité du désarmement constituera un des éléments les plus importants car il s'agira de s'assurer que l'organe multilatéral de négociation créé il y a plus de 5 ans peut justifier les espoirs qui ont été mis en lui.

Nous devons donc démontrer que notre Comité est en mesure, dans sa composition et avec ses méthodes actuelles, de fournir des résultats concrets en termes de négociation.

Cette capacité du Comité du désarmement est elle-même fonction de plusieurs facteurs dont je voudrais brièvement mettre en relief ceux qui me semblent être les plus importants

- tout d'abord, il s'agit des conditions de la sécurité internationale car le Comité du désarmement ne peut négocier dans un "vacuum" et il est évident, me semble-t-il, qu'un climat international détérioré n'est malheureusement pas propice à la réalisation de progrès importants dans le domaine du désarmement. Nous ne devons cependant pas mésestimer l'impact que des efforts dans ce domaine peuvent avoir sur le rétablissement de la confiance dans les relations internationales;
- ensuite, l'approche multilatérale du désarmement ne peut être distincte de l'évolution des négociations séparées dans une série de domaines prioritaires du désarmement. La Belgique, qui a toujours soutenu le principe de ces deux approches, attend évidemment des Etats qui ont la responsabilité des négociations séparées qu'ils tiennent compte de l'importance primordiale que la communauté internationale que la communauté internationale attache à ces négociations;
- enfin, et surtout dirais-je, le Comité du désarmement sera jugé en fonction de notre volonté commune de progresser là où nous en avons l'opportunité.

Compte tenu de ces facteurs, et conscients du temps limité qui nous est imparti d'ici la deuxième session extraordinaire, je voudrais identifier trois thèmes qui devraient permettre au Comité du désarmement de démontrer que cet organe multilatéral de négociations mérite le rôle central qui lui a été dévolu en 1978.

En identifiant ces thèmes, je n'affirmerai pas qu'ils sont tous prioritaires eu égard aux problèmes que pose la gravité de la course aux armements. J'indique simplement par là qu'il s'agit de questions pour lesquelles des progrès sont possibles et qu'il est important, dans les circonstances actuelles, de ne négliger aucune possibilité de progrès, aussi limitées soient-elles.

Je crois donc que le moment est venu pour que le Comité du désarmement conclue sa négociation relative à l'interdiction des armes radiologiques.

Je pense aussi que d'ici le printemps prochain, le Comité du désarmement devra terminer l'élaboration du programme global de désarmement.

J'espère également que notre Comité réalise d'ici la session extraordinaire des progrès substantiels dans l'élaboration d'une convention d'interdiction des armes chimiques.

Puisque notre programme de travail prévoit que les débats en séance plénière devraient cette semaine traiter notamment de la question des armes radiologiques, c'est à celle-ci que je voudrais consacrer le reste de mon intervention.

(M. Onkelinx, Belgique)

L'intérêt particulier que la Belgique attache à la conclusion d'un traité d'interdiction des armes radiologiques se justifie à plus d'un titre :

- ce serait une manière de démontrer que le mécanisme de négociation que constitue le Comité du désarmement peut fonctionner efficacement;
- ce serait aussi la première fois dans le domaine nucléaire qu'un traité serait négocié avec la participation des cinq puissances nucléaires;
- le fait même d'un accord international dans le domaine du désarmement aurait, compte tenu des circonstances actuelles, une valeur symbolique que nous ne devrions pas nous offrir le luxe de ne pas reconnaître;
- la procédure suivie à l'égard de cette négociation concernant les armes radiologiques s'inscrit par ailleurs dans notre conception des efforts visant à interdire les armes de destruction massive, c'est-à-dire, d'abord identifier ces armes et, ensuite, négocier cas par cas leur interdiction ou leur limitation.

La négociation de la convention sur les armes radiologiques a bien progressé depuis que le Comité a été saisi par les Etats-Unis et l'Union soviétique de leur proposition commune concertée relative aux principaux éléments d'un traité. Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'Ambassadeur Komives, Président du groupe de travail chargé de cette négociation, pour la manière dont il s'acquitte de son importante mission.

Sans doute aurions-nous espéré une conclusion plus rapide de ces travaux, mais nous sommes conscients de l'importance des considérations émises par de nombreuses délégations, considérations qui, par leur fait même, témoignent aussi de l'intérêt que nous attachons tous à la question des armes radiologiques.

Nous disposons maintenant d'un texte récapitulatif basé sur les propositions présentées par le Président du groupe de travail. La Belgique estime que ce document, qui est un amalgame de différentes propositions, devrait constituer la base principale de la poursuite de nos travaux.

La délégation belge est, à cet égard, particulièrement satisfaite de constater que plusieurs suggestions que nous avons eu l'occasion de faire valoir ont été incorporées dans ce texte récapitulatif.

Nous continuerons d'apporter notre contribution à la recherche de solutions aux différents problèmes importants qui n'ont pas encore été réglés.

Parmi ceux-ci je relèverai en particulier :

- le problème de la définition de l'arme radiologique. Celle-ci exclut naturellement le recours à un dispositif explosif nucléaire. Nous comprenons le souci de ceux qui craignent que cette exclusion justifie a contrario une telle utilisation. Cette justification n'entraîne certainement pas dans les intentions des négociateurs bilatéraux, pas plus que ceux-ci ne tenaient sans doute à régler le débat sur la légitimité ou non de l'arme nucléaire.

Ne pourrait-on dès lors concevoir, comme ma délégation le suggérait l'an dernier, que le préambule de la convention rappelle de façon précise l'objectif du désarmement nucléaire ?

(M. Onkelinx, Belgique)

- j'ajouterai que dans la négociation de plusieurs instruments de désarmement, on a souvent eu recours à une technique consistant à incorporer dans la convention un engagement de négocier ultérieurement, soit ce sur quoi on n'avait pas pu se mettre immédiatement d'accord, soit ce qui fait partie d'un objectif plus large de l'entreprise du désarmement. Je citerai à titre d'exemple l'article V du Traité sur le fond des mers, l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que l'article IX de la Convention d'interdiction des armes biologiques.

Nous ne devrions pas négliger ces possibilités de résoudre plusieurs des difficultés que nous connaissons dans la négociation de la convention sur les armes radiologiques.

- une autre question consiste à déterminer si, dans cette convention, nous devons interdire explicitement les attaques délibérées contre des installations nucléaires civiles en vue de provoquer un dégagement de radio-activité. Nous sommes reconnaissants à la Suède d'avoir appelé notre attention sur cette importante question qui fait déjà l'objet en partie notamment de l'article 56 du premier Protocole additionnel aux conventions de Genève. La question posée par la Suède est en soi importante. Elle ajoute aussi au champ d'application du premier Protocole précité. D'autre part, cette question a connu un regain d'actualité à la suite de l'attaque contre un centre de recherche nucléaire iraquien, attaque que le Gouvernement belge a vivement condamnée et qui, bien qu'elle ne rentre pas dans l'objet de la proposition suédoise, aurait pu préfigurer ce que la Suède souhaite interdire spécifiquement dans la convention sur les armes radiologiques.

Déjà, l'an dernier, nous nous demandions si cette question devait trouver sa place dans cette convention ou dans un autre cadre. Nous ne souhaitons pas trancher à ce stade, tant les arguments en présence sont complexes. Ma délégation est toutefois disponible, ici aussi, pour rechercher toute solution qui serait acceptable par l'ensemble des membres du Comité.

Nous devons cependant être conscients du fait que si nous incorporons la proposition suédoise dans la convention sur les armes radiologiques, nous modifierons substantiellement le champ d'application de cette convention et nous soulèverons une série de problèmes, tant d'ordre juridique qu'en ce qui concerne la nécessité d'élaborer une procédure de vérification adéquate. Si nous estimons en revanche que la proposition suédoise figurerait mieux dans un autre cadre, soit dans un instrument complétant les Protocoles additionnels aux conventions de Genève, soit dans un nouvel instrument spécifique, nous devons également être conscients qu'une telle élaboration de la proposition suédoise exigera beaucoup de temps pour qu'elle soit mise en oeuvre et que les questions difficiles qu'elle pose soient résolues. Ne pourrait-on dès lors, en recourant à la technique que j'ai évoquée, établir dans la convention d'interdiction des armes radiologiques, le principe qui est contenu dans la proposition suédoise et en même temps prendre l'engagement de le négocier ultérieurement dans toutes ses implications ?

- Une autre question à laquelle ma délégation attache une importance particulière concerne les utilisations pacifiques des matières radioactives. Nous sommes satisfaits à cet égard de la proposition faite par le Président du groupe de travail concernant l'article V de la convention. Nous constatons en effet que les dispositions, telles qu'elles figurent dans cet article, ne restreignent pas, de quelque manière que ce soit, l'utilisation des matières radioactives telle qu'elle est autorisée par l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cependant, l'article IV du TNP repose sur l'équilibre de deux notions. La première est celle que je viens d'évoquer. La seconde est celle qui concerne les engagements relatifs

(M. Onkelinx, Belgique)

à la promotion de l'utilisation pacifique. La Belgique estime qu'un tel équilibre serait également opportun dans la partie de la convention d'interdiction des armes radiologiques traitant de l'utilisation pacifique des matières radioactives. Elle appuie donc les délégations qui souhaiteraient voir figurer une disposition concernant la promotion de l'utilisation pacifique dans la convention d'interdiction des armes radiologiques. Les précédents existants dans les traités de désarmement, tel le Traité de non-prolifération que je viens de citer ou encore la convention d'interdiction des armes biologiques, devraient nous permettre de trouver un langage approprié.

Voilà, Monsieur le Président, les observations que je souhaitais faire à ce stade de nos travaux. J'espère que ces quelques remarques témoigneront de l'esprit constructif qui anime ma délégation à propos de l'ensemble des questions qui sont soumises à notre Comité. Je vous remercie.

Mme THORSSON (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour les aimables paroles que vous avez eues à mon égard avant-hier. C'est avec le plus grand plaisir que je vous vois à la présidence du Comité pour le mois de juillet. Nous connaissons tous les remarquables qualités dont vous ferez preuve dans l'accomplissement de votre tâche importante et complexe, de même que l'ardeur avec laquelle votre pays défend la cause du désarmement, en particulier dans le domaine nucléaire. Ce mois de juillet 1981 pourrait fort bien rester dans notre mémoire sous le nom d'"été indien", pour reprendre vos propres termes. Il va sans dire que vous pouvez compter sur la coopération et l'appui constants de la délégation suédoise.

Notre délégation remercie aussi cordialement votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur de Hongrie, M. Kömives, pour l'habileté avec laquelle il a ouvert les travaux de notre session d'été. Je tiens par ailleurs à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, les éminents représentants de l'Argentine, de l'Iran, de Sri Lanka et du Venezuela, et je suis persuadée qu'une excellente coopération pourra s'établir entre leurs délégations et la mienne.

Il y a quelques semaines, nous avons entamé la deuxième partie de la session de 1981 du Comité du désarmement, dernière session complète avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Quel bilan pourrions-nous présenter cette fois, en ce qui concerne les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs fixés dans le programme d'action de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ? Y a-t-il quelqu'un d'entre nous, représentants des gouvernements chargés de la responsabilité de négocier sur le plan multilatéral les moyens de réaliser ces objectifs, qui ait quelque raison d'être optimiste sur les perspectives que nous offrent ces quelques semaines d'été, compte tenu des résultats obtenus depuis janvier 1979 ? Les principales puissances militaires, dont dépend, malheureusement, notre réunion, ont-elles réellement la volonté sincère de réaliser avec nous les objectifs qu'elles ont appuyés il y a trois ans ?

J'ai maintes fois posé des questions analogues dans cette assemblée. Jamais elles n'ont été aussi légitimes qu'en cet été 1981.

Depuis la dernière intervention que j'ai prononcée dans ce Comité - c'était le 3 février - il n'y a eu aucun changement favorable dans le domaine du désarmement. C'est l'inverse qui s'est produit. En réponse à ce qu'ils considèrent comme un accroissement menaçant des forces militaires soviétiques, nucléaires et classiques, et afin d'augmenter leur puissance à l'échelle mondiale, les Etats-Unis ont adopté

(Mme Thorsson, Suède)

le plus important budget militaire jamais établi en temps de paix, budget qui doit encore augmenter considérablement au cours des prochaines années. En outre, nous avons suivi avec la plus vive préoccupation la poursuite des débats sur la fabrication de tous les éléments de l'ogive dit à neutrons, arme conçue spécialement pour être utilisée sur le sol européen. Parallèlement, on observe une tendance à se tourner vers de nouveaux domaines, tels que les armes chimiques binaires, les missiles balistiques intercontinentaux mobiles et la guerre dans l'espace extra-atmosphérique à l'aide de missiles antisatellites et antimissiles. Cette évolution fait de cette Terre - la seule que nous ayons - un asile encore plus précaire et plus incertain pour l'homme, si c'est possible. A cela s'ajoute le progrès des nouvelles techniques en quête d'une utilisation, qui sont inexorablement orientées vers la militarisation complète de l'environnement et qui font reculer sans cesse, les frontières physiques et spatiales dans le cadre d'une concurrence insensée pour obtenir la domination militaire universelle.

Dans la crainte de voir son empire s'effondrer, l'une des superpuissances asservit et menace ses voisins et pourrait finir par réduire à néant la détente à laquelle elle était si attachée.

Comme on peut s'y attendre, l'autre superpuissance croit avoir des raisons de minimiser les signes encourageants qui permettraient de croire à une approche plus compréhensive, humaine et humanitaire, envers les problèmes mondiaux, et se lance dans la voie facile, mais stérile et, dans les circonstances actuelles, dangereuse et impossible, de la supériorité militaire.

Ainsi, au moment où nous nous réunissons, on considère que le Traité Salt II est mort, que toutes les négociations bilatérales sur les armements entre les superpuissances sont suspendues et que leur engagement de procéder à des négociations multilatérales est sujet à caution. Certes, il est légitime et même souhaitable pour le monde extérieur qu'un nouveau gouvernement prenne le temps de définir ses politiques. Mais il est difficile de croire que la paralysie d'une année qui a été imposée aux négociations multilatérales, y compris celles sur le désarmement, à la suite de la campagne présidentielle et du changement d'administration aux Etats-Unis, sera finalement profitable à qui que ce soit.

En ce qui concerne les forces nucléaires tactiques européennes, des négociations sérieuses ne sont pas encore en vue en raison des positions et des conditions imposées par les deux parties. Certes, après les premières passes d'armes de l'année dernière, les parties semblent s'orienter vers l'ouverture de négociations officielles "d'ici la fin de l'année" selon les termes du communiqué publié par l'OTAN les 4 et 5 mai. Mais comment ne pas parvenir à la conclusion qu'à ce moment - deux ans après l'importante décision prise par l'OTAN en décembre 1979 - il sera infiniment plus difficile de conclure un accord sur la réduction des forces nucléaires tactiques ? Selon toute probabilité, le programme des SS-20 aura alors atteint une étape où le nombre des missiles dépassera de beaucoup celui de 200 environ au minimum existant actuellement qui est déjà considérable. Dans ces conditions, l'intention exprimée en 1979 d'annuler, grâce à des négociations, le déploiement par l'OTAN de missiles Pershing II et de missiles de croisière se concrétisera-t-elle jamais ?

Le Gouvernement suédois n'a jamais cru que le déploiement simultané de missiles SS-20 et de missiles Pershing et de croisière ait été et soit nécessaire pour maintenir l'équilibre approximatif des forces qui existe en Europe. Il semble au contraire de plus en plus probable qu'il risque d'entraîner une autre série d'erreurs tragiques qui pourraient aboutir, comme dans le passé, à rendre les deux parties plus vulnérables qu'auparavant et à réduire leur sécurité.

(Mme Thorsson, Suède)

En conséquence, nous avons le droit de demander que les négociations relatives aux forces nucléaires tactiques s'engagent sans nouveau délai. Ces négociations devraient avoir pour objet de réduire le nombre rapidement croissant des missiles soviétiques SS-20 de façon assez radicale pour pouvoir éviter le déploiement de nouveaux missiles à moyenne portée dans le cadre de l'OTAN. Elles devraient également viser à limiter les autres systèmes d'armes nucléaires destinés à être utilisés en Europe.

De même, le processus SALT sur les systèmes stratégiques semble confronté à un avenir incertain. Ceux qui auraient pu penser que, somme toute, il était possible d'expédier le Traité SALT II moyennant quelques amendements mineurs pour tenir compte de certains doutes exprimés étaient manifestement dans l'erreur, et le résultat de huit années de négociations ardues sera abandonné pour faire place à de nouvelles approches. En supposant que le processus SALT reprenne malgré tout, ces nouvelles approches pourraient elles-mêmes offrir de nouvelles possibilités. Le bruit a couru que la nouvelle administration des Etats-Unis s'oriente vers des propositions tendant à axer les futurs entretiens stratégiques sur des réductions importantes des armes nucléaires. On voit fréquemment apparaître l'acronyme SART (entretiens sur la réduction des armements stratégiques). Cette approche rappelle apparemment l'initiative entreprise malheureusement sans succès par Carter en 1977, qui s'est heurtée à un refus pur et simple de l'autre partie. Dans la mesure où un effort sérieux est fait pour élaborer une proposition crédible et équilibrée tendant à réduire le nombre des armes nucléaires stratégiques et leurs vecteurs, on peut penser prima facie que c'est là une approche qui devrait être explorée. Dans l'intervalle, je voudrais demander à nouveau aux deux superpuissances de respecter les dispositions du Traité SALT II.

Il y a toute chance pour que la plupart des négociations - multilatérales ou bilatérales - restent suspendues pendant la majeure partie du reste de l'année 1981. Si l'on met à profit cet intervalle pour procéder à une réévaluation constructive - et j'insiste sur le mot "constructive" - des problèmes centraux, sans négliger les intérêts de la communauté internationale, nous n'aurons pas trop perdu dans ce processus. Mais s'il a pour seul résultat un recours unilatéral accru à la puissance militaire dans les relations internationales, l'interruption d'un dialogue multilatéral et bilatéral qui présente une importance vitale et l'abandon d'accords internationaux élaborés à grand peine, nous allons peut-être tous au-devant d'une époque troublée. En conséquence, nous demandons instamment aux Etats-Unis et à l'Union soviétique de faire preuve de modération dans leurs relations internationales et bilatérales afin que ce que nous avons tous contribué à édifier ensemble ne soit pas irrémédiablement perdu.

Dans l'intervalle, le Comité ici réuni fait de son mieux, dans ces circonstances difficiles, pour pouvoir présenter des résultats à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Avec votre permission, Monsieur le Président, je dirai quelques mots pour exposer notre opinion sur ce qui a été réalisé jusqu'à présent et sur les perspectives d'avenir. Il faut pour cela faire le point des travaux accomplis par les groupes de travail spéciaux et évoquer également les groupes de travail non encore créés.

Permettez-moi tout d'abord de formuler quelques observations sur le Groupe de travail spécial chargé de l'élaboration d'un programme global de désarmement. Je présume que sous la direction compétente et efficace de ce vétéran des négociations sur le désarmement qu'est notre collègue et ami, M. l'Ambassadeur Garcia Robles, ce groupe progressera constamment vers l'élaboration d'un projet de programme qui sera soumis à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale

(Mme Thorsson, Suède)

consacrée au désarmement. Certes, il s'attaque à une tâche particulièrement lourde en s'efforçant de grouper dans un ordre logique et acceptable les principaux problèmes de désarmement et de limitation des armements que la communauté internationale a été impuissante à résoudre jusqu'à présent. Nous appuierons tous les efforts réalistes accomplis dans ce domaine, mais nous doutons que l'ingéniosité déployée pour classer par ordre de priorité les problèmes pertinents puisse jamais remplacer la volonté politique de procéder à des négociations multilatérales, volonté qui fait singulièrement défaut à certaines délégations. Nous ne devons épargner aucun effort pour que le Comité se mette d'accord sur un programme global de désarmement, mais nous ferions peut-être bien de laisser le dernier mot, en ce qui concerne certains problèmes centraux, à la session extraordinaire de 1982 sur le désarmement.

En second lieu, je voudrais dire quelques mots des travaux accomplis pour établir des garanties de sécurité dites négatives qui soient acceptables, question qui a pris une importance considérable et qui a retenu l'attention publique dans de nombreuses régions du monde. C'est sans nul doute le cas des pays nordiques, dans lesquels les gouvernements et les parlements ont été amenés à participer aux débats publics intenses qui ont lieu actuellement sur la possibilité de faire de ces pays une zone exempte d'armes nucléaires. Je reviendrai sur cette question à la fin de ma déclaration.

En ce qui concerne le groupe de travail pertinent, il est encourageant de constater que sous l'éminente direction de notre collègue italien, M. le Ministre Ciarrapico, ses travaux sont axés sur l'élaboration d'une formule commune qui pourrait servir de base pour la conclusion d'arrangements efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires. Nous sommes convaincus que seuls des engagements coordonnés et juridiquement contraignants pris par les Etats dotés d'armes nucléaires pourraient donner des garanties satisfaisantes dans l'intérêt véritable des Etats non dotés d'armes nucléaires.

Comme nous l'avons déclaré tant en séance plénière qu'au groupe de travail, nous estimons qu'une formule commune ne constitue pas une fin en elle-même. Pour être acceptable, une telle formule doit amener une amélioration considérable par rapport à la situation actuelle. Les engagements existants des cinq Etats dotés d'armes nucléaires souffrent d'importantes insuffisances. Il y a des différences fondamentales entre ces engagements, ils sont entachés de certaines conditions et limitations, et ils autorisent des interprétations subjectives de la part des Etats dotés d'armes nucléaires. L'effet conjugué de tous ces facteurs est qu'il y a une ambiguïté et une incertitude considérables quant à l'applicabilité des garanties. Comme cela a été souligné par plusieurs délégations, dont la mienne, la discussion au Groupe de travail a montré que les déclarations unilatérales sont surtout formulées pour arranger les Etats dotés d'armes nucléaires et leurs alliés. Ce n'est qu'en deuxième lieu que sont prises en considération les préoccupations qu'ont au sujet de leur sécurité les Etats non dotés d'armes nucléaires qui ne font pas partie des deux blocs militaires. Il y a là un ordre de priorité qui est naturellement inacceptable.

Afin de justifier les conditions et limitations énoncées dans les déclarations unilatérales existantes, on a parlé des préoccupations des Etats dotés d'armes nucléaires en matière de sécurité. Même si l'on peut soutenir que certaines exceptions peuvent être justifiables, compte tenu des incidences de certains arrangements de sécurité nucléaire, il n'y a pas de raison pour que ces exceptions aient une application générale.

En revanche, la grande majorité des Etats non dotés d'armes nucléaires se sont engagés sous une forme juridiquement contraignante à conserver leur statut d'Etats non dotés d'armes nucléaires. Ils ne menacent personne directement ou indirectement, avec des armes nucléaires, et ils ont donc droit par définition à de solides garanties les mettant à l'abri, sans aucune exception, d'un recours ou d'une menace de recours aux armes nucléaires. Leurs préoccupations en matière de sécurité sont au moins aussi valables que celles des Etats dotés d'armes nucléaires. Il ne faut pas oublier non plus qu'ils ne portent pas le lourd fardeau politique et moral qu'est le fait de posséder et de menacer d'utiliser des armes nucléaires.

Malgré les lacunes et les ambiguïtés des garanties existantes, le Gouvernement suédois a interprété ainsi les déclarations des cinq Etats dotés d'armes nucléaires : les Etats qui ne font pas partie des alliances et qui se sont engagés à garder leur statut d'Etats non dotés d'armes nucléaires ne peuvent faire l'objet d'un recours ou d'une menace de recours aux armes nucléaires. Comme le Comité s'en souvient, l'Ambassadeur Lidgard a dit, dans une déclaration prononcée le 16 avril 1981, qu'il nous paraît normal qu'un pays qui n'appartient à aucune alliance et qui ne s'est jamais doté d'armes nucléaires soit couvert sans aucune exception par les garanties unilatérales des Etats dotés d'armes nucléaires. M. Lidgard a profité de l'occasion pour demander aux représentants de ces Etats de confirmer que la façon dont nous comprenons leurs garanties respectives est correcte. Nous n'avons jusqu'ici reçu aucune réponse. C'est pourquoi je répète notre question et demande aux Etats dotés d'armes nucléaires de nous donner rapidement la confirmation que nous avons demandée.

J'aborde maintenant, Monsieur le Président, la question de la convention proposée interdisant les armes radiologiques, qui fait l'objet de négociations au troisième groupe de travail, présidé par mon vieil ami et collègue l'Ambassadeur Kõmives. Il y a là un exemple évident de l'importance limitée que les superpuissances semblent accorder au Comité du désarmement. Alors qu'elles ont constamment refusé, pendant des années, d'engager des négociations multilatérales sur un traité d'interdiction complète des essais, et qu'elles ne sont prêtes à accepter que des activités de négociations limitées dans le domaine des armes chimiques, deux domaines qui préoccupent au plus haut point la plupart des peuples et des nations du monde, elles n'ont pas hésité à saisir le Comité d'un projet de traité sur les armes radiologiques dont il a été montré de façon convaincante, durant nos négociations, qu'il était totalement dépourvu de substance. Je suis convaincue que le Comité a commis une erreur en acceptant d'inscrire cette question à son ordre du jour, au détriment de questions plus urgentes.

Afin de donner un contenu utile au projet de convention sur les armes radiologiques, le Gouvernement suédois a proposé que cette convention interdise toute attaque contre des installations nucléaires, qui libérerait la radioactivité contenue dans ces installations au détriment des populations vivant au voisinage et de leur environnement. En dehors des explosions nucléaires, qui sont expressément exclues du projet de traité, une telle attaque semble être en réalité la seule façon crédible de mener une guerre radiologique. Nous croyons fermement qu'une interdiction de ce genre devrait être ajoutée au projet, et nous sommes grandement encouragés par le soutien qu'a reçu notre proposition. Est-il besoin de le dire, l'événement alarmant survenu il y a seulement un mois, événement qui a montré une méfiance scandaleuse pour les efforts de non-prolifération de la communauté internationale et a été si vivement condamné dans ce Comité, devrait convaincre tout esprit rationnel que les rédacteurs originaux de la convention proposée feraient bien d'écouter plus attentivement les

(Mme Thorsson, Suède)

arguments avancés pour le justifier. En l'état actuel des choses, nous avons de graves doutes quant à l'utilité d'aller de l'avant avec le texte déficient que nous ont initialement fourni les Etats-Unis et l'Union soviétique, car nous ne pensons pas que cela réhaussera la crédibilité déjà ébranlée du Comité du désarmement.

Je voudrais enfin, dans cette partie de ma déclaration, faire quelques observations sur l'éternelle question de l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques, qui fait l'objet de négociations au quatrième Groupe de travail spécial, sous la présidence de la Suède. Les débats du Comité ont à notre avis confirmé le consensus politique existant sur la nécessité d'une convention efficace de ce genre. Depuis l'été dernier, le Groupe de travail a mené un effort intense, et les contributions actives et constructives des délégations ont créé un fort élan vers une convention sur les armes chimiques. Il est maintenant essentiel de maintenir et de renforcer cet élan.

Je voudrais ici évoquer brièvement un aspect de la question qui revêt une importance particulière pour la délégation suédoise, à savoir notre proposition concernant la capacité de guerre chimique, c'est-à-dire la capacité d'utiliser des armes chimiques. Cette proposition a recueilli un soutien appréciable au Comité, et malgré certaines objections, nul ne conteste vraiment qu'il serait avantageux d'élargir la portée d'une convention sur les armes chimiques de la façon que nous avons suggéré. Nous reconnaissons pleinement pour notre part les préoccupations de ceux qui ont formulé des réserves au sujet de notre proposition, en particulier sur les questions de vérification. Dans l'ensemble, nous ne sommes pas en conflit avec ceux qui préconisent actuellement la conception "classique", plus restrictive. En fait, nous pensons avec eux qu'une interdiction générale et vérifiable de la fabrication et du stockage d'armes chimiques de tous types serait en elle-même un résultat important. Mais, cela n'enlève rien au fait qu'il y aurait manifestement avantage à en élargir la portée afin de combler des lacunes qui sinon permettraient de maintenir une "capacité de guerre chimique". Un tel élargissement accroîtrait la confiance entre les parties à une convention qui doit résoudre le problème d'une vérification efficace des stipulations dans le cadre d'un instrument obéissant à une conception "classique" de la portée.

Je souhaite profiter de cette occasion pour appeler l'attention du Comité sur la nouvelle explication que la délégation suédoise a donnée au Groupe de travail concernant notre proposition sur la capacité de guerre chimique. Nous avons fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire que l'interdiction de la planification, de l'organisation et de la formation en vue de l'emploi des armes chimiques entre immédiatement en vigueur. La destruction des stocks d'armes chimiques prendra longtemps, peut-être 10 ans. Tant que les stocks existent, on peut s'attendre à ce que les parties à la convention soutiennent qu'elles ont besoin d'une capacité de repréailles pour répondre à une attaque chimique. Mais une fois que tous les stocks auront été détruits, il ne pourra y avoir de justification pour maintenir une telle capacité. Pour répondre à cette préoccupation, la délégation suédoise a proposé au Groupe de travail que l'interdiction de certaines activités telles que la planification, l'organisation et la formation prenne effet à un stade ultérieur, mais au plus tard 10 ans après l'entrée en vigueur de la convention elle-même.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet des groupes de travail spéciaux qui malheureusement n'existent pas encore, en particulier celui sur une interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

(Mme Thorsson, Suède)

Malgré notre réticence à discuter l'insuffisant projet de convention américano-soviétique sur l'interdiction des armes radiologiques, nous nous sommes généreusement engagés dans des négociations pour répondre aux souhaits de ces deux puissances. Il y a quelques minutes, j'ai exprimé notre déception profonde devant la ferme résistance des auteurs du projet initial à l'égard de propositions solides et bien fondées visant à améliorer ce projet et à lui donner plus de sens.

Si nous avions espéré obtenir une concession correspondante de la part des superpuissances, particulièrement concernant la réunion d'un groupe de travail sur un traité d'interdiction complète des essais, il est manifeste que nous nous sommes trompés. Elles ne sont pas prêtes à des concessions mutuelles. Alors que nous sommes disposés à des arrangements et à des compromis, les délégations de certains Etats dotés d'armes nucléaires se refusent toujours à prendre part à des négociations multilatérales sur le point de l'ordre du jour qui a la priorité la plus élevée, ne tenant pas compte de leurs propres votes à l'Assemblée générale, en faveur d'une telle démarche, ni des appels répétés et des demandes formulées dans ce comité, et alléguant l'insuccès de leurs négociations trilatérales. Nous ne comprenons pas les raisons de leur refus. N'aiment-elles pas la procédure de négociation multilatérale qu'elles ont elles-mêmes approuvée par un vote à l'Assemblée générale, la craignent-elles, s'en méfient-elles ? De toute façon, Monsieur le Président, je pense que nous n'allons pas oublier la leçon que cette affaire nous a donnée. Et nous reviendrons sur cette question autant de fois qu'il faudra. Pour le moment, j'associe pleinement et fermement la délégation suédoise à la position du Groupe des 21, à propos de laquelle, si je ne me trompe, nous aurons ce matin davantage de précisions de la bouche du porte-parole du Groupe, le distingué représentant du Brésil. Les parties à ces négociations trilatérales qui n'ont pas abouti feraient mieux de se préparer à être durement critiquées pour leur échec à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En ce qui concerne l'autre groupe de travail qui n'a pas été constitué, celui sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, la délégation suédoise s'associe non moins fermement à la position prise par le Groupe des 21.

Monsieur le Président, avant de conclure, je dois dire quelques mots sur une menace de plus en plus grande pour notre existence quotidienne et nos efforts visant à mettre fin à une militarisation croissante de cette même existence. La possibilité d'une poursuite de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, qui offre l'horrificante perspective d'une accélération désastreuse de la course aux armements, et qui nous a été amplement démontrée récemment, était l'une des questions soulevées dans la brève déclaration que j'ai faite devant ce Comité le 24 avril dernier.

La préoccupation de la délégation suédoise et avec elle d'autres délégations est toujours aussi vive. La question de l'utilisation de l'espace à des fins militaires n'est pas actuellement à l'ordre du jour du Comité du désarmement, mais il nous semble nécessaire que la communauté du désarmement trouve le moyen de l'inscrire résolument à son ordre du jour, et ce dans les plus brefs délais. La délégation suédoise espère que ce sera possible à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, où il est inévitable que la question se pose.

(Mme Thorsson, Suède)

Monsieur le Président, tout en regrettant profondément que les négociations officielles sur le désarmement, dont le succès est tellement vital, n'aient donné jusqu'ici que de maigres résultats - nous en savons d'ailleurs la cause -, je constate l'apparition d'un autre phénomène auquel nous, qui représentons des gouvernements de toutes les régions du monde, devrions accorder beaucoup d'attention.

La poursuite et l'intensification de la course aux armements a créé un mouvement populaire de résistance, qui gagne manifestement du terrain en Europe occidentale, y compris les pays nordiques, en fait partout où un libre débat sur des questions de vie et de mort est possible. De plus en plus de gens se refusent à être entraînés dans ce qui est à leurs yeux un conflit entre les superpuissances. Pour eux, la course aux armements, au lieu d'être un problème de dissuasion, d'équilibre militaire, d'infériorité ou de supériorité, est devenue un problème de survie.

Je voudrais citer ici un article paru dans l'International Herald Tribune il y a quelques semaines, sous la plume du penseur et écrivain britannique bien connu Wayland Young, et intitulé "On the New Wave of Disarmament". L'auteur se rappelle l'époque de la fin des années 1950 et du début des années 1960, qui avait vu un mouvement de protestation populaire contre les armes nucléaires. Dans l'une des nombreuses manifestations organisées en Angleterre, parmi les nombreux porteurs de calicots à l'aspect très officiel, il y avait une jeune personne qui portait une petite pancarte sur laquelle était écrit : "Caroline says No". La réaction immédiate de l'auteur fut : "Les états-majors et les cabinets du monde entier devraient toujours se souvenir de Caroline". Les états-majors et les cabinets n'ont pas été si raisonnables : ils l'ont oubliée. Il se pourrait bien que la nouvelle vague de désarmement soit le résultat de cet oubli. Si l'on veut remettre les choses d'aplomb, conclut Wayland Young, il faut une réflexion plus intense, dans et parmi les gouvernements, qu'on ne le réalise probablement encore, y compris un nouveau regard sur des questions qui ont été vivement débattues il y a 20 ans mais qu'on a oubliées depuis.

Monsieur le Président, il n'y a pas que Caroline, il n'y a pas que l'homme de la rue, il n'y a pas que le grand public concerné, qui refusent de dire oui plus longtemps, qui même, en fait, aient commencé de dire non. Parmi la multitude qui demande une solution au problème dans lequel nous sommes actuellement enfermés, problème que la course aux armements a créé et aggravé, parmi tous ceux qui recherchent les moyens de lui donner force politique figurent d'éminents savants et diplomates. L'historien diplomatique américain bien connu George F. Kennan, dont on ne peut dire que la façon dont raisonnent les Soviétiques ne lui est pas familière, a chaudement défendu, dans une déclaration faite il y a quelques semaines, une nouvelle approche du problème de la course aux armements nucléaires. Devant l'absurde redondance et la capacité de surdestruction des systèmes d'armes nucléaires actuels - selon lui, tout ce qui dépasse 20 % des arsenaux existants représente une surdestruction dont les dimensions défient l'entendement -, il aimerait voir le Président Reagan proposer au Gouvernement soviétique, pour commencer, une réduction immédiate et générale de 50 % de ces arsenaux par les deux superpuissances, affectant également toutes les formes d'armement nucléaire, tout cela étant contrôlé par les moyens nationaux de vérification dont disposent maintenant les deux puissances.

M. Kennan ne nie pas la réalité des risques encourus. Mais, déclare-t-il, "est-il possible de concevoir des dangers plus grands que ceux qui nous attendent au bout de la trajectoire mortelle sur laquelle nous sommes aujourd'hui lancés ?"

(Mme Thorsson, Suède)

Grâce au libre accès du reste du monde au débat public qui s'est installé aux Etats-Unis, nous savons que la voix de M. Kennan n'est pas isolée dans son pays. On pourrait citer des centaines de déclarations, d'articles, de débats convaincants visant le même objectif : que nous brisions le cercle vicieux dans lequel nous sommes actuellement enfermés. C'est la même chose en Europe occidentale. Qu'en est-il de l'autre côté ? Nous entendons là-bas les nombreuses propositions de désarmement formulées par le Président Brejnev. Il est évident que la passivité publique, depuis janvier 1981, de l'administration américaine actuelle en matière de limitation des armements et de désarmement a, aux yeux de l'opinion publique mondiale concernée, donné aux propositions soviétiques un relief particulier. Ce n'est pas en accueillant ces propositions par l'indifférence qu'on en a diminué le relief pour cette même opinion publique.

Mais pourquoi, après tout, ne pas tester leur sérieux ? Comme un autre chroniqueur de l'International Herald Tribune l'écrivait il y a un mois, "nul ne connaît mieux les souffrances que la guerre amène que ceux qui vivent dans les régions européennes de l'Union soviétique".

Le fait est qu'il y a une nouvelle vague de désarmement en Europe, qui grossit chaque semaine. C'est à mon avis une grave erreur, psychologiquement et politiquement, de condamner ce mouvement, comme l'ont fait plusieurs hommes d'Etat et responsables militaires bien connus, et de n'y voir qu'une nouvelle vague de "neutralisme", si peu réalistes et si irrationnels que les arguments avancés et les slogans agités puissent être quelquefois. La façon de réagir de ces commentateurs est naturellement un signe de l'inquiétude que ces faits leur inspirent, mais elle semble aussi indiquer qu'ils n'ont pas bien compris de quoi il s'agissait. En voici un exemple : un haut responsable militaire de l'OTAN a déclaré au cours d'un entretien accordé il y a quelques semaines que "nous assistons de nouveau à des manifestations antinucléaires, dont nous avons espéré qu'elles appartenaient désormais au passé". Et il a ajouté que "les peuples de ces nations doivent ... être prêts à faire des sacrifices pour leur sécurité".

Ce que les peuples de ces nations, et bien d'autres aussi, sont en train de préparer, c'est un appel à leurs responsables pour qu'ils se rappellent le premier paragraphe du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, adopté par la communauté mondiale il y a trois ans, et dont il faut citer les phrases suivantes :

"Depuis longtemps, les Etats cherchent à assurer leur sécurité par la possession d'armes."

"Mais de nos jours l'accumulation d'armes constitue plus une menace qu'une protection pour l'avenir de l'humanité."

"Le moment est donc venu ... de chercher la sécurité dans le désarmement."

La nouvelle vague de désarmement, Monsieur le Président, signifie que les peuples ont tenu pour acquis ce sur quoi les dirigeants mondiaux s'étaient mis d'accord il y a trois ans. Cette vague qui grossit, est-ce le signe que l'idée de désarmement est mûre ? Espérons-le. En tout cas, c'est un avertissement à prendre très au sérieux par chacun de nous, et particulièrement par certains d'entre nous.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie Mme Inga Thorsson de sa déclaration et des mots aimables qu'elle a adressés au Président. Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais corriger un oubli de ma part et remercier sincèrement l'Ambassadeur Onkelinx des sentiments fort aimables qu'il a exprimés envers celui qui m'a précédé à la présidence et **envers moi-même**.

M. KOIHVES (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, laissez-moi vous féliciter pour votre accession au poste important de Président pour le mois de juillet. Avec mes meilleurs vœux, je vous offre l'entière coopération de la délégation hongroise. Par ailleurs, je tiens à souhaiter la bienvenue et bonne chance dans notre activité commune et responsable à notre nouveau et distingué collègue, M. l'Ambassadeur Rodriguez Navarro, qui représente le Venezuela. Je souhaite aussi la bienvenue aux distingués Sous-Secrétaires de la Suède et du Royaume-Uni, Mme Thorsson et Sir Anthony Acland. Bien que le Comité aborde aujourd'hui l'examen du point 5, intitulé "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques", j'aimerais d'abord évoquer brièvement certaines questions liées aux points 1 et 2 de l'ordre du jour.

De nombreuses délégations ont souligné la responsabilité du Comité, en tant que forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement, en ce qui concerne la situation alarmante actuelle, caractérisée par l'accroissement des risques de guerre nucléaire. Les raisons de cette situation sont bien connues : la décision prise par l'OTAN de rechercher la supériorité militaire, la doctrine dite de la guerre nucléaire limitée, la décision de déployer en Europe occidentale des missiles nucléaires à moyenne portée et, permettez-moi d'ajouter, le danger constant d'un holocauste nucléaire résultant d'une défaillance technique ou d'une erreur humaine.

La semaine dernière, nous avons tous entendu une déclaration émouvante du chef de la délégation soviétique sur les conséquences terrifiantes d'une guerre nucléaire, y compris dans sa version dite limitée. Quant au prétexte invoqué par les Etats-Unis et leurs alliés pour justifier leur effort en vue d'obtenir la supériorité militaire, sa vanité a été maintes fois démontrée tant ici au Comité qu'en d'autres instances. Dans les numéros des 4 et 5 juillet de l'International Herald Tribune, M. Stephen Cohen, Professeur de science politique à l'Université de Princeton et membre de l'American Committee on East-West Accord, s'est joint à de nombreux autres pour critiquer la ligne politique actuelle de l'Administration des Etats-Unis et préciser la cause réelle des tensions dont souffre le monde aujourd'hui, ainsi que les motifs qui inspirent véritablement Washington dans sa précipitation pour prendre la tête d'une nouvelle course aux armements. "La crise, écrit M. S. Cohen, existait bien avant 1979, et les Etats-Unis y ont fortement contribué par la violation de promesses de détente faites à Moscou - par exemple, la promesse du statut de la nation la plus favorisée en matière de commerce et de crédits, celle relative à la ratification de SALT II, et celle relative à la mise en oeuvre d'une politique impartiale à l'égard de la Chine". "Cette cause sous-jacente poursuit l'auteur, intuitivement comprise mais presque jamais énoncée, est la question de la parité politique et non militaire, ou ce que l'on peut appeler le principe de parité". Et il continue ainsi : "Intoxiqués par 64 années d'antisoviétisme et par le fait que pendant longtemps leur pays a été la seule superpuissance, de nombreux dirigeants des Etats-Unis et de larges couches de l'opinion publique persistent à considérer l'Union soviétique comme essentiellement "athée", comme "terroriste" et comme une "force perverse" dépourvue de tout statut politique réel et de toute légitimité dans le monde ... Mais c'est ce refus de concéder la parité politique qui sans cesse fait reculer la diplomatie des Etats-Unis devant des politiques militaristes, de même que l'acceptation de l'impératif de la parité militaire recule devant la chimère de la supériorité et que les épisodes de détente font place à la guerre froide."

(H. Komives, Hongrie)

Voilà où le bât blesse chez les Américains.

Dans les dangereuses circonstances actuelles, la tâche la plus importante est d'empêcher que n'éclate une guerre nucléaire et de maîtriser la course aux armements en général et la course aux armements nucléaires en particulier. Ces objectifs élevés nécessitent des négociations. A l'époque nucléaire, sous la menace d'un holocauste nucléaire qui pourrait mener à l'élimination de l'humanité et de la civilisation des hommes, il n'est pas d'autre méthode pour résoudre les problèmes, si aigus et complexes soient-ils.

A cet égard, le peuple, le gouvernement et le parlement hongrois attachent une importance particulière à l'Appel du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques aux parlements et aux peuples du monde. A la réunion du 25 juin, de l'Assemblée nationale hongroise, le Président de l'Assemblée a dit ce qui suit : "l'Assemblée nationale hongroise déclare qu'elle approuve et appuie les initiatives soviétiques de paix. Elle est convaincue que, grâce aux efforts des peuples et aux actions efficaces de toutes les forces pacifiques et raisonnables, il est possible d'éviter les dangers qui menacent la paix et la sécurité de l'humanité. Fidèle à son attitude de toujours, la République populaire hongroise participera à ces initiatives et se déclare prête à contribuer à leur réalisation".

Les trois principes visant à la prévention d'une guerre nucléaire et à la maîtrise de la course aux armements nucléaires pourraient s'énoncer comme suit : Arrêt de la mise au point d'armes nucléaires, arrêt des essais d'armes nucléaires et arrêt du déploiement des armes nucléaires. Ma délégation partage l'opinion exprimée par nombre de délégations, à savoir que le Comité de désarmement devrait entamer des négociations de fond sur ces questions vitales si le Comité, ou plus précisément, chacun de ses membres, adhère véritablement au consensus qui s'est dégagé lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, tel qu'il est énoncé au paragraphe 50 du Document final de cette session.

Il n'est nul besoin d'expliquer en détail l'importance qu'aurait l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires du point de vue de la maîtrise de la course aux armements nucléaires, du renforcement du régime du TNP et de l'amélioration du climat politique international. La délégation hongroise est favorable à la création d'un groupe de travail spécial auquel participeraient tous les Etats dotés d'armes nucléaires en vue de l'élaboration et de l'adoption d'un traité sur l'interdiction complète des essais, également avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

Les négociations sur l'interdiction complète des essais seraient grandement et très favorablement influencées si tous les Etats dotés d'armes nucléaires s'imposaient un moratoire d'une année. Comme beaucoup d'autres, la délégation hongroise estime très important que reprennent les négociations trilatérales, interrompues par les parties occidentales en novembre 1980.

S'agissant de l'interdiction complète des essais, ma délégation attache beaucoup d'importance aux travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, auxquels un expert hongrois a pris une part active. Les résultats des travaux des experts ont déjà fourni des bases considérables pour la création d'un système international d'échange de données sismiques dans le cadre d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

(M. Kóivés, Hongrie)

En ce qui concerne le point 2 de l'ordre du jour : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", la délégation hongroise partage l'opinion exprimée par de nombreuses délégations à savoir que des négociations sur ces questions constituent le meilleur moyen de maîtriser la course aux armements nucléaires et d'éliminer le danger d'une guerre nucléaire. En 1979, ayant présent à l'esprit cet objectif élevé, les délégations d'un groupe de pays socialistes ont déjà présenté le document bien connu CD/4, qui contient des propositions visant à faciliter l'ouverture la plus rapide possible de négociations sur le désarmement nucléaire. Pour parler franchement, le Comité a perdu plus de deux ans en raison de l'opposition de quelques pays occidentaux qui ont empêché le Comité d'entamer des négociations de fond sur cette question d'une importance vitale.

Et voici maintenant que certains pays occidentaux opposent le même refus à un groupe de travail spécial sur le point 2 de l'ordre du jour. La délégation hongroise est favorable à la création d'un groupe de travail spécial sur le désarmement nucléaire, mais en même temps, elle est disposée à examiner toutes autres idées constructives concernant des négociations multilatérales sur cette question. Dans cet esprit, elle attend avec beaucoup d'intérêt les propositions qui seront présentées aujourd'hui par le distingué représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Herder, et elle exprime l'espoir que ces propositions pourront faciliter les travaux futurs du Comité concernant cette très importante question. La participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires au processus visant à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire demeure une condition préalable à des négociations significatives.

L'URSS et les Etats-Unis ont des responsabilités particulières dans le domaine de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Le Gouvernement hongrois s'est félicité de la signature de l'Accord SALT II, dont la ratification a été ajournée sine die par les Etats-Unis.

La Hongrie est favorable à la reprise aussi rapide que possible des négociations SALT, et attache beaucoup d'importance à l'entrée en vigueur de l'Accord SALT II.

On sait que l'Union soviétique a demandé la reprise rapide des négociations SALT et la poursuite des pourparlers ou l'ouverture d'autres pourparlers avec les Etats-Unis sur des questions de désarmement nucléaires. Mais il semble que certains hauts responsables américains ne soient pas encore en humeur de négocier. Abstraction faite des longs retards qu'ils ont provoqués dans ces pourparlers, ils ont adopté et poursuivent résolument une tactique du donnant-donnant, qui se ramène en fait à une condition arbitraire : ou bien l'Union soviétique se plie aux caprices de Washington ou il n'y aura pas de pourparlers. Cette tactique, qui a été longuement et très défavorablement commentée dans la presse mondiale, préoccupe à juste titre la communauté internationale, en particulier maintenant que la situation globale s'est détériorée. C'est précisément en raison des tensions croissantes que les pourparlers sur la limitation des armements nucléaires devraient être repris dès que possible et non retardés pour des raisons spécieuses. Les Etats socialistes, y compris l'Union soviétique, et les pays non alignés, comme le montre la déclaration faite cette année même, par les Ministres des Affaires étrangères de ces pays, à New Delhi, croient fermement que les tensions accrues que connaît le monde aujourd'hui exigent, plus que jamais auparavant, la reprise à bref délai d'un dialogue constructif entre l'URSS et les Etats-Unis sur les questions en cause.

(L. Kömives, Hongrie)

La délégation a déjà fait savoir qu'elle était favorable à la création de deux groupes de travail sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour. D'utiles suggestions ont été formulées par le Groupe des pays socialistes et par le Groupe des 21 en ce qui concerne les mandats éventuels de ces groupes de travail. Ces propositions exigent un examen sérieux et une décision appropriée.

La délégation hongroise attache beaucoup d'importance à la prévention de la dissémination géographique des armes nucléaires. C'est la délégation hongroise qui, au nom de 16 délégations, a présenté un projet de résolution sur cette question à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce projet de résolution a été adopté à une écrasante majorité. La résolution 35/156 C prie le Comité d'engager sans tarder des consultations en vue de l'élaboration d'un accord international sur la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des États où il n'y en a pas à l'heure actuelle. Malheureusement, le Comité du désarmement n'a pas encore répondu à cette résolution de façon appropriée malgré l'importance et l'urgence croissantes de cette question.

J'aimerais maintenant en venir au point 5 de l'ordre du jour du Comité, intitulé "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques".

Comme les membres du Comité s'en souviendront, c'est la délégation de l'Union soviétique qui, en 1975, a présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies une proposition et un projet d'accord international visant à interdire de façon efficace les nouveaux types d'armes de destruction massive. L'importance et l'urgence de cette question apparaissaient clairement au paragraphe 77 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, où il était dit : "Afin de contribuer à empêcher la course qualitative aux armements et faire en sorte que les progrès scientifiques et techniques puissent finalement n'être utilisés qu'à des fins pacifiques, des mesures efficaces devraient être prises pour prévenir l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive fondés sur de nouveaux principes et progrès scientifiques et pour écarter le danger qu'ils représentent. Des efforts visant à l'interdiction de ces nouveaux types et nouveaux systèmes d'armes de destruction massive devraient être mis en oeuvre de manière appropriée."

La délégation hongroise demeure convaincue que la meilleure façon de traiter ces questions, du point de vue institutionnel, serait la création d'un groupe de travail spécial d'experts gouvernementaux, proposée par la délégation soviétique au début de 1978, et que l'adoption d'une approche globale sous la forme d'un accord général complété par des accords individuels concernant des types particuliers de nouvelles armes de destruction massive serait le meilleur moyen d'empêcher l'apparition de nouvelles armes de destruction massive.

A sa dernière session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution (35/149) dans laquelle elle prie le Comité : "... compte tenu de ses priorités actuelles, de poursuivre, avec la participation d'experts gouvernementaux qualifiés, les négociations ayant pour objet d'élaborer un projet d'accord général sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, et de rédiger le texte d'accords possibles sur certains types d'armes de ce genre."

Malheureusement, le Comité du désarmement s'est trouvé dans l'impossibilité de traiter comme il conviendrait ces questions, en raison de la mauvaise volonté manifestée par certains pays. Les délégations de ces pays considèrent le problème

(II. Körmives, Hongrie)

des nouvelles armes de destruction massive soit comme inexistant, soit comme dépourvu de tout intérêt, dans l'immédiat, malgré les articles de presse relatifs à la mise au point de nouvelles armes de destruction massive. A ce propos, je mentionnerai seulement la question des armes à neutrons. La réactivation des plans visant à la fabrication et au déploiement d'armes à neutrons en Europe occidentale donne une importance et une urgence spéciales à cette question. Dans ces circonstances, l'importance et l'urgence du projet de traité concernant l'interdiction des armes à neutrons, présenté déjà en 1978 par l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, et de souligner son caractère d'actualité devraient être davantage reconnues.

Animée du désir de favoriser un examen approfondi des questions liées à celle de l'interdiction des nouveaux types d'armes de destruction massive, et tenant compte des diverses approches concernant les aspects institutionnels, ainsi que de la conception de base quant au fond de la question, la délégation hongroise a proposé dans le document CD/174 que le Comité tienne des réunions officielles avec la participation d'experts sur l'interdiction des nouvelles armes de destruction massive.

A sa 133<sup>ème</sup> séance, le 30 juin, le Comité du désarmement a adopté une décision, dont les termes sont les suivants : "Le Comité décide de tenir des réunions officielles consacrées au point 5 : Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes. (.....), le nombre de ces réunions officielles ainsi que leurs dates seront annoncées par le Président après consultation avec les membres du Comité". Depuis, le Président du Comité a annoncé que les deux réunions officielles sur cette question se tiendraient les 27 et 31 juillet.

Au nom de la délégation hongroise, j'aimerais adresser nos remerciements aux délégations qui ont appuyé cette modeste initiative de la Hongrie, et aussi exprimer l'espoir que de nombreuses délégations soient assistées par des experts lorsque, dans le cadre de consultations officielles, le Comité traitera cette importante question. Ces réunions officielles offrent à chaque délégation une occasion spéciale de s'exprimer sur les questions liées à l'interdiction des nouvelles armes de destruction massive.

La délégation hongroise est persuadée que les réunions officielles du Comité du désarmement sur cette question constitueront un pas en avant dans l'exercice des responsabilités qui lui ont été assignées relativement à l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Hongrie de sa déclaration et de ses aimables paroles à l'adresse de la Présidence.

II. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :  
Monsieur le Président, nos séances plénières de cette semaine sont consacrées à une question d'une grande actualité, celle de l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouvelles armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. Depuis que l'URSS a formulé cette proposition en 1975, mon pays l'a appuyée. Ce faisant, nous avons reconnu l'importance d'une telle mesure pour arrêter la course aux armements. Elle limiterait en particulier la course aux armements qualitative, qui risque non seulement de déstabiliser l'équilibre militaire international, mais menace aussi de saper les négociations sur la limitation des armements et le désarmement.

Il est évident que dans les négociations sur ce thème, il faut accorder la priorité la plus élevée à l'interdiction des armes existantes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires. Une telle orientation de nos efforts devrait être efficacement complétée par une interdiction préventive des armes de destruction

(M. Herder, République démocratique allemande)

massive qui pourraient être mises au point dans l'avenir, soit en se fondant sur des principes scientifiques et techniques qui sont connus aujourd'hui mais qui n'ont pas encore été appliqués individuellement ou conjointement pour mettre au point des armes de destruction massive, soit sur la base de principes scientifiques et techniques qui pourraient être découverts dans l'avenir, ces armes ayant des propriétés similaires aux armes existantes de destruction massive ou étant encore plus puissantes.

Le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement et l'ordre du jour du Comité du désarmement reflètent cette approche que j'appellerai double ou parallèle. Alors, pourrions-nous demander, pour quelle raison un accord général préventif dans ce domaine n'a pas encore été réalisé ? Tout le monde autour de cette table connaît la réponse. Il est trop évident que ceux qui ne sont pas encore prêts à interdire et à éliminer les armes existantes de destruction massive ne sont pas prêts non plus à interdire de nouveaux progrès dans la recherche-développement militaire grâce auxquels ils s'attendent à obtenir des avantages militaires unilatéraux.

Au lieu de jouer un rôle actif et constructif en élaborant des instruments appropriés pour barrer la voie à la mise au point de nouvelles armes de destruction massive, quelques délégations ont choisi une autre voie. Elles ont prétendu que l'objet de la proposition soviétique n'était pas clair, qu'une interdiction correspondante limiterait la liberté de la science et ne pourrait pas être vérifiée d'une manière adéquate.

Pour ce qui est de la portée de l'interdiction, toute une gamme d'idées et de propositions intéressantes ont été formulées pendant les débats qui ont eu lieu au Comité depuis 1976. Elles concernent, d'une part, une définition générale des nouvelles armes de destruction massive et, d'autre part, des exemples concrets de telles armes. En même temps, il est évident que l'on ne peut s'attendre à avoir dès aujourd'hui une définition irréprochable à 100 %, ni une liste exhaustive des armes qui devraient faire l'objet d'une action préventive. Exiger cela revient à différer indéfiniment une telle mesure et à laisser se poursuivre la course aux armements qualitative. Personne aujourd'hui n'est en mesure de prévoir les faits nouveaux concrets qui pourraient aboutir à la création de nouvelles armes. Très souvent même des savants éminents ont mal interprété le rythme et les orientations de l'emploi de la science et de la technique à des fins militaires. L'opinion d'Ernest Rutherford concernant l'énergie nucléaire a déjà été mentionnée ici il y a quelques jours. Permettez-moi de citer quelques autres exemples. C'est ainsi que Vannevar Bush, l'un des tout premiers savants américains à l'époque de la Seconde guerre mondiale, a soutenu que les missiles balistiques intercontinentaux étaient une impossibilité technique. Au cours des années 1950, certains savants étaient convaincus qu'il fallait abandonner l'idée des vols spatiaux habités parce que "la structure humaine ne pourrait survivre à leurs rigueurs."

Ainsi donc, l'expérience de l'humanité milite pleinement en faveur d'un accord global. Dès aujourd'hui des concepts d'armes aussi dangereuses que les armes à faisceaux de particules, les armes infra-sonores, les armes à rayonnement électromagnétique, les armes ethniques, etc. deviennent réalisables. Je n'ai pas l'intention de m'étendre à ce sujet. C'est une tâche qui revient aux experts. Permettez-moi seulement de mentionner les armes dites à faisceaux de particules. Les faisceaux de particules sont des flux de particules de dimension atomique ou subatomique de haute énergie tels que les électrons, les protons, les atomes ou les ions d'hydrogène qui peuvent incendier, liquéfier ou fracturer l'objectif et engendrer un rayonnement secondaire. D'après certaines sources américaines, ces armes

(II. Herder, République démocratique allemande)

pourraient être prêtes à l'utilisation militaire au début ou à la moitié des années 1990. On estime qu'elles révolutionneront l'art de la guerre. Nul n'ignore que des programmes militaires à long terme les concernant sont en cours d'exécution aux Etats-Unis. On insiste généralement sur le fait que les armes à faisceaux de particules devraient être utilisées pour la défense contre des objectifs tels que les satellites et les missiles. Mais on néglige souvent de dire qu'elles ont aussi une capacité de destruction massive contre des objectifs biologiques. Elles pourraient être basées dans l'espace et fonctionner comme des bombes à neutrons de forte capacité. Dans ce contexte, un haut fonctionnaire des Etats-Unis aurait dit qu'"elles détruiraient une population entière sans casser une seule brique".

On a parfois prétendu qu'un accord international sur l'interdiction des nouvelles armes de destruction massive limiterait la liberté de la recherche scientifique. Nous ne partageons pas ce point de vue. La proposition n'a pas pour but de mettre obstacle aux utilisations pacifiques des nouvelles découvertes pacifiques. C'est leur utilisation militaire qui devrait être interdite; ainsi, les Etats parties à un accord à ce sujet établiraient et appliqueraient des règles appropriées pour empêcher que certaines découvertes scientifiques soient mal utilisées par les militaires. Sauf erreur, nul aujourd'hui ne prétend que la Convention sur les armes biologiques gêne les utilisations pacifiques des découvertes biologiques.

Dans nos débats antérieurs la question de la vérification a été souvent évoquée. Il est certainement trop tôt à la présente étape pour insister sur la vérification. Des accords détaillés de vérification pourraient être conclus une fois que la portée de l'interdiction aura été établie. Mais il y aura une large gamme de possibilités pour répondre à cette question. Un système de vérification pourrait utiliser des moyens tels que des procédures constitutionnelles internes, une analyse de la littérature scientifique, des moyens nationaux techniques de vérification, un échange international d'informations et d'autres procédures internationales. Il est généralement reconnu que l'emploi de ces moyens dans une combinaison appropriée rendrait très probable la détection de la mise au point de nouvelles armes, particulièrement lorsqu'elles arriveraient au stade des essais ou celui de la fabrication.

Après tout, la question d'une approche pratique à l'interdiction des nouvelles armes de destruction massive exige d'être résolue. A cet égard, l'idée de créer un groupe spécial d'experts nous paraît fort attrayante. Ce groupe examinerait les orientations possibles de la mise au point de nouvelles armes de destruction massive et élaborerait une définition générale de telles armes pour inclusion dans un instrument international. Ainsi serait assurée une approche scientifique appropriée à ce problème très complexe. Son étude par des experts appropriés permettrait au Comité du désarmement de concentrer ses efforts sur sa tâche principale, qui est la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Cela dit, je voudrais exprimer le regret de ma délégation que certaines délégations du groupe occidental ne soient pas encore prêtes à se joindre à un consensus sur la création d'un tel groupe, lequel n'aurait pour le moment que l'objectif limité d'étudier lesdites orientations. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'il y a un ou deux ans à peine certaines délégations même occidentales étaient favorables à une étude d'experts du problème des nouvelles armes de destruction massive. Nous ignorons ce qui peut avoir modifié si rapidement leur position. Mais par quel autre moyen que des négociations constructives pourrait-on explorer et résoudre la question des nouvelles armes de destruction massive ?

(ii. Herder, République démocratique allemande)

Pour ce qui est de la forme d'un instrument international possible dans ce domaine, nous préférons un accord complet interdisant une fois pour toutes la mise au point et la fabrication de nouvelles armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. Cet accord pourrait contenir une liste de types d'armes de destruction massive qui pourrait être ultérieurement modifiée en fonction des progrès scientifiques. Par ailleurs, nous sommes prêts à conclure des accords particuliers sur certains types de nouvelles armes de destruction massive, par exemple sur les armes radiologiques. Ainsi on pourrait avoir un traité-cadre général et conclure ultérieurement des accords plus détaillés. Nous estimons que la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques et ses protocoles constituent un précédent utile.

J'aimerais une fois de plus demander tout particulièrement aux délégations des pays fortement industrialisés d'envoyer leurs experts aux prochaines réunions officielles et de faire preuve d'une attitude constructive pour résoudre les problèmes liés à l'interdiction de nouvelles armes de destruction massive. Par ailleurs, nous ne devrions pas perdre de vue que cette question devrait aussi être traitée d'une façon appropriée dans le cadre du Programme global de désarmement puisqu'elle doit nécessairement s'insérer dans une approche globale à la limitation des armements et au désarmement.

De l'avis de la République démocratique allemande, un accord international sur l'interdiction des armes radiologiques serait un moyen utile pour arrêter la mise au point de nouvelles armes de destruction massive. En outre, il devrait constituer un apport de grande valeur à la prochaine et deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Le Groupe spécial devrait donc accélérer son travail de façon à achever le projet de traité et permettre ainsi au Comité de concentrer ses efforts sur les principaux points de son ordre du jour. Pendant la première partie de la présente session, le Groupe spécial de travail a réalisé certains progrès sous la direction efficace de son Président, M. l'Ambassadeur Kömives, de Hongrie. Nous sommes très satisfaits du texte récapitulatif qu'il a soumis en avril, et qui, à notre avis, offre une base pour l'élaboration du projet final du traité.

En ce qui concerne les points 1 et 2 de l'ordre du jour du Comité, je voudrais dire ce qui suit. Ma délégation a suivi avec beaucoup d'attention l'examen par le Comité de ces problèmes capitaux pendant la session de printemps et la première partie de la session d'été. Comme de nombreuses autres délégations ici présentes l'ont certainement fait, nous sommes aussi arrivés à la conclusion que le Comité ne doit pas accepter d'être paralysé dans son action lorsqu'il passe aux questions cruciales de son mandat. Il doit tout mettre en oeuvre pour accomplir au moins certains progrès avant la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

En ce qui concerne une interdiction complète des essais, deux problèmes principaux se posent. Premièrement, nous souhaitons voir reprendre au plus tôt les négociations trilatérales en vue de réaliser complètement l'objectif que les trois parties aux négociations se sont fixé il y a quatre ans. Deuxièmement, nous voudrions que le Comité du désarmement participe plus activement à la solution des problèmes liés à une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

La République démocratique allemande et d'autres pays socialistes ont maintes fois fait connaître leurs vues sur cette question. A ce que nous comprenons, la

(M. Herder, République démocratique allemande)

position du Groupe des 21 est analogue. J'aimerais appeler votre attention sur le document CPD/WP.36 dans lequel il est dit, en particulier : "Le Comité du désarmement devrait entreprendre sans délai des négociations multilatérales sur un Traité d'interdiction des essais nucléaires. Ce traité devrait avoir pour objectif l'arrêt général et complet, à tout jamais, des essais d'armes nucléaires par tous les Etats et dans tous les milieux." Les parties aux négociations trilatérales ont déterminé leurs attitudes à l'égard de cette proposition. Parmi elles, l'Union soviétique s'est déclarée prête à participer à l'examen de la question concernant un traité sur l'interdiction générale et complète à tout jamais des essais d'armes nucléaires, par tous les Etats et dans tous les milieux. Nous voudrions poser une question aux deux Etats dotés d'armes nucléaires qui ne participent pas aux négociations trilatérales. Ces Etats nous semblent prêts à se joindre à un consensus sur la création d'un Groupe de travail spécial. Pourtant, nous ne voyons pas clairement s'ils sont prêts à participer à l'élaboration d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et à assumer les obligations appropriées. Nous demandons une réponse à nos questions. Les réponses de ces Etats détermineront en grande partie l'issue des efforts ultérieurs du Comité sur la question de l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Ma délégation voit en particulier deux avantages à une approche multilatérale à une interdiction complète des essais dans le cadre d'un groupe de travail spécial. Premièrement, tous les Etats dotés d'armes nucléaires pourraient expliquer leur approche concrète à une telle mesure, à laquelle ils ont souscrit à la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Plus encore, ils pourraient contribuer de manière pratique à sa réalisation. Deuxièmement, grâce à la participation des Etats non dotés d'armes nucléaires, un traité vraiment multilatéral d'interdiction complète des essais pourrait être envisagé. Nous considérons les propositions présentées par le Groupe des 21 dans le document CD/181 comme une base utile pour l'élaboration du mandat d'un groupe de travail spécial sur une interdiction complète des essais.

A notre dernière réunion officieuse, le mardi 2 juillet, j'ai proposé de présenter aujourd'hui une proposition de la délégation de la République démocratique allemande sur de nouvelles mesures concernant le point 2 de l'ordre du jour du Comité. Je vous prie donc, Monsieur le Président, de faire distribuer comme document officiel du Comité le document que ma délégation vient de présenter.

Dans ce document de travail, nous avons essayé d'évaluer les débats sur le point 2 tenus pendant la première partie de notre session de 1981. Nous estimons que les réunions officieuses de mars et avril ont joué un rôle utile. Cependant, elles n'ont abouti à aucune conclusion pratique quant à l'ouverture de négociations réelles. Au point où nous en sommes, le Comité du désarmement devrait poursuivre une activité dont l'objectif devrait être de préparer des négociations sur le fond. Ma délégation propose donc, Monsieur le Président, que vous preniez l'initiative de consultations, en particulier avec les délégations des cinq Etats dotés d'armes nucléaires, individuellement ou ensemble, pour clarifier leur approche à la préparation pratique des négociations sur le fond. En particulier, les Etats dotés d'armes nucléaires, qui se sont opposés jusqu'ici à la création d'un groupe de travail spécial, pourraient proposer leurs solutions de remplacement. A notre avis, le caractère officieux de ces consultations contribuerait largement à donner une nouvelle impulsion à l'ouverture de négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Après ces consultations, Monsieur le Président, vous pourriez exposer vos conclusions au Comité pour permettre l'adoption d'une décision officielle sur la poursuite de ses activités. Si vous parvenez à la conclusion qu'il

(M. Herder, République démocratique allemande)

existe un terrain d'entente pour progresser, nous pourrions trouver une tribune appropriée pour résoudre les questions liées au lancement de négociations concrètes. Ces questions ont été soulevées par plusieurs délégations dans différents documents.

Ma délégation estime que l'on devrait notamment s'attaquer aux questions suivantes de fond et d'organisation dans le cadre de la préparation des négociations sur le point 2 :

- Quelle serait l'approche concrète à la mise en oeuvre des étapes de désarmement nucléaire envisagées dans le paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement ?

- Quelles sont les mesures parallèles nécessaires pour renforcer les garanties internationales politiques et juridiques des Etats ?

- Quel pourrait être le rôle du Comité du désarmement ?

- Quelle relation devrait-il y avoir avec les autres négociations traitant des questions de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire ?

Ma délégation n'a aucune idée arrêtée pour ce qui est de la forme que prendraient ces débats - un groupe de travail spécial, un groupe de contact, des réunions officielles structurées, etc. Par contre, Monsieur le Président, si vous arrivez à la conclusion qu'il n'existe aucune possibilité de poursuivre nos travaux de cette façon, nous devrions avouer notre impuissance à traiter du point principal de notre ordre du jour et en expliquer les raisons dans notre rapport à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : En ma qualité de coordinateur du Groupe des 21, j'ai l'honneur de faire la déclaration qui va suivre. Mais auparavant, je voudrais féliciter le Secrétariat et louer en particulier son service de documentation pour la rapidité avec laquelle ce document a été traduit et distribué.

"DECLARATION DU GROUPE DES 21,

(Point 1 : Interdiction des essais nucléaires)

Le Groupe des 21 regrette profondément que sa proposition relative à la création d'un groupe de travail spécial du Comité du désarmement pour le point 1 de l'ordre du jour, qui avait été expressément formulée pour la première fois dans le document CD/72 en date du 4 mars 1980 et qui a été réitérée en dernier lieu dans le document CD/181 en date du 24 avril 1981, n'ait pas encore fait l'objet d'une décision, en dépit de l'urgence de la question et malgré l'intérêt et les efforts constants du Groupe.

Le Groupe des 21 est persuadé que les aspects généraux de la question de l'interdiction des essais nucléaires, ainsi que les aspects techniques connexes, ont été discutés et étudiés d'une manière exhaustive et complète. Les résultats de ces discussions et de ces études, ainsi que les nombreuses résolutions que l'Assemblée générale a consacrées à cette question, indiquent clairement que des négociations multilatérales sur cette question prioritaire auraient dû commencer au Comité du désarmement depuis longtemps déjà. Le Comité du désarmement, seul organisme multilatéral de négociations sur les questions de désarmement, est le forum approprié pour ces négociations.

(Il. de Souza e Silva, Brésil)

En conséquence, le Groupe des 21 demande que la proposition contenue dans le document CD/181, qui comprend la création d'un groupe de travail spécial pour le point 1 de l'ordre du jour ainsi que la formulation de son mandat, soit examinée par le Comité à sa prochaine séance officielle en vue d'une décision.

Si, contrairement à ce que l'on pourrait raisonnablement espérer, il se révélait impossible d'aboutir à une décision positive, le Groupe estime qu'il faudrait examiner quelles nouvelles mesures le Comité devrait prendre pour garantir que son règlement intérieur ne sera pas utilisé de manière à l'empêcher de prendre des décisions de procédure le mettant en mesure de mener des négociations sur les points figurant dans son ordre du jour annuel.

Le Groupe des 21 espère en outre que les parties aux négociations trilatérales étudieront attentivement les questions posées dans le document CD/131 et qu'elles fourniront, conjointement ou individuellement, des réponses appropriées à ces questions, qui soulèvent certains aspects qui préoccupent profondément et intéressent légitimement la communauté mondiale."

M. ADENLJI (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation se félicite de vous voir diriger les travaux du Comité en ce mois de juillet où une part substantielle des travaux de la session de 1981 sera exécutée. Grâce à votre compétence et à votre doigté, que chacun se plaît à reconnaître, ainsi qu'aux efforts incessants que déploient votre délégation et votre pays dans l'intérêt de la paix et du désarmement, le Comité pourra certainement progresser dans ses travaux. Sachez bien que notre coopération en vue de l'accomplissement de votre lourde tâche vous est toute acquise. Votre distingué prédécesseur, M. l'Ambassadeur Kómives, de la Hongrie, mérite notre admiration et notre reconnaissance pour l'impulsion remarquable qu'il a donnée aux travaux du Comité en juin. Permettez-moi, d'autre part, de souhaiter la bienvenue à M. les Ambassadeurs Carasales, de l'Argentine, Jalali, de l'Iran, Jayakoddy, de Sri Lanka, et Rodriguez Navarro, du Venezuela.

Avant d'aborder en particulier le thème intitulé "Nouveaux types d'armes de destruction massive et des nouveaux systèmes de telles armes, armes radiologiques", j'aimerais évoquer brièvement les deux questions les plus importantes et les plus urgentes qui sont soumises au Comité, c'est-à-dire d'une part l'interdiction des essais nucléaires et d'autre part la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. L'intensité des discussions sur les points 1 et 2 fait ressortir l'importance de ces questions, non seulement compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, mais également et à titre de réaction directe, des légitimes inquiétudes de la communauté internationale face à une course aux armements toujours plus intense et à la menace toujours présente d'une guerre nucléaire. Nul au Comité ne peut nier l'importance et l'urgence qui s'attachent à ces questions et la nécessité d'entreprendre les négociations multilatérales concrètes envisagées dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Ce sont les armes nucléaires qui font courir les plus grands risques à l'humanité ainsi qu'à la paix et la sécurité internationales. Cependant, en dépit des préoccupations de la communauté internationale quant à l'irrationalité de la course à la mise au point et au déploiement d'armes nucléaires sophistiquées, la course aux armements se poursuit sans relâche en dépit des déclarations faites au Comité. En tant que pays non aligné et en développement, le Nigéria est fermement convaincu que la course aux armements, particulièrement dans ses aspects nucléaires, va à l'encontre des efforts en vue de réduire davantage les tensions internationales, d'établir des relations internationales fondées sur la coexistence pacifique et de développer largement la coopération et la compréhension internationales sur la base du nouvel ordre économique international.

(M. Adeniji, Nigéria)

C'est donc avec regret et mécontentement que l'on constate que le Comité du désarmement, le seul forum multilatéral de négociation sur le désarmement, s'est révélé incapable d'entreprendre des négociations de fond sur ces deux points capitaux. Chacun, bien sûr, sait pourquoi. Deux des cinq Etats dotés d'armes nucléaires ici présents n'ont pas cru devoir se joindre au quasi-consensus qui existe au Comité en ce qui concerne l'établissement des groupes de travail. Il est lamentable de constater que ces deux Etats dotés d'armes nucléaires continuent de bloquer les travaux du Comité en raison, je le crains fort, de leurs conceptions étroites de la sécurité. Cela ne laisse certainement augurer rien de bon en ce qui concerne les négociations au sein du Comité, bien qu'il soit prévu que le Comité du désarmement doive apporter sa contribution positive à la réalisation du désarmement général et complet par la conclusion rapide d'accords sur les mesures urgentes de désarmement énumérées au paragraphe 50 du Document final, ainsi que par la conclusion d'un traité sur l'arrêt des essais d'armes nucléaires par tous les Etats. La responsabilité de progresser vers l'accomplissement de ses tâches qui incombe au Comité du désarmement devient plus pressante à mesure que nous entrons dans la deuxième Décennie du désarmement et que nous nous approchons de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, prévue pour 1982.

Ma délégation demeure convaincue que les groupes de travail sont les mécanismes les plus efficaces pour mener les négociations au Comité. C'est pourquoi nous appuyons pleinement et tenons à rappeler les propositions du Groupe des 21, figurant dans les documents CD/180 et 181, de même que l'appel lancé au Comité pour qu'il examine en détail ces propositions et prenne à leur sujet des décisions concrètes. Nous avons tenu pendant quelque temps des réunions officieuses sur ces questions. Pour que d'autres réunions officieuses ultérieures portent leurs fruits, il faut que les discussions soient organisées de façon à porter sur des points spécifiques relatifs aux thèmes généraux relevant des points 1 et 2 de l'ordre du jour. J'estime qu'une certaine priorité devrait être donnée à l'examen du point 1, compte tenu du facteur temps et de l'importance fondamentale de ce point. M. l'Ambassadeur de Souza e Silva a fait ce matin une déclaration relative à ce point au nom du Groupe des 21; il va sans dire que ma délégation s'y associe pleinement. Les trois Etats dotés d'armes nucléaires qui menaient des négociations séparées - nous ne pensons plus qu'ils les poursuivent - devraient répondre soit collectivement soit individuellement aux questions pertinentes posées dans le document CD/181 afin de nous expliquer pourquoi l'invitation à conclure rapidement leurs négociations et à soumettre le traité au Comité du désarmement n'a pas été prise en considération jusqu'à présent. A ce propos, il y a lieu de rappeler la proposition faite par l'éminent représentant du Pakistan tendant à mener une discussion structurée sur les questions de la portée, de la vérification et des clauses finales d'un traité d'interdiction complète des essais. Cette proposition est fort constructive et nous espérons que le Comité l'examinera avec tout l'intérêt qu'elle mérite.

Pour ce qui est de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, ma délégation estime toujours inacceptable le retard imposé aux travaux sous prétexte que les armes nucléaires constituent un élément de dissuasion à l'égard de la guerre et donc que nous devrions apprendre à nous accommoder d'une augmentation constante de ce type d'armements. Nous avons la conviction que la vérité est toute opposée, puisque l'accumulation de ces armes et, en fait, la rivalité sur le plan de l'accumulation des armements constituent en elles-mêmes une source d'insécurité pour les grandes puissances militaires et pour le monde entier. Les théories de la dissuasion, de l'équilibre stratégique et de la parité sont toutes fondées sur les étroits intérêts de sécurité des puissances dotées d'armes nucléaires, qui ne tiennent aucun compte des intérêts vitaux de la sécurité des autres Etats. Le fait est que plus il y aura de puissances dotées d'armes nucléaires, plus grande sera la probabilité d'une guerre nucléaire, dont les effets seront ressentis aussi bien par

(M. Adeniji, Nigéria)

les non-belligérants que par les belligérants. De même, plus les armes nucléaires se perfectionnent et se multiplient, plus s'aggrave le risque de guerre nucléaire, soit délibérée, soit accidentelle.

Sur ce plan également, ma délégation appuie pleinement les propositions du Groupe des 21 concernant le mandat des groupes de travail proposés en vue de l'examen des points 1 et 2 contenues dans le document CD/180. L'élaboration et l'identification des questions de fond figurant au paragraphe 50 du Document final constitueraient une base appropriée pour des négociations multilatérales. Les facteurs essentiels qui ont été acceptés par tous en tant que conditions préalables d'une négociation efficace sur le désarmement nucléaire concernent notamment le maintien de la sécurité de tous les Etats à des niveaux progressivement abaissés des arsenaux des Etats dotés d'armes nucléaires, des mesures appropriées de vérification, l'organisation de négociations échelonnées et la responsabilité particulière qui incombe aux deux Etats dotés d'armes nucléaires qui possèdent les arsenaux les plus importants. Ces facteurs essentiels ont été admis et repris dans le document de consensus établi à la première session extraordinaire consacrée au désarmement, et ne devraient donc poser aucun problème. Nous acceptons certes que soient menées des négociations multilatérales sur des mesures échelonnées de désarmement nucléaire, mais l'accent devrait sans aucun doute être mis sur l'arrêt de la progression qualitative et quantitative des arsenaux des Etats dotés d'armes nucléaires. Sinon, les progrès scientifiques et technologiques risqueraient de rendre les négociations sur le désarmement inefficaces sinon totalement vaines, comme cela s'est produit dans le passé.

Dans une intervention lors de la séance inaugurale du troisième Programme de bourses des Nations Unies sur le désarmement, j'ai mentionné le fait que certains gouvernements perpétuent le mythe selon lequel plus un pays est armé, plus sa sécurité est assurée. Je dis le mythe, car cette affirmation ne tient pas compte de la concurrence que l'accroissement des armements de la part d'une superpuissance ou d'une alliance provoque dans une autre superpuissance ou alliance. Elle ne tient pas compte de la concurrence que l'accroissement des armements dans une alliance régionale ou une nation provoque dans une autre alliance régionale ou dans une autre nation de la même région. Cette concurrence assume son propre dynamisme et devient un mode de vie, comme on le constate maintenant, mais quelles que soient ses autres conséquences, elle n'assure certainement pas la sécurité des Etats concernés, bien que la question de la sécurité soit le motif invoqué à l'appui de cette course insensée.

Tous ceux qui ont entendu les précisions sur les effets d'une guerre nucléaire, présentées si éloquemment à la 134ème séance plénière, le jeudi 2 juillet 1981, par l'Ambassadeur Issraelyan, d'URSS, non seulement insisteront pour que le Comité ouvre des négociations concrètes sur le désarmement nucléaire, mais, comme l'a dit un autre distingué serviteur de la communauté internationale, le Secrétaire général du Commonwealth, M. Ramphal, s'étonneront de "la fausse rationalité qui a pris la place de la raison" et "dans laquelle les théories de la dissuasion institutionnalisées, des armes nucléaires stratégiques et tactiques, de la guerre générale et de la guerre limitée à un théâtre d'opération, toute étayées par la doctrine de la destruction mutuelle assurée, cette doctrine démentielle désignée de façon fort appropriée en anglais par le sigle MAD, sont exposées et défendues avec un détachement impavide en vue d'accroître une capacité de surextermination déjà existante."

De fait, si la tendance actuelle en matière de recherche-développement se poursuivait, le contrôle et la vérification de tout accord ultérieurement conclu pourraient s'avérer impossibles.

(II. Adeniji, Nigéria)

Il convient de mettre fin au plus tôt à la situation qui existe actuellement au Comité du désarmement, et qui correspond pratiquement à un blocage de tout progrès, car elle affecte le moral de chacun, même de ceux d'entre nous qui siègent au Comité, sans parler de ceux qui observent nos travaux. Combien de temps encore pourrions-nous continuer d'invoquer la complexité des questions de désarmement, alors que l'observateur même marginal de nos travaux sait que nous ne semblons même pas tenter d'aboutir?

Permettez-moi maintenant, M. le Président, de formuler quelques brèves observations sur les points inscrits cette semaine à l'ordre du jour. Dans ma déclaration en plénière, le 14 avril 1981, j'ai indiqué que la conclusion rapide d'une convention sur les armes radiologiques donnerait une nouvelle impulsion aux autres négociations sur le désarmement, et constituerait une contribution positive du Comité à la création d'une atmosphère appropriée à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. J'ai aussi indiqué la préférence de ma délégation pour un texte large et détaillé contenant des dispositions explicites sur le désarmement nucléaire et sur les utilisations pacifiques des matières radioactives en vue du développement économique et social de tous les pays, particulièrement de ceux du tiers monde. Ma délégation note avec satisfaction que le Groupe de travail présidé par M. l'Ambassadeur Kómives poursuit son action en vue de concilier les vues et propositions formulées par diverses délégations au sujet des questions de fond de la portée et de la définition.

Mention doit être faite de la proposition suédoise d'étendre la portée d'une future convention à l'interdiction de la guerre radiologique et à la protection des installations nucléaires contre les attaques. Cette proposition nous semble plus pertinente encore à la lumière de l'attaque récente et sans précédent déclenchée par Israël contre l'installation nucléaire iraquienne. Cette agression a été universellement condamnée, notamment par mon gouvernement. J'ajoute que la déclaration conjointe du Groupe des 21 figurant dans le document CD/107 exprime pleinement les vues de ma délégation. Par ailleurs, je souscris entièrement à la conclusion de la déclaration faite par M. l'Ambassadeur Herder, de la République démocratique allemande, le 2 juillet 1981 :

"A notre avis, cet acte de terrorisme d'Etat devrait inciter les pays qui ont collaboré étroitement avec Israël dans le domaine nucléaire à revoir leur politique à cet égard et à prendre des sanctions appropriées contre l'agresseur. Les préoccupations légitimes de non-prolifération pourront ainsi être satisfaites. Sinon, il est à craindre qu'un régime agresseur comme celui de la clique d'apartheid de Prétoria ne se sente encouragé demain à attaquer les installations nucléaires de pays africains sous le prétexte 'd'assurer sa survie'".

Deux mots encore pour préciser qu'en invitant le Comité du désarmement à mener à bonne fin les travaux relatifs à la Convention sur les armes radiologiques, je ne voulais nullement donner l'impression que je surestime l'importance de cette Convention. Cependant, il faudrait en finir avec cette question, d'une part en raison de son importance même et d'autre part afin de consacrer à des questions que nous considérons plus importantes encore le temps qu'utilise actuellement le Groupe de travail pour discuter des armes radiologiques. J'estime que si le Comité veut contribuer dans toute la mesure de ses possibilités au succès de la deuxième session extraordinaire, il doit conclure des accords non seulement de nature préventive concernant des armes non existantes, mais également de nature positive, concernant le désarmement dans le domaine des armes existantes. Pour peu que les Etats membres, particulièrement ceux qui ont jusqu'ici empêché nos travaux de progresser, fassent preuve de volonté politique, j'estime que le Comité du désarmement aura peut-être encore la possibilité d'éviter les critiques que l'Assemblée générale ne manquerait pas de formuler à son égard au cours de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Nigéria de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la Présidence. Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais consulter les délégations sur la question de savoir quand nous entendrons les cinq derniers orateurs inscrits sur notre liste pour ce matin. Compte tenu du fait qu'il est déjà prévu une réunion du Groupe de travail sur un programme global de désarmement cet après-midi, je propose au Comité l'une des deux solutions suivantes : ou bien nous continuons demain après-midi en séance plénière et prévoyons de tenir la réunion officielle dans le temps qui restera, ou bien les orateurs restant à entendre à l'issue de la séance de ce matin reportent leurs déclarations à mardi prochain, jour où se tient une séance plénière ordinaire.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je comprends, Monsieur le Président, que vous soyez inquiet de constater que cinq orateurs n'ont pas encore pris la parole. Je voudrais proposer ceci : donner la parole au représentant de la Mongolie et, s'il reste du temps, au représentant qui le suit, c'est-à-dire celui de la Tchécoslovaquie. Conformément à la politique de gestes unilatéraux et d'exemple mutuel à laquelle, comme on le sait, l'Union soviétique se tient, y compris dans le domaine du désarmement, la délégation soviétique vous prie de reporter son intervention à mardi matin et engage les délégations qui sont dans la même situation à suivre son exemple.

M. PEIN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Conformément à l'habitude qu'ont les Pays-Bas de répondre à tout geste unilatéral par un geste analogue, nous acceptons la proposition du distingué représentant de l'Union soviétique.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Si nous pouvons entendre les représentants de la Mongolie et de la Tchécoslovaquie, il restera encore une délégation à entendre. Puis-je considérer que le distingué représentant de la Roumanie n'est pas opposé à la formule acceptée par ses deux collègues ? Je remercie beaucoup l'Ambassadeur Malita.

Il en est ainsi décidé.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, nous sommes heureux de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois de juillet, vous, l'éminent représentant de l'Inde, pays avec lequel la République populaire mongole entretient de longue date des relations d'amitié et d'étroite coopération. La délégation mongole exprime l'espoir que, sous votre direction, les travaux du Comité du désarmement progresseront vers la réalisation des objectifs souhaités.

C'est avec une satisfaction particulière que je voudrais souligner la contribution importante que votre prédécesseur, le distingué Ambassadeur de la République populaire hongroise, le camarade Kömives, a apportée aux travaux du Comité. Les efforts énergiques et l'activité qu'il a déployés ont été pour beaucoup dans la solution satisfaisante qui a été donnée à toute une série de problèmes d'organisation au mois de juin.

Permettez-moi d'adresser mes vœux sincères de bienvenue à nos nouveaux collègues au Comité, les représentants de Sri Lanka, de l'Iran, de l'Argentine et du Venezuela, et de leur souhaiter un plein succès dans leur importante mission.

(M. Erdembileg, Mongolie)

De même que de nombreuses délégations, la délégation mongole attache une importance primordiale à l'ouverture, au sein du Comité du désarmement, de négociations concrètes sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète. Cependant, nous ne minimisons pas pour autant l'importance des négociations sur les questions relatives aux nouveaux types d'armes de destruction massive et aux nouveaux systèmes de telles armes, en particulier les armes radiologiques, dont l'examen est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour cette semaine.

En conséquence, nous voudrions, dans la présente déclaration, revenir à nouveau sur cette question du désarmement nucléaire.

Chacun sait que le groupe des pays socialistes a proposé d'entreprendre des négociations sur l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et sur leur élimination. Cette proposition a été présentée officiellement dans le document CD/4 daté du 1er février 1979, dans lequel les auteurs exposent concrètement leurs conceptions quant à l'objet des négociations, les étapes, l'ordre de préparation et les délais dans lesquels elles devraient se dérouler. En ce qui concerne les délais, les auteurs ont proposé à l'époque de procéder à des consultations préparatoires afin que les négociations sur le fond du problème puissent débuter dès 1979.

Parallèlement, les pays socialistes ont réaffirmé fermement leur position selon laquelle on ne pouvait parvenir à un accord sur cet important problème qu'en respectant strictement le principe de la non-atteinte à la sécurité des parties. Les auteurs de la proposition ont également souligné que l'élaboration et l'application de mesures de désarmement nucléaire devaient s'accompagner d'un renforcement parallèle des garanties politiques et de droit international de la sécurité des Etats. Ils ont insisté particulièrement sur le fait que les négociations correspondantes devaient être menées avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires sans exception ainsi que d'un certain nombre d'Etats non dotés de ces armes, étant entendu que le Comité du désarmement pourrait servir de forum approprié pour préparer et mener des négociations sur le désarmement nucléaire.

Force est malheureusement de constater que depuis la présentation de cette proposition par le groupe des pays socialistes, le Comité a déjà tenu trois sessions ou, plus exactement, il tient actuellement sa troisième session sans que la question ait avancé d'un pas.

Il vaut la peine d'observer que depuis cette époque, lors des consultations officieuses qui ont eu lieu initialement au Comité et par la suite, dans les réunions officieuses et les séances officielles, on a procédé à des échanges de vues utiles, au cours desquels les auteurs du document CD/4 ont exposé en détail leur position de principe sur ce problème et ont répondu aux questions des membres du Comité intéressés.

Le Groupe des 21 a présenté récemment des propositions tendant à la création de groupes de travail spéciaux chargés d'examiner les points 1 et 2 de l'ordre du jour, qui ont été appuyées par les délégations des pays socialistes. Comme on le sait, ces propositions se sont heurtées aux objections de certains Etats nucléaires.

Nous savons que les délégations des pays socialistes ont également présenté plusieurs propositions concrètes, tendant notamment à créer un groupe de travail chargé d'examiner le problème urgent et actuel de la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'en existe pas à l'heure actuelle, ainsi qu'à créer un groupe d'experts

chargé d'examiner la question de l'interdiction de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. On pourrait encore allonger la liste des nombreuses initiatives et propositions présentées par le groupe des pays socialistes au Comité du désarmement.

Cependant, pour des raisons que nul n'ignore, on continue, dans ce forum, de ne pas engager des négociations de fond sur l'arrêt de la fabrication et l'élimination des armes nucléaires. Nous n'avons jamais fait obstacle au progrès positif des travaux du Comité du désarmement. Bien au contraire, nous avons toujours souligné, et nous le faisons encore, l'importance qu'il y a à maintenir dans l'avenir l'orientation concrète des activités du Comité.

Malheureusement, cet esprit constructif s'est heurté à l'opposition de certaines délégations qui s'efforcent d'envenimer le climat positif des négociations et d'introduire dans les travaux du Comité des questions qui n'ont aucun rapport avec ses activités, comme on l'a par exemple observé à la session de printemps de 1980. Cela dit, nous n'avons nullement l'intention de dramatiser l'apparition de ces situations regrettables au Comité. Nous nous sommes prononcés, et nous continuons de le faire, pour l'ouverture de négociations constructives et concrètes sur le fond des problèmes, l'expression d'une volonté politique et la recherche résolue de voies permettant d'obtenir des résultats véritables dans la tâche ardue qui consiste à résoudre les problèmes dont l'examen est suffisamment avancé dans le domaine de la limitation de la course aux armements et du désarmement.

A ce propos, Monsieur le Président, je voudrais appeler l'attention sur le document CD/182 contenant une déclaration d'un groupe de pays socialistes, dont la Mongolie, sur les résultats de la première partie de la session de 1981 du Comité du désarmement. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de s'étendre sur la teneur de ce document. On y trouve un exposé clair et précis de la position des auteurs sur tous les points fondamentaux inscrits à l'ordre du jour du Comité, ainsi que sur d'autres problèmes d'actualité.

Pour compléter ce document, je voudrais souligner que l'organe législatif suprême de la Mongolie, le Grand Khural populaire, a adressé dans le passé un appel aux parlements et aux peuples de tous les pays d'Asie et de l'océan Pacifique pour leur demander d'unir leurs efforts dans la lutte pour la prévention de la menace de guerre, l'établissement d'une paix durable et le développement d'une coopération mutuellement avantageuse entre les Etats. Le Khural a réaffirmé que la République populaire mongole appuyait fermement les propositions visant à faire de l'Asie du Sud-Est et de l'océan Indien une zone de paix et de coopération, à créer une zone exempte d'armes nucléaires dans l'océan Pacifique, à élaborer des mesures de confiance en Extrême-Orient.

Cet appel soulignait que, pour sa part, la République populaire de Mongolie proposait de conclure une convention de non-agression mutuelle et de non-recours à la force dans les relations entre les Etats d'Asie et de l'océan Pacifique, et de convoquer à cette fin une conférence des pays de ces régions à laquelle tous les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU pourraient être invités.

Comme on le sait, cette proposition de la Mongolie était formulée dans le cadre de son programme de politique étrangère qui a été récemment présenté pour décision au dix-huitième Congrès du Parti révolutionnaire populaire mongol.

(M. Erdembileg, Mongolie)

En réaffirmant l'attachement du peuple mongol aux idéaux élevés de la paix, de la détente et du désarmement, le Congrès de notre parti a indiqué dans ses décisions que la République populaire mongole, en étroite coopération avec l'Union soviétique et les autres pays socialistes, entendait :

- poursuivre activement et systématiquement la politique de consolidation de la détente et d'amélioration de la situation internationale;
- promouvoir par tous les moyens l'application des initiatives de paix prises par le vingt-sixième Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique comme suite au Programme de paix;
- appuyer les efforts des Etats épris de paix pour limiter la course aux armements et adopter des mesures efficaces dans le domaine de la détente militaire et du désarmement;
- contribuer, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, aux efforts visant à apporter des solutions constructives aux problèmes pressants d'aujourd'hui;
- contribuer par tous les moyens à renforcer la paix et la sécurité en Asie par les efforts communs des Etats asiatiques;
- s'employer à élargir encore le dialogue politique et la coopération dans l'égalité dans divers domaines avec les pays d'Asie (Voir document CD/189).

En exposant en détail l'orientation de la politique étrangère de la République populaire mongole, je pars du principe que nombre des propositions et des initiatives présentées par l'Union soviétique et les autres pays socialistes dans le domaine du désarmement intéressent directement les travaux du Comité.

Le Secrétaire général du Comité central du Parti révolutionnaire populaire mongol et Président du Présidium du Grand Khural populaire, le camarade Yu. Tsedenbal, a déclaré ce qui suit dans son rapport au dix-huitième Congrès du Parti révolutionnaire populaire mongol :

"Nos activités dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, du Comité du désarmement et d'autres organismes internationaux jouent un rôle important pour la réalisation des objectifs de la République populaire mongole en matière de politique extérieure. Dans le cadre de ces organisations, notre pays, de concert avec l'Union soviétique et les autres Etats de la communauté socialiste, milite en faveur d'une solution positive des principaux problèmes contemporains, y compris l'approfondissement de la détente, le renforcement de la paix et de la sécurité universelles, la cessation de la course aux armements et l'adoption de mesures efficaces dans le domaine du désarmement."

En tant qu'Etat asiatique, la République populaire mongole, de même que les autres pays épris de paix, est profondément préoccupée par la détérioration grave de la situation dans ce vaste continent, le développement des foyers de tension et de conflit dû à l'intensification des menées des forces impérialistes et hégémonistes qui s'efforcent de faire renaître le militarisme et d'organiser de nouvelles alliances politico-militaires et l'extension du système des "partenaires stratégiques" au moyen de la mise en place d'armes offensives américaines.

Pendant la période qui a suivi la Seconde guerre mondiale, aucune région du monde n'a connu autant de guerres et de conflits que l'Asie.

(M. Erdembileg, Mongolie)

La tragédie d'Hiroshima et de Nagasaki est encore fraîche dans la mémoire des peuples de cet immense continent. Ils n'ont pas oublié les horreurs de la guerre de Corée, pendant laquelle on a employé des moyens de destruction bactériologiques. Les blessures infligées à l'héroïque Viet Nam par de multiples agressions étrangères, durant lesquelles on a largement fait usage des armes chimiques, du napalm et d'autres moyens meurtriers pour détruire les populations pacifiques et l'environnement, ne sont pas encore entièrement cicatrisées.

La crise du Proche-Orient s'aggrave de jour en jour. On a mis à l'essai la capacité des "forces d'intervention rapide" dans la région du golfe Persique. Chacun sait quel en a été le résultat.

A ce propos, nous voudrions évoquer l'attaque barbare et le bombardement lancés récemment par l'aviation israélienne contre un centre de recherches nucléaires iraquien qui ont soulevé la réprobation de nombreux pays du monde, notamment en Mongolie. Cet acte de terrorisme international et d'arbitraire érigé par Israël en politique d'Etat, a été fermement condamné au Comité du désarmement et dans d'autres forums en tant que violation flagrante des normes du droit international.

La politique et les actions de ceux qui alourdissent le climat international et qui nourrissent, sous diverses formes, des conceptions militaires reposant sur la possibilité de mener une "guerre nucléaire limitée" posent par eux-mêmes un défi direct aux intérêts vitaux des peuples d'Asie et du monde entier.

A l'heure actuelle, rien que dans les pays d'Asie, des dizaines et des centaines de millions de personnes ont un besoin urgent que leur approvisionnement en denrées alimentaires et en logements soit amélioré et que leurs problèmes essentiels de développement soient résolus.

Voilà pourquoi il est indispensable de trouver sans délai une solution au problème le plus brûlant de notre temps : celui du désarmement nucléaire.

La République populaire mongole, où la population laborieuse commémore en ce moment solennellement le soixantième anniversaire glorieux de l'instauration du pouvoir populaire, attache une importance exceptionnelle au relâchement de la tension internationale, à la réalisation de mesures pratiques en matière de cessation de la course aux armements et de désarmement, ainsi qu'au maintien de la paix et de la sécurité en Asie et dans le monde entier.

C'est cette conception qui a amené le Parlement mongol à appuyer unanimement l'appel lancé récemment par le Soviet suprême de l'URSS aux parlements et aux peuples du monde, en soulignant que cet appel constitue par lui-même une incitation ardente à agir activement et sans retard pour limiter la course aux missiles nucléaires et résoudre les problèmes internationaux litigieux par la seule voie rationnelle qui s'impose : celle des négociations.

Pour conclure, je voudrais formuler quelques observations sur la question de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Dès le début, la République populaire mongole s'est prononcée et continue de se prononcer pour une solution globale de ce problème urgent, considérant que seule une telle approche permet de limiter la possibilité d'un perfectionnement qualitatif des armes nucléaires.

En effet, c'est une vision trop restreinte du problème qui a permis l'apparition de nouvelles générations d'armes de destruction massive analogues à l'arme nucléaire. Il y a là un grave danger, du fait qu'il existe des forces qui profitent de l'absence d'une solution globale à ce problème pour s'efforcer de continuer à perfectionner cette arme de destruction massive en vue de parvenir à une suprématie unilatérale.

En conséquence, il est impératif d'élaborer et de réaliser le plus tôt possible avec la participation de toutes les puissances nucléaires sans exception, un accord international interdisant tous les essais d'armes nucléaires, ce qui permettrait d'adopter des mesures pratiques pour mettre un terme à tout nouveau perfectionnement de cette arme de destruction massive.

La délégation mongole est d'avis qu'il ne faut pas laisser se reproduire une situation dans laquelle une ou deux puissances nucléaires, ou plusieurs Etats dits "quasi nucléaires", se trouvent écartés d'un accord international sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. En conséquence, nous nous associons aux autres délégations des pays socialistes pour demander résolument que tous les Etats nucléaires sans exception participent à un accord futur. En d'autres termes, l'interdiction universelle des essais nucléaires n'est possible qu'avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

A la séance de ce matin, le distingué représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Herder, a présenté un document de travail qui contient une proposition concrète visant à tirer de l'impasse l'examen de la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et celle du désarmement nucléaire.

La délégation mongole, dont la position est très proche de celle du Groupe des 21 et qui appuie les idées contenues dans les documents CD/180 et CD/181, estime que dans la situation actuelle, où la création d'un groupe de travail spécial ne recueille pas l'assentiment générale, le Comité doit utiliser toutes les possibilités dont il dispose en vue d'assurer la préparation des négociations sur le désarmement nucléaire.

La délégation mongole, de concert avec les autres pays socialistes, appuie pleinement la proposition de la délégation de la République démocratique allemande tendant à ce que le Président procède à des consultations, avec la participation des représentants des cinq puissances nucléaires, en vue de définir la procédure et les méthodes à suivre pour le début des négociations et de déterminer les questions concrètes qui seront examinées à ces négociations.

La parole est maintenant aux autres participants aux négociations futures, en particulier aux représentants des quatre autres Etats dotés d'armes nucléaires, notamment les deux gouvernements qui n'ont pas pris part aux négociations trilatérales. Nous nous demandons s'ils feront preuve de bonne volonté en l'occurrence. Si, à nouveau, il n'est pas possible de parvenir à un consensus, la majorité des membres du Comité verront clairement, une fois de plus, les causes essentielles qui empêchent cet organe de négociation multilatérale d'examiner concrètement les questions hautement prioritaires que représentent la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Mongolie de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la Présidence. Je suis heureux d'annoncer que, vu l'heure tardive, le distingué représentant de la Tchécoslovaquie a lui aussi aimablement accepté de repousser sa déclaration à la séance plénière de mardi prochain. Nous apprécions beaucoup son geste.

Puis-je savoir maintenant si d'autres délégations souhaitent prendre la parole ? S'il n'y en a pas, je voudrais signaler à l'attention du Comité le document officiel distribué par le Secrétariat et qui contient un calendrier des séances et réunions que le Comité du désarmement et ses organes subsidiaires doivent tenir durant la semaine du 13 au 17 juillet. Vous vous rappelez qu'à notre réunion officielle du 3 juillet, j'ai suggéré un calendrier pour les réunions officielles du mois de juillet, calendrier qui a été accepté par le Comité. Conformément à cette recommandation, les réunions officielles prévues les 13 et 17 juillet seront consacrées à l'examen des questions relatives à l'organisation des travaux qui sont mentionnées dans la déclaration faite par le Président à la 129<sup>ème</sup> séance plénière, au moment de l'adoption du programme de travail pour la deuxième partie de la session. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité accepte ce calendrier, étant entendu qu'il est indicatif et que nous pourrions y apporter des modifications en temps utile.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je n'ai naturellement pas d'objection à formuler au sujet du programme de travail que vous avez esquissé pour les séances et réunions de la semaine prochaine du Comité et des groupes de travail. Il est cependant une question que je voudrais soulever maintenant. Cela concerne d'abord la méthode que vous proposez pour poursuivre l'examen des points 1 et 2. Je crois que le Groupe des 21 vient de faire une proposition concernant l'examen formel du document CD/181, et que nous avons aussi reçu une proposition de la République démocratique allemande au sujet du point 2. Je pense que nous serions tous heureux de savoir comment vous souhaitez procéder. Deuxièmement, je vous saurais gré de me dire vos intentions concernant la poursuite de l'examen de la proposition faite par ma délégation à la suite de l'attaque israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, les délégations soviétique, néerlandaise, roumaine et tchécoslovaque ont bien voulu renoncer à prononcer leurs déclarations. Nous partions de l'idée que vous leveriez la séance. C'est pourquoi je vous prie, si vous avez l'intention de prolonger la discussion, de me donner la parole et de me laisser lire ma déclaration. Certes, elle fait 15 pages, mais je serai obligé de la lire. Je vous prie donc de lever tout de suite la séance, et de décider que toutes les questions d'organisation, notamment celles qui ont été mentionnées par le représentant du Pakistan, seront examinées demain en réunion officielle. Je vous prie de décider de lever la séance immédiatement, ou de donner la parole à l'orateur suivant pour la poursuite des travaux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'URSS et tiens à l'assurer que mon intention n'était pas de prolonger nos délibérations, mais de prendre une décision sur certains aspects procéduraux que j'ai mentionnés.

(Le Président)

Je voudrais dire aussi au distingué représentant du Pakistan que les points qu'il a soulevés retiennent tout à fait l'attention de la présidence et que des décisions seront annoncées très bientôt à ce sujet.

S'il n'y a pas d'autres observations, je considérerai que le programme de travail que j'ai indiqué est accepté. J'ai sept orateurs inscrits pour notre prochaine séance plénière, qui aura lieu le mardi 14 juillet, en comptant les délégations qui ont accepté de reporter leurs déclarations à cette séance. Je voudrais inviter les autres délégations qui souhaitent prendre la parole ce jour-là à s'inscrire aussitôt que possible. J'ajoute que la Suisse a aussi fait savoir qu'elle avait l'intention de prendre la parole mardi prochain au sujet des armes chimiques.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le mardi 14 juillet, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 20.

**DOCUMENT IDENTIQUE A L'ORIGINAL**

**DOCUMENT IDENTICAL TO THE ORIGINAL**